

MAIN-D'ŒUVRE, EGLISE, CAPITAL ET ADMINISTRATION – VOL. II

J. VANDERLINDEN (ED.)

FONTES HISTORIÆ AFRICANÆ

Main-d'œuvre, Eglise, Capital et Administration
dans le Congo des années trente – vol. II

Jacques Vanderlinden, éd.

Brussel | Bruxelles 2014

Koninklijke Academie voor Onderzeese Wetenschappen
Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer



J. VANDERLINDEN (ED.)

MAIN-D'ŒUVRE, EGLISE, CAPITAL ET ADMINISTRATION
DANS LE CONGO DES ANNÉES TRENTE – VOL. II

Fontes Historiæ Africanæ

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN



ACADEMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

Fontes Historiæ Africanæ

**Main-d'œuvre, Eglise, Capital et Administration
dans le Congo des années trente**

(Vol. II)

Jacques VANDERLINDEN, éditeur

2014

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN



ACADEMIE ROYALE
DES
SCIENCES D'OUTRE-MER

Fontes Historiæ Africanæ

**Main-d'œuvre, Eglise, Capital et Administration
dans le Congo des années trente**

(Vol. II)

Jacques VANDERLINDEN, éditeur

2014

Fontes Historiae Africanae/Sources of African History is an international publication project, initiated in 1962 under the general auspices of the “Union Académique Internationale” in Brussels to publish critical editions of sources for the history of sub-Saharan Africa.

KONINKLIJKE ACADEMIE
VOOR
OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Louizalaan 231
B-1050 Brussel (België)

ACADEMIE ROYALE
DES
SCIENCES D’OUTRE-MER

av. Louise 231
B-1050 Bruxelles (Belgique)

☎ (02)538.02.11 – Fax (02)539.23.53
E-mail: kaowarsom@skynet.be
Website: <http://www.kaowarsom.be>

ISBN 978-90-7565-252-9
D/2014/0149/3

COMITE FONTES HISTORIÆ AFRICANÆ (België/Belgique)

Coördinator — Coordonnateur

Jacques VANDERLINDEN

Leden — Membres

John EVERAERT

John JACOBS

Jan VANSINA

Jean-Luc VELLUT

Honoré VINCK

Vast Secretaris — Secrétaire perpétuel

Philippe GOYENS

TABLE DES MATIERES

Note au sujet des sources	VII
Préambule	IX
1. Main-d'œuvre	IX
2. Eglise	XI
3. Capital.....	XII
3.1. Les Huileries du Congo belge.....	XII
3.2. Leur personnel.....	XIV
4. Administration	XVIII
Documents	1
1. Correspondance	1
2. Notes et rapports.....	97
3. Tableaux	209
Index	227
A. Noms d'ethnies	227
B. Noms d'institutions et sociétés.....	228
C. Noms de lieux.....	230
D. Noms de bateaux	233
E. Noms propres divers.....	234
F. Noms de personnes.....	235
Annexes	237
Tableau chronologique global des documents contenus dans les deux volumes.....	237
Carte de la région du Cercle de Lusanga.....	241

NOTE AU SUJET DES SOURCES

L'essentiel de ce volume trouve sa source dans les archives personnelles de Lord Lugard (1858-1945), lequel occupe les fonctions de président du conseil d'administration de la Société des Huileries du Congo belge (ci-après les H.C.B. dans mon texte) de 1922 à 1945, donc dans la période sur laquelle porte ce recueil de sources relatives à la Main-d'œuvre, à l'Eglise, au Capital et à l'Administration dans le Congo — et plus particulièrement la région du Kwango — au début des années trente du XX^e siècle. Du point de vue de l'historien, Lugard présente l'intérêt considérable d'avoir conservé un certain nombre de documents en rapport avec sa présidence des H.C.B.; ils forment le fonds intitulé «*Papers relating to La Société Anonyme des Huileries du Congo Belge, [1888-1955]*» conservés dans la *Bodleian Library of Commonwealth and African Studies at Rhodes House* à Oxford. Je dois à la grande obligeance de Madame L. Mc Cann, en charge des archives, d'avoir pu en obtenir les photocopies. Ces documents sont d'autant plus importants que mes contacts directs avec les détenteurs des archives des H.C.B. à Bruxelles ou de celles d'Unilever, que ce soit à Londres ou à Port Sunlight, se sont révélés pendant longtemps totalement négatifs; ce n'est qu'en 2012 qu'un contact a pu être établi avec Port Sunlight. Grâce à l'obligance de l'Archiviste, Madame Diane Backhouse, j'ai pu obtenir à la fois les procès-verbaux du conseil d'administration des Huileries du Congo belge pendant les années 1930 et 1931 et une liste nominative du personnel datant de 1937. Ces documents n'ont malheureusement permis que de préciser certains noms ou prénoms et la date de nomination de E. Dusseljé au poste de responsable de la société en Afrique.

L'ensemble des archives est centré sur une année qui s'étend du milieu de l'an 1930 à celui de l'an 1931; elles ne la dépassent que pour se référer aux temps qui les précèdent ou les suivent immédiatement. Plus particulièrement, il s'agit de la période du conflit ouvert au sommet des H.C.B. entre deux de ses responsables en Afrique (voir, plus loin, le point «personnel»). L'année centrale — 1930-1931 — correspond à la visite dans la province du Congo-Kasaï, dont font partie la région du Kwango et le district du même nom, d'une mission gouvernementale belge chargée d'examiner le problème de la main-d'œuvre au Congo¹. L'un de ses membres, P. Ryckmans, double cette fonction officielle d'une activité semi-publique: celle d'établir, pour le compte de la société, conjointement avec un représentant du clergé et un représentant de l'administration, un rapport «neutre» sur le conflit précité. Dans ces cadres, les documents vont du 31 octobre

¹ J. Vanderlinden, *Main-d'œuvre, Eglise, Capital et Administration dans le Congo des années trente* (vol. I), Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-mer, *Fontes Historiae Africanae*, 2007.

1928 — document 1 (H. Jaspar à F. Willaert) — au 28 avril 1933, lorsque le gouverneur du Congo-Kasaï, P. Ermens, fait rapport à A. Tilkens, gouverneur général du Congo belge, suite à une lettre lui adressée par P. Tschoffen, ministre des Colonies.

PREAMBULE

1. Main-d'œuvre

La main-d'œuvre, au sens du titre de cet ouvrage et donc du vocabulaire des documents publiés dans ce texte, est celle à laquelle est le plus souvent attaché, dans le Congo des années trente, le qualificatif «indigène», donc africain; les services administratifs regroupés sous l'acronyme AIMO, pour Affaires indigènes et Main-d'œuvre, s'en occupent. Les individus composant cette partie de la population constituent l'un des éléments essentiels du système économique colonial; en l'occurrence, ils sont principalement représentés par le coupeur de fruits de palme, matière première de l'activité des H.C.B. Celles-ci emploient en 1930 quelque douze à treize mille coupeurs. De ceux-ci, huit mille environ demeurent dans leurs villages situés dans un environnement riche en palmiers et apportent leurs fruits à des points d'achat. Les autres sont recrutés par contrat et travaillent à Leverville; ces derniers sont les seuls salariés de l'entreprise. Ce sont également les seuls à être logés par la société dans un «camp» de travailleurs. Ces logements sont ce qu'il est convenu d'appeler «en dur», donc en briques, mais aussi en pisé; les autres sont considérés comme provisoires et généralement détruits lorsque le travailleur atteint le terme de son contrat. Il arrive aussi que des coupeurs s'installent en groupes d'origine plus ou moins commune dans une zone riche en palmiers, en laissant leur famille au village; ils construisent dans ce cas des hameaux provisoires, dits «villages secondaires», au confort souvent plus que rudimentaire.

Ces travailleurs appartiennent à des ethnies diverses et sont en grande partie originaires du district administratif du Kwango, dans lequel est situé — nous le verrons — Leverville, siège et lieu d'activités principal des H.C.B. au centre du cercle (*area* en anglais) d'exploitation de Lusanga. Parmi ceux qui sont recrutés à l'extérieur du cercle, mais toujours dans le district, figurent des membres de l'ethnie pende, au sein de laquelle une révolte se déclenche en juin 1931. Bien que son épicentre soit éloigné des limites méridionales du Cercle de Lusanga, l'importance des Huileries en tant qu'opérateur économique dans la région du Kwango n'en sera pas moins mise en cause, ne serait-ce que comme facteur indirect dans le déclenchement de la révolte.

Dans ce contexte général, le problème majeur en ce qui concerne la main-d'œuvre est celui de la détermination de la somme de travail qui peut en être demandée et du niveau de rémunération qu'elle peut en obtenir. Dans le cas particulier des coupeurs de fruits, le coût de la main-d'œuvre est directement lié au prix de revient de la matière première, laquelle est disponible — pourrait-on dire — à portée de main. Le métier de coupeur suppose toutefois une spécialisation, car

la cueillette des régimes de noix au sommet du palmier demande des qualités athlétiques et d'adresse particulières; heureusement les accidents sont rares. S'ajoutent les problèmes liés aux conditions de vie et à l'état de santé du coupeur, sans oublier certains aspects psychologiques relevant de l'idée qu'il se fait d'une vie qui soit «normale» à ses yeux. D'une part, son activité fait l'objet au sein de la population d'appréciations variables liées notamment à des facteurs psychologiques dans la mesure où l'Eglise et l'Administration encouragent l'éducation générale de la population, laquelle entraîne la création de préjugés en faveur des activités intellectuelles au détriment du travail manuel. D'autre part, le coupeur estime que diverses autres tâches de la vie quotidienne sont au moins aussi — sinon davantage — intéressantes que la coupe des fruits dont le bénéfice financier est d'abord de pouvoir payer l'impôt réclamé par l'Administration, puis de satisfaire le commerçant local en lui achetant toutes espèces d'objets qui ne sont pas nécessairement de première nécessité, au détriment d'occupations plus utiles comme l'entretien de son habitation, la chasse ou la pêche, et enfin le loisir, quel qu'il soit. Sans oublier la catéchèse, dont l'Eglise souhaite une fréquentation régulière, sinon de sa part du moins de celle de son auxiliaire premier, sa femme.

Sur ces multiples points, ses choix ne sont pas nécessairement ceux des H.C.B. ou de l'Eglise, voire de l'Administration, qui sont toutes mues par des considérations différentes dans leur fondement, même si elles se rejoignent souvent sous la justification — certains diraient l'alibi — de la mission civilisatrice et de valeurs réputées universelles comme celle du Travail (la majuscule est intentionnelle). Enfin, la période qui nous occupe est celle de la Grande Dépression qui frappe les Etats-Unis et l'Europe entre 1929 et 1934. Dans la mesure où la cueillette des fruits de palme n'a de sens pour les H.C.B. que dans l'approvisionnement d'une industrie dont les produits aboutissent pour l'essentiel sur les marchés européen et nord-américain, il est clair que le cours mondial de l'huile produite dans le Kwango a une incidence directe sur le prix d'achat des noix palmistes au producteur. Celui-ci, toutefois, est bien loin intellectuellement de la notion de cours mondial des oléagineux et des modalités selon lesquelles il s'élabore. Il voit seulement s'effondrer le prix de son travail, dont le coût pour lui n'a pas varié.

Que cela affecte la confiance qu'il a éventuellement dans l'Européen qui lui prêche les vertus civilisatrices du travail n'a rien d'étonnant. Qu'il ressente négativement que le niveau de l'impôt qui lui est réclamé par l'administration coloniale ne se modifie pas et même augmente a de quoi le frustrer davantage. Qu'en certains endroits une certaine tension naîsse dans ses rapports avec l'Administration en découle logiquement. Si, en outre, le contrôle de celle-ci se relâche ou est confié à un personnel peu expérimenté en matière de contact avec l'Africain, un mélange détonant en résulte. Le 8 juin 1931, Maximilien, Norbert Balot¹, agent territorial peu expérimenté, est assassiné à Kilamba alors qu'il y arrive pour assurer la perception de l'impôt. La révolte pende est déclenchée.

¹ Maximilien Balot (1890-1931), fonctionnaire (*Biographie coloniale belge (B.C.B.)*, III, col. 25-26).

2. Eglise

L'Eglise catholique occupe une place essentielle dans le système colonial belge. Au-delà de sa mission évangélisatrice, elle exerce pendant longtemps un quasi-monopole sur l'enseignement subsidié par l'Etat, que ce soit pour les Africains ou les Européens; l'absence de subsidiation d'autres enseignements pour une fraction de la population — notamment celle de l'enseignement des missions protestantes qui ne sera évoqué que lorsque Pierre Ryckmans² sera gouverneur général, donc après 1934 — n'empêche toutefois pas qu'ils soient éventuellement assurés. Mais au-delà de ces deux tâches essentielles — l'évangélisation et l'enseignement —, les missions catholiques partagent aussi celles de la protection des indigènes et des soins de santé à leur intention. Dans ces dernières tâches, certains ecclésiastiques s'intéressent au coupeur de fruits dont la condition est, à première vue, hors de leur compétence. Comme l'énonce clairement Monseigneur Sylvain Van Hee³, vicaire apostolique du Kwango, travail et civilisation vont de pair à la condition qu'ils s'appuient sur l'évangélisation. Il est en outre certain que l'activité économique, lorsqu'elle absorbe exagérément la famille du coupeur de fruits, nuit à l'évangélisation. L'intérêt de l'Eglise ne coïncide donc pas parfaitement avec celui du Capital. En outre, au sein des missionnaires les points de vue divergent quelque peu en fonction de leur place dans la hiérarchie religieuse et aussi de leurs interlocuteurs; de ce dernier point de vue, seul l'évêque a, en principe, vocation à prendre éventuellement une position publique ou à s'adresser aux autorités de la Colonie.

La triple mission de civilisation, d'éducation et d'évangélisation est assurée pour l'essentiel par des ordres religieux missionnaires belges placés directement sous la direction de la Congrégation pour la Propagande de la Foi dont le siège est à Rome; l'épiscopat belge n'intervient en principe pas dans cette activité. Mais elle est aussi confiée à des ordres «internationaux» comme la Compagnie de Jésus ou l'ordre des salésiens. En ce qui concerne la mission du Kwango (*Missio Kwangensis*), confiée à la Compagnie de Jésus, elle est ecclésialement incluse dans la province (entité pourvue d'un archevêque, en l'occurrence celui de Malines) de Belgique (*Provincia Belgica*). La mission est dirigée par un évêque — que nous avons déjà rencontré dans le volume I —, Mgr Sylvain Van Hee, vicaire apostolique du Kwango (*Vicarius Apostolicus Kwangensis*), en résidence à Kisantu, dans le Bas-Congo. L'action missionnaire belge est en outre coordonnée au sein d'un Comité des Supérieurs des Missions.

Dans la mission du Kwango, existe une résidence (*residentia*) dont dépendent directement quatre postes (*statio*) et deux postes en apparence autonomes, ceux

² Pierre Ryckmans (1891-1959), avocat, membre de la Mission Main-d'œuvre (*Biographie belge d'Outre-Mer (B.B.O.)*, VIIA, col. 415-426).

³ Sylvain Van Hee (1875-1960), évêque titulaire de Possala, vicaire apostolique du Kwango (*B.B.O.*, VI, col. 473-474).

de Leverville et Wombali; de ceux-ci dépendent respectivement deux et quatre postes. Le père Van Schingen⁴, supérieur du poste de Leverville, et le père Allard⁵, supérieur de celui de Wombali, sont les seuls, avec Mgr Van Hee, à apparaître dans ce volume. Le premier, qui succède en 1936 à Van Hee en qualité de vicaire apostolique dans le Kwango (séparé à ce moment du vicariat du Bas-Congo), est un ecclésiastique de combat en faveur de l'amélioration de la condition de la main-d'œuvre dans son ressort; c'est lui qui régulièrement relance le débat sur la question. Ses confrères lui donnent en grande partie raison, mais le vicaire apostolique, par tempérament ou souci de ne pas aborder de front le Capital ou l'Administration, et Allard, par respect de son supérieur, tendent à le désavouer publiquement⁶.

Ceci en ce qui concerne les structures et les personnes. Sur le fond, les missions sont évidemment un élément perturbateur des sociétés africaines par les valeurs exogènes qu'elles font davantage que simplement véhiculer. Ce trouble doit en l'occurrence nous intéresser d'autant plus que l'une de celles-ci, le travail, constitue une dimension fondamentale de l'économie; les textes dans lesquels le vicaire apostolique du Kwango l'associe à l'aspect «civilisateur» de sa tâche sont clairs sur ce point. Et l'accord ne peut que se faire dans ce cas avec les conceptions du Capital; ce ne sera que si la mise en œuvre de celles-ci entrent en conflit sérieux avec d'autres valeurs — que cultive parfois davantage la base de l'Eglise que sa hiérarchie — que le couple Capital-Eglise se dissocie éventuellement.

3. Capital

3.1. LES HUILERIES DU CONGO BELGE

La création de la Société anonyme des Huileries du Congo belge, société de droit belge, est le résultat d'une démarche accomplie en 1909 par un homme d'affaires belge, Max Horn⁷, auprès de William Lever⁸, fondateur de la firme

⁴ Henri Van Schingen (1888-1954), missionnaire de la Compagnie de Jésus en poste à la mission de Yasa (*B.B.O.*, VI, col. 905-906).

⁵ Fernand Allard, missionnaire de la Compagnie de Jésus, vice-supérieur de la région du Kwango-Kwilu, avant de devenir, en 1934, le supérieur régulier de celle-ci (*B.B.O.*, VI, col. 8-10).

⁶ Voir ce qu'en écrit Pierre Ryckmans à sa femme (vol. I, document 100).

⁷ Voir D. K. Fieldhouse, *Unilever Overseas*, London-Stanford, Croom Helm-Hoover Institution Press, 1978, pp. 499-502. Voir aussi à son sujet *B.B.O.*, VI, col. 507-509. Max Horn (1882-1953) est un collaborateur du ministre Renkin. A l'origine de l'exploitation du palmier au Congo et de la convention créant les H.C.B., il deviendra le commissaire du gouvernement auprès de la société.

⁸ William-Hesketh Lever, vicomte Leverhulme (1851-1925), fondateur de Lever Bros Ltd et des H.C.B. (*B.C.B.*, I, col. 597-598 et *B.O.B.*, VI, col. 650-653). Voir aussi B. Lewis, *So clean: Lord Leverhulme, Soap and Civilization*, Manchester, Manchester University Press, 2008 et A. Mitchell, «Lord Leverhulme's Ghosts: Colonial Exploitation in the Congo», in *Journal of British Studies*, 48 (2009): 795-797.

Lever Brothers Ltd, à la demande du premier ministre des Colonies belge, Jules Renkin⁹; celui-ci est soucieux d'intéresser des capitaux britanniques au développement de la nouvelle colonie belge. A ce moment, le désir est grand dans le chef des autorités de montrer à l'opinion publique et aux gouvernements étrangers que l'ère des abus imputés à Léopold II¹⁰ est bien terminée. La constitution de la société fait l'objet d'une convention entre la Colonie et la société Lever Brothers Ltd, signée quatre mois jour pour jour avant que William Lever devienne le premier baron Leverhulme. La convention porte toutefois sur une surface dépassant l'une des limites fixées par l'article 15 de la Charte coloniale¹¹; le Conseil colonial est donc saisi du projet de décret l'approuvant. Le rapport présenté par le Conseil¹² compte vingt pages et illustre son souci de mettre effectivement en œuvre une politique coloniale belge, encore embryonnaire à l'époque. Les statuts (*articles of association*) sont enregistrés devant le notaire Taymans à Bruxelles le 19 mai 1911 et publiés aux annexes du *Moniteur belge* des 5-6-7 juin 1911.

Après la Première Guerre mondiale, la mise en œuvre de la convention se heurte toutefois sur le terrain à des difficultés à la fois en matière de concurrence résultant du principe de la liberté du commerce dans le bassin conventionnel du Congo et de définition des droits des indigènes sur les terres incluses dans les cercles. Il est donc nécessaire d'en préciser certains termes relatifs aux droits des Africains, mais aussi à ceux des concurrents des H.C.B. Chantage ou analyse fondée sur la réalité économique — probablement un peu des deux —, ceux-ci estiment ne pas pouvoir poursuivre leur entreprise si le problème n'est pas résolu; il fait l'objet d'intenses négociations à partir de 1920. Une solution est finalement trouvée à partir de début 1925; elle est caractérisée par des accords dits à juste titre tripartites — du moins formellement — dans la mesure où ils impliquent les autorités indigènes locales, le gouvernement de la Colonie et la société¹³. Le moins qu'on puisse leur reprocher est qu'ils aboutissent à conférer aux H.C.B. un véritable monopole dans les cercles formant leur concession, ceci indépendamment de leur violation éventuelle — pour d'aucuns certaine — des droits des indigènes.

⁹ Jules Renkin (1862-1934), homme politique belge, ancien ministre des Colonies (*B.C.B.*, IV, col. 747-753).

¹⁰ Léopold II (1835-1909), roi des Belges (*B.C.B.*, I, pp. V-XXVII).

¹¹ Voir P. Piron & J. Devos (dir.), *Codes et lois du Congo belge* (2^e éd. bilingue), Bruxelles, Larcier, 1960, I, 19.

¹² Voir *Compte rendu analytique des séances du Conseil colonial*, 1911, pp. 371-398, y compris le texte final de la convention tel que proposé au Roi.

¹³ Voir ce qu'en écrit Fieldhouse, cité en note 8, p. 517 et ss. L'élaboration de ces accords mériterait une étude approfondie. Voir, en outre, J. Marchal, *Travail forcé pour l'huile de palme de Lord Leverhulme*, Borgloon, éd. Paula Bellings, 2001, pp. 98-117.

3.2. LEUR PERSONNEL

Au sommet de la pyramide formée par le personnel des Huilleries du Congo belge, société anonyme de droit belge, se trouve — ce n'est guère étonnant — un conseil d'administration (*Board of Directors*). A sa tête, un président, Sir Frederick (Lord, à partir de 1928) Lugard¹⁴, l'une des personnalités majeures de la politique coloniale britannique du premier quart du XX^e siècle. Le besoin de convaincre l'opinion que la compagnie faisait appel — ne serait-ce qu'à son sommet — à du personnel particulièrement compétent en matière coloniale et connu pour son souci du dialogue avec les Africains, l'importance attachée à la réussite des négociations relatives aux accords tripartites et à la satisfaction de certaines revendications des chefs autochtones, ne sont sans doute pas étrangers à cette nomination. Il exerce cette fonction de 1923 — il a soixante-cinq ans — jusqu'à sa mort en 1945, donc pendant la période qui nous intéresse plus particulièrement¹⁵; les documents illustrent parfaitement son importance dans ces circonstances, étant entendu que son lieu principal d'activité se situe à Londres et, sans doute davantage encore, à sa résidence privée dans le Surrey à une trentaine de kilomètres de la capitale. Pendant son mandat, Lugard ne se rend jamais au Congo; il se repose entièrement sur le vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, H. Greenhalgh¹⁶.

Cela ne l'empêche pas d'être le patron. En outre, il attache une grande importance à certains aspects de son rôle et notamment à ceux en rapport avec la main-d'œuvre africaine. H. Greenhalgh en témoigne lorsqu'il fait état d'un «engagement pris envers Lord Lugard d'attirer son attention sur toutes les questions de cette nature»¹⁷ en parlant du rapport du docteur Daco¹⁸. La réputation et le rôle international de Lugard sont considérables, tant sur le plan académique à l'Institut international des Langues et des Civilisations africaines (le futur Institut international africain) que dans les sphères politiques au sein des organes spécialisés de la Société des Nations; il tient à l'évidence à ce qu'aucun aspect de ses hautes fonctions dans le monde des affaires puisse les ternir.

La question peut dès lors être posée de la perception qu'il se fait du coupeur de fruits, situé aux antipodes de sa propre position au sein des H.C.B. Dans une démarche intellectuelle fréquente à l'époque — qui l'est parfois sinon souvent

¹⁴ A son sujet, voir M. Perham, *Lugard* (2 vol.), London, Collins, 1960, et sur son passage aux H.C.B., vol. 2, pp. 665-666.

¹⁵ Nous ne l'avons rencontré qu'occasionnellement et de manière anecdotique dans le volume précédent de cet ouvrage (cité en note 1) aux pages VII et 259, ainsi qu'à la note 26 du document **148**, p. 256.

¹⁶ Harold R. Greenhalgh (1879-1948), vice-président de Lever Brothers Ltd.

¹⁷ «An undertaking given to Lord Lugard to bring all such questions to his notice», ci-dessous document **52**.

¹⁸ Victor Daco (1882-1954), médecin, médecin provincial *a.i.* à Léopoldville en 1929, il publie un mémoire intitulé «Problèmes de la main-d'œuvre indigène au Congo belge» (*B.B.O.*, VIIA, col. 153-154).

encore aujourd’hui —, disons simplement qu’il le perçoit à l’image des Africains qu’il a pu connaître dans sa longue carrière coloniale. Contentons-nous d’emprunter à son maître-ouvrage, *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, sa «description de l’Africain» :

In character and temperament, the typical African of this race-type is a happy, thriftless, excitable person. Lacking in self control, discipline, and foresight. Naturally courageous, and naturally courteous and polite, full of personal vanity, with little sense of veracity, fond of music and loving weapons as an oriental loves jewelry. His thoughts are concentrated on the events and feelings of the moment, and he suffers little from the apprehension for the future, or grief for the past. His mind is far nearer to the animal world than that of the European or Asiatic, and exhibits something of the animal’s placidity and want of desire to rise beyond the state he has reached. Through the ages the African appears to have evolved no organized religious creed, and though some tribes appear to believe in a deity, the religious sense seldom rises above pantheistic animalism and seems more often to take the form of a vague dread of the supernatural. He lacks the power of organization, and is conspicuously deficient in the management and control alike of men or business. He loves the display of power, but fails to realize its responsibility [...] he will work hard with a less incentive than most races. He has the courage of the fighting animal — an instinct rather than a moral virtue [...]. In brief, the virtues and defects of this race-type are those of attractive children, whose confidence when it is won is given ungrudgingly as to an older and wiser superior and without envy [...]. Perhaps the two traits which have impressed me as those most characteristic of the African native are his lack of apprehension and his ability to visualize the future¹⁹.

Il est intéressant de comparer cette perception avec celle qui sous-tend le discours de Monseigneur Van Hee²⁰.

A Bruxelles, la société est gérée par trois administrateurs délégués (*managing directors*), J. T. Irvine²¹, M. H. L. Stubbe²² et L. Genon²³, auxquels s’ajoutent, pour former le conseil d’administration, cinq administrateurs, tous belges (*directors*), L. Beckers²⁴, F. Beissel²⁵, L. Bertrand²⁶, le comte Jean de Mérode²⁷ et T. Kreglinger²⁸; le commissaire du gouvernement belge est M. Horn. Ils siègent à Lever House, située — cela n’étonnera personne — au 150 de la rue Royale,

¹⁹ F. D. Lugard, *The Dual Mandate in British Tropical Africa*, London, W. Blackwood and Sons, 1922, pp. 69-70.

²⁰ Par exemple dans le document 54 sous le titre «Travail et civilisation».

²¹ Non identifié.

²² M. H. L. Stubbe, officier supérieur (major), devenu directeur général des H.C.B. à Bruxelles en 1919.

²³ Non identifié.

²⁴ Non identifié.

²⁵ François Beissel (1871-1929), administrateur délégué en Afrique des H.C.B. (1914-1928) (*B.C.B.*, III, col. 41-42).

²⁶ Louis Bertrand (1856-1943), homme politique socialiste, membre de la Chambre des Représentants (*B.C.B.*, V, col. 62-63).

²⁷ Jean de Mérode (1864-1933), membre de la famille princière de Mérode, grand-maréchal de la Cour de Belgique (<http://www.noblesseetroyautes.com/nr01/2011/05/la-famille-des-princes-de-merode>).

²⁸ Théodore Kreglinger, homme d’affaires anversois non identifié.

dans ce quartier où «se trouvaient, à côté du Palais royal et des Chambres législatives, les bureaux du ministère des Colonies; là se trouvait aussi le siège des grandes sociétés coloniales et des organismes financiers belges auxquels la majorité d'entre elles se rattachaient. Avec un peu de chance, un promeneur pouvait croiser en une journée, dans le Parc de Bruxelles, tous les hommes qui dirigeaient le Congo»²⁹. De ce tableau, seul est absent le clergé.

La structure juridique belge n'est toutefois pas totalement déconnectée du groupe Lever, présidé par Francis d'Arcy Cooper³⁰, et surtout de son vice-président Harold R. Greenhalgh, qui se rend fréquemment à Bruxelles et à l'occasion au Congo; il est notamment en Afrique en 1930, ce qui nous intéresse au premier chef. Il contribue surtout activement à définir la politique de Lever Brothers Ltd; il en deviendra ultérieurement le président³¹.

Au Congo, existe un administrateur délégué pour l'Afrique (ou, plus précisément et en fait pour le Congo) installé à Léopoldville. Au seuil de la période qui nous intéresse, il s'agit de S. Edkins³² qui est l'un des artisans de l'implantation du groupe Lever au Congo en sa qualité de premier directeur du Cercle de Lusanga. Au moment où C. Dupont³³ est nommé directeur général de ce cercle, où se trouve le siège principal d'activités de la société au Congo, son prédécesseur dans cette dernière fonction, E. Dusseljé³⁴, est nommé, dans un premier temps, directeur général pour le Congo en résidence à Léopoldville suite au départ d'Edkins. Au printemps 1930, il revient d'un séjour en Europe avec le titre d'administrateur délégué de la société au Congo. A la lumière de ce qui s'ensuit et qui fait en partie l'objet des deux volumes de cet ouvrage, cette désignation semble être à l'origine du conflit interne qui secoue la société à partir de cette année³⁵. L'administrateur délégué a sous son contrôle direct à Léopoldville une administration centrale composée de dix départements spécialisés, dont le plus important est celui des transports et du chantier naval.

Sous l'administrateur délégué se présentent les directeurs généraux des divers cercles ou zones (*area*, en anglais) de la société prévus dans la convention et ses statuts dès 1911³⁶; ce sont ceux d'Alberta, Brabanta, Elisabetha, Flandria et Lusanga dans lequel est située Leverville, la bien nommée. Chaque cercle contient un certain nombre de secteurs centrés le plus souvent sur un élément de

²⁹ J. Stengers, *Congo. Mythes et réalités: 100 ans d'histoire*, Paris/Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989, p. 182.

³⁰ Francis d'Arcy Cooper (1882-1941), industriel et homme d'affaires anglais.

³¹ Voir Fieldhouse, cité en note 8, qui met en évidence son rôle dans les H.C.B.

³² Sidney Edkins (1905-1947), administrateur délégué des H.C.B. en Afrique, puis à Bruxelles à partir de 1930.

³³ Charles Dupont (1889-1938), directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B. (*B.C.B.*, IV, col. 260-262).

³⁴ Elso Dusseljé (1881-1964), administrateur délégué des H.C.B. en Afrique (1930-1937) (*B.B.O.*, VIII, col. 110-116).

³⁵ Voir vol. I, document 72, où Mgr Van Hee exprime cette idée à Pierre Ryckmans.

³⁶ Voir J. Vanderlinden, cité en note 1, p. 2 avec carte.

production ou de transport. Dans le Cercle de Lusanga, du nom du village africain situé face à Leverville sur la rive droite du Kwilu lorsqu'il rencontre la Kwenge, existent ainsi les secteurs de Basongo, Lunungu, Mosango et, le dernier créé, celui de Tango.

Le personnel européen d'Afrique des H.C.B. dans les années trente compte environ trois cent soixante personnes, dont une vingtaine sont en mer en route pour le Congo, ce qui fait de la société l'un des plus gros employeurs de personnel expatrié dans la Colonie. Parmi ces personnes, une centaine environ travaillent à Kinshasa dans l'administration et les ateliers centraux de la société. Celle-ci y dispose en effet d'un port privé où s'effectuent non seulement le transbordement de la production générée par l'intérieur du pays, mais aussi l'entretien de sa flotte qui compte huit navires³⁷. La plus grande partie du personnel européen est donc répartie inégalement dans les cinq cercles des concessions accordées à la société par le gouvernement. Dans le Cercle de Lusanga, travaillent une centaine de personnes, ce qui en laisse cent soixante environ pour les quatre autres cercles. Ce personnel est engagé pour des contrats de trois ans, à l'issue desquels il bénéficie d'un congé de six mois et d'un titre de transport par voie intérieure, puis maritime à destination de l'Europe. Il est extrêmement difficile d'évaluer le niveau de qualification de cette main-d'œuvre expatriée, particulièrement celle qui se trouve en contact direct avec sa contrepartie africaine.

En son sein figure, dans le Cercle de Lusanga, un nombre significatif — un quart environ — de sujets britanniques, ce qui s'explique facilement par l'origine de la société. Il semble aussi que ceux-ci s'effacent progressivement au bénéfice de ressortissants belges. Enfin, signalons que la langue de communication à l'intérieur du sommet local de la hiérarchie est l'anglais, ce qui explique le nombre de documents dans cette langue figurant dans les textes publiés. Cela entraîne des rédactions de correspondance par des Belges — particulièrement Dupont — dans un anglais très approximatif, ou encore des traductions du français vers l'anglais — Lugard ne lit apparemment pas la première de ces langues — dont certaines sont marquées par de fâcheux contresens.

Si le haut personnel améliore éventuellement sa situation matérielle par son intérressement aux résultats de l'entreprise, le petit personnel peut espérer atteindre un objectif identique sous la forme de bonus annuels qui, en 1930, s'échelonnent entre 26,50 et 9 688 francs. La consultation du document **68** révèle que sept de ces avantages n'atteignent pas les 500 francs et que la moyenne des bonus de ce groupe s'établit autour de 208 francs, soit moins de vingt francs par mois! L'existence même de ces bonus est discutée dans la mesure où ils sont susceptibles de pousser le responsable européen à demander des efforts trop importants au personnel africain placé sous sa responsabilité.

Indépendamment des coupeurs de fruits, l'entreprise emploie un personnel autochtone dans des tâches diverses. Parmi celui-ci se distinguent les *capitas*,

³⁷ Voir leur liste dans le document **69**, sous la rubrique «Steamers».

coastmen ou *sentries*, employés polyvalents dont le point commun est leur activité, notamment linguistique, entre l’Européen et les populations autochtones. Le reproche qui leur est le plus fréquemment adressé est le zèle exagéré — du moins apparent — dont ils font preuve dans leur rôle d’interface — celui-ci devient aisément amplificateur — et le degré variable dont ils abusent de leur position aux côtés de l’Européen. Les *coastmen*, originaires de l’Afrique de l’Ouest, jouissent — plus particulièrement aux débuts de l’implantation des Huileries — d’une position privilégiée vu leur connaissance de l’anglais et leur autonomie par rapport au milieu local en raison de leur origine étrangère. Il semble que leur rôle et leur influence diminuent rapidement.

4. Administration

L’administration — au sens le plus large du terme — du Congo belge comporte un nombre important d’échelons répartis entre la métropole belge et la Colonie.

Dans la métropole, les organes de cette administration sont le Parlement belge, le Roi, le Ministre des Colonies et son administration. Pour mon propos, seuls nous intéressent le parlement et le ministre. Et encore... Le parlement n’intervient en l’occurrence qu’à l’occasion des interpellations d’un membre du Parti ouvrier belge à la Chambre des Représentants, Emile Vandervelde.

Le Ministre des Colonies est autrement important. Il dispose dans ses services métropolitains de fonctionnaires, au nombre de deux cents environ, organisés sur le modèle des ministères belges. Dans la période qui nous occupe, la fonction est remplie par Henri Jaspar³⁸, qui cumule cette fonction avec celle de premier ministre. C’est dire, à une période où les soucis ne manquent pas sur le plan belge, que la Colonie n’en est pas le premier. Entre le ministre, assis dans son bureau de la place Royale à Bruxelles et le cueilleur de fruits, juché au sommet de son palmier à Leverville, la distance est grande à tous égards. Il arrive toutefois — mais c’est exceptionnel — que l’un se soucie du sort de l’autre et que des instructions s’envolent du Coudenberg vers le Kwango. La politique coloniale se transforme alors au fil des kilomètres et de la hiérarchie au point de n’être plus tout à fait à l’arrivée ce qu’elle était au départ. La lenteur des communications doit notamment être prise en compte. Ainsi, en sens inverse, du Kwango vers l’Europe, entre l’achèvement du rapport du médecin provincial du Congo-Kasaï, Victor Daco, consacré à la condition du personnel africain des H.C.B., rédigé à la fin de l’année 1929, et son arrivée sur le bureau du ministre — à ce moment Paul Tschoffen³⁹ —, il s’écoule plus de trois ans; celui-ci peut

³⁸ Henri Jaspar (1870-1939), avocat, Premier ministre de 1926 à 1931, également ministre des Colonies de 1926 à 1929 et de 1929 à 1931 (B.B.O., VI, col. 539-547).

³⁹ Paul Tschoffen (1878-1961), ministre des Colonies du 19 octobre au 25 décembre 1929 et du 23 octobre 1932 au 19 novembre 1934 (B.B.O., VIII, col. 424-428).

à juste titre estimer que «cette abstention [le fait de n'avoir pas fait suivre ce rapport] du gouvernement local est d'autant plus regrettable qu'en 1929 et en 1930, des décisions arrêtées de commun accord à Bruxelles et au Congo, auraient sans doute pu prévenir dans une certaine mesure, les tristes événements qui se sont produits au Kwango»⁴⁰, entendez la féroce répression de la révolte pende que dénonce le rapport Jungers⁴¹. Si un ministre des Colonies signe ainsi l'avant-dernier élément de correspondance de ce volume, c'est également son prédécesseur dans la fonction qui l'ouvre par une lettre à un représentant de l'Eglise, le président du Comité des Supérieurs des Missions, qui l'a saisi d'une déclaration solennelle des vicaires et préfets apostoliques catholiques du Congo belge; celle-ci porte précisément sur la condition des indigènes dans la Colonie.

La métropole intervient également dans les affaires de la Colonie en y envoyant des missions d'enquête d'initiative gouvernementale ou parlementaire. Nous avons rencontré la «Mission Main-d'Œuvre» dans le volume précédent⁴². Rappelons seulement la coïncidence entre l'interpellation de Vandervelde du 25 mars 1930 et la décision de sa mise sur pied et son départ pour le Congo — elle s'embarque à Anvers le 22 septembre 1930. Le 2 mars 1931, l'*Elisabethville* accoste au Steen ramenant la mission au pays. Trois mois plus tard, la révolte pende débute.

A Léopoldville, le Congo belge est administré par un gouverneur général — à l'époque le général Auguste Tilkens⁴³ — en résidence à Léopoldville, chef-lieu de la Colonie; il est assisté d'un vice-gouverneur général et d'un secrétaire général. L'ensemble du personnel administratif de la Colonie est placé sous ses ordres; il est réparti entre une administration centrale installée à Léopoldville et organisée en divers services décentralisés au niveau des provinces, voire des districts; mentionnons, indépendamment de l'ordre judiciaire et de la Force publique, le service territorial, opérant exclusivement au niveau des districts ou des territoires incluant la police, le service de l'enseignement, qui est réduit à six personnes, dans la mesure où l'enseignement pour Africains et pour Européens constitue un monopole des missions religieuses, celui des secrétariats, des douanes, des postes et télégraphes, de l'agriculture, des travaux publics, des terres, de la marine, de l'hygiène, de l'industrie et du commerce, et celui de la télégraphie sans fil. De tous ces services, trois seulement apparaissent dans ce volume, le service territorial, celui de l'hygiène et celui de la force publique. Ils n'en occupent pas moins une place capitale dans notre sujet dans la mesure où ils représentent le pouvoir colonial aux yeux de la main-d'œuvre. Il en va de

⁴⁰ Voir document 45 du 8 mars 1933.

⁴¹ Eugène Jungers (1888-1958), magistrat, président de la cour d'appel de Léopoldville, qui enquête en 1931 sur les événements ayant précédé et suivi la révolte pende de 1930 (*B.B.O.*, VI, col. 562-566).

⁴² J. Vanderlinden, cité en note 1, pp. IX-X.

⁴³ Auguste Tilkens (1869-1949), officier, gouverneur général du Congo belge de 1927 à 1934 (*B.B.O.*, VI, col. 1004-1011).

même — mais de manière tout à fait occasionnelle — pour le service de la justice.

Administrativement, la Colonie est, à l'époque, divisée en quatre provinces; celle du Congo-Kasaï, qui couvre le sud-ouest du pays, nous intéresse directement. Le gouvernement de la province est confié à un vice-gouverneur général, gouverneur de province, en ce qui concerne le Congo-Kasaï, Joseph Beernaert⁴⁴, assisté d'un commissaire général assistant, Amour Maron⁴⁵. La province est divisée en cinq districts, dont celui du Kwango, dans lequel est située l'agglomération de Leverville; l'administration du district est confiée à un commissaire de district, René Preys, apparemment absent et, en tout cas, n'apparaissant pas dans les documents ou rapports de ce volume⁴⁶; il est remplacé par son adjoint, Omer De Williamort⁴⁷. Le district du Kwango est divisé en treize territoires; en principe existent dans chacun d'eux un administrateur territorial (principal, de première classe ou de deuxième classe), responsable de son administration et assisté par un nombre variable d'agents territoriaux. Leverville, siège principal d'activités des H.C.B., est située dans le territoire de Kikwit, à une vingtaine de kilomètres de son chef-lieu éponyme.

Indépendamment de ces fonctionnaires relevant du service territorial, ceux relevant du service de l'hygiène apparaissent dans les documents dans la mesure où leur est confiée, à intervalles réguliers, l'évaluation de la santé des populations locales et dans la mesure où leur emploi au service des entreprises européennes a une incidence sur celle-ci. Comme l'indique le nom du service, l'environnement des populations fait également partie de leur compétence dans la mesure où il influe sur leur état de santé. Enfin, le service regroupe l'ensemble des médecins attachés à la Colonie. Si on omet ces derniers, le cadre de ce service est considérablement plus réduit que celui du service territorial. A sa tête, se trouve le médecin en chef, Giovanni Trolli⁴⁸; il a pour adjoint René Mouchet⁴⁹. Leurs subordonnés sont au nombre de huit pour l'ensemble du Congo⁵⁰, qu'ils soient médecins provinciaux ou médecins inspecteurs, étant entendu qu'ils semblent parfois interchangeables dans ces fonctions; ainsi Victor Daco, médecin

⁴⁴ Joseph Beernaert (1883-1950), vice-gouverneur général, gouverneur du Congo-Kasaï (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, Bruxelles, s.d.).

⁴⁵ Amour Maron (1891-1948), commissaire général assistant dans la province du Congo-Kasaï (B.B.O., VI, col. 692-694).

⁴⁶ Si l'on en croit l'*Annuaire officiel* pour 1930, publié par le ministère des Colonies, ce serait R. Preys qui aurait succédé cette année-là à L. Vandenvyvng.

⁴⁷ Omer de Williamort (1892-?) est mis en disponibilité suite à l'une des recommandations de Jungers dans son rapport (doc. 60, *infra*, cette partie du rapport étant toutefois omise). Voir L.-F. Vanderstraeten, cité *infra*, note 182, pp. 126-128.

⁴⁸ Giovanni-Trolli (1876-1942), médecin, médecin en chef du Congo belge (B.C.B., IV, col. 885-887).

⁴⁹ René Mouchet (1884-1967), médecin, médecin en chef adjoint du Congo belge (B.B.O., VIIA, col. 361-362).

⁵⁰ Soit, ne l'oubliions jamais, un territoire équivalant à quatre-vingts fois la Belgique.

inspecteur (hors cadre) remplit les fonctions de médecin provincial dans le Congo-Kasaï et nous intéresse surtout à ce titre.

Plus proches encore de la main-d'œuvre sont les autorités dites «coutumières» dans le système d'administration indirecte de la colonie belge; ce sont les «chefs» — qu'ils soient dits ou non «médiaillés»⁵¹ — nommés à la tête d'une «chefferie» plus ou moins traditionnelle ou d'un «secteur» fabriqué par l'administration européenne pour les besoins de la cause. Leur désignation se fait en principe selon la coutume, mais en fait sous un contrôle plus ou moins étroit des administrateurs européens et de leur hiérarchie au niveau du district ou de la province. Leur rôle est particulièrement délicat et difficile à assumer, placés comme ils le sont entre le marteau colonial et l'enclume des populations. Ce recours aux autorités dites «traditionnelles» se justifie par l'impossibilité d'assurer directement la gestion de la Colonie par des fonctionnaires européens; le budget ne le permettrait pas. Il en résulte que, sur une surface de chaque territoire égale en moyenne aux trois quarts de la Belgique, moins d'une demi-douzaine d'Européens assument la responsabilité du maintien de l'ordre colonial. Le chiffre laisse rêveur et permet de comprendre ce que représente l'Administration lorsqu'il est question de son «occupation» du terrain confié à ses soins.

Totalement indépendants, par contre, de la hiérarchie administrative dans leur action quotidienne sont les magistrats de carrière, et plus particulièrement les procureurs du Roi et leurs substituts; l'une de leurs missions est de veiller à la protection des autochtones. On les rencontre au hasard d'inspections occasionnelles qu'ils effectuent dans le district du Kwango au départ de leur siège (tribunal de district et tribunal de parquet) situé à Bandundu, chef-lieu du district du Kwango. En cas de crise grave, comme celle que suscite la révolte pende, ils constituent, en raison de leur indépendance de principe, l'ultime moyen d'enquête au niveau local. Le gouvernement de la Colonie y a recours au lendemain de cette révolte et confie cette tâche à l'un des plus hauts magistrats de la Colonie, le président de la cour d'appel de Léopoldville, Eugène Jungers. La partie de son rapport consacrée aux causes de la révolte nous intéresse au premier chef. Je ne reprends toutefois dans ce volumineux rapport (121 pp.) que les éléments ayant trait à la main-d'œuvre, aux missions, aux activités des H.C.B. et, enfin, à l'administration coloniale. Sur chacun d'eux, il nous livre un éclairage — certes subjectif, mais néanmoins intéressant — de la personnalité et du comportement des acteurs de la pièce qui se joue dans les années trente dans cette partie du Congo.

De son côté, la Force publique, et plus particulièrement ses unités en service territorial, distinctes de celles dites «campées», apparaît aux yeux de la main-d'œuvre comme le bras armé du pouvoir colonial. C'est elle qui met en œuvre sur le terrain l'arsenal répressif de sanctions considérées comme préventives échappant au contrôle du pouvoir judiciaire: ce sont l'opération de police, parfois

⁵¹ Appelés ainsi en raison du fait qu'ils portent un insigne officiel indicatif de leur fonction.

connue sous le nom de «promenade» militaire, et l'opération militaire, connue parfois, elle aussi, sous le nom d'«occupation militaire», toutes deux définies par le décret du 3 juin 1906 (donc du roi-souverain de l'Etat Indépendant du Congo) et l'arrêté ministériel du 25 octobre 1920⁵².

La promenade se distingue essentiellement de l'occupation par le fait qu'elle est préventive alors que la seconde est répressive; celle-ci consiste en des «mouvements offensifs contre [je souligne] les populations», tandis que celle-là concerne de simples mouvements tendant à assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi, d'où la référence à la «promenade». Les commissaires de district ont le pouvoir d'ordonner l'une comme l'autre en fonction de la gravité de la situation; toutes deux sont encadrées dans leur application par le décret et l'arrêté ministériel, mais il semble que leur pratique s'accompagne facilement d'excès qui leur font une réputation désastreuse et suscitent la crainte des populations.

Enfin, il y a les «messagers» de l'administration coloniale, auxiliaires au plus bas niveau, celui de la transmission du courrier, quel qu'en soit le contenu; compte tenu de la maigreure des budgets accordés à la base administrative, il peut arriver que le secteur privé prenne en charge leur traitement. S'établit ainsi une «coopération» entre public et privé pour une «bonne cause», celle de la colonisation; le risque existe toutefois qu'elle soit perçue comme une collusion avec tout ce que le terme peut avoir de péjoratif. Ces employés subalternes de l'administration sont ceux le plus fréquemment et le plus facilement tentés par des excès de zèle au service du pouvoir colonial dont ils dépendent entièrement.

*
* * *

Telles sont les composantes du système colonial impliquées dans les documents. D'un côté, la masse des Africains envisagés sous l'angle particulier de leur contribution à l'économie importée par le colonisateur, de l'autre celui-ci. L'un comme l'autre ne constituent toutefois pas des ensembles monolithiques. Parmi les Africains, il en est qui acceptent avec peine, voire s'opposent, aux transformations de leur mode de vie que leur offrent les intrus — dans les documents ils parlent souvent d'eux-mêmes comme étant les «occupants»! —, comme il en est qui se rallient à eux — en profondeur ou en façade — parce qu'ils y trouvent leur intérêt. Du côté des Européens, l'image classique du trépied sur lequel repose la colonisation belge et qui apparaît ici dans toute sa vigueur ne se présente pas comme constituée d'une seule pièce. Les trois composantes de l'entreprise coloniale — aussi bien intentionnée soit-elle dans son zèle civilisateur — entrent fréquemment en conflit l'une avec l'autre dans la mesure où l'action de l'une gêne, à un titre quelconque, celle de l'autre. La main-d'œuvre

⁵² Voir *Codes et lois du Congo belge* (2^e éd. bilingue), Bruxelles, Larcier, 1960, I, p. 403 et ss.

intègre donc nécessairement au quotidien, dans chacun de ses comportements, les contraintes résultant de la présence dans son contexte traditionnel de ces trois ordres à la fois complices et concurrents. Que cette situation ne soit ni simple, ni nécessairement agréable justifie amplement ce qu'en écrivait à sa femme Pierre Ryckmans — témoin privilégié et empathique de ces temps en ces lieux: «Il n'est pas toujours drôle d'être nègre au Congo aujourd'hui».

Quant au chercheur, observateur extérieur a posteriori, il est confronté à tout instant à ce qui apparaît d'emblée comme le double langage du capitaliste qu'il-lustrent parfaitement les documents contenus dans ce volume. Quelles que soient les bonnes intentions déclarées par les dirigeants des Huileries, il est clair que ceux-ci se trouvent confrontés à un impératif premier et, pourrait-on dire — dans la mesure où ces termes ont un sens —, «normal» ou «dans la nature des choses»: assurer le rapport du capital investi. Or, si la ressource naturelle est relativement satisfaisante en qualité et quantité dans le cercle de Leverville, il semble difficile d'y trouver la main-d'œuvre nécessaire à son exploitation. Qui plus est, l'année 1930 qui, précisément, se situe au cœur de la période qui nous intéresse, est particulièrement difficile pour les H.C.B. en raison d'une crise aiguë dans le secteur au niveau mondial et, corrélativement, à la suite de l'effondrement du prix qu'elles sont susceptibles de payer au producteur africain. Les difficultés ne manquent donc pas sur la voie étroite qu'emprunte quiconque prétend réconcilier des objectifs aussi contradictoires que ceux du Capital et de la Main-d'œuvre qu'il emploie. Quant à l'Eglise et à l'Administration, elles naviguent sur une mer difficile.

Ceci dit, laissons parler les documents, notes, rapports et tableaux...

DOCUMENTS

1. Correspondance

1. H. Jaspar, Premier ministre et ministre des Colonies, à F. Willaert¹, président du Comité des Supérieurs des Missions

Bruxelles, le 31 octobre 1928

Révérend Père,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 24 octobre et de son annexe.

Je vous remercie de la confiance que vous m'exprimez à l'occasion de cette communication.

Je n'ai pas besoin de vous dire que la déclaration des Vicaires et Préfets apostoliques du Congo belge, retient toute mon attention et de vous affirmer que le grave problème qu'elle évoque fait l'objet de mes plus constantes préoccupations.

Bien que celles-ci se soient déjà traduites par de multiples mesures — à l'efficacité desquelles vos mandants rendent d'ailleurs hommage — je ne veux pas me dissimuler que le problème du recrutement reste difficile et que sa solution — définitive et rapide — fait à bon droit l'objet de l'attention impatiente et angoissée, de tous ceux qui se sont assigné le devoir de veiller sur le sort et l'avenir de nos populations africaines.

Avec tous ceux-là, je suis d'accord pour reconnaître que le Congo s'est, au point de vue économique, développé trop rapidement et que la crise de croissance qu'il traverse, nous a placé — à notre corps défendant — devant des nécessités que nous aurions refusé d'envisager spontanément.

Il ne s'agit de rien moins, vous le savez, que d'assurer l'équilibre entre les ressources et les besoins de main-d'œuvre et d'amener en conséquence, les indigènes à accepter ce que nous appelons la loi du travail, alors que celle-ci ne s'impose pas — impérativement — à eux comme à nous.

De là, la nécessité inéluctable et le devoir impérieux pour toutes les autorités locales, de se livrer à une propagande constante et sincère, à une action de persuasion soutenue, indispensables pour secouer les instincts de paresse des natifs.

¹ Non identifié.

Que cette propagande et cette action n'aient pas toujours pleinement respecté la liberté individuelle des indigènes, je ne veux pas le nier. C'est pour ce motif que le Comité consultatif de la Main-d'œuvre a émis le vœu de voir proscrire l'intervention directe des autorités territoriales dans le recrutement, c'est-à-dire la fourniture par elles, de travailleurs à l'industrie privée.

Une période de transition a cependant dû être admise dont la durée a été fixée à 5 ans. Nous approchons de ce terme. Devra-t-il être prolongé? Il est permis d'espérer que non et tous mes efforts tendent à cette fin.

Il n'est pas niable d'ailleurs qu'un progrès marquant se constate partout dans la Colonie à cet égard.

Presque tous les grands organismes, mis en demeure de pourvoir eux-mêmes au recrutement de leur main-d'œuvre, ont organisé un service de recrutement, dont le développement dispensera à bref délai et totalement, le service territorial de son intervention actuelle, encore trop accentuée.

Dans diverses régions de la Colonie, des Bourses du Travail fonctionnent, d'autres sont en voie de constitution. L'action de ces organismes aura pour effet de fournir de la main-d'œuvre, surtout à ceux des employeurs, auxquels leurs moyens financiers plus réduits, interdisent l'organisation dispendieuse d'un service particulier de recrutement.

Sans doute, dans la situation actuelle (il ne faut pas oublier que nous sommes encore dans la période de transition) l'action des autorités territoriales n'a pas encore dépouillé totalement le caractère d'intervention directe, dont le principe a été condamné.

Je sais que des abus se sont produits, que notamment la cupidité des chefs indigènes — favorisée par les primes offertes par les recruteurs — les a amenés à porter atteinte à la liberté individuelle de leurs sujets.

Ces abus peuvent et doivent être signalés et le Parquet, saisi, ne manquera pas de les sanctionner sévèrement.

Mais, s'il ne peut être toléré que des chefs indigènes se servent de leur pouvoir coutumier pour contraindre certains de leurs sujets à s'engager contre leur gré, il ne peut, me paraît-il, être envisagé d'interdire aux chefs de continuer à intervenir directement, pour satisfaire aux sollicitations qu'adressent les recruteurs à leurs sujets.

Cette défense aurait tôt fait d'apparaître aux intéressés comme un désaveu de l'action, dont ils ont toujours été sollicités d'user en ce sens — et dont l'influence peut être déterminante, sans qu'elle excède les limites de la légalité.

C'est en ce sens, que le Comité consultatif de 1928 a admis le principe de la rémunération des chefs indigènes en raison de leur concours au recrutement.

Quant aux abus relevés dans le mémoire des Vicaires et Préfets apostoliques: pères de famille séparés des leurs; femmes et enfants astreints au travail; dépassements manifestes des pourcentages, je vous prie, Révérend Père, d'inviter, de ma part, vos mandants à les signaler immédiatement, avec toutes les précisions requises, aux autorités locales, administratives ou judiciaires.

[...]

Je termine, Révérend Père, en soulignant que, dans la lecture de la déclaration de vos mandants, j'enregistre l'hommage qu'ils ont rendu à toute la série des mesures législatives, prises sous mon impulsion, aux fins de «conserver et si possible d'augmenter au Congo, la population indigène et d'assurer le bien-être physique et le confort des travailleurs».

Je suis décidé à persévéérer dans cette voie et à exiger que, de plus en plus, le travailleur soit traité avec bienveillance et générosité: que son salaire soit mis en rapport avec la dépréciation du franc, que les femmes des recrues accompagnent leurs époux sur les chantiers, que la nourriture distribuée aux travailleurs soit physiologiquement suffisante, que les quantités remises tiennent compte de la situation familiale de l'ouvrier, que les soins médicaux soient assurés sur les chantiers et dans les camps.

C'est de telles mesures, assurant le bien-être et le confort du travailleur, qu'à mon avis peut être attendue, dans un avenir prochain, la solution définitive et normale du problème du recrutement.

[...]

Je vous exprime ici l'espoir, Révérend Père, que la puissante influence morale, qui est l'apanage incontesté des missions, nous aidera, par l'affirmation de la loi sacrée du travail et du progrès² à sortir au plus vite de la crise inéluctable que nous traversons, pour nous permettre de rentrer ensuite — bientôt! — dans l'équilibre et dans la norme.

Source: Archives de la Province méridionale de la Compagnie de Jésus

2. C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B., à l'administrateur délégué des H.C.B. au Congo

29 juillet 1929

LUS/MD/PRIV/1985/N° 1985

[Extrait]

Son [il s'agit du R. P. Van Schingen, supérieur de la mission de Leverville] discours fini, je prolongeai mon silence pour éviter que notre conversation prenne le caractère d'une discussion trop âpre et je lui répondis enfin que j'étais évidemment tout disposé à remédier, dans chaque cas concret aux abus qu'il me

² La devise de la colonie du Congo belge était: «Travail et progrès».

signalerait mais que sa critique paraissait porter moins sur des faits concrets que sur des faits généralisés et pris dans leur ensemble.

Le R. P. Supérieur en convint et me fit part alors de ce qu'il avait souhaité me voir non pour m'entretenir de ces critiques, mais pour m'aviser de ce qu'il était résolu à me les faire venir par écrit.

Sans heurter de front ses vues, j'essayai de l'en dissuader en insistant que Monseigneur Van Hee serait bientôt ici, que peut-être il préférerait traiter lui-même ces questions dont il vous aurait déjà saisi selon les propres dires de mon interlocuteur, qu'enfin Monseigneur pourrait juger une lettre inopportune pour le moment.

Mais le R. P. Supérieur me rétorqua qu'il préférât prendre l'initiative d'une véritable interpellation de la Société et je vis bien alors qu'il était en fait décidé à mettre Monseigneur Van Hee, du caractère conciliant dont il se méfiait peut-être, en présence du fait accompli.

Le R. P. VAN SCHINGEN ajouta même: «Si Monseigneur Van Hee me désapprouve — mais il ne me désapprouvera pas — eh bien, je m'en irai volontiers».

Je compris alors que la volonté du R. P. Supérieur était irréductible et qu'il était décidé à agir, dût-il être désavoué par ses chefs, déplacé et destitué.

J'eus ainsi l'amère satisfaction de constater que j'avais exactement apprécié l'intraitable rigueur de son caractère lorsque j'avais fait part à mon prédécesseur de mes appréhensions à son sujet.

Source: Archives de la Province méridionale de la Compagnie de Jésus

3. C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B., à l'administrateur délégué des H.C.B. au Congo

11 septembre 1929

LUS/MD/PRIV/1985/N° 2034

[3-4 et 5]³

[3-4] Etant donné l'attitude de conciliation et de modération qu'il [Mgr Van Hee] a adoptée, une nouvelle offensive de la part du R. P. VAN SCHINGEN prendrait d'ailleurs à son propre égard l'aspect d'une insoumission qui l'obligeait à agir.

Il serait toutefois prématuré et imprudent de conclure que l'action des Missions se bornera à l'échange de correspondance actuel.

Cela est possible évidemment. Mais une réunion de tous les Supérieurs de Mission se tient actuellement à Leverville et Monseigneur Van Hee ne m'a pas caché

³ Les chiffres en gras entre crochets renvoient aux pages des documents reproduits.

qu'une journée entière serait consacrée par cette assemblée à l'étude du régime de la main-d'œuvre dans le Kwilu, donc pratiquement à l'étude du régime de notre Personnel indigène puisque nous sommes le seul grand employeur de la région.

Que la compétence de pareille assemblée pour délibérer de pareille question soit ou non discutable, il est vraisemblable que Monseigneur Van Hee sera, à la suite de ces délibérations, amené à nous écrire au nom des Missions et ainsi la question sera peut-être ré-ouverte par lui-même.

Quel que soit le désir personnel de modération et de conciliation de Monseigneur Van Hee, pourrait-il en effet méconnaître les tendances de l'Assemblée qu'il préside et ces tendances ne seront-elles pas plutôt conformes à celles du R. P. VAN SCHINGEN qu'aux siennes propres?

[...]

[5] Il nous appartient d'y remédier coûte que coûte non pas en nous plaçant au point de vue du R. P. VAN SCHINGEN, ni même de Monseigneur Van Hee, mais au point de vue des intérêts matériels exclusifs de la Société qui a immobilisé ici d'énormes capitaux pour établir une Industrie dont l'avenir est menacé.

Source: Archives de la Province méridionale de la Compagnie de Jésus

4. H. Van Schingen, supérieur de la mission de Leverville, à S. Van Hee, vicaire apostolique du Kwango

[avant le 13 juillet 1930]

[Extrait]

J'ai exposé en route, où j'ai reçu votre lettre au sujet des coupeurs, vos propositions aux Chrétiens de M'Belo, Kipwiti, Kisala, etc.

Cela les fait réfléchir et je pense que l'un après l'autre ils y viendront. Mais pour cela il faudrait arrêter les excès de zèle. On a parlé officiellement de 40 caisses et cela même est exagéré et ils n'obtiennent pas régulièrement comme moyenne.

Eh bien. J'ai vu qu'on exigeait de Leverville 50 caisses et que les locaux pour renchérir ne payaient le mois qu'à ceux qui avaient livré au moins 55 caisses. Et pour ce faire la chicotte et la ficelle vont leur train.

[...]

Rien n'a changé et rien ne changera tant que la Direction de Kinshasa et d'Europe poussent à des records, ce qui est le cas actuellement.

Source: extrait du document 5, *infra*. ← 6 + 7

5. S. Van Hee, vicaire apostolique du Kwango, à E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo

[13 juillet 1930]

[Extrait]

En rentrant de Kin, je trouve une lettre du R. P. Van Schingen. Je cite textuellement:

[Il s'agit des trois premiers paragraphes du document précédent].

C'est à faire pleurer. Si les faits allégués par le R. P. VAN SCHINGEN sont vrais, ces excès de zèle ou plutôt les stupidités de ces Messieurs de LEVERVILLE et de KWENGE vont anéantir d'avance tous les efforts que nous faisons pour amener les Chrétiens à se livrer à un travail régulier et soutenu. Je croyais que Mr MOORAT⁴ était seul en cause et voilà Moorat rentré en Europe et la même situation que j'ai constatée en Juillet dernier perdure. Et nous sommes en pleine saison sèche. Ces coupeurs obligés de faire 55 caisses ont-ils le temps de préparer leurs cultures? Je me rappelle fort bien combien vous insistiez sur ce point quand vous étiez à Leverville.

Quant aux brutalités, détestables en tout temps, vous admettrez avec moi que maintenant plus que jamais, il est opportun d'y renoncer une fois pour toutes.

Ou bien le R. P. VAN SCHINGEN a été mal informé, ou bien je considère que la situation au Kwilu est plus grave que jamais et mérite votre très sérieuse attention.

Source: document 6

6. E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo, à C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B.

Léopoldville-Est, 18th July 1930

AD/LUS/N° 1696

The General Manager,
S. A. des Huileries du Congo Belge,
Lusanga Area,
Leverville: Kwilu

⁴ N. Moorat (1891-?), directeur du secteur de Leverville des H.C.B.

Dear Sir,

RELATIONS WITH THE LEVERVILLE MISSION

In my letter AD/LUS/1695 of even date dealing with the Sector Management Staff, I touched on the subject of our relations in the LUSANGA Area with the LEVERVILLE MISSION.

I now give you hereunder an extract of a letter dated 13th July instant, just received from Monseigneur VAN HEE, which reads as follows:

[Voir doc. 5, *supra*].

This is the last thing on earth I wanted to hear just now, and is most unexpected, and I was extremely surprised to receive Monseigneur Van Hees's letter as I was fully confident that you would not allow our work (which is difficult enough at any time as regards native policy) to be rendered valueless by the conduct of one or two fools.

Of course, I will never admit that such happenings (if father Van Schingen is correct) can have taken place under the supervision of "normal" Agents. It is really too bad. "C'est à faire pleurer", as Monseigneur Van Hee states.

I am leaving at once for KISANTU where I shall see Monseigneur Van Hee *re* the whole matter.

As usual you will see that the R. P. VAN SCHINGEN does not quote any names, but I am determined to know the names of the culprits — if any — and to do away with them once for all by instant dismissal.

That is why I am going to KISANTU: to ask Monseigneur Van Hee to institute an enquiry and to let me know the names of these malefactors. Otherwise, we can do nothing because vague accusations cannot be taken into account.

But I wish you to make a point of personally clearing up this affair from our side and not rest satisfied until you have either confounded Father Van Schingen in his accusations or until you have discovered who the Agents are who are responsible for this unfortunate business.

Whoever these Agents are, they must be dismissed from the Society. I will not for one moment allow the strenuous efforts we make periodically to persuade the native to like the work we ask of him (which is the only way to assure the future of our enterprise) to be prejudiced by the indiscreet behaviour of certain of our Agents.

I do not think it necessary to enlarge on this subject as I am convinced that you will leave no stone unturned to get to the bottom of it.

Undoubtedly the whole affair will surprise you as much as it has done me, especially as you have written in your last personal letter:

“Je suis heureux de vous apprendre que les effets de notre désastreuse saison du début de l'année paraissent dès à présent se manifester. Tant de pluie nous vaudra certainement une bonne période durant le second semestre. Déjà pour Juin nous avons, si je calcule bien, près de 600 tonnes de plus qu'en '29, bien que ce soit la période des plantations qui a été strictement observée”.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, non numéroté

7. E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo, à C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B.

Léopoldville-Est, 19th July 1930

AD/LUS/N° 1700

The General Manager,
S. A. des Huileries du Congo Belge,
Leverville: Kwilu

Dear Sir,

FATHER VAN SCHINGEN'S LETTER

As I wrote you yesterday per my AD/LUS/N°1696 I went down to Kisantu in the hope of obtaining more details from Monseigneur Van Hee *re* this affair of “50 to 55 caisses per month, non-payment of men who do not obtain this number — chicotte and the cord” and I returned to LEOPOLDVILLE last night after spending three and a half hours with Monseigneur Van Hee.

The aspect of the question raised in my letter mentioned above has changed somewhat.

As a matter of fact, I had the opportunity of reading Father Van Schingen's letter in entirety, and one sentence in his letter has surprised me forcibly. It runs:

Rien n'a changé et rien ne changera tant que la Direction de KINSHASA et d'EUROPE poussent à des records, ce qui est le cas actuellement.

In Father Van Schingen's letter the words are underlined as above.

This puts a different face on matters and it appears that once again Kinshasa and Europe are to blame and not Leverville.

I have most emphatically objected to this assertion made by the Father Van Schingen towards the Congo and Home Managements, and I would ask you to

make a special point of emphasising to him that you have never received any instructions whatsoever to the effect that you must ask for more than 40 cases of fruit per month from each of our cutters. Also that neither Kinshasa nor Brussels has ever urged the necessity of creating records, to the detriment of the decisions taken in agreement with Monseigneur Van Hee.

Further that never has the slightest ill-treatment of the natives been authorised or allowed, and that if any of our Agents are too exacting with the cutters they are personally responsible for their actions, which will not for one moment be admitted or excused by the Kinshasa and Brussels Managements.

Please do not fail to let me know (if you can possibly get hold of this information) how it is that Father Van Schingen can assert that "Leverville is pushed to making records by Kinshasa and Europe", and also the name of the person(s) who has been responsible for informing Father Van Schingen to such an extent that he has written a letter containing statements that are both insinuating and untrue.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 157

8. L. Van der Eecken⁵, directeur du secteur de Tango des H.C.B., à C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B.

Tango, le 14 août 1930

TAN/DG/351

Suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous donner, ci-dessous, un rapport sur l'état moral des coupeurs de fruits dans le secteur de Tango:

Cette situation est excellente.
Elle n'a jamais été meilleure.
Elle va encore en s'améliorant.

CAUSES:

1) Amélioration des conditions matérielles:

Un coupeur moyen gagne : 80 francs par mois.
+ : 20 francs pour sa femme.
+ : Matabiches [pourboires] en poisson et pétrole.

⁵ L. Vander Eecken (1892- ?), directeur du secteur de Tango des H.C.B. Voir volume 1, document 97.

- Un bon coupeur gagne : 100 francs par mois.
+ : 25 francs pour sa femme.
+ : 22 francs (le prix d'une brasse de tissu distribué gratuitement pour 50 caisses de fruit)
+ : Matabiches en poisson, pétrole, etc.

On comprend dès lors aisément que cette situation comparée à celle d'un travailleur ordinaire (de la Station) gagnant 50 francs par mois, et devant être présent à l'usine du matin au soir, ne peut manquer de frapper le plus borné des indigènes.

2) Amélioration des conditions morales: La campagne entreprise pour faire cesser cette absurde croyance que le métier du coupeur est un métier d'esclave, commence à porter des fruits.

Nous ne manquons aucune occasion pour faire ressortir la situation privilégiée du coupeur de fruits, qui travaille comme il veut, quand il veut et où il veut. Qu'il est donc continuellement libre d'aller et de venir où cela lui plaît.

Des discours de ce genre tenus, avec quelque mise en scène pour en accentuer l'importance, au moment de la paie et devant tous les travailleurs, les coupeurs et leurs femmes réunis, ne manquent jamais de soulever l'enthousiasme de ces derniers.

Je ne manque évidemment pas de comparer les salaires entre travailleurs et coupeurs, et comme la plupart de nos *capitas* [contremaîtres] gagnent moins qu'un bon coupeur, j'insiste particulièrement sur le fait que loin d'être des esclaves les coupeurs sont assimilés, par nous, à des *capitas*.

Cela fait sensation et ils partent joyeux et heureux d'avoir les mains et les poches remplies d'argent et de cadeaux.

Nous nous efforçons spécialement de veiller à ce que les femmes soient bien traitées, car elles sont les auxiliaires indispensables des coupeurs. Nous ne remettons d'ailleurs le salaire des femmes qu'à elles-mêmes. Ce geste, elles l'apprécient beaucoup.

Nous exigeons que le jour de la paie les coupeurs et leurs femmes s'habillent convenablement. Car le vrai coupeur est précisément celui qui est resté le plus *basenji* [sauvage, mal éduqué] et sa femme également.

Au début, en arrivant, ils paraissent assez gauches dans un accoutrement auquel la plupart d'entre eux ne sont guère habitués mais bientôt pendant le brouhaha qui suit la paie ils se confondent déjà parmi les autres «civilisés».

Je crois que cette façon de faire contribue grandement à libérer nos coupeurs de la situation d'infériorité à laquelle ils étaient soumis.

Qui aurait pu prévoir, il y a quelque temps, que des indigènes seraient venus demander spontanément un contrat de coupeur de fruit.

Pourtant nous pouvons citer une douzaine de cas, et ces nouveaux engagés «coupent» très bien.

3) Meilleur Traitement vis-à-vis des coupeurs de la part des Agents, clercs et messagers agricoles.

Nous avons défendu formellement à tous, de maltraiiter les coupeurs, sous quelque forme que ce soit. Et nous y veillons étroitement. La défense a été faite en présence des coupeurs, à haute et intelligible voix, et jusqu'à présent nous n'avons eu aucune plainte à enregistrer, aucune défaillance à signaler, aucun coupeur en fuite. Au contraire, d'anciens fuyards sont revenus.

Tous nos efforts tendent à accorder à tous le maximum de droits et faveurs. Un coupeur qui sollicite la permission de s'absenter pour convenances personnelles, l'obtient immédiatement.

Pendant la période des plantations toute latitude a été laissée aux coupeurs, ils ont l'air de nous en savoir gré, puisqu'ils se sont arrangés pour que la production n'en souffre que le moins possible. Dans certaines chefferies, les coupeurs se sont réunis pour faire, en commun, les plantations de leur chef médaillé.

Bref, quel que soit l'angle sous lequel on envisage la situation morale de nos villages de coupeurs, nous constatons partout une situation satisfaisante, et s'améliorant encore de jour en jour.

Je ne crains aucune enquête, et au contraire je la désire.

Le plus petit doute au sujet d'un éventuel ou prétendu travail forcé (si à l'ordre du jour) est à écarter ici.

Aucun coupeur n'a encore été traduit en Justice pour non-exécution de son contrat.

Croyant que ces explications suffiront, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments dévoués.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, non numéroté

9. C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B., à E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo⁶

LUS/MD/PRIV/N°2344

August 21st 1930

Dear Sir,

[1] I am in receipt of your letters AD/LUS/1696 and 1700 [doc. 6 et 7, *supra*] on the subject of the complaints made by the Reverend Father Van Schingen,

⁶ Ainsi que précisé dans le préambule, la correspondance entre les organes opérant au sommet des H.C.B. se fait en anglais. Il en résulte nécessairement, dans le chef des non-anglophones, des fautes dans cette langue qui sont trop nombreuses pour être corrigées. Les textes reproduits le sont tels qu'ils apparaissent dans les documents.

and I am proceeding, without delay, with the necessary investigations, both at the Mission and in the Sectors, to obtain all the enlightenments desired on the facts raised.

I do not think, however, that we have to be surprised — as you write — at the new abuses which have been committed.

In fact, you will perhaps remember having said to me, when you handed over the Lusanga Area to myself, that abuses of this order, their report to the Mission, and the subsequent complaints, sometimes exaggerated by the Fathers, were nothing abnormal, having already occurred and would again occur.

If then, in spite of all the precautions I have taken, in spite of the instructions and formal recommendations, and an active surveillance, the natives have been [2] the victims of ill-treatment it would be a very deplorable event, but one which it was not humanly in my power either to prevent or avoid.

If such events have occurred it proves simply that the organisation of the Area and the regime of work, such as they exist and function, lend themselves to abuses.

But who is responsible for them? It is this question which is dealt with in your second letter.

You solve it by asking me to declare in the name of the Society, that neither Brussels nor Kinshasa is the cause.

It remains, therefore, that Leverville is to blame, or in other words — myself.

It is thus that you intend to hold me responsible — although I have only been here for less than two years — for the abuses which were already committed under the previous management (a Management which lasted for about ten years) and against which, right from the beginning, I have objected with insistence, and, in order to get rid of them, I have asked you to let me have instructions and have posed definite questions — I will quote them — but to which requests you have not even replied.

Thus, after having taken over a contaminated exploitation, having the appearance of a [3] factitious prosperity, in reality obtained by means illegal, irregular and abusive (I will prove this further on) you even intend that I should take the responsibility of this contamination.

You have thought, without doubt, that intimidated by the responsibilities which would fall upon me in refusing to cover you, I, your subordinate, would resolve myself to such a defeat.

But these responsibilities — in their entirety — I take willingly, and am even glad to find in your proceedings the right, which I have refused myself up to now in deference to your respect, to throw all light on the real situation in the Lusanga Area.

When I arrived here, right from the moment of my first contact with the Mission, the Superior gave me to understand that abuses were committed in the Interior.

On the 21st March 1929 — you had left five days previously — returning from a tour in the region of Kwenge, he wrote me (as I had given him my assurances to employ all my efforts to suppress eventual abuses):

J'ai rencontré dans mes voyages tant de faits criants qu'on ne voulait pas prendre pour des griefs sérieux que je me réjouis de voir s'ouvrir une orientation nouvelle...

[4] Furthermore, as early as March, the date of my taking over, Monseigneur Van Hee put me on guard against the actions of the sentries employed in connection with the fruit harvesting, and afterwards wrote me on this subject:

Il vous avait semblé, dès votre arrivée dans le Lusanga Area, que cette multiplicité de gens à poils et à fez, ne pouvaient être qu'une nuisance pour la région et pour votre industrie. Je pense que l'expérience acquise depuis aura confirmé vos premières impressions.

I had, in fact, been surprised by the unusual number of these auxiliaries: the sentry for fruit collection was a new thing to me.

I thought, however, that the allegations of the Missionaries were rather purposely exaggerated (*tendancieuses* — French). I had visited with you all the Mills in the Area, and several of the Reception Posts. Except for the great number of women employed on fruit transport, whom I thought at that time came from the neighbouring villages (I was not then even aware of the exact distances) nothing abnormal struck me.

But when the duties of my position called me in the Interior, in the small villages of the Producers, situated at a distance from the big communicating roads, and visited by the Agents Territorial but never by the Superior Functionaries, nor by Magistrates, nor, of course, the Managing Directors of the Society, I commenced to understand that the situation was totally different to what [5] I had supposed it to be during my tour in your Company.

Amongst the abuses which I noticed at that time, the Portage completely retained my first attention. I observed that it was, in actual fact, affected almost exclusively by the women folk, sometimes by mothers carrying their nurslings with them, over incomprehensible distances [*au crayon en marge*: 25 miles], going up to 36 or 40 kilometres per day, going and returning.

Thus understood, the portage was not only a flagrant illegality [*au crayon dans le texte*: ces deux derniers mots sont soulignés] which gravely compromised the Society, but it constituted a charge which rendered the work particularly penible to the populations.

What measures were envisaged for 1929 in order to remedy this situation?

The Management of the Area only foresaw, according to the propositions annexed to his letter N° 1683, for the 1929 Capital Expenditure, the sum of £ 145 for roads.

Furthermore, was not this credit asked only for the enlargement of existing highways?

A grant of £ 5000 was, however, accorded⁷ following, I presume, the intervention of the Managing Director, because the latter wrote by his letter N° 1384: "The propositions to make the majority of the roads came from Kinshasa and not the Area". But this grant was insufficient to permit in the [6] course of the year, the construction of the indispensable roads which we could have justly hoped to commence during that period.

In order to obtain a supplementary grant it was necessary that the gravity of the existing situation might be known, and that should be exposed to the Society, village by village, the tonnage transported, the distance of transport, and the means in use. In consequence it was necessary to reveal that to increase the production, the far distant palmeries on all sides had been exploited without regard to the Law or the most elementary humanitarian rules, so that the fruit had to be transported by the populations.

This revelation I made by my letter LUS/MD/PRIV/1894 [*au crayon en marge: date*⁸].

But in order not to descry my predecessor, and in order to avoid giving to my actions the aspect of personal criticism, I employed all possible oratory precautions, going even so far by my appreciations, to engage on his behalf a responsibility which was evidently solely his own.

You will permit me to recall this fact here and to oppose my attitude to your own at an hour when, by a paradoxical reverse, you hold me responsible for the situation in the Area. In that same letter, LUS/MD/PRIV/1894, I raised the question of yet another dangerous abuse to [7] our industry in the subject of recruitments, but in particular, I drew attention to the irresistible aversion shown by the population to the work of harvesting, an aversion which the abusive actions, of which they are the object, could not help but still further increase. I cannot undertake to resume here the contents of this letter; I limit myself to refer to same. It established, however, quite clearly that the exploitation owed its progress solely to an organisation which purposely ignored all legal proceedings.

Following this letter a new credit was accorded for Roads, and the Managing Director wrote in his letter AD/LUS/1347 of the 17th July 1929, that he was, generally speaking, in accord with the opinions expressed by me.

Several weeks later the Reverend Father Van Schingen, who returned from a trip in the Kwenge region, and who had found there again the existence of abuses, which, from what you had told me, had already occurred, and would again occur, wrote me his letter of the 26th July 1929.

You are aware of this; I have analysed the position at length in my LUS/MD/PRIV/1985⁹ (see pages 6 and 7). I would recall to you, however, what the Missionary said openly in his letter:

⁷ Voir *infra*, doc. 64.

⁸ Cette lettre daterait du 3 juin 1929. Voir J. Vanderlinden, cité en note 1, document 155, p. 266.

⁹ Un extrait différent de cette lettre est repris dans le document 2.

En contact depuis plusieurs années avec la Société, j'ai eu à différentes reprises l'occasion de signaler à la Direction, et ce [8] dès avant votre arrivée dans l'*Area*, les abus particuliers que je m'imaginais quelque peu naïvement d'abord être des faits individuels et isolés.

Force m'a été dans la suite d'y voir une conséquence logique d'une méthode érigée en système depuis des années comme par la force des choses.

And he added, further on:

L'intensification illimitée et indéfinie de la production dans un milieu mal adapté, voilà l'erreur de calcul et de tactique.

He resumed the abuses as follows:

Le mode de recrutement des coupeurs engagés par la contrainte, la mesure exagérée qui est exigée d'eux.

I have exposed in my letter N° 1985 the situation in which these declarations placed me.

The denial of their foundation would have evidently led the Reverend Father to produce proofs of the facts raised. But how many cutters, without constraint and freely interrogated would have said that they had consented to the work demanded of them?

What I must now add is the moral situation in which this letter placed me. I knew that, as a whole, the Reverend Father Superior was right, but to express this opinion, without reserve, and to prove its foundation, was, without doubt, to entrain the Society in difficulties which another tactic could avoid, and would have also brought you personally into the matter.

Certainly not by weakness, but in the [9] hope that I would succeed to perhaps ameliorate the situation by appropriate measures without having to provoke a total reversal, I exerted myself to attenuate in my letter N° 1985, the aspects of the too painful reality.

In doing so, unfortunately, I made the comprehension of the true situation so much more difficult, and therefore, the agreement of the Board to the necessary sacrifices.

I was, besides, ignorant at that time of the kind of constraint to which the cutters were submitted in order to obtain their engagement.

Finally, I did not wish to compromise the old Agents who had acted against their own will, without doubt, because it was necessary to conserve their life employment, being placed in the necessity of having recourse to an exaggerated pressure leading to worse abuses, in order to maintain and even increase the output demanded from the cutters.

Therefore, my letter, attenuated in its terms, had not the effect desirable. How, besides, could Kinshasa, and even more so Europe, imagine what was the true situation? However, in the meanwhile, Monseigneur Van Hee had informed Mr. Edkins of the facts which had been reported to him by the Father Superior,

one of which, I must say, had been inexactly related, as it was afterwards proved by the enquiry made by myself.

Those abuses were attributed to Mr. MOORAT.

[10] In fact, Mr Moorat had sent sentries who were concerned with the fruit collection, into the villages, as it had always been done in the past, and these sentries were, without doubt, responsible for the excesses he brought up.

To hold Mr. Moorat responsible for these abuses was a singular injustice, because the Management was aware that these sentries always existed, as they figured in the salary sheets of the majority of the Sectors in imposing numbers under one heading or another.

Then I received the letters of Mr. EDKINS (private letters, unnumbered, dated the 1st and 7th August 1929) which he wrote to relate the facts reported by Monseigneur Van Hee, before the receipt of my letter 1985. After the receipt of this correspondence, I sent him my letter 2023 of the 31st August.

I was obliged this time to expose how the abuses signalled were the result of the existing organisation (Page 2) but I tried, yet again to entirely disengage your responsibility (Pages 3 and 4).

I do not comment this.

I had, however, to recognise that there existed in the Area a tendency to incessantly increase the production, although this tendency must involve, by reason of circumstances of time and place, noisome effects.

[11] I refer to the letter in which it is exposed in detail, how the local cutter enjoys not the slightest rest, how his output compared with that of Alberta and Elisabetha, could not be taken into consideration in order to appreciate the situation, how the average output is quite erroneous because numbers of unmarried men, without women to carry their fruit, have a production very inferior to that of the married cutters and I exposed on Page 9 how the forced output, being excessive, could not be obtained by a WELL THOUGHT OUT NATIVE POLICY AND EFFICIENT ORGANISATION. I precisely mentioned the employment of sentries, and said what it was, in a modified form, the old system of sentries of l'ABIR¹⁰ and of the C.K.¹¹, with its inevitable abuses. I again explained how I was only able to comprehend the situation little by little (Page 10) and how the Magistrates and State Officials who had visited the Districts had ignored it. As to the local Officials they are evidently *au courant*, and connived with the

¹⁰ L'ABIR (*Anglo-Belgian India Rubber Company*) est l'une des sociétés commerciales fondées sous l'Etat Indépendant du Congo en vue, principalement, d'exploiter le caoutchouc. En 1912, elle fusionne avec la Société anversoise de commerce au Congo pour devenir la Compagnie du Congo belge; celle-ci s'attache principalement à la production d'huile de palme jusqu'à ce qu'elle en arrête la production en 1926.

¹¹ Ou Compagnie du Kasaï. La Compagnie est l'une des sociétés commerciales fondées sous l'Etat Indépendant du Congo en vue d'exploiter les ressources naturelles de la région dont elle porte le nom. Au moment qui nous intéresse, elle travaille principalement dans le champ des palmistes; sa concession jouxte celle des H.C.B. dans le Kwango. Elle est active sur place jusqu'à l'indépendance du Congo en 1960.

Management in order to constrain the population to the work — this I am ready to prove — or timorously let matters stand in order not to draw upon themselves the animosity of a powerful organisation. I recall, finally, that I remarked, as early as the 1st June — three months after my taking over — that the situation in the Area called for reform.

Referring to the letter AD/LUS/1384, which I also received in reply to my letter N° 1985, and [12] which exposed the regime of work to apply in respect of the cutters, and fixing the maximum task at 40 cases per month, I pointed out that I was ready to apply these principles intrinsically but that their enforcement would undoubtedly reduce the production by 11,400 tons per year.

I declared that I could not take such a responsibility upon myself without the agreement of Kinshasa and, therefore, that I would not modify the existing position until this sanction was received.

Finally, I suggested the system of work which I would have liked to introduce here, a scheme which was based upon the principles of the Main River¹² organisation (Pages 18 and 19).

Shortly after I had dispatched this letter, Monseigneur Van Hee arrived at Leverville and was acquainted, at the Mission, with the correspondence exchanged and, in fact, with the whole position.

Without the slightest doubt, Monseigneur Van Hee must have been mistaken when he was Superior of the Leverville Mission regarding the nature of the excesses committed in the Interior of the Area, which were presented to him as isolated facts for which only some few Natives and/or Europeans were responsible.

It is also certain that many things must have been concealed from him, or only [13] partially known to him, since, for instance, he thought it possible to say that a sufficient time was granted to the natives during the dry season to make their plantations.

But, your own circular specifically fixes for the plantation season (during which period, from what you write, the cutter has only to work three days out of seven) the task at 9 cases per week, or 39 per month, whereas the Monseigneur considers that 40 cases represents the maximum task which might be demanded during months of full work.

Although, therefore, he must have been often mistaken when he was Superior at the Mission about the real position in the Area, in the letter which he has addressed to me on the 7th September, he does not hesitate to write (speaking pore [?]) especially at the local population of Leverville and Kwenge — the oldest Sectors) that the effort asked of the native communities was too great.

He adds:

Au lieu de se contenter d'une production moyenne raisonnable, on veut non seulement que le rendement se maintienne au même niveau mais on exige qu'elle s'accroisse de mois en mois...

¹² Je n'ai pu identifier ce lieu avec certitude. Il s'agit très vraisemblablement du Kwilu sur les rives duquel sont établis des centres d'activité des H.C.B.

I do not think that Monseigneur Van Hee, in writing this, intended to extend his remarks to include my Management, since he has written on the 13th September to me, that he appreciated highly the assistance given by me to his [14] suggestions "Assistance" — he added — "qui s'est manifestée depuis votre arrivée à Leverville non seulement par la répression des abus qui vous avaient été signalés mais par la mise à l'étude des moyens de rendre le retour de ces abus moralement impossible".

In communicating Monseigneur Van Hee's letter to you, I stressed its moderation but I emphasised again the fact that the position reported in my previous letters was exactly as I had expressed it, and an extract from Monseigneur Van Hee's letter, the remarks of which were very moderate in expression, confirmed the verity of the position.

However, I again seized the opportunity of this letter to cover my Predecessor (see Page 8, English Text, letter N° 2034).

I would recall that amongst the measures which I foresaw in this letter, may be found the progressive suppression of the Sentries. Their total and immediate suppression, however desirable, seemed to me a measure hardly practicable or reasonable; such a suppression would have entailed, as a matter of fact, not only a very large decrease in the production, but perhaps also an actual disorganisation, since these natives, instruments of the pressure exercised over the Cutters, are actually, in the old Sectors, one of the basic factors of the organisation.

Finally, in this letter, I brought to your notice that I had taken it upon myself to fix [15] at 40 cases per month the maximum task demandable, but that I awaited, as I had EXPRESSLY requested by my letter N° 2023, that you confirmed your agreement regarding the decrease in production which such a measure would entail.

But, not only did I receive no confirmation of this agreement, but when you replied to my letter by your N° 1479 of the 21st October you affirmed that the task of 40 cases per month was already in force in this Area.

You repeated this (Page 9) and added that such a measure had always been observed "in principle". I do not know what "a measure observed in principle and when circumstances allowed" may be.

This sole restriction proves that the measure was not, in fact, applied in the past. However, you formally affirmed the contrary in the preceding page. Thus whilst I asked you to admit a certain decrease of production on account of the new measures taken by the Board you replied to my demand only by affirming that this measure was in fact already in force under the Management of my Predecessor, and therefore one had obviously to conclude that no decrease could result from it.

But I regret to have to say that your affirmation was in denial of the evidence.

As a matter of fact, if the task had been 40 cases during the normal season, how could it be 39 cases when the cutter had only to work [16] three days per week, according to your own instructions, during the plantation period?

If the task was fixed at 40 cases, how is it that the contract provided engagement to supply 19 cases per week, which would undoubtedly mean, 4 on Monday and 3 on the other days of the week?

Finally, if the task was fixed at 40 cases, how is it that the Salary sheets and *Rapports Hebdomadaires* register so many individual productions of 60, 70, 80, 90 cases per month?

Thus it is demonstrated that the affirmation which you have expressed on Page 8 of your letter above mentioned is not exact.

This inexactitude must have as an effect the rendering of myself as responsible for the decrease of production which had unavoidably to be registered after I applied the instructions of the Board. These instructions you again confirmed on the 12th December 1929, without the slightest allusion to the question I had so clearly posed.

However, in these instructions it is prescribed that the loss of production which would unavoidably be entailed by the granting of an annual rest be equally spread over the rest of the year. This emphasises that only the annual rest was susceptible to involve a decrease, but [17] not the regime of work of 40 cases, alleged to be of old standing.

Of course, in numerous letters you did not fail to insist upon the necessity of well treating the native and not to ask of them an excessive output, but what is the meaning of such words in the presence of the facts already mentioned?

Besides, was it not mentioned in your instructions about the Plantation period that it was necessary to favorise such work, and at the same time were you not asking of the natives 39 cases per month during this particular period of the year?

Thus, I was, in fact, placed in the position either to apply the instructions of the Board upon my own responsibility so far as the decreased production was concerned, or not to apply such instructions and be responsible for their non-execution.

Undoubtedly I should then have written what I am now writing, but this would have placed my Chief in front of his inexactitudes, provoke a conflict, and bring about a clash. This I was anxious to avoid so far as it was absolutely possible.

Besides, favorised by the force of habit on the part of the cutters, by a season particularly propitious — October —, by the promise [18] of a first annual rest at the end of the year, by the rotation of the cutters' reliefs, the first weeks of the enforcement of the new regime were much more satisfactory than I had anticipated.

Lured by these satisfactory results, I even thought, for a while, that with the possible addition of new Imported Labour (in fact 250 were engaged), the putting into service of new roads, the exploitation of new posts with fruit transport undertaken by organised squads, I would succeed in more or less maintaining the production, whilst assuring the strict application of new measures taken.

But soon, my first anticipations materialised and the production, affected by the return of the bad months, fell heavily.

Then I received under cover of the letter KIN/LEV/2388, copy of a cable expressing the disappointment of Brussels, advising me to make an active propaganda amongst our cutters to increase their output.

On the other hand, I had asked by my letter LUS/MD/PRIV/2118 of the 18th November 1929 that the bonus scheme on the production, a system which fatally induced the Agriculturalists to push the production inconsiderably, be annulled as it was not conciliable with the new policy adopted.

[19] I did not receive any reply to this request, but only from the Chief Accountant, who, of course, knows nothing of the Native Policy, and who informed me that the system had to be integrally maintained.

However, this system uses as a basic production, which the Agents must deliver before having any right to a bonus, of 4005 tonnes per month. This figure has been fixed by yourself. Thus, I was aware that at least 48,060 tonnes was expected of the Area in 1929, whilst in 1928 only 42,589 tonnes were obtained and whilst only one new centre of exploitation, capable of bringing an entirely fresh additional 1000 tonnes (the region was already being exploited before the erection of the Mill — Kiyaka) had to be opened in the course of the year.

I do not speak about Mosango, about which yourself have said in your Annual Report for 1928, that one could not expect a very appreciable increase.

To make 4005 tonnes per month with a normal task of 40 cases requires a force of 4000 men regularly at work, and giving a steady output.

But in 1928 the number of cutters-years amounted to 3376 and in 1929, 3799, and amongst these has to be reckoned, as you are aware, the [20] imported people whose output cannot, and never has, exceeded six to seven hundred kilos per month, as they are not assisted by their women folk for the portage, decoration and delivery of the fruit.

What can be concluded except that the figures given for the production by the bonus scheme, the suppression of which I had demanded precisely for that reason, and emphasising that it was for that very reason, could not be conciliated with the instructions given relative to the task of 40 cases.

These figures, have I to recall again that I have demanded their reduction by 11,000 tonnes and that you have never replied to my demand?

A yet further fact occurred to confirm that despite the impossibility of maintaining the production whilst applying the instructions, all decreases in the production would be imputed to Kinshasa to the Agents concerned.

I had proposed the promotion of Mr. Burn¹³, Chief of Sector, still inexperienced, but about whom I wrote you that he was above the average standard of our Agents. You made known to me that considering the bad results obtained by Mr. Burn at Kwenge it was not possible to give any suite to my proposal.

¹³ V. Burn (1897-?), agent en formation des H.C.B. Cet agent sera, en 1937, responsable d'un district à Brabanta.

I ought to have replied to you that if the decrease in production registered had to be attributed to a certain extent to the inexperience of Mr. Burn, this gentleman, however, [21] could not in any case obtain the output of the past, and which the salary sheets disclose, without ignoring the instructions of the Board.

However, you, as well as myself, were aware of this (the District Managers Reports were acquainting you with this) and to reply to you in that strain would have fatally led me to the crash I willed myself to avoid.

Whether I wished it or not, I thus had to admit the in-efficiency of Mr. Burn since I could not again raise the question of the abusive actions of the past.

Then you wrote me about Mr. Burn, and regarding the production of Kwenge:

We would ask you to put the position very plainly before him (Mr. Burn) and endeavour to get him to appreciate the seriousness of the situation more than he is apparently doing so that the production of Kwenge is lifted back to normal (?) with the minimum of delay; AD/LUS/1592.

[...] I would ask you again to stir up Mr. Burn to a full realisation of the position and to get him to concentrate his keen interest and attention on the production of his Sector...

Prisoner of the principles which you imposed upon me I had finally to envisage the dismissal of Mr. Burn, to whom I could in no way ask the reversion to the follies of the past and, at the same time, to adhere to the instructions of the Board.

I proposed to you to replace him by Mr. Fanning¹⁴ whose sole reputation would, I [22] anticipated, have been sufficient to bring back the output of the local people, at least temporarily, to the figure of the past.

This was not the only compromise which I accepted.

In fact, after I received your letter N°1479, and since my proposal to do away with the bonus scheme had been rejected I was aware that, in your eyes, the production could not drop.

Resolved to await my return to Europe to raise the question without having need to cause a confliction with you, it was not until July that I wrote any letter on the same subject, and I only made an attenuated allusion to the position of our cutters in my Annual Report. Moreover I constrained myself to follow your own views in exerting myself only to avoid any too crying abuses.

As from the day I received your letter N° 1479, by discipline I conformed in all things, with your own ideas in my correspondence, even in my letters to the Agents, and the production continued more or less satisfactorily until June, when an exceptionally good season commenced.

I hope to succeed in closing the year in a satisfactory manner, but was this sufficient?

¹⁴ J. F. Fanning (1887-?), directeur de secteur des H.C.B.

Despite the records of the previous [23] year, you relied on the creation of new ones and such was your reliance that you wrote me:

Je sais bien que nous ne pouvons maintenir le rythme de la progression de 1929 sur 1928, mais il nous est permis de compter sur un minimum de 10 000 tonnes d'huile pour 1930, et ce serait fort bien...

Similarly you wrote me that you thought I would make 5000 tonnes in March, and again, after this, I received a letter from you in which I read:

Octobre, étant le meilleur mois de l'année, vous en ferez un record-mois (bien au-dessus de 5000 tonnes)...

It is after having so written that you invite me to tell the Catholic Fathers that I have received no instructions whatsoever to demand more than 40 cases per month from each cutter, and that neither Kinshasa nor Brussels have ever expressed to me the necessity to create records...

If you intended that these instructions be observed, why demand a result which could only be obtained by their ignorance?

Do you think it sufficient to give instructions to cover one's responsibilities? When the ignorance of the instructions given results from the demands of the Chief, who is responsible? The Chief or the Subordinate?

And what may be the importance of the [24] precise instructions of the Chief if his whole policy compels their transgression?

This proves simply that he tries to escape the responsibilities incurred by himself, and to throw the whole weight of them upon the shoulders of his subordinates.

And this is exactly what you have done.

The Agents were faced with that alternative of either strictly complying with the instructions and not satisfying the demands of their Chief, or, satisfying these demands and eluding the instructions given to them.

In the first case they know they would not be re-engaged and that they would lose their daily bread. As a matter of fact you yourself wrote me about Mr. Burn:

This (the re-establishment of the production) proves simply that he is doing his best to retain his position which is what he has failed to do up till now.

And, in the second case — and they prefer to adopt this second alternative — (because the Agents are not heroes) they endeavour to satisfy the demands of their Chief in order not to lose their employment, and against their will, they are led to commit certain abuses.

It is exactly what the Father Superior has clearly expressed when he wrote:

Je ne puis, je vous le répète, imputer à juste titre à un agent, d'une façon générale et en dernier ressort des actes qu'il se croit [25] obligé de poser afin de ne pas être inférieur à ses collègues et de ne pas déchoir devant ses chefs...

[...] Quand il s'agit d'une carrière à pousser ou à briser rares sont les hommes qui auront le sang-froid de peser l'alternative et ne chercheront pas des moyens termes.

And this is also what Monseigneur Van Hee has stated in his letter of the 7th September:

Cette exigence (en matière de production) met les Agents agricoles dans l'obligation de recourir à une pression exagérée conduisant aux pires abus...

But who, ultimately, is responsible for these excessive demands?

It is obviously he who is on the spot and is charged to appreciate and determine the present actual possibilities of the Enterprise, *i.e.* the possibilities which may be offered by a normal exploitation of the riches exploited, and who afterwards reports to the Board.

If he who is on the spot performs his duties towards the Board, and inform them about the actual position of the exploitation, the Board will not demand more.

If, on the contrary, he on the spot, purposely increases, for personal acumen, the actual possibilities of the Enterprise in making use, to that end, of means illegal and abusive, he will give the Board a false idea of these possibilities and cause them to demand from the Enterprise, because they have been mistaken upon the point, an excessive output.

[26] I do not hesitate to say that this man will commit an actual abuse of confidence, and, as he will lead the Board to take, unknowingly, the responsibilities of abuses which obviously the same Board would never have entertained, and which they would have highly reproved if they had known of them.

For instance, I affirm that no member of our Board would either have approved or sanctioned the transport by women, sometimes in the latest stage of pregnancy, over distances — going and returning — up to 36 to 40 kilometres, or the engagement of cutters by constraint, an engagement becoming, eventually, a servitude for life, or the obligation of an excessive task.

It is evident that he who has been on the spot in the LUSANGA AREA has desired at all costs to obtain from the exploitation not a maximum reasonable output, *i.e.* the output which could only have been obtained by normal means, but an excessive one which could only have been obtained by abnormal means, such as illegalities, irregularities and abuses.

He who has been on the spot for a great number of years and who is therefore the author of the organisation in the Lusanga Area, such as it now exists, is obviously he who has preceded myself in this Management.

With regard to the illegalities, irregularities and abuses, sometimes constituting according to the law grave infractions, there were, amongst others:

[27] 1. Servitude of local population more especially in the regions of Kwenge, Leverville, Pindi and Lunungu. I make partial exception for Tango, and entirely for the Basongo country where only a small part of the population is at work. What does this servitude consist of?

a. The illegal and irregular engagement without their consent of a number of adults infinitely superior to the number fixed by the Government (in the regions

of Kwenge and Leverville, very often over 80 % of the male adult population is at work).

b. In the automatic renewal of the contracts (?) every three years in much a way that the cutter is bound to the Enterprise for life against his will. This is absolutely special to the Lusanga Area and I dare to affirm that nowhere else in this Colony is such contempt made of Article 2 of the fundamental law providing for the rights of the native.

I do not ignore that in some other regions use is sometimes made of constraint when engaging imported labour for terms of six or twelve months but nowhere else, to my knowledge, are natives retained indefinitely at work by the automatic renewal of engagements illegally obtained, and which thus, in actuality, become contract for life. In no region is such a proportion of the population engaged under similar conditions.

2. The payment to the Administration, in violation of the regulations, of special [28] messengers in charge of relations between the Fruit producers' villages, their Chiefs and the Administration.

3. The active and illegal co-operation of the State Official to arrest, detain illegally, recalcitrant cutters and to constrain them to work by threatening, in certain cases fulfilled, to send them as Soldiers at the Local Centre,

4. The illegal detention of invested Chiefs by the Administration itself at the request of the Management to compel the men to work.

5. The participation of junior members of the State in the works of exploitation, participation going so far, even, as to constitute direct supervision of production.

6. The granting to the State Official of gratuitous advantages.

7. The use, as already mentioned, of a kind of Police Force charged to bring back to work recalcitrant cutters or deserters, or to push the men whose output is not sufficient.

Some of these abuses are so deeply rooted in the system of exploitation of the Area that they could not be suppressed without necessitating a thorough recasting of the system.

Amongst them, for instance, are [29] the illegal engagement, the automatic renewal of contracts, the sentries to maintain the population at work in the Kwilu/ Kwenge region, and even the gratuitous advantages to the State Agent.

As I have never agreed to take upon myself the responsibility of such proceedings, which have, without doubt, become indispensable in course of time to assure, with some Agents, the good relations required, I have not authorised the recording in our registers of such disposal of funds. You will remember that you yourself have mentioned several of them (I do not refer here to the seven drums of essence handed over to M. Briard¹⁵ *en compensation* for the use of his car).

¹⁵ Georges Briard (1890-?), administrateur territorial (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

I do not think it can be denied that all the means above enumerated (N^os 1 to 7) have been used by my predecessor or at his own direct intervention. The proof, with circumstances of time and place, may, besides be given quite easily.

You will agree that it would be very unlikely that a production which has been obtained by such proceedings in the past, could be obtained and even increased, as you expect, without abuses of any kind.

Thus, the fact that the revelation of new excesses, as yet not specified besides, is the last thing which you expect to hear “on earth”, as you have written me, surprises me a little.

[30] In any case, in putting yourself directly *en cause* as moral author, I think that I have given a very clear, precise and formal reply, to the question of responsibility raised by you in your letter AD/LUS/1700.

As yourself, I think that neither the Kinshasa nor the Brussels Managements are to blame; only that at Leverville, not, however, the present one which has not ceased to protest against the abuses, but the preceding one, which did not cease to make use of them.

It was certainly not my intention to disclose the actions of my predecessor. You will observe that it is yourself who has provoked by your imputations, the exposure which I now have to make.

My intention was, of course, not to let the existing position last any longer.

I had resolved to seize the opportunity of my next return to Europe to lay before the Board the question of the indispensable reforms and to ask for the concordance required between the policy of the Company and the instructions given, in agreeing to a temporary slackening of the production.

It was precisely not to have to propose in front of you, the reform which, by this sole fact, would have had the aspect of personal criticism, that I did not profit of the [31] Messrs. Greenhalg and Genon's sejours here to throw light on the position in the Area. You did not understand this reserve on my part, and you have compelled me to make the foregoing revelations.

I am rather glad, all things considered, as it enabled me to go right to the heart of the matter, a thing which my ordinary moderation of speech, and of which I would have made use, once again, to avoid a crash, would not have allowed me to do.

Now I am completely free to act for the greatest benefit of the Company to whom my loyalty remains entire, as I know that your proceedings are thoroughly foreign to the Company.

My loyalty, it is true, consists in exposing the facts as they are rather than to camouflage them.

On the other hand, if I consider also that the continual intensification of the production is the ultimate goal towards which all our efforts must tend, I do not admit that this goal can be obtained by indiscriminate means.

Envisaging the sequence of means which have been used in this Area for the last ten years, the Father Superior at Leverville Mission has written: “la Société

est en train de se ‘suicider’”, and about this there is no doubt. Another ten years of the present organisation will leave in the LUSANGA AREA only empty mills.

[32] I cannot believe that the few record productions which can still be registered during these next ten years would be sufficient compensation for the ruination of the Enterprise.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3 100-131

10. C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B., au conseil d’administration des H.C.B.

August 21st 1930

After having taken note of the contents of the documents enclosed. Viz:

The letters AD/LUS/1697 AND 1700 of the MANAGING DIRECTOR, Léopoldville,

My reply to these letters, LUS/MD/PRIV/2344,

The letter TAN/DG/351, and

The Statement of Averages of Production¹⁶ for Pindi, Leverville and Kwenge for 1928, I do not doubt that you will consider, as myself, that I am justified in laying before you the question raised and to have recourse to the Authority of the BOARD, in order that the requisite suite may be given to it.

My letter to Mr. Dusseljé is nothing other than the sequence of the repeated steps which I have taken in order to obtain the re-organisation of the LUSANGA AREA on a sound and legal basis, since May/June 1929, the period when I was able to realise the actual position in the Area.

The perusal of the letter N° 2344 will explain sufficiently to you the reason why [2] I did not take these steps as soon as I ascertained that I was placed by Kinshasa, in the impossibility of applying the decisions which you took in August 1929 and also the reason why I did not approach Messrs GREENHALG and GENON upon the question during their recent visit here.

I thought it was better to temporise rather than to provoke a grave conflict, and that it was better to await my return to Europe to express to you the necessity of reforms, without having to put *en cause* the person of my Predecessor.

You will kindly allow me to insist upon this point.

Although I ascertained here as early as May/June 1929, grave, flagrant, even scandalous abuses, and although it would, perhaps, have been preferable for me in more ways than one, to have let the responsibility of same fall at once upon

¹⁶ Voir aussi document 67.

their author's shoulders, I exerted myself up to now, to cover my Predecessor, going even up to the point of engaging my own responsibility by my appreciations in order not to give the impression of putting him in cause.

I did even more in this way. When I received the letter AD/LUS/1479, containing some clearly inexact statements and when I say that I cannot assure, without conflict, the execution of the indispensable reforms, I obliged myself to observe [3] always in official correspondence, the point of view of my Chief, sacrificing often, the strict truth to the opportunities of the period.

As a matter of fact, I preferred to supply arguments against my own thesis and against my own conviction, and to temporise for a year, if necessary, rather than to precipitate a crisis, and above all, rather than to provoke a crash.

The proceedings of M. DUSSELJE do not, however, allow me to persevere up to the end with such a reserve.

I wish also to insist upon a second point.

Thoroughly loyal towards the Company which I have served now for eight years, I do not intend, for one moment, to put the Society *en cause*. I am convinced that they have been mistaken and that they would never have sanctioned the abuses which took place in the LUSANGA AREA.

I realise the responsibility of the Society is intact: It would have been engaged only by an exact knowledge of the abuses raised, and by its agreement to their perpetration, but I am quite sure that as soon as you will be enlightened on the painful realities of the position you will formally express your reprobation of the abuses committed in applying at once all the steps required and will thus show that your good faith has been mistaken and your confidence abused.

[4] It is besides, quite natural that in Europe you were not informed of the exact position here when so many visitors, who have sometimes stayed several weeks at Leverville, never perceived the same, or if they did, only very vaguely, and when myself only commenced to realise the position after three or four months of contact.

I do not doubt that several of these visitors, if it happens that you interrogate them on their return, whilst agreeing, probably "there is some truth in the allegations of Mr. Dupont" will, however, consider them very exaggerated.

I wish to solemnly declare, having full knowledge of the responsibility which I take upon myself, that the imputations expressed by me are strictly exact and are grounded on precise facts, regarding which I shall not fail to give you proof as soon as I am back in Europe.

But the truth, once again, is that to realise the full position, a sejourn of more than some weeks in the region is necessary, unless, perhaps, one be advised of the position beforehand, which has not previously been the case.

Moreover, to reveal facts of this kind it is not sufficient only to know of them. Over and above this a certain taste for responsibility is required, a taste which those who have had the opportunity to ascertain the abuses previously committed may not necessarily have possessed.

[5] Besides these abuses were not, generally speaking, manifest in the shape of actions such as are easily disclosed at a glance.

How can the visitor, for instance, passing through a village, know that three cases of fruit are demanded from the cutter on all days of the week except on Monday when he has to deliver four, thus compelling the cutter to work on Sunday with the consequence that he has no rest whatsoever?

How will he realise that the cutter engaged without his consent, has been automatically re-engaged every three years?

The cutter, subordinated to the authority of his Chief, apprehensive to the intervention of the Company's sentries, fearing the Administrator and dreading the Director, will not protest. He believes that the regime to which he is subjected is legal and authorised by the Government, and it is thus that the most honest man may have passed through the Area without having the slightest idea as to what was being done.

What was done, however, I know too well, and I am justified to state that the injuries to the most evident right of the natives, and the treatment which has been inflicted upon them to compel them to work, are especially abusive.

Certainly in the MAIN RIVER, I willingly recognise that engagement of cutters is not always obtained without the intervention of the Chiefs and even on occasions, the assistance of the State Official. But what differences there [6] are between the two regimes.

1. The man, in the Main River, is engaged for only six months instead of for life, and very often he only returns to work after three years, since only ten percent of the male population is called to work for the Enterprise.

2. The task is reasonable because it demands scarcely any portage of fruit.

3. The cutter works under the supervision of his village *Capita* and is not pursued by the *Sentries*.

4. The contract is always countersigned by the State Official, and if the man concerned does not present himself spontaneously at work, at least he agrees to the task provided, a task which is verified by the representative of the State.

Thus, in the Main River, the abuses to which the regime of work may give birth in this Colony are reduced to the minimum and if the consent of the native is not spontaneous or even voluntary such an illegality, at least, has not the grave social consequences that it has here, where it leads to a total servitude.

There, in the Main River, the native is for six months, a worker bound, without his free consent, to a normal task.

Here he is subjected for his whole [7] life, against his will, to an excessive task.

If the application of the 40 case system had not met with the obstacles which the Demands of Kinshasa, more or less disguised, caused, the position after two years would have been largely ameliorated.

The proof of this is that at Tango, where the abusive regime of the Kwikulu-Kwenge was never applied, except accidentally, and where the task asked of the

natives has never been excessive (I do not know the actual reasons of this) the policy of moderation, inaugurated on the instructions of the Board, has already given most encouraging results.

As a matter of fact the previous output of the cutter being, generally speaking, inferior to 40 cases, the spirit of the reforms did not meet any obstacle.

The letter from the local management herewith enclosed¹⁷ will enlighten you as to the results obtained.

These results could have been obtained over the whole Area if Kinshasa had agreed to admit, as I formally asked them to do by my letter No 2023, a temporary drop of production, and if Kinshasa had agreed to take the responsibility for this drop since it had to result from the application of instructions from them.

But, in doing that, they would have [8] recognised that the 40 case regime was an innovation in the old sectors and consequently to admit the abusive character of the task previously asked of the natives.

Thus, with a duplicity which I am unfortunately bound to denounce I never obtained the agreement I asked for, and, either explicitly by private letter, or implicitly by official letter, it has been given to me to understand that I was expected from me and my collaborators that we would maintain and even increase the production.

The documents enclosed, which are extracts from the Salary Sheets, prove that not only are the allegations of Mr. Dusselje inexact and untrue, but they prove, moreover, the absolute impossibility of the Area maintaining the previous production whilst applying the 40 case regime.

I wish to add a last comment regarding my letter to Mr. Dusselje: Generally making use of the most reserved expression in official correspondence, I have on this occasion, expressed my ideas and developed my consideration without any literary precautions. As a matter of fact I wished that nothing hindered the expression of my ideas and that no obscurity might exist about them. This method of expression I consider worthwhile as it consisted of nothing less than the choice of two policies, which were absolutely contradictory, *viz*, that of increased production at all costs, and that of progressive consolidation.

[9] Whilst the first policy considers only the present, the second considers the future.

Personally I have always thought that it was a very grave error to consider the present production as the main object of our efforts, as this production is not an element of actual progress but only a temporary phase of the exploitation.

When an exploitation has still to attain its full development the main effort, in my eyes, must be concentrated on the organisation, on the settlement of work-people, on methods of communications and transport, on policy, and, in fact, on everything which prepares the way for the future: The production, which is the present, comes afterwards.

¹⁷ Voir *supra*, document 4.

To sacrifice everything else to this production seems to me a very grave error, but when, to obtain this production as high as possible, one agrees in surplus to make use of illegal, irregular and abusive means, the grave error becomes an actual folly.

Then it is not only compromising the future — it is founding the whole organisation of the enterprise, and even the honour of a big concern, on proceedings which can, in no case, last for a long time, and which must fatally result in a collapse.

I have already written on the 31st August by my LUS/MD/PRIV no 2023 (Page 18 [10] English text) just as I cannot take upon myself the responsibility of the foregoing abuses, I will not take the responsibility of such an extravagance, neither towards my own conscience nor towards the Company.

It is possible for us to possess in the splendid concession of the LUSANGA AREA one of the best enterprises in the world. Everything exists in abundance; natural riches; population; means of evacuation.

To put this concession actually into value it will suffice that a sound and moderate policy replaces the unreasonable policy which I have denounced and which is on the way to destroying the enterprise itself under the fallacious appearance of an illusory prosperity.

P.S. I have taken the necessary steps in order that the letter addressed to Mr. Dusseljé reaches him at approximately the same time as the present correspondence will be delivered into your hands.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 90-99

11. C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B., à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

Leverville, August 25th 1930

Sir,

I would ask your apologies for the liberty I take in writing you when I have not had the honour of being introduced to you, but I thought it my duty to make known to you the grave abuses and illegalities, of course, unknown to you, but the responsibility for which could affect the Board of Directors over which you preside as Chairman.

I have therefore addressed to you the documents enclosed, *viz*:

Two letters received from Mr. Dusseljé,
My reply to these, and
My letter to the *Administrateur délégué*, Brussels.

These documents will enlighten you as to the facts which I raise, their gravity, and, unfortunately, their ancientness.

As these facts are rather hard to believe, and as I have not the good fortune to be known to you, I will allow myself to give you, as to my personality, the following references:

I belong to a family of Magistrates; my Uncle is Monsieur JEAN SERVAIS, *Procureur-Général Ministre d'Etat*¹⁸.

I have myself been a Magistrate for seven years, and afterwards became *Secrétaire de Cabinet du Ministre des Colonies*. I then joined the H.C.B. staff in 1922. Lately, I have been appointed by H. M. the KING to the *Commission de Protection des Indigènes*.

Mr. Frank¹⁹, the Governor of the National Bank, whom I think you personally know, would certainly be my referee, as I have been his collaborator for two years. Also Mr. Van Langenhove²⁰, General Secretary to the Belgian Foreign Office.

Amongst the Colonists, Governor Engels²¹, Governor Duchene²², Governor Beernhaert, and Mr. Charles²³, the General Secretary to the Colonial Office, are also relations of mine.

You will realise that I wish to quote these referees in order that you may understand that the imputations which I have made, and thus thoroughly engaged my responsibility, do not come from a man whose antecedents are open to question.

I thus feel assured that you will take into serious consideration the declarations which I have made, and that I may count upon your personal intervention in order that the present lamentable position may be stopped, an action which I have repeatedly asked for the last two years.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 88

¹⁸ Jean Servais (1856-1946), procureur général près la Cour de Cassation et ministre d'Etat (1926). Professeur à la faculté de droit et président du conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles (Archives de l'Université Libre de Bruxelles).

¹⁹ Louis Franck (1868-1937), ministre des Colonies de 1918 à 1924, ultérieurement gouverneur de la Banque nationale (B.C.B., III, col. 325-343).

²⁰ Fernand Van Langenhove (1889-1982), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de 1929 à 1946 (http://www2.academieroyale.be/academie/documents/VANLANGENHOVEFernandARB_198448643.pdf).

²¹ Alphonse Engels (1880-1962) termine, en 1929, sa carrière active en Afrique en tant que vice-gouverneur général, gouverneur de la province du Congo-Kasaï (dont fait partie le district du Kwango) (B.B.O., VI, col. 361-364).

²² Charles Duchesne (1881-1945), vice-gouverneur général, gouverneur de la province de l'Équateur (B.C.B., V, col. 272-285).

²³ Paul Charles (1885-1954), secrétaire général du ministère des Colonies en 1929, ministre des Colonies pour quelques semaines en 1931 et administrateur général du même ministère la même année (B.B.O., VI, col. 208-209).

12. H. Van Schingen, supérieur de la mission de Lusanga, à C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga

Leverville, le 28/8/30

Monsieur le Directeur général,

Suite à vos déclarations et à votre demande d'explication de ce jour, j'ai l'honneur de vous donner les confirmations suivantes.

C'est volontairement que je ne nomme personne et me refuse encore à donner des noms d'agents qui seraient sacrifiés, je ne veux en effet nullement que qui-conque subisse un tort grave du fait d'un rapport confidentiel à Sa Grandeur Monseigneur Van Hee.

Je me plaît d'ailleurs à vous répéter ce que je vous écrivais en date du 31/7/29 à propos du même sujet.

Je ne puis imputer à juste titre à un Agent d'une façon générale et en dernier ressort, des actes qu'il se croit obligé de poser afin de ne pas être inférieur à ses collègues et de ne pas déchoir devant ses chefs.

[...] Quand il s'agit d'une carrière à pousser ou à briser, rares sont les hommes qui ont le sang-froid de poser l'alternative et ne chercheront pas de moyens termes [...] Aussi ne doit-on jamais les mettre dans l'occasion de forfaire, pour autant que cela dépende de nous.

Partout où il y aura des hommes, il y aura des conflits et des abus; le fond du tempérament humain y suffit, surtout ici en Afrique, où le Blanc rencontre tant d'occasions et de prétextes d'abuser de sa supériorité sur l'indigène. Loin donc d'exposer à de nouvelles occasions, un organisme devrait semble-t-il les écarter de ses Agents.

Or ma conviction est faite de longue date et n'a pas eu jusqu'à présent l'occasion de se modifier. Je pense même l'avoir redit à Monseigneur Van Hee dans cette même lettre rapportant les faits relevés.

C'est le vieux système qui perdure par la force des choses et rien ici ne changera, aussi longtemps qu'en haut lieu on ne renoncera pas à pousser à la production illimitée!

Ce sont là les idées si pas les propres termes de ma lettre.

Je sais et ce n'est un secret pour personne au courant des méthodes en cours ici, que les télégrammes d'Europe transmis aux Agents intéressés ont pour eux la valeur et la signification très nette d'ordres et de menaces de renvoi.

En soi, ce sont de simples demandes d'explication au sujet d'une baisse occasionnelle de la production ou de purs pronostics fixant théoriquement le taux de la production espérée. Ce droit de regard est fort légitime.

D'où vient alors cette interprétation abusive dont on se défend en haut lieu, sinon de la mentalité spéciale de l'*Area* du Kwilu, mentalité créée au cours des années et donnant corps au système.

La chose n'est pas envisagée sous cet angle par la Direction Supérieure mais le fait est là, ces demandes d'explication et ces espoirs pronostiqués se traduisent chez tous les Agents par de nouvelles exigences et au bas de l'échelle par une recrudescence de mauvaise humeur à l'égard du coupeur jugé moins fidèle.

Lors de la suppression dans l'*Area* de maints postes jugés inutiles, les titulaires et leurs confrères ne se saluaient plus à Leverville que par cette plaisanterie: «Si votre production n'augmente pas cette semaine, vous aurez votre sac».

Loin de vous reprocher personnellement des abus survenus au cours de votre Direction à Leverville, je dois reconnaître votre désir sincère et votre préoccupation constante d'arriver à améliorer la situation.

J'ai été témoin des efforts vraiment remarquables qui ont été faits ces deux dernières années pour supprimer le portage, en créant un réseau routier de plus en plus adéquat. Je n'ignore pas les difficultés que vous avez rencontrées pour enrayer et empêcher les abus de subalternes trop zélés (poids de la caisse à fruits, sévices à l'égard des coupeurs et moyens illégaux de contrainte). Il est souvent malaisé de concilier jusque dans le détail des obligations divergentes.

Aussi, si j'ai cru devoir signaler des faits récents (que j'avais rencontrés fortuitement et sans les rechercher — et dont je maintiens d'ailleurs toute l'exactitude) — c'était uniquement pour tenir au courant, sur sa demande expresse, mon Chef Hiérarchique et lui prouver une fois de plus que malgré l'amélioration très sensible de la situation, malgré les bonnes volontés évidentes, le système continuait automatiquement à provoquer des abus regrettables.

Je le répète, et vous aurez remarqué que c'est devenu chez moi une thèse, les difficultés proviennent en bonne partie du système d'exploitation industrielle instauré au Kwilu au cours des années.

Dans le développement continu d'une entreprise d'aussi grande envergure que la vôtre, il n'est pas assez tenu compte des possibilités et des mœurs d'une population non préparée et non adaptée et les exigences de méthodes que je crois à tout le moins erronées, ignorent l'évolution de la mentalité indigène qui dans tout le Congo tend à se hausser à la hauteur de la législation officielle en matière de travail.

Le mode de recrutement des coupeurs (tel que je l'ai vu en 27/28 à la Lunungu). Le maintien automatique à vie du coupeur à la tâche (par le renouvellement des contrats avant expiration du terme et sans consulter l'intéressé).

Où est la liberté du contrat?

Le pourcentage exagéré de la population employée.

La mesure exagérée (dans son uniformité: saisons-endroits-individus) du travail demandé.

L'ascension progressive pronostiquée et que l'Agent croit exigée de la production. L'emploi des messagers et des chefs investis rétribués — tout comme le «bonus» des Blancs pour l'accroissement de la Production.

Ne sont-ce pas là des griefs que j'ai entendu cent fois formuler depuis des années et qui dénotent une organisation et un système, qui à mon avis appellent un examen attentif des Chefs responsables en vue d'une mise au point et d'une adaptation plus adéquates?

Ne croyez pas, Monsieur le Directeur Général, que je me fasse juge en la matière, mon rôle n'est pas de condamner, mais d'éclairer et de conseiller. Et c'est à cette place que je veux rester, si l'on veut bien me faire l'honneur de m'entendre.

Telles sont les raisons pour lesquelles je veux que personne ne subisse un tort grave à la suite de mes remarques. Si d'une part, je ne puis en conscience garder le silence et me rendre complice de la sorte d'abus qu'un jour toute une Race me reprocherait d'avoir tolérés, à aucun prix je ne veux que mes lettres servent de prétextes et encore moins d'armes pour ruiner des situations honorables, dont le titulaire pour un errement ne s'est pas manifestement rendu indigène [*sic*, vraisemblablement pour «indigne»]. La correction vaut mieux que la destruction.

J'ai espéré que cette mise au point suffira à dissiper les malentendus et que l'on comprendra mon point de vue.

Je crois inutile de vous dire combien je fais confiance à votre Société dans l'établissement progressif des améliorations qu'elle a elle-même projetées. Le passé m'est pour cela un garant de l'avenir et je connais trop la lenteur des réformes sérieuses pour vouloir en hâter inconsidérément l'exécution.

L'intérêt bien compris de la Société sera son meilleur guide et son meilleur conseiller.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 144

13. C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

Leverville, August 30th 1930

Sir,

Referring to my previous letter anent [*sic*, vraisemblablement pour «about»] the general policy in the Lusanga Area I now beg to send you herewith copy of the letter which I have received from the Reverend Father Superior VAN SCHIN-GEN, of the Leverville Catholic Mission, after having approached him — in accordance with the instructions of the Managing Director — with regard to the subject of the complaints which he has lodged with his superior, MONSEIGNEUR VAN HEE.

I am not communicating a copy of this letter to the Managing Director, Mr. E. Dusseljé, as I do not wish to commence a discussion of the whole matter with

him, firstly because he is directly interested in the question — it is his own management which is *en cause* — and, in the second place, because the proceedings which he has taken against me do not, much as I regret it, leave me with confidence in my Chief.

I would like to draw your kind attention to the following extracts from the Superior's letter:

It is the old system which continues to last [...]

Far from wishing to reproach to you personally the abuses which have taken place in the course of your management, I must recognise your sincere wish and your steady pre-occupation to succeed to ameliorate the position [...]

I have been the witness of the efforts actually remarkable which have been made during the last two years to abolish portage, in creating a system of roads more and more suitable [...]

I do not forget the difficulties which you have met with in moderating and preventing the abuses [...]

If I thought it my duty to signal the recent facts to my superior at his own request it was only to keep him *au courant* and to prove to him once again that despite the very appreciable amelioration of the position, despite the evident good will, the system was continuing to provoke regrettable abuses [...]

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 142

14. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

[Londres], 24th September 1930

By the last mail from the Congo Mr. Dupont appears to have written to you, Lord Leverhulme and myself a long letter complaining of the treatment of the natives by the *Huileries* Officials in the Lusanga Area.

It is strange that this matter should be raised now after Mr. Dupont has been two years in charge of the Lusanga Area, and also that he did not take advantage of my visit to Lusanga to bring this matter prominently before the notice of the Board. I cannot help but feel that he is disappointed at the appointment of Mr. Dusseljé and that the whole letter is a personal attack on Mr. Dusseljé. It is strange how one's mind sometimes becomes obsessed with an idea when living in an isolated colony.

I have only just glanced through the letter, as I have returned from holiday for a day or two only in order to see Mr. D'Arcy Cooper before he sailed to America.

I am arranging to see Mr. Edkins and Mr. Genon Wednesday afternoon when I think it will be necessary to draft a cable to Mr. Dusseljé, and if you have had

an opportunity of reading the correspondence I should very much appreciate an expression of your views.

I shall be back in the office on Wednesday morning of next week.

With kind regards,

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 39

15. Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

[Abinger Common], 27th September/30

I have spent several hours very carefully studying the papers transmitted to me by Mr. Dupont, and I enclose a letter to the Chairman giving the result. Dupont's long despatch is full of contradictions and conveyed the same impression to me that it did to you, *i.e.* that it is the result of a personal jealousy or fear of being charged with conniving at illegal practises, and therefore that it would be better for him to take the initiative. These letters have been addressed to me as Chairman and to the Board in Brussels. They contain very serious charges, both against the Company and the State Officials, and Msgr. Stubbe would be glad to make any use he could of them.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 41

16. E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo, au conseil d'administration des Huileries du Congo belge

LEOPOLDVILLE-EST, 30th September 1930

AD/KIN/BRD. No. 3368

PRIVATE AND CONFIDENTIAL

YOUR CABLE No. 4: LETTER
LUS/MD/PRIV/ No. 2344:
Mr. C. H. DUPONT

[1] Further to my letter AD/KIN/BRD/ No. 3366 and as I have informed you in my private cable of which confirmation is enclosed herewith, I have finally

received today, the 30th September 1930, Mr. DUPONT's letter LUS/MD/PRIV/ No. 2344 dated the 20th August last.

The cause of the delay in this letter reaching me is explained by an addition to the Post-Scriptum of that letter, in Mr. DUPONT's own handwriting and reading as follows:

(Translation) The posting of this letter has been delayed so that it reaches you at the same time as it is delivered in Europe.

(sgd) C. H. DUPONT

[2] I need scarcely say that the contents of this letter have astonished me beyond measure and that I am positively *outré* by the procedure adopted by Mr. DUPONT. I consider it to be grossly unfair and flagrantly disloyal to the Company and not less to myself personally as their representative in the Congo.

There is not the slightest doubt that his action is a premature outburst on his part and that, without the various letters I had felt obliged to write to him lately to call for certain explanations and without my letter AD/LUS/ No. 1700, of which a copy will reach you by this mail, he would have given vent to the feelings of extreme spite he experienced when he learnt that it was I — and not himself, as he confidently expected and had prematurely made known to his friends and acquaintances — who had been chosen by the Board to represent the H.C.B. in the Congo.

The great aversion which Mr. DUPONT now seemingly feels towards the system of working in the LUSANGA Area only saw the light of day when he heard that I was destined to preside at KINSHASA.

As he spent three months with me in the LUSANGA Area, prior to taking over from me, and during that time, he [3] went all over the area with me, he assuredly had ample time to find out the situation before I left, and further, the Managing Director (Mr. EDKINS) spent a month with us in the area, I having left the area with Mr. EDKINS only on the 13th March, 1929.

Thus Mr. Dupont had sufficient time and an excellent opportunity to give vent to his feelings then, if he wished to "open his heart" to the Managing Director.

Instead, he waited until July 1929 — when it was known that I was coming to stay at KINSHASA — to commence his "campaign".

Until then and as is proved by the numerous letters he wrote to me, he was avowedly full of unadulterated admiration for the work I had done in the Lusanga Area. But, once he knew that it was I and not himself who had been decided upon as the Board's Representative out here, there was a complete *volte-face* in his attitude.

After my interview with him at Bandundu in October, 1929, he calmed down, but I am — notwithstanding the mass of private and official letters I have received from him since our interview (in the course of which I pressed him to tell me EXACTLY WHAT he had against the system and to which he did not

formulate a reply) in which letters he [4] appeared to have come definitely to the conclusion that all was and had been, well in the LUSANGA Area — now compelled to believe that all his manifestations of admiration for the work done and his profusely and repeatedly expressed affection for myself was simply empty talk and destined to mislead me and that, deep down in his heart, he intended already then to work against me. This is borne out by the fact that he now informs me that he intended to see the Board on his return to Europe and to tell them then what he has written in his scurrilous and truculent letter.

I do not think I must allude here to the numerous and evident opportunities that lay open to Mr. DUPONT to “expose” me, during the visit of Mr. GREEN-HALGH and Mr. GENON if — as I now see matters — he had found the time was ripe for his “attack”.

If my letter AD/LUS/No. 1700 has, as Mr. DUPONT asserts, provoked a premature exposition of the sentiments that actuate him, I certainly cannot regret having written it. I have now, at any rate, an opportunity of justifying myself where the organisation of the LUSANGA Area is concerned, although, by keeping his letter back for more than a month so that you should be *au courant* with his despicable calumnies and I be left defenceless — he has acted in a flagrantly disloyal and deceitful manner.

To resume my own feelings: Mr. DUPONT’s pitiful letter is the ill-considered outburst of a disappointed and spiteful man.

[5] I will now read through the letter once more and comment upon certain points in it:

I do not need to refer to Mr. DUPONT’s long reports which were written last year and which are all in your possession. You have also my replies to them and I have, in turn, received your own appreciation of them.

Mr. DUPONT has not touched upon the subject again during the current year and I, therefore, felt convinced that, either he felt he had made a mistake in criticising the LUSANGA Area Management, or that the faults he said he had found, had been put right by himself.

He informed me, in numerous letters, that “everything was quite all right”, that the reforms made (*i.e.* keeping strictly to the 40 cases limit — one month’s holiday in rotation — creation of roads to do away with head portage, etc...) had made an ideal Area of our LUSANGA Concession, where the labourers were contented and that the only “blot on the landscape” was the fact that he could not induce the Christians to cut fruit.

Even his one-time great fear to lose old cutters, whom he could not replace, seems to have disappeared when he observed that, after all, his Agents succeeded in recruiting new cutters.

Mr. DUPONT’s sentence at the foot of page 2 of his [6] letter where he speaks of a “*prospérité factice, en réalité obtenue par des moyens illégaux, irréguliers et abusifs*” (translation: “false prosperity, in reality obtained by illegal, irregular and abusive means”), clashes strangely with his opinion of THE Area as he calls

the LUSANGA Area in many of his letters, as you will notice further on in the present letter.

I will now deal with his accusations, one by one:

SENTRIES

These are necessary, just as Foremen or Capitas are necessary. But if they commit abuses — and this cannot always be avoided — they must be punished, dismissed and replaced. I have always acted in this manner and I think Mr. DUPONT has also. That he had got rid of them was clearly evident when your visit in the Area took place. Finally, sentries exist in all our Areas, as they do in all other enterprises.

I do not know to which roads — where the *Administrateur-Délégué* never passed — Mr. DUPONT alludes.

For two months I traversed the whole Area with him, we visited all the Posts together (and not merely some of them) and Mr. EDKINS has, on several occasions, traversed the whole Area more completely than Mr. DUPONT has ever done.

[7] PORTERAGE BY WOMEN

It is perfectly well known to all who profess any knowledge of the native mentality and customs of primitive natives, that the male is assisted in his work (be it fishing, hunting, wood-cutting for his own account or work for a third party) by his women-folk and that he always leaves the work of portage to the women. That can never be put a stop to, even when there are roads leading to every village, as the products of the forest — water, wood, food, fruit, etc. — are always carried by the women from the forest to the village.

I have, personally, time and time again when camping in native villages, seen pregnant women, coming from the forest towards evening, carrying in their baskets supplies of wood, water, manioc and even palm-fruit when they were the wives of cutters. The loads were enough to make one shudder, especially having regard to their condition, but when (as I have done on scores of times) I drew the attention of the men on the injustice of this situation, they merely shrugged their shoulders and the women themselves laughed broadly.

However, whenever there was such a question, *i.e.* pregnant women carrying palm-fruit (since that concerned [8] us directly) I have intervened times without number and when the decorticated fruit had to be carried to a shed or to the beach by women in such a condition, I have always given a porter to assist the cutter for the requisite period.

But, as natives and especially such natives are totally incapable of following our reasoning in these and allied matters, these women (whom we had prevented

from being employed on carrying fruit) were and are always employed on sundry tasks connected with their daily life — often of a far more strenuous nature — until the day of their confinement.

I have always agreed that we must make the maximum of roads, but they represent a tremendous outlay of expenditure and naturally, it can only be a question of constructing them where they are a real necessity. The making of costly roads is not undertaken until it has been ascertained that the palmeries and villages, which they serve, warrant it. And it is scarcely necessary to add that it is I who have located the sites to which it has been worthwhile to extend our exploitation.

For obvious reasons, it has not been given to me to create an extensive network of motor roads, though a considerable number of them were in being when I left the Area and it is precisely the opening up work performed [9] by others that has enabled Mr. DUPONT to put forward suggestions for roads.

His part in the work has not been difficult: he had merely to facilitate transportation — the pioneer work had already been done — and if I consider what has been accomplished in the Lusanga Area, I think that there are, in effect, more roads now than during my period of office. But these roads have only found their justification by reason of the progress that had been effected prior to their creation.

I repeat that everything cannot be done at once, that I have preferred to indicate to the Company where fruit could be obtained and to prove it by starting the exploitation, even at the cost of engaging gangs of porters to evacuate the fruit pending roads being created, rather to apply for heavy grants for the construction of roads whose necessity had not yet been demonstrated.

Not in a single instance has a woman been engaged by the Company for work of any description while I was in charge of the management of the LUSANGA Area. No-one can, therefore, talk about portage by women, although, for the reasons already given, there are a number of them who do assist their men-folk.

[10] And, I repeat that, if Mr. DUPONT has seen pregnant women carrying fruit, as I have myself, and moreover as I have witnessed in all the other Areas, it is solely because the women were assisting their husbands and — I cannot emphasize it too strongly — because long-established native custom requires them to undertake portage and similar heavy manual work for their men-folk.

It was I who did away with the employment of all the small boys who were formerly engaged in our Posts: There was not a single one during the latter years of my period of management. It was only at the time I was leaving the Area that, at the request of Mr. DUPONT who assured Mr. EDKINS that he only required them for light work such as grass cutting, the Managing Director authorised the engagement of about 30 small boys for LEVERVILLE.

As this, however, again led to abuses, as was to be foreseen, and knowing this, I had done away with their employment entirely, it was on the occasion of the

visit of Mr. GREENHALGH and Mr. GENON that I received instructions to forbid again categorically the employment of small boys in all Areas. I have adhered strictly to these instructions in spite of the opinion of District Managers who informed me that they employed these small boys with the [11] consent of the *Commissaire de District*.

That there has, in the LUSANGA Area, been a tendency to increase the production incessantly, I readily acknowledge. I am proud of it, for if this tendency had not existed, we should still be doing our 8800 tons per annum which we were doing in 1916, or rather, the Company would have had to "put up its shutters" long ago.

In order not to discuss all that Mr. DUPONT has said and written last year and which was replied to by me at the time, I quote just one passage, which I found striking, from page 12 of his *réquisitoire* of the 20th August last:

(Translation) There is no doubt that Mgr. Van Hee was fooled when superior of the Leverville Mission, on the nature of the excesses taking place in the interior of the Area, and which were presented to him as isolated facts, for which certain agents and natives were responsible. It is quite certain that too many things must have been hidden to him, etc. etc.

I will leave to Mgr. VAN HEE to reply to this himself as soon as I have been able to reach him (he is travelling in the interior at the moment), but I will simply add the following remarks:

[12] Monseigneur VAN HEE was, as Father Superior at LEVERVILLE, on the spot in 1914 — thus three years before my arrival in the Area — and he has, over a period of 15 years, traversed the country in every conceivable direction and has created some important Mission Stations, besides hundreds of Catechists' Posts in the interior — far beyond the confines of our spheres of operation.

In each village of any size, there was a Catechist — a Representative of the Mission — who was visited regularly either by the Father Superior himself or by another of the Fathers. And, if I have occasionally found it necessary to take disciplinary action against some of our messengers and capitans and even against Europeans, it was almost invariably in cases where the abuses had been brought to the notice of the Father by the Catechist who is perfectly aware of everything that happens in the surrounding villages. It was thus not I who acquainted the Father with these abuses, but the Father himself who brought them to my notice, and I who took such disciplinary action as I considered warranted, after having enquired into the facts of the case personally.

[13] I will not take it upon myself to refute anything that Mr. DUPONT's letter credits Monseigneur VAN HEE with having said, but leave it to his Excellency to do so, if he wishes. I think, however, that the several extracts from Monseigneur VAN HEE's letters quoted by Mr. DUPONT will assume quite a different meaning when his Excellency makes known his own opinion.

“SLOWING DOWN OF PRODUCTION” (Page 15)

It is perfectly correct that I do not wish to put down in writing that the Company would voluntarily countenance a drop in the production being provoked. I did not wish to write that to Mr. DUPONT, as it did not appear to me to be possible to do so without opening the door to abuses of all kinds and to idleness on the part of our Agents. I likewise spoke to you of this matter. I left to Mr. DUPONT the carrying out of all the reforms he wished to put into operation, but as the Company's Representative, it was not possible for me to order a fall in the production. I certainly would not order or even authorise a drop in the production. On the contrary, I expected an increase, though I did not expect a record to be made to the detriment of our good relations with the natives and to the detriment of the agreements come to with the Missions. These facts were made clear to Mr. DUPONT in my letter AD/LUS/No. 1700 of 19.7.1930.

When Mr. DUPONT speaks of 60, 70, 80 and 90 cases per month, he forgets to mention that these cases were furnished [14] by the cutters engaged on task-work of 200/300 cases and the fact that these men, in order to earn a large sum of money in the shortest time possible, could supply 90 cases per month, simply proves that the maximum of 40 cases laid down is, in reality, far below what a native can give and, what is more, does give when it pleases him to do so.

And, is it not task-work, which we are pleased to mention whenever the occasion arises, which is in operation in the TURUMBU country where, at the time when Mr. DUPONT was Manager at ELISABETHA, the natives scarcely did any work at all and where we now obtain, from the occupants of the villages themselves, up to 400 tons of fruit per month and also where sums up to Frs. 600 have been paid to one man for a single month? I must leave the merit for this to the Managers who have succeeded Mr. DUPONT at ELISABETHA, as the TURUMBUS were already producing very well when I visited ELISABETHA.

BASIC PRODUCTION OF 4005 TONS PER MONTH (Page 18)

I quoted the figure of 4005 tons per month, as the one which should be obtained, in order that the question of a special bonus might be adopted. I fail entirely to see wherein lies the crime, since it had been demonstrated that it was a normal figure at that time.

[15] It is no longer so today, since the LUSANGA Area has exceeded it by 900 tons in a bad month (July 1930) and by 1600 tons in a month which is generally not (and far from it) the best month of the year — in August, 1930.

It is certain that, if the Bonus scheme is intended to remain in force, we must revise same and that we must no longer take as a basis the figure of 4005 tons, but a higher one.

I would refer briefly to the following extract (page 20) concerning Mr. BURN:

(Translation) [...] if the falling down in production noticed could, in a same measure, be attributed to the lack of experience of Mr. BURN, the latter could not in any case obtain the yields given previously, and as indicated on the pay sheets, without ignoring the instructions of the Board.

And yet, in July and August last, Mr. BURN beat all previous records (under normal conditions — without pushing the natives, says Mr. DUPONT himself) and produced 976 and 1129 tons respectively, which proves that we are still very far, with our average, from what can be done at KWENGE.

Last year, I asked by letter and verbally (when Mr. DUPONT's first outburst occurred — for, although [16] Father VAN SCHINGEN signed the famous letter, it has been proved that Mr. DUPONT asked him to write the letter in the terms employed) what exactly was reproached to the LUSANGA Area organisation and requested Mr. DUPONT to quote facts ... to say something definite. All he replied was that our cutters were dying off and that they could not be replaced. This, as I have written and said for years and years, has been proved to be totally untrue. Up to now, we have had an increase in our cutter force in the LUSANGA Area every year, and there is still not the slightest sign that this state of affairs will not go on, though there are many indications that the increase will be accentuated, notably when, with the assistance of the Missions, we get the Christians to cut fruit.

It is, therefore, no longer a question of this matter, but Mr. DUPONT has at last come into the open and stated some points. I am very pleased he has done so, for it is very difficult to refute such vague statements as: "Everything is wrong — We are condemned — We must move with the times — We must be careful, otherwise the LUSANGA Area will suffer greatly", etc. etc.

Now, I know at last what the reproaches are that Mr. DUPONT makes to me and I will examine them one by one. I will say right away that in nearly every one [17] of the points there is an element of truth, but the situation has been wrongly represented by Mr. DUPONT, and this has been done for the *besoin de la cause* and this makes it the more despicable.

Before proceeding further, I would like to add a few words.

All the quotations attributed in Mr. DUPONT's letters to Father VAN SCHINGEN must be taken as his (Mr. DUPONT's) own. And, all the quotations attributed to Monseigneur VAN HEE will read differently if Monseigneur VAN HEE will kindly let us have copies of the complete texts. Further, when Monseigneur VAN HEE's reply comes into your possession (I intend to let him have a copy of Mr. DUPONT's letter as soon as I can reach him) you will readily be able to make up your mind, seeing that the letters will emanate from a totally independent source and moreover, from a bishop of the Roman Catholic Church, as to the true motive which has prompted Mr. DUPONT to write his infamous letter and also as to the consequences he expects from it.

I will briefly digress again before dealing with the main issues.

We have never wrecked the career of a single one of our Agents unless for having ill-treated natives; it is not because a man proved unsuitable for the Agricultural Service that we have disposed with his services. [18] We have, before coming to that decision invariably given him a chance in the other branches of our organisation. But we have most certainly dismissed relentlessly any Agents who have committed abuses in the handling of the native labour. From memory, I quote the names of some of those I have dismissed personally: DAVID²⁴, DE MARBAIX²⁵, SCHMITZ²⁶ and LIBOTTE²⁷, etc. — all for having been guilty of the ill-treatment of natives.

It is really strange to hear myself reproached for such abuses and to be “charged” with having enslaved the local populations — precisely I who hold a number of colonial decorations, one of which is “*Lauréat de la Société anti-esclavagiste de France*”, and others I need not mention here.

It is not less strange that Mr. DUPONT, with the ideas of exaggerated humanitarianism he has expressed in his letter, should by his actions depart from such ideas, instead of striving to live up to them. And, if in his heart he is really imbued with humanitarian principles and ideas, I wonder whether he can explain how it comes that he behaves in such a brutal manner towards the natives who cross his path and why he literally foams at the mouth if the unfortunate creatures fail to salute him, twenty steps away, each time they meet him and if the labourers who are carrying a box let it drop in order to salute Mr. DUPONT when he passes...

[19] It would also be interesting, from the same point of view, to know how he felt able to lock up in his house a native hunter who had expended two cartridges without bringing any meat back and why, with the ideas he professes to hold, he himself administered the *chicotte* several times to the same hunter in order to have him confess that he had stolen the cartridges. This was made to my own hunter who I passed to Mr. DUPONT when he took over from me, and I had to interfere. How comes it that, to punish a native, he felt able to make him run in front of his bicycle until the native fell down from exhaustion?

And, how can one reconcile the man who is so anxious to respect the liberty of the native with the same man who asked me to intervene personally with the *Procureur Général* with the object of stopping the proceedings open against LIBOTTE — one of our Sector Managers who, a few months ago, pushed his brutality so far as to lock up a native chief and to keep him imprisoned in the *magasins*, thus depriving him of his liberty?

How was it possible for Mr. DUPONT to protect this Manager until the very last moment, in spite of the latter having acknowledged in writing, this incredible

²⁴ Agent des H.C.B. dont nous savons seulement ce qu'en dit le texte.

²⁵ Agent des H.C.B. dont nous savons seulement ce qu'en dit le texte.

²⁶ Agent des H.C.B. dont nous savons seulement ce qu'en dit le texte.

²⁷ Agent des H.C.B. dont nous savons seulement ce qu'en dit le texte.

delinquency and why, in face of Mr. DUPONT's letter, was it who dismissed [20] the man summarily against his (Mr. DUPONT's) wishes?

I deal below with the various points in Mr. DUPONT's letter (see pages 25 and 28).

“SERVITUDE OF THE LOCAL POPULATION”

This is, indeed, a strong expression.

Monseigneur VAN HEE wrote me on the 3rd October, 1929, in a letter of which you have a copy in your possession:

(Translation) All the same, I cannot let it be believed that you have endeavoured to reduce all the natives to slaves and that the Leverville Fathers agreed it willingly.

This was after Mr. DUPONT had made a similar charge against me last year.

There is naturally no question of servitude but simply of having, at the expense of great efforts, induced the greater part of the local population to work for us in the LUSANGA Area. These results have not only been obtained at the expense of great efforts but also, and before all, by straightforward dealing with the natives, without which one can obtain nothing lasting from them.

[21] Everyone is well aware that I am extremely popular with the KWILU natives, who, even today, still send me presents from time to time and who tell our Agents and send messages to me, saying how glad they would be to see me back in the Area. There is a very sympathetic understanding between us and that is the great factor that has been instrumental in our accustoming them to work.

I defy Mr. DUPONT to prove that the engagements are illegal and irregular in the absence of their consent. We have, moreover, begun these engagements more than 17 years ago and from that time we have had Territorial Administrators who have either been for us, indifferent towards us or frankly against us. The latter have never failed to try to do us harm whenever they could. It is therefore strange that they have never learned that our labourers were supposed to be engaged illegally and reduced to a state of slavery.

We have, in fact, succeeded in inducing 80 % — or perhaps a slightly upper percentage — of the male adult population to work for us. And, indeed, why not?

It has struck me that at ALBERTA, ELISABETHA, FLANDRIA and BABANTA, no efforts were made to obtain fruit from the local villages. Fruit markets have been inaugurated there recently and they are now operating to the [22] great benefit of the natives themselves, of the State and of ourselves.

As far as I am aware, all natives have the right to cut fruit in their villages and to sell it to us, and I believe we are under no obligation whatever to restrict their work to a given percentage. No-one can prevent the natives from working and we are, on the contrary, doing all we can to increase the percentage.

If the Government were to take the frankly stupid decision of restricting the work of natives against their will, it would naturally be the Government who would be at fault for attacking the freedom of the natives to work.

But we have never forced a man to work when he really did not want to and there is, in fact, still a number of obstinate people who refuse all form of work and who live on their family; these men refrain from working, simply because they do not want work of any kind.

“THE LABOURER IS ATTACHED TO THE ENTERPRISE AGAINST HIS WILL, FOR LIFE” (Page 26)

This has, hitherto, been asserted by enemies of our Company, never by the Manager of one of our Areas. But as it has, time and time again, by slanderers of the Company and as so many enquiries have been made by *Commissaires de District, Substituts*, etc., it is not neces-[23]-sary, as I think you will agree, to attach undue importance to it. I repeat that only those people are working for us who want to work and none of those who, notwithstanding our efforts to induce them to work, refuse to do so.

The renewal of the contracts is carried out in the LUSANGA Area in the same way as in the other Areas, under the eye of the Government's Representative. At least, this was so when I was in the LUSANGA Area and I was recently present in the ALBERTA and ELISABETHA Areas when the contracts were renewed in the same manner.

It is possible that in no other district such a high proportion of the male population is engaged, but as I have mentioned above, we must not complain about that.

It would certainly be strange, if the situation was such as it has been depicted by Mr. DUPONT, that, during the 17 years of our occupation of the Area, there has never been a *Commissaire de District*, Administrator or *Agent Territorial*, any Magistrate or Missionary who, during their tours of inspection, have deemed it necessary to put a stop to these so-called abuses.

It is of interest to mention that, when the enquiries [24] prior to the conclusion of the Tripartite Agreements were made by the Territorial and Judicial Authorities, not a single complaint was made to them by the natives, although the Chiefs and notables of every village (large and small) concerned were closely interrogated. Surely if abuses were being committed by us in the LUSANGA Area, this was a most unique opportunity for the natives to obtain redress, or to refuse the Tripartite.

“PAYMENT OF SPECIAL MESSENGERS” (Page 26)

There is a certain amount of truth in this but I am not aware and do not believe that this is done in violation of the State regulations.

An Administrator who has an immense territory to administer has at his disposal only a few messengers who are continually “*en route*” on his behalf. Thus, when we ask for the help of the Administration in the shape of a messenger to accompany one of our Recruiters or for a messenger to remind gangs that they are due to replace others whose contracts have expired, or for the purpose of letting a native Chief know that we want to see him; or again, when the production of a village has dropped too abruptly, the Administrator cannot always help us, and without this form of assistance our difficulties are greatly increased and we should lose time.

[25] It is for this reason that the Administrator, who is not allowed to engage more messengers than his budget permits (officially the number is not limited), tells us that if we are willing to pay the messengers, he is quite prepared to engage them and place them at our disposal.

This system was begun at TANGO, and I approved of it, as it is done openly and the corresponding payments are passed through the Company’s books, regularly and in common with all other payments. The system was subsequently extended to other sectors.

If Mr. DUPONT considered that it was illegal, he should have put an end to it, for we have never asked him to do anything illegal, and if he does so he should take the responsibilities on himself.

If, really, the engagement of these messengers by the Administrators, with the consent of the *Commissaire de District*, constitutes an illegal institution, I should be very surprised to hear this as nobody has attempted to conceal the procedure.

“ILLEGAL DETENTION OF CUTTERS, etc.” (Page 27)

This is a very grave accusation against the State Agents, and I can say that, to the best of my belief, [26] recalcitrant cutters have never been arrested or illegally detained.

As a Register must be kept at each place where a prison exists, I must again regard this as a gratuitous and malicious accusation, as I cannot imagine the motive “refusal to cut fruit” being entered on the prison register.

It is, of course, not without the bounds of possibility that a cutter, just as any other native, is liable to be arrested for misdeeds he has committed.

It is also certain (and I have known instances) that unruly and obstinate natives are punished, in preference to good elements, by being made to serve as soldiers. But as the Administrators have to provide a certain contingent of militia and as these people cannot be engaged normally (they detest being made into soldiers), it is quite natural that these compulsory enlistments are made preferably among the aforementioned unruly elements, and that if the Administrator has to supply a given number of these militia, he naturally takes them from among the men who do not work. What can be said against this?

[27] “ILLEGAL DETENTION OF INVESTED CHIEFS” (Page 27)

I have never asked or authorised that it should be asked that invested Chiefs should be illegally detained by the State Authorities, and if Mr. DUPONT has done so or has authorised it to be done by his Managers, he has done wrong, and if the State Authorities have acquiesced in a request of this nature, they are even more to blame.

As already stated, I have never asked for any such illegal action to be taken, but I have dismissed a Manager who had arrested and detained an invested Chief, in spite of the fact that Mr. Dupont requested me to endeavour to arrange the affair with the *Procureur Général* at Leopoldville and that he did not approve of the step I had taken in respect of this Manager.

This happened a few months ago, as you know.

“ALLEGED STATE PARTICIPATION IN SUPERVISING PRODUCTION”
(Page 27)

Here we have another charge against the personnel of the State and not against our system.

If Mr. Dupont means recruiting done by one of our agents in the company of a State Agent, this is legal and recognised, although I have never had to do this in the Lusanga Area.

It is still done at Elisabetha, as you will have noticed from Mr. Blutz²⁸ “*Notes sur le Recrutement*”, sent [28] you under cover of my letter AD/KIN/BRD/No. 3344 of the 13th September ult.

This situation existed in the ELISABETHA Area during Mr. Dupont’s period of office, but was not in force in the Lusanga Area when Mr. Dupont arrived there, as our Recruiting Agents at Idiofa, Kandale and Pay Kongila, had already been there sufficiently long in the country, to undertake recruiting, if not totally without the assistance of the Government then at any rate without the presence of the State Agent.

I do not know if it has been necessary to introduce the system subsequently (*i.e.* after my departure) though I am inclined to believe it has when I read what Mr. Dupont writes when reviewing the recruiting difficulties which have been encountered in the Gobari region.

However, Question No. 7, which will be placed to the Members of the Commission for the Protection of Natives on the occasion of the meeting which will be held here on the 13th instant, reads as follows:

Is the Commission of the opinion that the two systems at present in use to obtain that consent (to the law of labour) must be maintained, namely the authorisation by

²⁸ G. Blutz (1891-?), directeur de district des H.C.B., sans affectation car en route pour rejoindre l’Afrique (voir doc. 69 *infra*).

the territorial agent to accompany the recruiter on his tours, and the granting of premiums to the native chiefs in ratio with the number of their subjects agreeing to engage?

[29] It is consequently legal, so far, for the Territorial Agent to facilitate the work of the Recruiter, but what I simply do not understand is that part where Mr. Dupont speaks of the direct supervision of the production. I just do not understand.

That an Administrator wishes to see the inhabitants of his territory at work and that, during his tours of their villages, he wants to see just what work they are doing, is quite natural, but it is not illegal as far as I know, and this is rare as the Administrators have other work to do than to look after ours; and it shews very bad faith on the part of anyone who attempts to harm an Administrator on this score.

“ADVANTAGES TO STATE AGENTS”

It is here that the matter assumes a decidedly grave aspect and this is one of the chief points I wish to be examined and subject to an official enquiry.

First and foremost, I must state that NEVER has one *sou* been taken from our cash or from my own pocket and handed to an Agent of the Administration for services rendered.

And when Mr. Dupont says in paragraph 1 on page 28 of his letter: “[...] nor authorised the entry in the book of the Company of such disposal of funds”, [30] he makes it clear that I myself had authorised such actions, and there he lies, and I wish this matter to be cleared up entirely.

This is the only point that has vexed me horribly and which has driven me to cable you that I wished to attack this individual. He accuses me of bribery — no more and no less.

Never, since joining the *Société* up to the present date — I repeat, never — have I been guilty of this, and never have I tried to bribe a Government official.

By the twisting of his phrase, Mr. Dupont, at this stage in his letter, makes a very grave accusation against me, and I must defend myself.

Mr. Dupont writes on Page 27:

As I have never been willing to take on myself the responsibility of such procedures which no doubt become indispensable in course of time in order to ensure the necessary good relations with certain agents, nor to authorise the entry in the books of the Company of such disposal of funds, you will remember that you have yourself sanctioned several of them. (I am not referring here to the 7 drums handed over to Mr. Briard in compensation for the use of his car.)

[31] No, Mr. Dupont does not enlarge on the question of 7 drums handed to Mr. Briard, but I will. The following are the facts of the case:

On the 26th September, 1929, Mr. Dupont wrote me as under:

Further to my letter LUS/MD/PRIV/No. 2049. Re Gobari recruitment, I beg to inform you that Mr. Briard who owns a motor car, has asked me to supply him with seven drums of petrol when I met him in the Zaba region to arrange the question of the recruitment.

I would not like to have to invoice the supply of this fuel to the State Official the more so because he has very kindly on several occasions and again when I met him on my last voyage, put his car at my disposal. I would therefore be pleased if you would kindly authorise me to charge the cost of these seven drums against the General Expenses of our Recruitment in the Gobari, and not to Mr. Briard.

As seven drums was a tremendous amount, I hesitated and replied, that I would decide on the spot, as I was to see Mr. Dupont not long afterwards at Bandundu.

During our meeting there, the subject was again raised and I finally authorised Mr. Dupont to charge the cost of this petrol against Recruiting Expenses and confirmed this decision by my letter AD/LUS/No. 1485 of the 24th October 1929, reading as under:

[32] «PETROL SUPPLIED TO MR. BRIARD

Referring to your letter LUS/MD/PRIV/No. 2054 of the 26th ultimo concerning the seven drums of petrol supplied to the above official:

You may charge the cost of these seven drums to:

RECRUITING EXPENSES ACCOUNT

This confirms my verbal decision taken during our recent meeting at Bandundu.

As stated above, I thought that seven drums of petrol was a tremendous amount, but I finished by authorising Mr. Dupont to act as he had wished.

If he does not allude to the seven drums of petrol, then what does he allude to: to other drums of petrol given in identical circumstances to other Administrators? To planks and even doors and windows given to State people to enable them to complete their private houses and their furniture? To have given here and there a piece of furniture at cost price to State Agents whose budget is so low that they cannot afford to build decent houses and buy furniture without being out of pocket? Does it constitute a crime if we have at one time or another consented to lend some of them certain material or tools?

Many years ago, I obtained the sanction of the [33] Managing Director to allow Administrators and other Government Agents, 10 % rebate on provisions they purchased in our *magasins*. Is this one of the “*avantages gratuits*”?

Between the State and ourselves, all aid is mutual and goes no further. The State helps us and we help them.

For last December, Mr. Dupont asked me to send him half a dozen boxes of chocolates so that he could give to each Administrator's wife as a present for the New Year. I did not consider that as bribery, and, on his request, sent him these chocolates, but accompanied by an official letter and hiding nothing.

I repeat that never has a single franc been offered to State Officials, and never has bribery been committed, and Mr. Dupont knows this, but as he is overcome by the hate for me that he could no longer conceal as from the time he knew I was to come to Kinshasa before him, after he has assured all his friends to the contrary, he is trying to find all possible means of doing me harm.

I do not attach too much importance to his way of going about matters, but I consider he has gone too far and I simply must defend myself.

Already some four or five years ago, during the [34] late Mr. Beissel's period of Management, an accusation of bribery of Government officials was made against the Lusanga Area Management by persons unknown to me, and when an official enquiry was made (by Magistrates and other independent Government officials) the charge was, of course, proved to be entirely groundless. And the enquiry was closed without any reflection on the Lusanga Area management.

“La Société est en train de se suicider”! This quotation given on page 30 of Mr Dupont's letter makes strange reading when one knows only too well the undeniable progress made in the Lusanga Area and which has not yet reached its zenith. But if Mr. Dupont must adopt the procedures he advocates and which, apparently, must be diametrically opposed to those employed up till now and which he criticises so, there is not the slightest doubt that the result would be **empty mills**; and if his methods had been adopted from the very beginning of our exploitation of the Lusanga Area, we should have no mills at all today in that Area, and we should not in fact be there at all.

The methods employed have increased the number of mills from 2 to 10 and the fruit production from 730 to 5000 tons per month and our progress is not finished.

[35] There has never been any really serious occurrence in the Lusanga Area. There have been small abuses, but such as may happen anywhere, and they have been immediately remedied and those responsible punished.

It is difficult to believe that the Lusanga Area has still been able to progress, as it has done, during 15 years if its organisation had not really been sound.

Moreover, it is now amply demonstrated that Mr. Dupont has no right to talk of loyalty and that this long accusation emanating from his letter LUS/MD/PRIV/no. 2344 of the 20th August, 1930 — received at Kinshasa only on the 30th September because it was held back, in a disloyal manner, by Mr. Dupont himself — can only be the act of a man who is as disloyal as it is possible to be or who is unbalanced.

I quote hereunder Mr. Dupont's private letter dated the 4th November, 1929, written after the affair he tried to engineer when I returned from leave last year

had calmed down and after Mr. Dupont had been then almost a year in the LUSANGA Area:

(Translation)

Lever Ville, 4th November 1929

Dear Mr. Dusselje,

The official correspondence will put you *au courant* with the position here. As a whole it is good, and since I have had the satisfaction of ascertaining the complete identity of our views, I do not see any shadow in the picture.

So long as the Board appreciates as well as yourself the necessity of multiplying its roads and taking the necessary steps to attract the young labourers, it is difficult to believe that [36] we shall not succeed.

In any case, I am firmly resolved to succeed and contrary to what you might have thought at one time, I have great confidence in the future as soon as the measures adopted can be really applied.

All is there obviously, for it is not sufficient, as you say, to order a thing for it to be carried out by the subordinates!

But with a firm hand and an iron will so long as I know I can rely on your full assistance, I will succeed in having our views applied.

Their practically total identity is for me a real comfort.

I know I must meet the difficulties which you have also come across, but the position has, however, much improved from the fact that we now benefit by a certain experience and a certain distance back, which enables us to see the whole of the situation in a better way.

I think also that the Fathers are now more ready to help us than before, for they understand that the aversion of the young natives to becoming cutters can only harm their own programme.

Naturally, the more an enterprise progresses, the bigger the problems become, whilst requiring probably less difficult solutions.

The pioneers have always the hardest task, I am fully aware of it, and mine is very small compared with what yours must have been here!

I have said it over and again officially, and I am glad to find here the opportunity [37] of expressing to you my gratitude for all the advantages which have been assured to me when I took over your succession, by your efforts, your realisations, and in short, your masterly action.

I have always had the good fortune to succeed 'big elders'. Lusanga, in this respect has given me a full share, and the feeling which I am expressing to you here, dear Mr. Dusselje, simply confirms that when I suggested to speed up our evolution, I never thought of expressing the slightest criticism against the work of which you are the author, and for which I have sufficiently expressed my admiration officially to be allowed to repeat it in a private letter.

I am dwelling on this subject in order to avoid even the suspicion of a misunderstanding between you and me.

I wanted to repeat to you and write to you of this, so that you know for once and for all that in my collaboration there is only room for the most sincere attachment and without reserves.

I hope to leave with Mr. Redfern²⁹ for Basongo on Wednesday.

²⁹ Personne que je n'ai pu identifier de quelque manière que ce soit.

Octors³⁰ will have to go home as I had foreseen. I have written you on the subject. He is quite discouraged. I am afraid that this excellent surveyor cannot become a really good *secteur* Manager at Pindi. He has very great qualities, but seems to lack decidedly courage.

I thank you for the chocolates.

Even the small things may have their importance.

I have explained in my official correspondence the question of the Gobari at this date. It is a puzzle. In any case, you may be assured that I will do the needful to have the views expressed to me respected.

[38] The arrangements with the Comanco will be an excellent business. This will reduce our general expenses at Lunungu!

This question of expenses is my hobby at present.

Yours, etc.

(sgd) C. H. Dupont

This displays, indeed, a strange mentality on the part of a man who writes me the letter quoted above, after he has been a year in the Area, and who, ten months later, writes such a letter as his LUS/MD/PRIV/No. 2344, after having showered upon me his letters of the 24.11.29, 1.5.30, 22.5 30 and 20.5.30, all of which were couched in what I must now consider equally insincere terms.

Needless to say the originals of the letters referred to above are at your disposal: they illustrate Mr. Dupont's strange mentality. They are palpably the work of an unbalanced and dangerous man.

As we have nothing to lose and all to gain by having a thorough enquiry made into the conditions prevailing in the Lusanga Area, I would be obliged if you would authorise me to cause one to be made in order that, once for all, it may be undeniably established that the Lusanga Area is not, and never has been, an "area of false prosperity obtained in reality by illegal, irregular and abusive means, a contaminated exploitation" as Mr Dupont states in his letter LUS/MD/PRIV/No. 2344, but on [39] the contrary, is the most prosperous of our areas and one in which we have achieved an immense progress at the cost of constant and untiring efforts on the part of all the staff.

At the present time, there are on leave in Europe the aftermentioned Government officials, who can speak with authority regarding conditions in the Lusanga Area:

<i>Gouverneur</i> Beernaert	...	(Is not very well acquainted with the Area as he has only paid one visit to it)
<i>Commissaire de District</i> Preys	...	(ex Bandundu)
<i>Administrateur Territorial</i> Briard	...	(ex Bulungu)
<i>Administrateur Territorial</i> Gillot ³¹	...	(ex Niadi)

³⁰ A. Octors, directeur du secteur de Pindi et Kunga des H.C.B.

³¹ Georges Gillot (1887-?), agent territorial (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

There are also the former *Commissaires de District* ex Bandundu who are no longer in the Government service, MM. Ghewy³², Laurent³³ and Sorensen³⁴.

I am unaware of the present addresses of these gentlemen who have each in turn witnessed the evolution of the Lusanga Area and contributed to it.

Further, there are in the Congo two former *Commissaires de District* who were exercising their functions at Bandundu at a more recent date — M. Van de Castelle [sic pour Castele]³⁵, *Directeur-Général de la Texaf*, and M. Van den Byvang³⁶, [40] *Directeur de la C.K.*, the former having administered the District for six years.

In addition, there are also at Luebo, *Juge Président* Colin³⁷ — a most exacting Magistrate who has visited and inspected the Lusanga Area several times.

All the aforementioned gentlemen are in a position to inform you accurately regarding conditions in the Lusanga Area and its organisation.

In conclusion, I would mention that, although in his letter LUS/MD/PRIV/ No. 2441 of 20.8.30, Mr. Dupont informed me that, owing to indisposition, he was unable to let me have the usual comments on Page 7 of the District Managers' Reports, he was evidently not too ill to write me his famous letter, since both of them bear the same date.

It seems to me that one possible consequence of this affair is that the Board's decision regarding the rotation of the higher management will be modified, and therefore affect my own movements.

Thus it may not be out of place to mention here that, should the Board feel it to be expedient either to advance or to postpone the date of my return home, I shall be perfectly willing to fall in with their views, whatever they are.

I should, however, be obliged — in the event of such a decision being come to — if you would make it known to me at your earliest convenience, as it would naturally [41] have a bearing on the arrangements I had concluded for my wife's visit to the Congo.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 151-191

³² Henry Ghewy (1880-?), commissaire de district (Etat Indépendant du Congo, *Registre des matricules* 6001 à 6500).

³³ Adhémar Laurent (1880-?), administrateur territorial principal (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1924).

³⁴ Sören Sorensen (1873-?), commissaire de district de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1924).

³⁵ Aimé Van de Castele (1891-?), ancien commissaire de district adjoint du district du Kwango (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1925), directeur général de la Société textile africaine (Texaf) à Léopoldville.

³⁶ Léon Vandenvyvng (1882-?), commissaire de district de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1928).

³⁷ Jean-Paul Colin (1889-?), juge-président de 1^{re} instance (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

17. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

I am much obliged for your letter of 27th September with regard to the papers transmitted to you by Mr Dupont and enclosing a memorandum which you have prepared addressed to the Chairman of Lever Brothers.

Mr. D'Arcy Cooper is in America, so that I cannot shew it to him but I have discussed the matter with my Colleagues here and we all feel that the right course to take is to approach the Belgian Government in Brussels, through Dr. Horn, shew them the correspondence we have received, and then say that we would like an enquiry to be made into the labour conditions in our Lusanga Area and ask them to appoint someone to make this enquiry. We do not want to be in the position of having to continually defend our labour policy in the Congo and by having an enquiry of this nature the matter can be dealt with once and for all.

If the result of the enquiry is to confirm our policy it will place us in a much stronger position, and if there is anything wrong, we obviously wish to put it right.

By taking the matter straight to the Government in this way we shall shew our own goodwill and desire to carry on the business in the Congo on a strictly legal basis with special regard for the welfare of the native labourers, which you know is the policy of the Board, and it will also help us in dealing with the unfortunate situation which has arisen between M. Dusselje and Mr. Dupont.

I am proposing to arrange to meet Dr. Horn in Brussels next week and if you are in agreement with our suggestion for dealing with the matter I will consult with Dr. Horn as to the best means of approaching the Government.

I tried to get you on the telephone this week but found that you were away from home. I understand, however, that you are to be back on Saturday night and if you would be good enough to write me a note, or telephone me on Monday or Tuesday, I would very much appreciate your views.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 45

18. E. Dusseljé, administrateur délégué au Congo des H.C.B., à A. Van de Castele, directeur général de la Société textile africaine

TRANSLATION

STRICTLY PRIVATE AND CONFIDENTIAL

Dear Mr. Van de Castele,

You know better than anyone, through having been in charge as *Commissaire de District* of the Kwango for a period of six years, what the H.C.B. have done in the K wilu.

You are also aware that from time to time we have been criticised by people wanting to do us harm.

These attacks are periodical, and emanate either from people who are jealous of our progress, or people obeying other motives.

You know it better than myself, for there is no doubt that during the period you were in charge of the Kwango you must have received such criticisms, and had, I am convinced, to order discreet enquiries to your *Substituts* and *Administrateurs*, and you must have found that these attacks were always made without reason and we came out of the enquiry entirely clear.

No big company escapes such attacks, and they have not the slightest importance when one knows that everything is straight.

You are particularly well placed to be able to gauge the spirit of the natives and the work of the *Huileries* in the Kwilu, for you have travelled more than any other *Commissaire de District* in the Kwango, and you have at the time of the signature of the Tripartite Agreement interrogated yourself, together with the representative of the judicial powers, all the chiefs and other notables, and as you will remember there was not the slightest difficulty raised by the natives of this immense territory, who all declared freely that they wanted to “*kokuele*” (marry) with the H.C.B.

Lusanga Area is a concession where the natives have not even had the slightest intention of opposing the Tripartite and at the time this was attributed, and very rightly, to our system of treating the natives.

You will be surprised by the following:

We are once more subject to attacks on the part of somebody (whose name you will allow me to keep quiet) and the attack is not only directed against the *Huileries* but more especially against myself.

Just listen and you will say with me that “*Tata na Bana*” (our father) as I was called by the natives, along with my name “*Goya*” which came from the French Congo, has some right to be surprised and angry.

This is what I am reproached with:

- 1) To have made slaves of the local populations.
- 2) To have illegally and irregularly engaged, in absence of their consent, a number of adults higher than the proportion fixed by the Governement.
- 3) To have renewed automatically the engagement contracts from three years to three years, so that the cutter is attached for life to our enterprise against his will.
- 4) The payment to the Administration, in violation of the regulations of special messengers entrusted with the relations between the producing villages, their Chiefs and the said Administration.
- 5) The active and illegal co-operation of the State Agent to arrest, detain illegally the unwilling cutters, and compel them to work under threat, sometimes carried out for some of them, of having them sent as soldiers to the chief town of the district.
- 6) The illegal arrest of chiefs appointed by the Administration, at the request of the Management, to compel the men to work.

- 7) The participation of a subaltern agent of the State to the work of exploitation, which participation even included the direct supervision of the production.
- 8) The granting to State agents of free advantages.
- 9) The utilisation of some kind of native police having to bring back to work the unwilling or run-away natives, and to push the natives whose output would be insufficient.

What do you think of all this?

I would be very grateful if you would kindly tell me frankly what you think of these accusations.

Believe me, etc.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 62-64

19. Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

Télégramme expédié dans la nuit (texte au crayon)

Arrived midnight from Rome and found your letter³⁸. Most heartily approve your proposed action. Letter follows.

Lettre annoncée

6th October, 1930

Dear Mr. Greenhalgh, I only got your letter at 1 a.m. this morning on my return from Rome, and I have just sent you a telegram saying that I most heartily approve your proposed action regarding Dupont's resignation [*sic pour "resignation"*], I do not think that any action that you could take could more conclusively prove the bona fides of Lever Bros. and the *Huileries* Directors, and their desire to be completely above board in all their transactions regarding native labour than you propose. The application to the Government to examine itself into the question will, as you say, dispose of the matter once and for all. I offer you my congratulations on so statesmanlike a decision.

I enclose the letters in original which you forwarded with your letter of October 2nd for your perusal. You will no doubt wish to keep copies of them, but kindly return me the originals.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 47-48

³⁸ Voir *supra*, document 17.

20. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

6th October, 1930

I am much obliged for your telegram received this morning and I am glad to hear that you are in agreement with the way in which we propose dealing with the Dupont correspondence.

I am making an appointment with Dr. Horn the week after next, as I would like to speak to him first regarding the exact method of dealing with the whole matter. There is no immediate hurry and I am leaving a little time so that we may obtain Mr. Dusselje's views (which we have called for) before we eventually see the Belgian Government.

[Addendum manuscrit] My letter to Horn. Get out Labour pamphlet.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 49

21. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

7th October, 1930

I am much obliged for your letter of the 6th October and I am glad to know that you are in agreement with the manner in which we propose dealing with the Dupont correspondence.

I return Dupont's letter to you dated the 30th August; he has also written a similar letter to Lord Leverhulme and myself.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 50

22. E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo, au conseil d'administration des H.C.B.

LEOPOLDVILLE-EST, 7th October, 30

AD/KIN/BRD/N° 3388

Private & Confidential

Mr. C. H. DUPONT AND THE LUSANGA AREA

Further to my letter AD/KIN/BRD/N°3368 of the 30th ultimo, going forward by the same mail:

It occurred to me that I could approach the only witness here at LEOPOLDVILLE of my work in the LUSANGA Area. This is Mr. VAN de CASTEELE, in charge of the TEXAF here as their General Manager, and who is more qualified than any other State Official to judge the situation as he has exercised the functions of *Commissaire de District* in the Kwango for more than six years, during which period he was entrusted with every authority over that district.

I have, therefore, written to Mr. VAN de CASTEELE as per my letter of the 4th inst. copy of which I attach for your information.

I consider Mr. VAN de CASTEELE a very discreet and reliable man, but naturally as we have nothing to fear from any enquiry, it would not be of a very great importance even if this new charge brought against our LUSANGA Area were known by other people.

As you will notice, I have not mentioned Mr. DUPONT's name in my letter to Mr. VAN de CASTEELE, as I am really ashamed that a colleague should have said such things.

Mr. VAN de CASTEELE has promised me that he will keep everything secret as long as it is necessary, but he has no objection to my producing his reply to my letter mentioned above if we deem it useful.

Please find attached hereto Mr. VAN de CASTEELE's letter of even date, in reply to mine of the 4th inst., and to which I only have to add that this gentleman is also a member of the Commission for the Protection of Natives.

The "Mosango" is due to leave here on the 24th inst., only. This will allow me to take with me the passengers (intended for the LUSANGA Area) due to arrive here a few days before that date, and also to find Monseigneur VAN HEE at WOMBALI, where, according to his program, he will arrive on the 26th inst., and will remain there until the beginning of November prox.

I will endeavour to obtain from Monseigneur a letter in which he exposes his views on the situation, and which I shall not fail to let you have by very first mail after receipt of it.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 59-61

23. H. Van de Castele, directeur général de la Société textile africaine, à E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo

Kinshasa 7th October 1930

Strictly Private & Confidential

I beg to acknowledge receipt of your private and confidential letter dated Kinshasa 4th inst. I reply with pleasure, having known you in the Kwango for more than six years, and having been able to appreciate what the H.C.B. have done.

To speak frankly of the attacks of which you and your Company are the object, they no longer astonish me. These accusations have been made periodically ever since the beginning of your installation in the Kwango.

When I arrived in the Kwango in May 1920, these same attacks, or similar ones, were made against the H.C.B. and their managers. At that time they were so acute that I was appointed by my senior officials to make a detailed enquiry on the spot. This took place in January 1921.

Wanting to have an impartial opinion, I decided before meeting and interrogating the men by whom these attacks were made, and those who were the subject of it, to go through the native villages of the Niadi and Bulungu territories, and to first interrogate the Chiefs and the natives.

In the course of this enquiry, I could not find anything against you, and only a few grievances of no importance against the H.C.B. Mr Hopwood³⁹ alone, the General Manager, had an action brought against him by a territorial *Administrateur*, to have arrested a sentry arbitrarily, this having been done by him in order to obtain the refund of a sum of Fcs. 200 which the latter contended to have lost, or have been robbed of. Later on, in my capacity of Judge of the Tribunal of the Kwango District, I had to judge this infraction. Mr. Hopwood was sentenced to two months penal servitude.

On the receipt of my report of inspection, the official who had led the attacks against the H.C.B. was displaced, which shews how lightly these accusations had been made, and how little founded they were. This is the time when I started to be with you, and our relations always remained excellent. As a matter of fact, in the course of this enquiry, I had learnt to know you and better appreciate your system of working, to admire the policy which you followed to satisfy the population, and induce them, through persuasion, to work and reach a higher degree of civilisation.

In 1921 Mr. Hopwood went home on leave, and you took charge of the Area. During the many years which I spent in the Kwango district, I had the opportunity of going three times through the whole of this immense district, and my journeys of inspection in the territories of Niadi, Bulungu and Kikwit are innumerable. In the course of these journeys, I visited all the chiefdoms, all the big villages. In the course of my enquiries in connection with the Tripartite Agreement, I saw all the medal chiefs and other chiefs of your concession, all the village chiefs and the land chiefs, hundreds of notables, thousands of natives, and never did I receive any serious complaints against yourself or against your company. If at times I received some complaint from a chief or native, or an H.C.B. labourer, against a member of your staff, this was rather scarce and in each case it was sufficient to point out the thing to you for measures being immediately taken against the guilty official and the wronged native to receive satisfaction.

³⁹ ??? Hopwood (?-?), directeur général du Cercle de Lusanga des H.C.B.

I have had many opportunities of expressing the view that you had succeeded in gaining the sympathy and confidence of the populations, that the native policy which you were following was the right one, and that it gave really remarkable results; it is certainly due to this sympathy and this clever policy, and the good name of your company which are responsible for the acceptance of the Tripartite agreement within a minimum of time without any difficulty, and that these agreements were received with enthusiasm and with the entire agreement of the native chiefdoms.

The preliminary enquiries to these agreements were made in the most severe and meticulous manner, which was moreover our duty, and the future has shewn that they were made in all justice, and with the free consent of the natives; ever since 1925 — the date on which they were made — no incident has taken place between the native contracting parties and your company.

If the natives had really become slaves or had been wronged in their rights, if they had had grievances to formulate against your Company, or against yourself, they would certainly have refused to conclude these agreements, and if the Magistrate, the *Commissaire de District* and the Administrator, interested had acted against their will and had imposed these agreements by force, the future development of affairs would have brought complaints and quarrels without number, and would have made it necessary for the authorities to interfere, and it would have been seen that the agreements were imposed by force and that the officials who had presided over the enquiries had gone beyond their rights and duties, which things would surely have called for a severe criticism on the part of the Government.

Nothing of the sort happened, and a little later my promotion to the honour of *Chevalier de l'Ordre de Léopold*, and my appointment by royal decree as a member of the Commission for the Protection of the Natives, shewed that in all circumstances I looked carefully after the moral and material well-being of the native populations administered by me, by constant kindness and sense of justice.

I think I can repeat here what I wrote at the time in some of my reports “that the H.C.B. were by far the most important company installed in the Kwango district, and it was with that company that the Administration had the least difficulties and they had made tremendous sacrifices for the population installed on their concessions. These sacrifices being from the point of view of the medical service, the provision of houses and adequate food for the labourers, creation of roads to reduce portage, installation of small mills to avoid displacement of the populations, etc., etc.”

I reply hereafter one by one to the questions raised by you:

1. “You have made slaves of the local population”. You are far from having made slaves of the local populations, for as mentioned above, you have their sympathy and enjoy their confidence. If you had made slaves of them the representatives of the Government & the Missionaries would soon have noticed it and

taken up the defence of the natives. You have succeeded in obtaining an important output of work from these populations, which proves that the natives were well treated, well paid and were content.

In the course of my numerous displacements, I always dwelt on the necessity for all valid and adult men to work, either in the service of companies or private individuals, or by creating food or other plantations, or by keeping themselves busy with the maintenance of roads of their villages, or collecting the produce of the soil, or any other kind of work; I was of the opinion that it was my duty to induce them to work, as this is the first step towards civilisation.

If you have succeeded yourself in inducing a big portion of the population to accept regular work, you have reached there a remarkable result for which you deserve nothing but congratulations.

2. “Illegal & irregular engagement in the absence of their agreement of a number of adults in excess of the proportion fixed by the government”. This is inaccurate for the *Administrateurs* and the authorities would never allow this; they were constantly controlling the recruitments of your Co. These are in fact subordinate to the delivery of a permit or authorisation, which in each case provides the number of people who may be recruited in each territory or district.

I am only aware of one single case where the percentage admitted by the regulations was exceeded. This was in the Panzi district where they were recruited exclusively by order of the Government for the labour office at Kinshasa.

As regards the local population, as they are working in proximity of their own villages, and could go home each day, no percentage is fixed, and if in all the regions of the Congo we could obtain that all natives work every day, the Congo would be one of the first colonies in the world.

I have had many opportunities of ascertaining that your system was a happy one, and not at all “slave-making”. For instance, I know that you have given to your labourers all the time required for them to help their families to prepare the fields for food plantations or the crops when the season required it.

3. “To have renewed automatically the engagement contract of three years so that the cutter is attached for life to the enterprise against his will”. This reproach is also inaccurate. At the beginning of the installation of the H.C.B. in the Kwilu, our backward and primitive populations did not wish to engage their services or only for very short periods, 2, 3, or 4 months. Little by little helped by the Administration, these engagements were raised to 6 months, 1 year and more. This was all to the good, for the engagement for short duration represents a waste of native labour.

You could not have renewed automatically the agreement in engagement of your black staff without the consent of the latter, since the agreements being initialled by the territorial *Administrateur* are controlled, and the official appointed for the purpose can only initial an agreement after having asked the

contracting party whether he is prepared to bind his services, and whether he is in agreement with the terms entered on the agreement. Once they were time expired, the natives who wished to went home, others preferring to remain, renewed their engagement. I defy anybody to keep a native at work for a month or make him work, if he refuses to do so. He may possibly succeed for a day through threats and with the *chicotte*, but on the following day the native would run away, and would go and complain to the Missions or the authorities.

4. “The payment to the Administration in violation of the regulations of special messengers entrusted with the relations between producing villages, their chiefs, and the said Administration”. It is true that the H.C.B. pay messengers entrusted with the relations between the producing villages, their chiefs and the Administration. I do not see anything reprehensible in this, however, since the *Commissaire de District* authorises it.

At the time the credits granted to the Territorial Chiefs were insignificant. The whole of the staff of the interior is convinced that these valuable accessories can render very good services. In fact these auxiliaries still depending on the Territorial authority constitute one more guarantee that abuses or excesses would not be tolerated.

5. “The active and illegal co-operation of the State Agent to arrest, detain illegally the unwilling cutters, and compel them to work through threats, sometimes carried out for some of them, of sending them away as soldiers to the chief town of the district”. It is possible and probable that soldiers were recruited among the unwilling cutters, or among the natives who were remaining idle, and who refused any work. This is quite logical. If the recruiting had to be carried out among the staff in the service of private companies, this would have been an encouragement to laziness and the natives working would soon have abandoned their work to go off to their houses and continue their idle life.

6. “The illegal arrest of chiefs appointed by the Administration at the request of the Management to compel the men to work”. It is possible that one or two of your agents have exaggerated, abused or committed excesses. This is seen every day in any company, but as soon as the matter was pointed out to you the guilty person was immediately punished.

I do not think that an agent of the Administration has been able to detain illegally, or at your request, a chief appointed by the Administration. Any detention of natives, even for a few hours only, must be entered in the special register, with the reason of the detention and the duration of it, and a copy of these registers must be sent regularly to the Parquet of the District. At each journey of inspection of a magistrate or *Commissaire de District*, the prisons are visited, the registers are checked, and the prisoners are interrogated. Such abuses would never have been tolerated by the higher authorities.

As regards sentences, the Territorial *Administrateur* is also commissioned as judge of police, and in this quality he may try certain infractions committed by the natives, but here also he is being controlled rigorously by the Parquet.

In case of sentence or acquittal, a copy of the judgement must be sent to the Parquet, this dossier including among others the cross-examination of the accused, the reason for the judgment and the nature of the punishment.

For anybody who knows the Congo magistrates, there is no possible doubt about the Parquet ever allowing abuses or illegalities to take place without any sanction.

7. “The participation of a subaltern agent of the State in the work of exploitation, which participation might include the direct supervision of the production”. This is exaggerated and inaccurate when translated like this. It often happened when I was on inspection tours that I interrogated chiefs or natives on their occupations or resources. For instance I have asked hundreds of times the following questions: What is the area of your food or other plantation? What do you cultivate? What is the natural produce of the soil of your village? How many tons of oil, fruit, rubber, foodstuffs, do you produce per month, etc. and when the replies were not satisfactory I may have advised the Chief to explain to the natives their duties.

It is my wish that Agents of the Administration have done the same as me, as I have often advised them to do. Otherwise, I cannot understand why we go to civilise blacks in the Congo, and what we should do to induce the population to work.

It is our duty as representatives of the Government to guide and advise the natives.

The native who works has no time to steal, to quarrel with his neighbours or fight; the native who works can obtain the money required to enable him to dress better, improve and vary his food, pay his taxes, obtain better tools than his own primitive ones, etc.

8. “The granting to agents of the State of free advantages”. I know that agents of the Government who went through the H.C.B. posts or called at Leverville were always very cordially received. This is also true for agents of the H.C.B. calling at Government posts, and this takes place in any company, or any private house, for generally speaking the Colonial is very hospitable.

I am also aware that these same agents were authorised to travel free on the boats of the Company. This is a clever policy, but it benefited chiefly the State, who had to pay the travelling expenses.

I know also, and have never had to interfere, in connection with what certain agents may have received from your company: tools, or such materials such as lime, cement, boards, or other things. As the State is very parsimonious for its agents in the interior, the latter would often be short of what they urgently required. At the request of the agent your Company has often obliged them by granting them freely such material, but once more, it was the State that was benefiting of it.

I am not aware of any case where an agent of the State has received from you, or the H.C.B. a present in cash, banknotes or cheque or any valuable thing, in payment of services rendered.

9. “The utilisation of a kind of police force, having to bring back to work the unwilling or run-away natives, or to push the natives whose the output was insufficient”. This corps did exist, but it was chiefly a group of sentries, who were keeping you *au courant* with the work of the natives, telling you whether they were not collecting your produce to sell it to the Portuguese traders, especially at Bulungu and at Kikwit, to call a chief or transmit a message either between yourself and one of your agents, or between yourself and the chiefs, or vice versa; to correspond rapidly with the Administrative staff of the Territories. These sentries have certainly been utilised to bring back to work the unwilling or run-away natives, and control the natives whose output was insufficient.

This is logical. You had the responsibility of the management of your direction, your agents, that of their *secteur* or their post. You could not leave without taking any action or measure the labourers who had freely contracted, and for a futile reason abandoned, reduced or ceased their work. As these men were often far away from the nearest European post, and as the European in charge could not be everywhere at the same time, you had to employ black intermediaries or sentries. I do not see anything reprehensible in this manner of working. I would like to see a Company where everybody worked as they pleased, or did not work at all, doing one/tenth part of the work that must and can be done. This would soon bring anarchy and disorganisation, and the only thing that such a company could do would be to wind up its business and abandon everything.

You had another opinion of your duties and you were right.

This is my opinion, expressed frankly, and I hope it will help somewhat to refute these accusations which are always renewed although not founded, and which some people are prone to bring up in Africa against those who devote themselves, work and obtain results.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 65-75

24. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d’administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d’administration des H.C.B.

23rd October, 1930

I have just returned from Belgium.

I had an interview with Mr. Charles the Colonial Secretary who as you know is shortly proceeding to the Congo. I explained to him the recent criticism which we had received from Mr. Dupont regarding our labour policy in the Congo, and

I also presented a letter on the subject to him, a copy of which I attach for your information.

Mr. Charles received me very kindly. He has promised that the Government will undertake the enquiry and he added that he thought the action we had taken was most commendable.

I understand from Mr. Horn that the Commission⁴⁰ is likely to be composed of the following:

- (1) The District Commissioner who has been in charge of the Lusanga Area for the last ten years (and whom I think is very sympathetic towards the *Huileries*)
- (2) A member of the Jesuit Commission [*sic*, pour “Mission”?] to be appointed by Bishop Van Hee, and
- (3) A member of the Commission on Native Labour⁴¹ recently sent out by the Government.

We must now await the result of the enquiry but I feel quite confident that they will have no general complaint to make.

I also enclose a copy of the brochure which we have issued on the Native Labour Policy.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 51

25. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d’administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d’administration des H.C.B.

30th October, 1930

I have pleasure in enclosing copy of Mr. Dusselje’s comments⁴² and if you have time to read them through I should be glad to have your own views.

Bearing in mind the righteous indignation which Mr. Dusselje is evidently suffering from I think the letter is helping us to prove our view of the case that Mr. Dupont’s attitude is not entirely disinterested.

Mr. Dusselje is remaining in the Congo for some months and will no doubt have an opportunity of expressing his views to the Government Commission when they investigate the position.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 150

⁴⁰ Il s’agit de la mission relative à la main-d’œuvre indigène dans le Cercle de Lusanga (voir vol. I).

⁴¹ Il s’agit de la mission gouvernementale belge relative à la main-d’œuvre indigène de 1930-1931 (voir vol. I).

⁴² Voir *supra*, document 16.

26. Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

7th November, 1930

Thank you for your letters of October 30th and 31st⁴³.

I have read through the whole of the voluminous correspondence with interest. Mr. Dusselje makes I think a decisive case against Dupont, and the letter from M. Van de Castille [*sic*] is a valuable document in case of any further accusations against the H.C.B. Dupont's accusations appear to be quite as much against the Administrative Officers as against Dusselje, and I should imagine that the Commission of Inquiry would be likely to make it hot for him.

The point to which some exception may perhaps be taken is the use of "sentries" to capture unwilling or runaway natives or control the natives whose output was insufficient since emphasis is laid on the statement that good treatment is proved by the fact that natives could, if they desired, desert at any time.

Thank you also for the booklet regarding Native Labour, which I am very glad to have.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, non numéroté

27. S. Van Hee, vicaire apostolique du Kwango, à E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo

Kisantu, le 28-12-30

Personnel et confidentiel

Mon cher Monsieur Dusseljé,

J'ai relu la lettre de Mr Barella⁴⁴ au R. P. Van Schingen et je dois dire que je ne suis d'accord ni sur le fond ni sur la forme. Votre Directeur Général expose un programme et une méthode: je ne puis accepter ni l'un ni l'autre sans restrictions.

Mr Barella écrit: «Je suis convaincu qu'il n'y a aucune immoralité dans l'esprit de nos travailleurs quand ils dansent, même s'ils utilisent la souplesse de leurs muscles abdominaux: c'est le seul sport qu'ils pratiquent. Après 5 heures nos travailleurs sont oisifs ou dansent: je préfère qu'ils dansent».

Le R. P. Van Schingen a très bien répondu: «Loin de nous la pensée de faire la police dans vos camps de travailleurs. Nous visons simplement, comme c'est notre devoir urgent, à sauvegarder les bonnes mœurs de nos chrétiens et spécialement la solidité du lien conjugal, menacé de plus en plus par les mauvaises

⁴³ Cette dernière ne figure pas au dossier.

⁴⁴ J. Barella (1889-?), directeur du Cercle de Lusanga des H.C.B., successeur de C. Dupont.

danses. De l'avis des indigènes eux-mêmes, interrogés à ce sujet, les deux «danses courantes dans les camps, la danse *mutoye* et la danse *commandai*, sont encore plus mauvaises que le *lituku* condamné par Mgr Van Hee».

De manière générale, toutes les danses indigènes. Qu'on appelle communément «danses des hanches», en kikongo *luketu*, sont malhonnêtes et conduisent fatalement à la fornication ou à l'adultère.

Les chrétiens du Bas-Congo, tant protestants que catholiques, se sont entendus pour proscrire toutes les danses indigènes sans exception, et les chefs, chrétiens pour la plupart, tiennent la main à cette mesure décrétée de commun accord.

Interrogez n'importe quel chrétien, il vous dira qu'il ne connaît pas de danse indigène honnête.

Que les basenji n'y voient pas de mal, c'est leur affaire, mais quand il s'agit de chrétiens, j'ai le devoir strict d'interdire ces danses sous peine de sanctions ecclésiastiques.

Et si les sanctions ecclésiastiques ne suffisent pas, je suis décidé à déférer les chrétiens qui dansent, même dans vos camps, au tribunal de l'administrateur territorial et à soutenir moi-même l'accusation.

Il est plus que temps que nous réagissions vigoureusement contre l'immoralité qui envahit rapidement les populations du Kwilu et qui tend à tarir les sources même de la natalité.

Qu'on interroge à ce sujet les missionnaires, administrateurs et médecins du Kwango et vous serez éclairé.

Mr Barella ajoute: «Un catéchiste est intervenu et a brisé un tambour et je désire qu'il le paye».

Je ne sais si Mr Barella a accepté l'indemnité qui lui a été offerte par le R. P. Van Schingen. S'il l'a fait, je trouve le geste malheureux. Que la somme soit importante ou non, elle aura été prélevée sur le budget tout entier consacré au bien-être moral ou matériel des populations de votre concession du Kwilu, les missionnaires n'étant pas autorisés à en soustraire un centime pour leurs besoins personnels.

Mr Barella écrit encore: «Le catéchiste a été battu quand il a voulu en briser un second, je regrette qu'il ne l'ait pas été davantage».

Et moi, je regrette que Mr Barella se permette une réflexion aussi peu pertinente. Dans ce cas, nous devrions nous réjouir chaque fois qu'un de vos *capitas* ou *sentries* est malmené par la population à la suite d'exactions ou d'abus au pouvoir. Je m'en suis toujours gardé parce que je trouve ces procédés «anarchiques» et de nature à nuire au principe d'autorité, même dans les circonstances les plus délicates.

«Je désire éviter l'immoralité dans nos camps: pour cela, j'estime qu'il faut y faire régner la joie et désire encourager les danses». Ajoutez-y la bière et le *malafu*⁴⁵, Monsieur Barella, et la joie sera parfaite.

Pour nous, la première et la plus précieuse des joies est la joie du foyer familial, gravement compromise par ces danses ignobles, chères à certains primitifs

⁴⁵ Vin produit au départ des fruits de palme.

dévoyés. Ajoutez-y la joie du travail chrétienement accompli et des distractions honnêtes qui ne manqueront pas aux travailleurs de bonne volonté.

Que Mr Barella vienne visiter nos populations du Bas-Congo presque tout entières converties au christianisme et il y verra régner la joie des familles chargées d'enfants — parfois 8, 10 ou 12 — et du travail noblement accompli.

«Quant à l'intervention d'un catéchiste pour assurer la police chez moi, vous comprendrez que je m'y oppose même si elle était justifiée».

Mr Barella n'aime pas l'intervention des catéchistes et des missionnaires «chez lui». Dans ce cas, force nous sera d'avoir recours à l'intervention des agents de l'Etat, quand il s'agira de délits de droit commun. Je suppose qu'il ne considérera pas cette intervention comme une violation de domicile.

«Je vous serai toujours très sincèrement reconnaissant de me faire connaître les abus arrivés à vos oreilles; encore dois-je me réservé de les juger».

Quand il s'agit d'infractions à la police du camp ou à la discipline du travail, d'accord. J'ai toujours mis mes missionnaires en garde contre toute confusion de pouvoirs et contre toute intrusion abusive du spirituel dans le temporel. Nous n'avons pas à remplir des fonctions de gendarmes ou d'agents de police.

Quand il s'agit d'infractions aux lois ecclésiastiques, je dénie formellement à Mr Barella ou à qui que ce soit, le droit de juger. L'évêque est seul juge en la matière.

Mr Barella corrige heureusement la mauvaise impression que me fait sa lettre par cette phrase: «les danses doivent être encouragées à défaut d'autres sports». Il y a là un terrain d'entente dont nos missionnaires et moi-même nous serons heureux de profiter.

Je rends volontiers hommage aux bonnes intentions de votre Directeur Général, mais je crois cependant que s'il veut maintenir la bonne entente et la collaboration cordiale entre le *General District Management* de Leverville, les missionnaires et l'évêque du Kwango, il fera bien de s'y prendre autrement.

Ce n'est jamais vous qui auriez parlé ou écrit de la sorte.

Mr Barella aime beaucoup la franchise. Moi aussi, mais la franchise ne va pas sans la sincérité qui consiste à voir les choses comme elles sont et à savoir reconnaître ses erreurs quand il nous arrive d'en commettre.

[Manuscrit] *N. B.* Toujours le même défaut. Ces braves gens s'imaginent que la franchise dont ils sont si férus ... [la suite est illisible]

Source: Archives de la Province méridionale de la Compagnie de Jésus

28. S. Van Hee, vicaire apostolique du Kwango, à P. Ryckmans, membre de la Mission Main-d'œuvre

Mon cher Monsieur Ryckmans,

Le Conseil d'Administration des Huileries du Congo Belge exprime le désir que l'enquête décidée se fasse en dehors des questions de personnes.

Je n'y vois pas d'inconvénient pour ma part.

En ma qualité de Vicaire Apostolique du Kwango, je me devais de protester contre les propos inconsidérés de M. Dupont, à Kikwit, tendant à accréditer la légende que j'avais été de connivence avec M. Dusseljé pour asservir les populations du Kwilu. Je tiens à vous éclairer complètement sur ce point pour que, si cette accusation très grave en soi se reproduisait, vous soyez en mesure de remettre les choses au point.

Pour le reste, la question me semble très simple.

Pour le passé. Les Huileries du Congo Belge ont toujours travaillé en collaboration étroite et cordiale avec les Commissaires de District qui se sont succédé à Bandundu, MM. Sörensen, Ghewy, Van de Casteele, Van den Byvang, Preys. M. le Substitut Collin a passé tout un mois dans la concession et n'a rien trouvé à redire. Alors quoi?...

Pour le présent. Cette Société est arrivée à un état d'équilibre qui semble devoir durer. Les engagements volontaires de coupeurs se multiplient tous les jours si bien qu'on y est en marche vers le travail, libre, spontané et généralisé: ce qui me semble bien l'idéal à atteindre. Il ne resterait alors que quelques points de détail à examiner et à régler: ce qui ne sera pas difficile, étant donné l'évidente bonne volonté des Dirigeants de cette Société.

Je ne vous cache pas que, pour ma part, cette stabilisation m'effraie.

D'une part, les chrétiens, s'ils n'entrent pas dans le mouvement seront écrasés et disparaîtront.

D'autre part, la Société païenne ayant trouvé sa voie ne cherchera plus à se faire chrétienne et ce sera l'arrêt de notre apostolat. Nous ne pourrons plus songer à convertir la masse: ce qui constitue cependant pour nous le but à atteindre en toute hypothèse.

Source: Archives de la Province méridionale de la Compagnie de Jésus

29. S. Van Hee, vicaire apostolique du Kwango, à E. Dusseljé, administrateur délégué des H.C.B. au Congo

Kisantu, le 30 décembre 1930

J'ai bien reçu et lu le dossier. Je pense que cela intéressera assez peu M. Ryckmans. La question qui l'intéresse pour le passé est celle-ci:

M. Dupont dit: d'une part, M. Dusseljé me disait de ne pas forcer les coupeurs à faire plus de 40 caisses par mois; d'autre part, le même M. Dusseljé exigeait de moi une production totale que je ne pouvais pas atteindre avec les coupeurs dont je disposais à raison de 40 caisses par homme et par mois.

C'est une simple question d'arithmétique m'a dit M. Ryckmans et, en effet, je pense qu'il vous sera facile d'y répondre avec les données que vous possédez.

Le même M. Dupont a dit à M. Ryckmans: «M. Dusseljé exigeait de moi la même production totale de 4.000 tonnes par mois, peu importe le nombre des coupeurs et peu importe la saison. Dans les mauvais mois, il m'était impossible d'atteindre cette production totale sans commettre des abus que je condamnais et déplorais». Ici, je vous avoue que je serais plus embarrassé pour répondre à votre place, mais je pense que vous parviendrez à donner les précisions nécessaires.

Préparez bien votre défense sur ces deux points et je crois que pour le reste il n'y aura pas grande difficulté.

Vous remarquerez que M. Dupont ne parle plus de «système», mais qu'il affirme tout simplement et gratuitement d'ailleurs, me semble-t-il, que s'il a commis des abus, ce n'est pas à cause du «système», mais à cause des instructions contradictoires qu'il recevait du Board et de l'Administrateur-Délégué, qu'il accuse, du reste, d'avoir trompé le Board sur les possibilités réelles de l'Area.

Cela simplifie la question.

Reste la question du pourcentage. Sur ce point nous devons rester inébranlables. C'est, pour nous deux, une question de vie ou de mort.

Pour vous: puisque s'il n'y a que 25 % de la population totale locale qui peut travailler pour les Huileries, vous pouvez fermer vos usines.

Pour nous: puisque dans cette hypothèse, il n'y a plus aucun espoir pour nous d'amener les chrétiens à un travail régulier et soutenu.

P.S. Pour l'accusation principale de M. Dupont que vous, M. Dusseljé, vous avez sciemment trompé le Board, sur les possibilités réelles de l'Area: vous pouvez répondre, me semble-t-il:

1^o) que M. Edkins a longuement visité l'Area à différentes reprises et qu'il a approuvé votre programme.

2^o) pourquoi M. Dupont ne l'a-t-il pas dit quand le Board est venu sur place: MM. Greenhalgh et Genon?...

Et puis il y a l'immense étendue et la richesse des palmeraies du Kwilu et le grand nombre de main-d'œuvre disposée à travailler.

Source: Archives de la Province méridionale de la Compagnie de Jésus

30. S. Edkins, administrateur délégué des H.C.B. à Bruxelles, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

Bruxelles, 15th January 1931

REF. H.C.B./AD/S. 759

Monseigneur Van Hee, who is the Roman catholic Bishop in charge of the Kwango Sector, which includes our Leverville concession, has prepared a few

notes on the question of native labour and native civilization⁴⁶, of which I enclose a copy, which I am sending you at his request.

I think you will find them of interest in view of the many years spent by Mgr. Van Hee among our native populations, and the special interest he has taken to the welfare of the population working under our control.

Prior to being appointed a bishop, Mgr. Van Hee was for 10 years in charge of the Leverville schools.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 196

- 31.** Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

11th February, 1931

I return the letters which you have kindly sent for my perusal. Monseigneur Van Hee appears to be a strong defender of the H.C.B., but some of the opinions he expresses are so surprising that his championship would be much discounted by a Commission. In Memo. 1. For instance he appears to say (para. 13) that the Native accepts the idea because (para. 10) he feels resistance to be useless; that the so-called "free contracts" are made under pressure from officials and chiefs (para. 8), and that under these contracts thousands upon thousands are transported for years on end to places hundreds of miles from their homes (para. 4). He believes in "Moral suasion" (paras. 18-19) but really free labour is not yet attainable (para. 36).

In Memo. 11. Paras. 14-22, he urges that the negro must be made to work hard and in the following paras. up to 28 he describes how under this regime the native is losing his former joy in life and good temper.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 195

- 32.** H.R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

12th February, 1931

I am much obliged for the memorandum enclosed with the papers you returned from Monseigneur Van Hee, and I agree with the views you express.

Monseigneur Van Hee is a very strong defender of the H.C.B. In fact he has been fully in accord with our policy during the period he presided over the Mission at

⁴⁶ Ces deux notes sont reproduites ci-après, docs 54 et 55.

Leverville and he is in a sense defending his own position, as well as that of the H.C.B. I think it is for this reason he was not willing to serve on the Commission appointed by the Governor General.

We should receive the report of the Commission within the next two or three months and I think probably Mr. Allard, who has been appointed to represent the Mission, will be very safe in the views he will express; at least I hope so.

It was very good of you to come up to meet Dr. Horn. He sent a very special request that we should get you and Mr. Cooper to meet him, but it did not seem to me that he had very much important business to discuss.

With kind regards,

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 212

33. Traduction d'une lettre de Paul Charles, secrétaire général du ministère des Colonies à Bruxelles, au conseil d'administration des H.C.B.

[Bruxelles, le 29 avril 1931]

4th General Direction

2nd Direction

No. 42/1997

Gentlemen,

I have the honour to transmit you herewith a copy of the Report⁴⁷ prepared by Messrs. Ryckmans, late resident of the Ruanda Urundi, sent on a special commission to the Congo; Van der Hallen⁴⁸, District Commissary, and the Rev. Father Allard on the position of native labour occupied by your company in the Lusanga Area.

I would ask you to let me know the measures that your company has decided, or will decide, to take to remedy the imperfections of its organisation of the native labour, pointed out by the commission.

On my side, I am asking the Governor General to examine with the representatives of your Company in the Congo, how the bringing nearer your exploitations the native communities could be encouraged, in accordance with the recommendations made by the Commission.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, sans référence

⁴⁷ Voir *infra*, doc. 56.

⁴⁸ Jules Vanderhallen (1892-?), commissaire de district de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

34. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

4th May, 1931

I enclose herewith a copy of the report of the Commission of Enquiry appointed to investigate the Native Labour conditions in our Lusanga Area, and I think you will agree that it is generally satisfactory.

I am proposing to cross to Brussels on Sunday in order to discuss with Dr. Horn and our Management in Brussels the reply to be sent to the Colonial office, and also the steps we should take with regard to Mr. Dupont and if you have any views I should be very grateful if you could let me hear from you by Friday morning, if possible. With kind regards,

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 215

35. Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à H.R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

6th May, 1931

Thank you for sending me the report of the Commission of Enquiry regarding Labour conditions in the Lusanga Area, which I have read carefully. You ask for my comments in regard to your reply to Mr. Charles.

The introduction on pages 1 & 2 and the first page of the report are so laudatory that they may be taken as a verdict against Mr. Dupont, and he cannot be expected to be retained in the service of the H.C.B.

On p. 4. Reference is made to "reserve villages" which are the "seat of disorder and prostitution" and the report says that the Government and Company should come to an understanding regarding their replacement by regular villages. I suppose "Reserve Villages" are temporary labour camps? And the regular village is the "Model village" which has been so successful. No doubt the H.C.B. will fall in with this as resources permit.

On p. 6. A doubt is expressed whether the number of men withdrawn from the villages for wage labour is not "compromising the lives of the Native communities" and they come only "more or less" voluntarily. This is said to be the affair of the Government, but the H.C.B. publicly assert that all its labour is free. And that it is prompted by the welfare of the people, and it would seem desirable to send clear and strong orders regarding this matter to the local agent.

P. 7-8. The conditions of Cutters seem to need reconsideration in the interests of the H.C.B. and of the men. It is emphatically asserted that the contract is one which no native could freely accept and impossible of execution (p. 9). The

report points out the absurdity of demanding the same quota each month without regard to the seasonal variations, and adds that it results in excessive pressure on the cutters, which makes the work very unpopular (p. 11). It seems also that the demand (40 cases p.m.) is somewhat excessive. The account on p. 13 and p. 15 of the consequent action of agricultural agents to get fruit "which does not exist" is not pleasant reading. I do not agree with Mgr. Hee [sic]'s camouflage about the necessity of tolerating "moral coercion" (p. 14). Recent contracts are said "as a general rule" to be voluntary, but the old cutters remain in a condition of life-long slavery (p. 15). It is so entirely contrary to your wishes and the orders you have given that I am sure that you will take steps to put an end to *sans phrase*.

It is obviously essential to the purely commercial interests of the H.C.B. as well as to its good name to attract cutters, that I expect an extension of the bonus system will commend itself to you. I suggest that it should be in kind not in cash, *viz.*, a roll of tobacco, dried fish, or other luxury!

P. 20. I see you have written in the margin that the petty tyranny of the sentries and capitans must be stopped at once. The *trop de zèle* of the agricultural agent seems equally to need restraint.

P. 23. The over-work of women is a really serious matter. Those who know the African best realise how powerful the influence of the women is, and so long as the present state of things continues it is hopeless to expect the cutter profession to be popular. The H.C.B., I know, has done all it can to combat African custom and reduce the distance for carrying fruit, but obviously more needs to be done. Is it possible to provide spare men to decorticate and carry the fruit to the depot for the cutter? I see this is recommended later on (p. 26), pending the creation of more collecting centres or the cutting of tracks through the bush for light wheel-less vehicles propelled by hand.

The recommendations on pp. 24-26 seem excellent, especially that of a Labour Supervisor similar to the Government Supervisor in Tanganyika, whose report I think I sent you.

The final tribute to the Company on p. 27-28 is most gratifying, and the vindication of M. Dusselje is the condemnation of Dupont.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, numéro illisible

36. H.R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

7th May, 1931

Many thanks for your letter of the 6th May with reference to the report of the Commission of Enquiry on the Labour Conditions in the Lusanga Area.

I am very glad to have your comments which will be very helpful to me when I am in Brussels next week.

I am meeting Dr. Horn and M. Genon and we hope to draft a suitable reply and also issue very definite instructions to our Management in the Congo regarding the imperfections which have been pointed out by the Commission.

There are one or two points mentioned in your letter that I would like to deal with but I will write you more fully on my return from Brussels.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 204

37. C. Dupont, directeur général du Cercle de Lusanga, à un inconnu⁴⁹

29th May 1931

[1] I am obliged to you for having kindly let me read the report of the Commission which was entrusted with the enquiry on the condition of the labourers employed by the Company in the Lusanga Area.

The question raised in my previous correspondence — from the 3rd June 1929 to the 20th August 1930 (correspondence enumerated in the note attached hereto) — referred essentially to the regime of work in force in the Lusanga Area, for the fruit cutters.

Therefore, when I took cognisance of the report, I merely applied myself to the question abovementioned.

Besides, this question was the main object of the enquiry — “It is the vital point of our enquiry” states the Commission — p. 8.

I had disclosed in my letter 1894 of the 3rd June 1929, the abuses of the head-porterage to which the women were forced.

In my letters 1985 of the 29th July 1929, 1977 of the 25th July 1929, 2023 of the 31st August 1929, 2034 of the 15th September 1929, in my report No. 2106 of the 14th November, in my letters 2118 of the 18th November, 2344 of the 20th August 1930, I had pointed out the errors of the policy adopted towards the cutters, the grievous abuses which such a policy involved, the unavoidable disaster to which it was leading the Company.

In addition to the head-porterage to which the native women were forced, I pointed out the excessive work exacted from the fruit cutters (1985 p. 18 – 2023 p. 7 & 8 – 2034 p. 7 – 2344 p. 10 & 11), the constraints [2] to which they were submitted (1985 p. 12 – 2023 p. 9 – 2344 p. 11), the automatical renewal of their contracts transforming them into life-labourers against their own will (1985 p. 15), the illegal employment of the State messengers (2023 p. 10 – 2344 p. 11), the abusive use of the “sentries” — the backbone of the whole organisation

⁴⁹ Vraisemblablement un membre du conseil d’administration des H.C.B.

(2023 p. 9), the interference demanded of the State Agents (1985 p. 12 – 2344 p. 11).

In all the letters referred to, I stated that the position was extremely serious and that a large alteration of the general policy of the Area was indispensable, in order to assure the future which otherwise would be jeopardized (LUS/AMD/PRIV. 1977 p. 4 & 5 – 1985 p. 21 & 25 – 2023 p. 6, 11, 13 & 18 – 2034 p. 6, 7 & 13).

I laid stress upon the irreducible aversion shown by the natives against the cutting and the difficulties nearly insuperable with which we were faced when trying to replace the old cutters (LUS/AMD/PRIV. 1894 p. 8 & 9 – 1977 p. 5 – 2023 p. 6 & 13 – 2034 p. 6 & 9).

The Commission notices — p. 7 — that the native policy of the Company “did not reach its aim with regard to the fruit producers”, and it points out “the vital importance of the matter”.

The Commission notices also — p. 7 — that the natives “feel for the cutting, an actual aversion”.

They state that the problem of the replacement of the old cutters is “grave” — p. 8 — and that the future “cannot be considered without anxiety”.

The Commission proclaims that the contract of work as provided by the instructions is an agreement that “no native would accept, if they were free and aware of its provisions” — p. 9.

[3] They proclaim as harmful — p. 20 — the system of sentries which I denounced; they agree that the State Messengers were employed illegally, in connection with the production — p. 20.

They denounce in their turn, the intervention of the State Agents — p. 19 & 20 —, and they agree positively that, as a general rule, there is no question of the re-engagement of the local cutters, as they are “never restored to liberty”, and that “they cut until they die” — p. 15.

*
* *

They notice that the Society ignored the seasonal character of the harvest — p. 10 — and that it exacted from the cutters an excessive task.

In view of these confirmations, the Board would appreciate if I acted against or for the interests of the Company, in disclosing the position, as it is now proved, and its gravity, in asking for reforms, in taking upon myself alone to apply them, in defending them against the measures which thwarted them, finally in denouncing the obstacles which the policy I had tried to establish, encountered.

On the other hand, in the light of the abuses disclosed by the Commission, in 1931, the Board will appreciate what may have been the regime in force previously in the Lusanga Area and with which I was faced when taking over its management.

As a matter of fact, it must not escape one’s notice that the Enquiry of the Commission took place when the task demanded from the natives had already been [4]

curtailed by me (as is proved by the statistics and the instructions); when the ill-treatment previously used was stopped (arbitrary arrests of chiefs and natives, engagements by force, general using of the State Messengers); when the head-porterage was reduced to the minimum (however, it is still excessive in many places) because of the construction of the roads which were undertaken in 1929 and 1930 — as shown on the map here enclosed⁵⁰; finally when the Commission itself reports “that the position has improved of recent years” — p. 22.

In order to be as brief as possible, I shall not refer again to the hindrances with which I met, when trying to carry out some essential reforms.

Suffice it to refer to the note enclosed, to the previous correspondence, and, moreover to remind the Board that I am ready to enlighten them further upon this point, if they consider it useful.

But, on the other hand, I should wish to recall that most of the measures suggested by the Commission to remedy the existing position were positively proposed by the Writer — though sometimes in another form — without having obtained the agreement needed since there was question of measures affecting the expenses of the Area, and/or altering profoundly the system in force.

I shall quote:

- 1) The adjunction of a carrier to each cutter,
Commission – p. 24 Dupont – 2023 p. 23
 - 2) The suppression of the sentries and the messengers,
Commission – p. 20-19 Dupont – 2034 p. 11
 - 3) The creation of new villages of cutters close to the palmeries,
Commission – p. 24-22 Dupont – 2034 p. 11

[5]

 - 4) The principle of a premium in favour of the cutters (not of the European Agent...),
Commission – p. 17 Dupont – 1985 p. 22
2034 p. 11
 - 5) The removal of the native villages situated too far from the palmeries, with the granting of an indemnity to the natives concerned,
Commission – p. 24 Dupont – 2034 p. 10
 - 6) The curtailing of the task demanded of the cutters during the season of low productiveness,
Commission – p. 23

The Writer has suggested to suspend, more or less, the harvest during the 2 months of the year when the fruit is the less abundant. Agenda (March 30), see also letter AD/LUS. 1650 of the 3rd June 30, forbidding the carrying on of such measure.

⁵⁰ Cette carte n'apparaît pas dans les Archives Lugard.

Moreover, before closing I wish to call attention to one other point.

In order to prove that a system of intensive production was existing in the Area, even during the bad season, the Commission quotes an extract of instructions addressed to the Sector Manager of Kwenge on the 23rd March 1930.

These instructions emanated from the Writer.

They were issued in the hereunder mentioned circumstances:

I had informed Kinshasa that I was putting in force (on my own responsibility, until I receive the consent asked for) the indispensable reforms (letter 2034 of the 15th September — p. 17).

I had advised Kinshasa also, that the carrying out of these reforms would result in a decrease of the production (letter 2023 of the 31st August 1929 — p. 15).

Kinshasa did not send me the confirmation requested, but, as soon as the production decreased — at Kwenge, I was instructed to inform the Kwenge Manager to [6] do what was necessary in order that “the production be lifted back to normal with the minimum of delay” (AD/LUS. 1592 January 1930).

The production called “normal”, previously obtained at Kwenge was made up by cutters from whom was exacted, according to the provisions of their contracts, a task of 70 cases per month; this task, called “reduced” in June, was still fixed at 39 cases during that period when the cutters were supposed to work only 3 days a week (Circ. Dusselje — No. 415 of the 18th May 1928 — p. 2).

Referring to the decrease of the production at Kwenge, I had reminded Kinshasa that such a decrease was the foreseen result of the carrying out of the indispensable reforms and more especially the result of the curtailing of the task demanded of the cutters (LUS/MD/PRIV. 2149).

On their side, Kinshasa laid stress on the fact that a Manager “cannot be suitable for the Society if he does not possess the ability to obtain good work out of the natives”.

As the season of full productiveness of the palmeries had begun again (March is one of the two best months in the whole year — as proved by the drawings attached to the Commission’s report), I addressed to the Manager at Kwenge, the circular in question, in consequence of the instructions of Kinshasa.

In this circular, I reminded him that the task demanded from the natives by the Society amounted to 40 cases, which had to be delivered but that it belonged to the Management “to try to persuade the natives that it was in their own interest, as well as the wish of the Company to deliver more than 40 cases”.

[7] I added expressly: “Without having recourse to means of constraint”.

The Sector Manager concerned understood very well that there was no question to push the production by abusive proceedings, as he wrote me on the 12th of May 1930, in his letter KW/DG. 382:

“Suffice to say that treating the natives fairly (not weakly) as we do now, we cannot get the output of previous years from the local cutters”.

“I am convinced by your frequent reminders that it is not your intention to authorise any return to former methods of persuasion” (signed: Burn).

Therefore one can be a little surprised in seeing that the instructions above quoted were taken as an example of excessive pushing of the natives, more especially if it is borne in mind that these instructions were issued during one of the two most favourable periods of the year.

Whatever the case may be, and since it seems that even these moderate instructions must be criticised, the Board will fairly well appreciate them, how much more excessive was the previous task exacted from the natives and against which I protested.

The Board will also realise how obviously impossible it was to get — without abuses of any kind — the output of the previous years, as asked for by Kinshasa (AD/LUS. 1592).

I lay emphasis upon the above example because it characterises the position which lasted in fact, in the Lusanga Area, over my whole Managership.

On the one hand, the local Management, after having disclosed the position and after having pointed on the urgent need of reforms, applies some of them on its own responsibility, but not without having reported (2023 – p. 14) and afterwards reminded (LUS/AD/PRIV. 2049) that a decrease of the production will take place, as a consequence of these reforms.

On the other hand, Kinshasa which denies — in spite of documents and of figures — that the steps taken are actually “reforms” (letter 479 – p. 8 of 21st October 1929), insists that the previous production must be maintained (AD/LUS. 1592) and puts in force a new system of bonus, which must still push the production, although Leverville had asked twice that this system be cancelled, as incompatible with a reasonable and moderate policy towards the cutters (letters No. 2118 of 18th November 1929 and No. 2244 of 7th March 30).

How could Kinshasa still contend that the statements of Leverville, with regard to the position itself and to the need of urgent reforms be unfounded, since now the conclusions of the report of the Commission are confirming these statements?

As a matter of fact, when the Commission considers the future as alarming, when it points out the profound aversion shown by the natives for the cutting work, and when it proclaims the excess of the task demanded, does this Commission not confirm the statements which the Writer has made for two years, and does it not condemn the policy which I intended to modify and which the demands of Kinshasa did not allow me to modify?

However, it will not escape the notice of anybody well *au courant* of the matter that the Commission — rightly anxious as it was not to give the natives the impression of an enquiry which could harm the good relations between them and the Company — as it says page 1 — was only able to investigate roughly, in three weeks’ time (despite the zeal of its members), the whole position, but was not able to detect all the abuses which it involved, as those who have lived a long time in the Area did.

[9] As I was in charge of the Area, the painful duty of enlightening the Board devolved upon the Writer.

I performed it, in avoiding up to the last possible limit, to attach any responsibility to whoever it may be and also in doing my utmost — even beyond my own conscience — to conciliate the contradictory views of Kinshasa and Leverville. It was only when Kinshasa intimated to me to take upon myself the responsibility of the position against which I was protesting for two years, that I swerved from a reserve of conduct in which it was, then, becoming impossible for me to persevere.

As a matter of fact, under such circumstances my agreement would have made me a party to the policy which I condemned.

However, from the very beginning I foresaw I should have to meet the gravest difficulties, in disclosing the abuses and in requiring reforms.

For it is quite within the scope of reason to suppose that those who — being on the spot — were acquainted with these abuses and who had tolerated and accepted them, and therefore who held a part of responsibility for them, would join together in order to deny their gravity, if not even their reality?

With this in mind, I had already written, so long as September 1929 — 2034 p. 13: "I know that the personal position of one who realises and makes known, the presence of danger is always awkward; usually he is not listened to and this is but the smallest risk he runs".

I accepted to take this risk or rather these risks, as I considered it a duty which I had loyally to perform towards the Company, which I have served now for 9 years, and also towards the natives whom the Company itself wishes to be well treated.

[10] In the light of the investigations of the Commission, also in the light of all the facts, evidence of which I offered and I still offer to give, if such an evidence is not obvious from the report, the Board will appreciate whether I acted rightly or wrongly in pointing out the position, in demanding reforms, in disclosing finally the hindrances to carry out the new policy which I had tried to put in force.

As far as the Writer is concerned, he is convinced that he acted as the Manager of an Area, responsible for the future of the concern entrusted to him, had to act and therefore he awaits in full confidence, the decision of the Board.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 209-218

38. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

16th June, 1931

PRIVATE

Mr. Cooper and I had a long interview with Mr. Dupont this morning. We discussed the situation arising out of the Report of the Government Commission, but no new feature transpired.

We emphasized to him the difficulty of his returning to the Congo, and working with Mr. Dusselje, and subsequently we brought in Mr. Dusselje, in order to see what the real relations were. Immediately they met they commenced to discuss the pro and cons of the situation, and as we feared the interview ended in disagreement and Mr. Dusselje stating that Mr. Dupont was not telling the truth, and that he could not agree to work with him in the Congo, that he had undermined his authority, and whilst he was quite willing to sink any personal feelings he could not agree in the interest of the business that Mr. Dupont could possibly return to the Congo.

This ended the interview with Mr. Dusselje, and we then proceeded to explain to Mr. Dusselje [erreur évidente pour “Dupont”] the difficult position in which we were placed, and the impossibility of his returning to Africa. Dr. Horn joined us later, and after some discussion, we finally agreed to terms with Mr. Dupont which he has accepted, namely, that we pay him a sum of Fcs. 250,000.00 forth-with, and we have agreed to pay him an equal amount in 12 monthly payments, commencing with the month of July; the second amount is being paid in consideration of Mr. Dupont holding himself at the disposal of the Company for legal advice. It is understood that in the event of Mr. Dupont going abroad we should relieve him of his obligation, and it is further agreed that the Company will be under no obligation to retain his services beyond the expiration of the 12 months.

We have given him a letter on his relinquishing his post, expressing our appreciation of the services which he has rendered during the past 9 years, and I think he has accepted the settlement, and that we may consider the incident as satisfactorily terminated.

With regard to the reply which you propose to send to the Minister, we suggest that you should write him that the question of Mr. Dupont's position has received the earnest consideration of the Board of the *Huileries du Congo belge*. They have found, however, that it is impossible for Mr. Dupont and Mr. Dusselje to work together in the Congo, and an arrangement has since been made whereby Mr. Dupont retires from the Congo service; compensation has been agreed with him, and in addition an arrangement has been made whereby he has agreed to hold himself at the disposal of the *Société* for legal advice during the next 12 months. Mr. Dupont has accepted the conditions, and we hope a satisfactory solution has been arrived at.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3 206-208

39. Projet de lettre du ministre des Colonies, Paul Crokaert⁵¹, relative aux événements du Kwango à l'intention d'Auguste Tilkens, gouverneur général du Congo belge

⁵¹ Paul Crokaert (1875-1955), juriste, homme politique, ministre des Colonies en 1931-1932 (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1931; 1932).

Bruxelles, le 23 juillet 1931

M le G^r G¹ [rédigé à la plume en remplacement de «NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE» barré à la plume.]

L'émotion soulevée en Belgique et dans la Colonie par les événements qui se déroulent actuellement dans le Kwango, [écrit à la plume et inachevé]

J'ai fait relever dans les rapports sur l'administration générale du district du Kwango (1929) les détails relatifs aux territoires où s'est produit le mouvement de révolte actuelle.

De ces rapports il résulte manifestement que:

1^o L'occupation territoriale du Kwango a toujours été médiocre et sans contact suffisant avec les indigènes. Tout le district souffrait d'une pénurie de personnel. La majeure partie des agents territoriaux n'avait pas une année de service et certains d'entre eux exerçaient les fonctions d'administrateur territorial dans les territoires difficiles. D'autre part, et notamment à Kapanga, le personnel a été sujet à des changements constants (voir plus loin ce qu'en dit Chalux⁵²).

2^o Certaines régions étaient ostensiblement insoumises. Les prestations rentraient difficilement. Les indigènes prenaient la fuite à l'arrivée des agents du Gouvernement. A plusieurs reprises des occupations militaires furent décidées, notamment dans plusieurs chefferies du territoire de Niadi et dans le territoire de Kikwit — il n'est pas indiqué si ces décisions reçurent une suite.

3^o Le portage des fruits palmistes par les indigènes, hommes ou femmes, était insuffisamment rémunéré, et sans égard au taux des salaires existant dans les territoires. Afin de faire des économies, le portage avait même été rétabli dans les endroits où existaient des routes carrossables.

4^o Les recrutements avaient de beaucoup dépassé les capacités des populations. D'après l'examen des pourcentages des hommes résidant dans les territoires de Kikwit, de Kandale et de la Lukula, il était permis de constater qu'un trouble grave avait été apporté dans l'état social des populations indigènes. A cet égard, il a été signalé qu'un véritable gaspillage de main-d'œuvre avait lieu, notamment dans l'intensification du portage. D'autre part, il est arrivé que le Commissaire de District détachât un agent territorial dans les zones où la production avait fléchi, jusqu'à ce que le rendement fût redevenu «normal», sans procéder à une enquête sur les causes de ce fléchissement dans la production.

Il est possible que ces faits ne soient pas la cause directe et immédiate du soulèvement actuel des indigènes au Kwango, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils sont de nature à favoriser l'éclosion d'un soulèvement.

⁵² Chalux (pseudonyme de Roger, marquis de Chateleux), journaliste, auteur, entre autres, de *Un an au Congo belge* (Bruxelles, A. Dewit, 1925).

[Suivent des extraits d'«un article récent de *La Nation Belge*» de la plume de Chalux et plusieurs citations du rapport de Pierre Ryckmans relatif à la province du Congo-Kasaï publié à l'issue de la Mission Main-d'œuvre de 1930-1931.]

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, dossier CAB 353

40. F. Van Langenhove, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

Brussels, 10th June, 1932

Private

You will remember, no doubt, that in the month of June of last year, I went to see you during your stay in Brussels, to ask you, in the name of Mr. Hymans⁵³, to examine the case of Mr. Ch. H. Dupont, *Directeur Général* of the *Société des Huileries du Congo Belge*. I hope you will not mind me interfering again in the case, this time in my own private capacity.

Last year, in the course of our conversation, I told you that I felt certain that the word of Mr. Ch. H. Dupont could be trusted and that personally I was convinced that the facts mentioned in his reports concerning the abusive measures used towards the natives in the Kwango district, where the *Société des Huileries du Congo Belge* exercises its activity, were true.

At that time, I was only able to base my belief on the personal knowledge I had of the straightforwardness of Mr. Dupont's character and on the fact that his uncle, Minister of State Servais, intervened in his favour. Mr. Servais' uncompromising moral rectitude is well known and I was convinced that he would not have taken the side of his nephew unless he had been absolutely certain that the latter was in the right.

Today new facts have arisen which corroborate entirely the opinion I had made for myself last year.

The President of the Court of Appeals of Leopoldville having proceeded, at the request of the Minister of Colonies, to an inquiry on the origin and causes of the revolt that occurred in the Kwango during the second half of last year, declared formally that abuses and illegalities had been committed in that district, in the recruiting and the organization of labour and that he considered that those abuses and illegalities were for a great part responsible for the outbreak.

By what I have heard the report of the President of the Court corroborates the revelations made by Mr. Dupont. Events have proved moreover the seriousness of the facts concerned.

⁵³ Paul Hymans (1865-1941), homme politique, plusieurs fois ministre des Affaires étrangères, Premier ministre entre 1927 et 1931.

I wanted to inform you of these developments because I felt sure that taking these into consideration you would find it fair and advisable to revise the case of Mr. Dupont.

You were kind enough to tell me last year that the only thing which in your mind justified the position taken by the company regarding Mr. Dupont was the difference of opinion which arose between him and the *Administrateur délégué* of the Company.

That disagreement however arose because Mr. Dupont thought it was his duty to let the Board of directors know about the excesses committed in the Lusanga Area. Now that the seriousness of these excesses has been amply demonstrated, it appears to me that it is difficult to still hold something against Mr. Dupont, especially if one considers that the *Administrateur Délégué* was precisely the former *Directeur* of the Lusanga Area, whose responsibility may have been involved and who therefore may not have had an absolutely impartial view on the subject.

In any case the situation today is such that the one and only member of the Company's staff who took the initiative of denouncing the excesses committed, remains evicted, although recent events have demonstrated that he was in the right.

I am not in a position to judge whether such a situation is liable to be harmful to the moral interests of the *Société des Huilleries du Congo Belge*. I wanted however to draw again your attention on the whole matter, not only because Mr. Dupont is very much hurt by the decision that was taken towards him, and is worthy of you intervening in his favour, but also because I thought there might be interests of a more general and superior nature involved in the case.

It appears, and the President of the Court is of that opinion, that regarding those unfortunate Kwango affairs, a lot of people were deceived by misleading reports describing inaccurately the situation. Now that the entire truth is becoming known, I thought it possible for me to suggest your reconsidering Mr. Dupont's case.

Source: pièce jointe à Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard L151/4 20 (voir *infra*, doc. 41)

41. Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

13th June, 1932

Dear Mr. Greenhalgh,

On Wednesday last I was rung up by Union House⁵⁴ asking me to meet Dr. Horne [sic], and I called on him accordingly on Thursday at the Ritz. He told me

⁵⁴ Nom du bâtiment abritant le siège du groupe Lever à Londres.

that Mr. Van de Wilde (?) [il s'agit d'Emile Vandervelde], Socialist Deputy, was going to raise in the Belgian Chamber the question of the disturbances in the Congo, and that he would quote some passages stating or inferring that the troubles arose in part from the recruiting activities of the H.C.B. I have this morning received the enclosed letter⁵⁵ from a gentleman of the Belgian Foreign Office whom I saw in Brussels at the time of the Dupont affair, but whose name I do not recollect, and cannot decipher. He saw me in Brussels on behalf of Mr. Hymans, who as you know is Belgium's Grand Old Man, and perpetual Foreign Minister⁵⁶, and I suppose carries greater weight in political affairs than any other man in Belgium. It is because the enclosed comes from the Foreign office, and on his behalf, that it is necessary to take it seriously.

I am as you know deeply committed on the labour question, and am a member of the International Committee⁵⁷ which will meet again in the autumn.

I will look up the Dupont correspondence, and I should be very glad to know if you have any information touching on this subject which could be useful. Please return the enclosed letter. Can you tell me the name of the writer?

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/4, 20

42. H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, à Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B.

14th June, 1932

I am much obliged by your letter of the 13th June.

I was away in Berlin last week and on my return I find quite a batch of correspondence relating to the Bapende revolt south of Kikwit.

The letter from the Brussels *Ministère des Affaires Etrangères* addressed to you dated 10th June is, I think, from Monsieur F. Van Langenhove, who is Secretary General at the Belgian Foreign Office and the person who is going to speak this afternoon in the Belgian Chamber is Mr. Vandervelde (not Van de Wilde as mentioned in your letter). He is, as you know, leader of the Socialist party.

We heard from Monsieur Genon that Monsieur Bertrand has been in touch with him and I think in dealing with the matter in the House this afternoon he is likely to abstain from any unfavourable reference to the *Huileries* as Mr. Bertrand has, I think, been able to satisfy him that there is nothing in the complaint for which the *Huileries* can be blamed.

⁵⁵ Voir *supra*, document 40.

⁵⁶ Paul Hymans a été ministre des Affaires étrangères en 1924-1925, 1927-1934 et 1934-1935.

⁵⁷ Il doit s'agir d'un comité de la Commission temporaire de l'esclavage de la Société des Nations qui s'intéressait notamment au travail forcé dans les colonies et au sein de laquelle Lugard représenta la Grande-Bretagne de 1922 à 1936.

The rising actually took place 100 kilometres south of our Leverville Concession and had no direct repercussion on our enterprise in that district.

You will no doubt remember the Special Mission which was recently sent, at our request, to the Leverville Concession by the Belgian Colonial Minister in order to thoroughly investigate the labour position in our Concessions. Beyond a few minor suggestions which were immediately dealt with the report of that Commission was quite satisfactory and praised our treatment of the native labour.

Mr. Dusselje, when he was here last year, told us that there was absolutely no truth whatever in associating incidents in the Kandale territory, where the rising occurred, with the H.C.B. recruiting and there had not been the slightest allusion to us in the Belgian Congo papers reporting the affair.

I think, however, the most useful report is one which came in the last week from Mr. Barella on certain criticism in the Jungers' Report, that is the Report of the Judge sent by the Colonial Minister after the quelling of the Bapende revolt to investigate the conditions under which this was carried out. So far no-one has never had access to this report. We understand that the Governor General has not even been allowed to sight it, but the Belgian papers recently mentioned that it had been let to Mr. Vandervelde for his interpolation [*sic*, probablement pour "interpellation"]. We did, however, succeed last week in obtaining extracts from it through Dr. Horn, as it is very difficult to defend accusations if we do not know exactly what they are.

The statement in Mr. Van Langenhove's letter to you that new facts have arisen which corroborate the revelations made by Mr. Dupont does not appear to us to be justified. We have seen no new facts which would, in any way, cause us to reconsider the position of Mr. Dupont.

As you will remember, when Mr. Dupont's criticisms were reported, the Directors of the *Huileries* and Lever Brothers Ltd were most anxious that there should be no concealment of unpleasant facts and we therefore immediately asked the Government to be good enough to undertake a full enquiry on the spot, as it has always been our strong conviction that only an enlightened policy aiming at the general improvement of the conditions of native labour and protecting natives against hardship and ill-treatment is the only policy which could possibly have any hope of permanent success in tropical Africa.

We have, at all times, been anxious to have full light thrown on the conditions of the working of our enterprise in the Congo. We have had careful enquiries made regarding the Bapende revolt which have satisfied us that there is no new fact which really warrants re-opening the subject and I hope the notes prepared by Mr. Barella, General Manager of the Lusanga Area, will convince you.

If there is any further information which you require I shall be very pleased to hear from you.

P.S. Since writing this letter I have been on the telephone with Mr. Genon who informs me that Mr. Vandervelde, when speaking in the House this afternoon,

asked the Government why they had refused to accept the Geneva Convention on forced labour. He also asked what happened in the Copper district and in the Palm Oil districts. He seems to have made a bitter attack against the Kasai Company and to have attacked the Government's native policy regarding taxation and physical persuasion of recruiting of labour in spite of official re-assurances which had been made from time to time.

He referred to the H.C.B. stating that he was very distressed that in spite of the splendid reputation under the late Lord Leverhulme, and now Lord Lugard, the *Société* was somewhat responsible, and asked if the splendid housing in the Leverville Area hid defective conditions regarding housing in the Bush and wages paid to labourers. He complained that out of 20,000 labourers only 4,000 were properly housed, the remainder living in defective huts like animals. This of course is not correct and can be easily answered.

The conversation on the telephone was difficult and I have asked Mr. Genon to send immediately a full report of the speech, a copy of which I will send on to you.

I understand that the reply has been commenced on behalf of the Government by Monsieur Fieullien⁵⁸ who is the Father of one of the H.C.B. officials in the Congo who stated that it was well known that the H.C.B. treated their labourers the best of any Company in the Congo. He is to continue the speech on Tuesday next when the Colonial Minister will no doubt also reply to the attack. It is evidently a Socialistic attack against Capitalists and we will give the Government all the help we can in dealing with the reply, but our people in Belgium do not consider that any new facts have been mentioned which can cause us any serious difficulty.

When the Government reply they ought to be able to satisfy the House that *Huileries*'s native policy is an enlightened and satisfactory one. Judging from Mr. Genon's report the attack is evidently more against the Kasai Company than the H.C.B., but evidently Mr. Vandervelde felt it necessary to refer to the *Huileries* as large employers of labour in the Congo.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L 151/4, 12-17

43. Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à F. Van Langenhove, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles

15th June, 1932

I well remember our conversation last June regarding the very unfortunate circumstances which had arisen about Mons. Dupont. I did everything in my

⁵⁸ Vraisemblablement pour Corneille Feuillien (?-?), membre de la Chambre des représentants appartenant au Parti catholique, dont le fils travaille à l'époque dans le Cercle de Lusanga et est responsable du secteur de Basongo.

power at the time to find a solution which would be satisfactory to him while carrying on the decisions regarding the local control of the H.C.B.'s business in the Congo at which those responsible had arrived. I understood that Mons. Dupont was satisfied with the arrangement then made, and I am extremely sorry to hear that he still feels very much hurt, and on receipt of your letter I at once communicated with Mr. Greenhalgh who has recently been in the Congo.

The first point for consideration is whether the abuses which gave rise to the revolt in Kwango were in any way due to the action of the H.C.B. On this point I am reassured by Mr. Greenhalgh. The rising took place 100 kilometres south of the Leverville Concession, and the special Mission sent by the Belgian Colonial Minister to investigate thoroughly the labour conditions on the Leverville Concessions, reported that the treatment of native labour by the H.C.B. was quite satisfactory. More recent information regarding the incidents in the Kandale territory corroborates the view that the H.C.B. recruiting had nothing to do with the trouble.

It is however difficult to deal with the report of the President of the Court of Appeal at Leopoldville without having seen it, or knowing in what respects it appears to confirm Mons. Dupont's statements⁵⁹. So far as I am aware (and careful enquiries have been made) no new facts involving the H.C.B. have been disclosed. When the statements by Mons. Dupont were made, the Directors of the Company were most anxious that there should be no concealment even if the Company was to blame, and we therefore asked the Government to undertake a full enquiry on the spot.

I do not for one moment dispute the seriousness of the facts brought to light, but I am greatly concerned with the question whether the H.C.B., with which my name is connected, has any responsibility in regard to these facts. I hear that Mons. Vandervelde has recently made a speech in the Chamber on this subject, and I hope shortly to receive a copy of this speech.

There are two aspects of the Native labour question. First, the question of recruiting, and secondly, the treatment of labourers when at work. In regard to the former my information is that the H.C.B. has been scrupulous in carrying out the Regulations and in conforming in every detail to the instructions of the Administrative officers under whose close supervision recruiting is carried out. No difficulty at all is experienced in recruiting all the labour needed.

As regards treatment, I learn that *Commissaire Général* Wauters⁶⁰ reported to the Provincial Governor (subsequent to the report of the Judge of Appeal) very favourably as regards the H.C.B. and even told an official of the Company that the H.C.B. could be regarded as an example to others in this respect. The price paid for fruit by the H.C.B. on the Kibo plateau where the revolt started is I

⁵⁹ Le rapport figure ci-après, document 60.

⁶⁰ Constant Wauters (1880-?), commissaire général assistant du gouverneur de province (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

believe practically double that paid by others. The late Lord Leverhulme was particularly interested in the housing question, and each year an additional number of brick houses are being built for the more or less permanent labourers, and in course of time I hope that the model villages will afford ideal conditions. Temporary labourers which come for short periods cannot all be housed, and they build the usual temporary huts. In my experience this is not altogether a disadvantage, for a semi-permanent hut is apt to become infected with vermin and insanitary, whereas a temporary hut can be burnt and replaced. Steps have been taken to see that these huts are reasonably good. The ration supplied is I believe considerably in excess of that ordered by the Regulations, and I am informed that recently it has been increased.

Recurring to Mons. Dupont. Since I have been associated with the H.C.B., I have found the Directors of Lever Bros. always ready and indeed anxious to investigate any allegations of ill-treatment of Natives, for to use their own words:

It has always been our strong conviction that only an enlightened policy aiming at the general improvement of the conditions of native labour and protecting natives against hardship and ill-treatment is the only policy which could possibly have any hope of permanent success in Tropical Africa.

The fact that Mons. Dupont brought forward cases in which he thought this policy had not been followed could not therefore have been resented, but as I said in our conversation last June, unfortunately there arose a strong antagonism between him and Mons. Dusselje, who had been selected to the chief post, and it became impossible for them to work harmoniously together.

I am much obliged to you for writing to me, for as long as I am associated with the *Société des Huileries du Congo Belge*, I shall spare no efforts to see that the natives are well treated.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, 151/4, 21

44. Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

16th June, 1932

Thank you for your letters of June 14th and 15th⁶¹, and for the information you have given me regarding Van Langenhove's letter. I enclose a copy of the answer I have sent to him, in which I hope I have made it clear that we cannot answer charges made in reports we have not seen; secondly, that the H.C.B.

⁶¹ Ni l'une ni l'autre de ces lettres ne figurent au dossier. Leur contenu était-il trop sensible et privé?

denies any responsibility for the recently [*sic* for “recent”] troubles; and thirdly, that Dupont left the Company primarily because he and Dusselje agreed that they could not both remain in the Company’s service.

The interesting extracts which I received this morning from Vanderveld [*sic*]’s speech do not seem to make any serious attack on the Company, but I shall be interested to see the statement in reply, which you promise to send.

I am anxious to have a conversation when I am in Brussels, with Mons. Gohr⁶², whom we have made Chairman of the League of Nations Slavery Committee, of which I am a member. He asks me to lunch on the 28th, but that is impossible as there will be the H.C.B. lunch. And I understand we are to dine with Dr. Horn the previous evening. By what train do you propose to leave for Brussels on the 27th?

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, 151/4, 25

45. P. Tschoffen, ministre des Colonies, à A. Tilkens, gouverneur général du Congo belge

Bruxelles, le 8 mars 1933

J’ai l’honneur de vous accuser la réception de votre lettre n° 146/S.M., du 23 janvier 1933, par laquelle vous me transmettez la copie du rapport du docteur DACO⁶³.

Je m’étonne que ce rapport n’ait pas, vu son importance, fait l’objet d’une communication au gouvernement central.

Il date de 1929 (de septembre à novembre) et jusqu’à présent, le Département n’a jamais pu même soupçonner la gravité des accusations qu’il contient.

Cette abstention du gouvernement local est d’autant plus regrettable qu’en 1929 et en 1930, des décisions arrêtées de commun accord à Bruxelles et au Congo, auraient sans doute pu prévenir dans une certaine mesure, les tristes événements qui se sont produits au Kwango.

Une deuxième question se pose: quelles sont les réformes qui ont été apportées, les mesures qui ont été prises à la suite de ce rapport?

[Suit une présentation de différents points du rapport et des citations de celui-ci.]

Il ne faut pas se dissimuler que les imputations du docteur DACO engagent gravement la responsabilité de l’Administration.

⁶² Albrecht Gohr (1871-1936), secrétaire général du ministère des Colonies (1926-1929), président du Comité spécial du Katanga (1929-1936) (B.C.B., III, col. 372-376).

⁶³ Voir *infra*, document 49.

Il importe au plus haut point qu'un redressement énergique soit opéré sur les différentes questions signalées. La population indigène doit être protégée et défendue, et les abus réprimés.

Un Inspecteur de l'industrie et du commerce pourrait être envoyé sur les lieux aux fins de contrôler l'application de la législation du travail.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les changements qui ont déjà été obtenus et ce qui reste à faire pour mener à bien la réforme qui s'impose.

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, portefeuille A.I.M.O. 1655

46. P. Ermens⁶⁴, gouverneur de la province du Congo-Kasaï, à A. Tilkens, gouverneur général du Congo belge

Léopoldville, le 28 avril 1933

En réponse à votre lettre émargée ci-contre, j'ai l'honneur de vous donner les renseignements suivants:

A certains points de vue, le rapport du Docteur DACO doit être scindé en deux parties bien spéciales:

1. Celle qui traite des constatations qu'il a faites personnellement;
2. Celle qui reprend et commente les faits qui lui ont été signalés par le Docteur RAINGEARD⁶⁵. Celui-ci a dénoncé publiquement ces faits par un article paru dans la *Revue de Médecine et d'Hygiène tropicales*.

En annexe à ma lettre Cabinet n° 3124 du 2 août dernier, je vous ai envoyé une note rencontrant objectivement l'article du Docteur Raingeard, et je vous prie de vous y référer plutôt que de discuter à nouveau ses affirmations annoncées par le docteur Daco.

Quant à la première catégorie de faits, c'est-à-dire ceux que le docteur Daco a personnellement constatés, leur exactitude ne put être déniée et ils retinrent l'attention des Autorités de la Province.

Copie du rapport d'inspection du Médecin provincial fut transmise au Commissaire de District du Kwango, et les mesures suivantes furent arrêtées de commun accord avec le Docteur Daco:

1. Interdiction du pagayage à partir de Wuma-Wutu sur la Lukula, de Mtaw sur l'Inzia et de Panga sur la Muye;

⁶⁴ Paul Ermens (1884-1957), général, commandant en chef de la Force publique, vice-gouverneur général, gouverneur de la province du Congo-Kasaï (B.B.O., VIIA, col. 217-222).

⁶⁵ Paul Raingeard de la Bletière (1897-1986), médecin de la Compagnie du Kasaï.

2. Interdiction du travail des enfants (Pignet);
3. Application stricte des pourcentages de main-d'œuvre.

Par lettre n° 42 du 19 mai 1930, il fut prescrit au Commissaire de District de faire enquête sur les faits signalés.

Le dossier qui repose dans les archives de la Province ne me permet pas d'affirmer que les mesures préconisées furent édictées; le docteur Daco s'étant plaint qu'aucune suite n'avait été donnée à ses rapports d'inspection, Monsieur le Gouverneur Beernaert lui communiqua la lettre n° 1636, ci-jointe en copie du Commissaire de District du Kwango.

Cette lettre prouve que les demandes du Docteur Daco furent prises en considération et que des mesures intervinrent pour faire cesser les irrégularités constatées; si cette lettre n'énumère pas les instructions données par le Commissaire de District, elle spécifie cependant qu'il est veillé au maintien des mesures prises, qu'un contrôle plus serré s'effectue en vue de protéger le travailleur, à preuve que 23 procès-verbaux ont été dressés à charge d'Européens et que «des enquêtes suivent leur cours».

Il est donc permis de dire que des réformes furent appliquées et des mesures prises à la suite du rapport du docteur Daco.

*
* * *

Quant aux faits d'ordre médical signalés par le rapport du docteur Daco, ils furent examinés avec attention par le Service Médical de la Province et je ne pourrais mieux faire que de reproduire ici ce que m'en écrit Monsieur le Médecin Provincial TAVERNARI⁶⁶:

Les faits se rapportent à la maladie du sommeil dans l'Entre-Lukula-Gobari. Ces données, très graves, étaient à contrôler puisque le Docteur Daco n'a pas eu le temps de le faire.

La question de la maladie du sommeil était du ressort du Service Médical et a été traitée par le soussigné en 1931. Par ma lettre n° 1981/[illisible] du 18 août, j'ai donné instruction au chef de la mission médicale du Kwango de reprendre la région de l'Entre-Lukula-Gobari. Je dois ajouter que la dysenterie bacillaire ayant fait son apparition, notre personnel médical n'a pu s'occuper tout de suite de l'Entre-Lukula-Gobari, et ça n'a été qu'en 1932 que les premières visites furent faites. La région a été visitée par les Docteurs VALERIO⁶⁷, ZANNETTI⁶⁸ Q. et l'agent sanitaire MAGDELYNS⁶⁹.

⁶⁶ Ferdinando Tavernari (1891-?), médecin-inspecteur (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

⁶⁷ Luigi Valerio (1896-?), médecin de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

⁶⁸ Quinzio Zannetti (1900-?), médecin de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

⁶⁹ Jean Magdelyns (1909-?), agent sanitaire de 4^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

Voici les résultats extraits du rapport annuel 1932 sous la signature du Docteur SULSENTI⁷⁰:

<u>Recensement administratif</u>			<u>Recensement médical</u>		
H.	F.	E.	H.	F.	E.
1.363	1.938	3.235	1.306	1.988	3.281
Nouveaux trypanosés					
H.	F.	E.			
7	13	6			
Pourcentage =	0,5	0,6	0,1		

Moyenne = 0,4 sur la population examinée.

Il ne s'agit donc nullement des 30 % signalés au Docteur Daco par le Docteur Raingeard. Comment ce dernier a-t-il pu parler de 30 % d'infestation? La raison de la différence doit être recherchée, à mon avis, dans les méthodes du diagnostic. Celles de la mission médicale du Kwango sont les mêmes employées dans tout le Congo, et sont dignes de confiance. Il est donc probable que le Docteur Raingeard avait considéré comme trypanosés des personnes qui ne l'étaient pas.

*
* * *

De ma récente tournée d'inspection dans le Kwango, j'emporte l'impression que, sous réserve de défaillances individuelles toujours possibles, l'ère des abus est close; ni dans le Territoire des Bapende ni dans celui du Moyen-Kwilu, ni dans le Bas-Kwilu, je n'ai été saisi directement ou indirectement d'aucun grief des indigènes à l'égard des Sociétés exploitantes ou d'un agent de société; les Administrateurs territoriaux m'ont donné l'assurance qu'eux-mêmes n'avaient pas reçu de plaintes et n'avaient pas à en formuler et qu'en tout état de cause ils demeurerait attentifs à prévenir ou réprimer les abus.

Avisé par l'Administrateur Territorial Principal VAN DE WALLE⁷¹ d'une accusation portée contre un agent de société (Compagnie du Kasaï), lequel aurait frustré les fournisseurs de palmistes d'une partie des sommes dues, j'ai prescrit l'enquête administrative et sollicité l'enquête judiciaire, qui me paraissaient s'imposer afin que le dol éventuel soit réprimé non seulement dans le chef de son auteur, mais dans celui de l'agent de l'Etat qui en aurait eu connaissance et n'en aurait pas dressé procès-verbal.

Je répète qu'en tout état de cause, il ne peut s'agir que d'une défaillance individuelle.

⁷⁰ Giovanni Sulsenti (1900-?), médecin principal de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

⁷¹ Jean Vandewalle (1894-?), administrateur territorial principal (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

Ai-je besoin d'écrire ici que je tiendrai la main à ce que les populations indigènes soient protégées et sauvegardées?

En plusieurs endroits, mon Instruction Générale n° I rappelle aux autorités territoriales leurs devoirs en cette matière:

J'entends que les indigènes confiés à notre tutelle soient traités en hommes, non en bêtes de somme; mais pas non plus en enfants gâtés (Pages 9 et 10).

La culture d'exportation si intéressante soit-elle, ne peut être effectuée au détriment de celle requise par une alimentation convenable des autochtones (*cf. p. 28*).

Il est superflu que j'insiste sur les précautions à prendre quant à l'intervention de l'Administration dans les recrutements privés et que je vous rappelle à la vigilance et au bon sens pour éviter que l'attrait du travail au loin vide les villages.

J'ai visité une trentaine de camps de travailleurs dans le Cercle de Leverville (Huileries du Congo Belge) et puis attester que tous — qu'ils fussent en briques, en pisé ou en feuilles — étaient proprement entretenus, d'une capacité plus que suffisante, dotés d'installations hygiéniques (latrines) et que l'alimentation des travailleurs ou fournisseurs de fruits était assurée suivant des formules variables; mais en tout cas acceptables.

J'ai rencontré dans les camps et villages des travailleurs de Leverville des populations diverses: Bapende, Bakwese, Bambala, Bayaka, Bayansi, etc. Leur aspect physique était satisfaisant et aucun grief n'a été formulé par quiconque; dans beaucoup de ces camps d'ailleurs, les travailleurs vivent en famille, cultivent leurs plantations, bref vivent à peu près comme dans leur village originel.

Les Huileries du Congo belge ont incontestablement réalisé un gros effort pour redresser les erreurs constatées jadis en matière de logement et de ravitaillement de leur main-d'œuvre; le recrutement de celle-ci s'opère aujourd'hui sans difficulté et sans que l'intervention des autorités territoriales soit sollicitée.

D'autre part, aux contrats de travail qui prenaient aux yeux des natifs l'aspect de «contrats à vie» les Huileries du Congo belge tendent à substituer des contrats civils de fourniture de fruits de plus en plus souples, c'est-à-dire portant sur des quantités déterminées par le fournisseur lui-même conformément à la capacité qu'il se reconnaît.

Si les engagements pour 100 ou 200 caisses de fruits sont encore actuellement la règle commune, celle-ci commence à fléchir pour admettre des forfaits de 50 caisses et moins encore.

En outre, les marchés de fruits créés et favorablement accueillis déjà en plus d'un endroit contribueront en se multipliant à convaincre les natifs de la liberté du travail.

Enfin, si j'en puis juger par ce que j'ai vu, toute une série de mesures ont été prises pour réduire à un minimum toujours inférieur à 3 kilomètres le trajet à accomplir par les porteurs de fruits; ces mesures sont: l'extension du réseau routier accessible aux camions automobiles, la multiplication des postes d'achat

et l'organisation du portage par équipes spécialement et exclusivement affectées à ce travail et rémunérées par les Huileries du Congo Belge.

[La fin de la lettre traite plus brièvement de la situation dans la concession de la Compagnie du Kasaï.]

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Affaires africaines, porte-feuille A.I.M.O. 1655

2. Notes et rapports

47. Note du médecin en chef adjoint, R. Mouchet, au médecin en chef de la Colonie, R. Trolli, au sujet du Cercle de Lusanga des H.C.B.

En route, le 23 septembre 1928

Note pour Monsieur le Médecin en Chef

H.C.B. Lusanga Area (du 6/9/ au 14/9/1928)

Ce cercle des Huilleries du Congo Belge occupe 10.000 ouvriers dont 6.000 locaux et 4.000 importés. Ces 4.000 importés sont recrutés à Niadi, Idiofa, Kandale, et dans le Sud du territoire de Kikwit. Ces recrues sont amenées par voie de terre. La route de Kandale traversant de nombreux villages, aucun arrangement spécial n'y est pris. Pour les recrues de Niadi et d'Idiofa, des gîtes de couchage ont été établis.

Les hommes reçoivent pour la route 50 cmes par jour pour achat de vivres.

Travail: le travail principal consiste dans la coupe des fruits palmistes. Une petite partie de la main-d'œuvre est utilisée aux usines. Le travail ne peut être considéré comme exténuant. Le travail d'usine est léger, les usines bien aérées. Le métier de coupeur offre évidemment quelque danger. Dans la majeure partie des cas, le coupeur se fait accompagner de sa femme qui porte sa récolte à l'usine. J'ai signalé dans ma note sur le Kwango (nº 9) un cas d'utilisation abusive d'enfants des deux sexes.

Salaires et Ration: les coupeurs importés reçoivent 1,50 frs par caisse de fruits décortiqués (25 kgs) plus la ration. La ration quotidienne est de:

100 grs de viande séchée (poisson de Mossamédès⁷²)

800 grs de riz

15 grs de sel.

Généralement il n'est pas donné d'huile: c'est d'ailleurs inutile, les hommes ayant des fruits à volonté.

Si la viande manque, elle est remplacée par 50 cmes en argent: ceci représente le prix de la viande telle qu'elle revient aux H.C.B. mais est loin de représenter la valeur de l'article sur le marché local et ne constitue pas un remplacement équitable.

⁷² Port de pêche sur la côte méridionale de l'Angola alimentant partiellement le Congo en poisson séché.

Les coupeurs locaux reçoivent 2 frs par caisse, sans ration.

Les travailleurs d'usine ont 0,60 fr par jour plus la ration.

La ration est calorifiquement suffisante mais manque de vivres frais et est trop peu variée.

L'usine de Leverville travaille en cette période de l'année une partie de la nuit. Certains hommes font 12 et 13 heures: ils touchent de ce fait une ration supplémentaire en riz cuit.

Les plantations vivrières sont rares; à signaler toutefois qu'à Kwenge un essai en grand est entrepris: 190 ha de maïs, patates et arachides sont en culture et 70 autres ha sont préparés.

Logement: généralement bon, souvent même très bon. Il est constitué de maisons séparées en briques cuites ou en pisé avec toits de chaume ou de tôle. Comprenant une chambre de 4×4 et une verandah couverte de 4×2 , les maisons sont munies de portes et fenêtres.

Par un sentiment facile à comprendre, les plus beaux camps en brique sont situés le long des rives. Certains sont splendides tels le poste 6 de Leverville, Pindi rive, Leverville poste. Dans ces camps les cases sont numérotées et portent le nom des occupants. Des groupes de cuisines individuelles existent pour 4 maisons. Les camps de l'intérieur, en pisé le plus souvent, sont moins bien soignés.

Des fosses fumantes existent dans certains camps, d'autres sont en construction. Les plus récentes sont même luxueuses, cuvelage en brique et ciment, voûtes, etc.

Souvent le camp est divisé en parcelles clôturées. La tenue des camps est souvent très bonne.

Il y a bien quelques critiques à faire: telles à Leverville le camp des *Coastmen*, mal débroussé, entouré de détritus, un autre camp de 80 ménages qui n'a pour W.C. que 2 vieilles fosses arabes à un trou et est aussi entouré d'ordures, un autre camp de 36 ménages sans latrines; telles à Kunga (Pindi) où existe un vieux camp délabré; telles à Banza (Tango) un camp assez vieux et en réparation et insuffisant au point que les hommes logent dans les cuisines, telles à Kimbinga où l'usine fonctionne mais où européens et noirs sont mal logés.

Mais l'impression d'ensemble est bonne: d'une façon générale des camps sont suffisants pour la population (il faut savoir que les importés seuls sont logés par la Cie: les locaux couchent dans leurs villages). Il n'y a jamais deux ménages par case. Le nombre des célibataires par maison ne dépasse pas 4.

Les constructions de camp en briques continuent et montrent un programme en exécution régulière.

Le type de maison adopté est un des meilleurs existant à la Colonie.

SERVICE MEDICAL: il se compose de 4 médecins et de 2 agents sanitaires répartis comme suit:

Leverville: 1 médecin (Dr Bernard⁷³), 1 agent sanitaire (Cornet⁷⁴)
Tango: 1 médecin (Dr Kisters⁷⁵)
Pindi: 1 médecin (Dr Graftiaux⁷⁶)
Service itinérant: 1 médecin (Dr Gallet⁷⁷), 1 agent sanitaire (Gordzialkowski⁷⁸).

Leverville possède un assez grand hôpital pour indigènes, il comprend normalement 86 lits mais les malades sont souvent plus du double. Deux nouveaux pavillons sont prévus.

Le Dr Bernard, excellent chirurgien, a installé un très bon service chirurgical et a formé un excellent aide de chirurgie indigène. Les opérations sont fréquentes, 50 à 60 par mois, surtout hernies, la population environnante a confiance dans l'hôpital: les femmes y viennent facilement. En 6 mois le Dr Bernard a pu faire 9 hysterectomies.

Il existe aussi un petit hôpital pour européens: bâtiment en bois donnant une salle de 4 lits et deux salles de 1 lit, bâtiment ancien, sans grand confort.

Leverville a aussi un lazaret pour trypanosés: 4 bâtiments en tôle de 5 chambres de 2,50 x 2,50, soit 20 chambres tenant chacune 4 lits entassés. Actuellement le lazaret loge 92 malades. L'encombrement est manifeste, l'installation est mauvaise. Toutefois un nouveau lazaret de 4 bâtiments à 2 chambres de 10 à 12 lits et 8 cabanons, cuisine, pharmacie, etc. est presque terminé, mais la construction en est lente.

Tango a un dispensaire de 5 pièces suffisant: un bâtiment d'hospitalisation de 4 chambres à 6 lits: il y a aussi encombrement, le nombre des hospitalisés étant de 53 lors de mon passage.

Pindi, où le médecin a été désigné tout récemment, n'a encore aucune installation hospitalière; celles-ci sont toutefois prévues.

J'ai indiqué dans ma note sur la maladie du sommeil au Kwango (n° 8) le travail fait par le service itinérant.

Morbidité-Mortalité: la morbidité est surtout composée d'ulcères (le dépistage n'est pas organisé régulièrement), d'affections pulmonaires (bronchites et pneumonies) et d'ankylostomiase dont j'ai pu voir des cas graves.

Il est difficile de se rendre compte de la mortalité. Les chiffres officiels renseignent seulement les morts constatées dans les hôpitaux ou dans les camps.

⁷³ S'agirait-il du docteur Camille Bernard (1886-?), entré comme médecin principal de 2^e classe hors cadre au service de la Colonie le 24 octobre 1929, soit un an et un mois après l'inspection du docteur Mouchet? Il n'apparaît plus dans la liste ci-après (doc. 69) du personnel des H.C.B. qui date de 1929.

⁷⁴ O. Cornet (?-?), agent sanitaire au service des H.C.B.

⁷⁵ ? Kisters (?-?), médecin au service des H.C.B.

⁷⁶ ? Graftiaux (?-?), médecin au service des H.C.B.

⁷⁷ G. Gallet (1895-?), médecin au service des H.C.B., puis de la Colonie en qualité de médecin de 1^{re} classe hors cadre à partir de 1931 (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1933).

⁷⁸ R. Gordzialkowski (?-?), agent sanitaire au service des H.C.B.

En fait beaucoup de malades, surtout locaux, désertent sans se signaler et il est impossible de savoir ce qu'il en advient.

Le médecin en chef adjoint R. Mouchet

Source: Ministère des Affaires étrangères, Archives africaines, portefeuille 1652, liasse 9240

48. Extraits des rapports du commissaire de district adjoint O. Dewilliamort et du commissaire de district L. Vandenbyvang au sujet de l'administration du territoire de la Lukula et du district du Kwango au cours du premier semestre 1929

A.

District du Kwango

Territoire de la Lukula. Rapport du 20 mai 1929.
par le com. de district adjoint Dewilliamort

[1] Plusieurs régions sont insoumises, les prestations rentrent difficilement. Tout le centre du territoire doit être organisé. En un mot toutes les populations arriérées et turbulentes demandent une occupation ferme et bien comprise.

[2] Chefferie de Mayoyo: l'A.T. Lorigenne⁷⁹ se rendit dans le village de Kipeta Mulungu et fit tirer ses soldats parce que, disait-il, des indigènes l'injuriaient. Un noir fut tué. Les faits se passaient après le coucher du soleil.

[3] Le taux du portage est insuffisant. Il ne répond plus aux salaires et rations payés dans tout le territoire. La journée de portage doit être portée à 1 frc 25 au lieu de 0 frc 85 + 0,35 pour la ration.

[...]

[5] Une partie importante du territoire reste à organiser. [...]

[8] Situation générale:

La situation générale et l'état d'esprit des indigènes laissent beaucoup à désirer. Le centre, pas organisé, est très insoumis, les fuites y sont nombreuses, générales même dans plusieurs chefferies. Les travaux de chefferie ne sont pas exécutés. La collecte de l'impôt y est très difficile.

⁷⁹ Emile Lorigenne (1906-?), agent territorial adjoint de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

Le sud est dans le même état que le centre. L'impôt n'y est plus perçu depuis 1927. [...] Les villages sont sales, les huttes tombent en ruine, les passages d'eau ne sont pas débroussés. Ponts et gîtes d'étape sont inexistants. La situation actuelle est due en partie aux nombreux changements de personnel.

[...]

[12] Pour une partie des villages du Nord, toute la population masculine adulte et valide est employée. [...] Le gaspillage de main-d'œuvre, déploré dans de nombreuses lettres et rapports, n'a pas cessé. [...] Il faut absolument insister près des industries du territoire pour que le transport des fruits vers les centres industriels et leur traitement soit fait par des moyens mécaniques.

B.

District du Kwango

Rapport sur l'Administration Générale 1^{er} semestre 1929

[1] Dans la région Nord, partie industrielle du district, le mauvais état d'esprit a continué de se manifester dans le territoire de Kikwit, région du Kwenge. Une occupation militaire fut décrétée le 10 janvier 1929 qui dura tout le semestre.

[...]

Une occupation militaire englobant plusieurs villages de la chefferie de Koma-Koma, territoire de Niadi, a été décrétée le 14 mars 1929. Elle a duré effectivement du 1 au 15 avril. Cette occupation fut plutôt une démonstration tendant à prouver aux indigènes turbulents de cette région que toute velléité d'insoumission serait rapidement réfrénée. Les résultats en furent satisfaisants.

[2] Dans les territoires du Haut-Kwilu et du Haut-Kwango, les Tshokwes continuent de vouloir secouer leur dépendance des Lunda.

Circonstances de fait et de lieu qui nuisent à une bonne administration

Le district du Kwango souffre de pénurie de personnel et spécialement de cadre territorial, tant parmi le personnel supérieur des territoires que parmi le cadre des agents territoriaux.

Au 30 juin 1929 nous comptons deux agents territoriaux exerçant les fonctions d'administrateur territorial dans les territoires difficiles. Sur 21 agents territoriaux en service, 16 sont à titre provisoire et la majeure partie n'a pas une année de service à la Colonie.

[3] 9 agents territoriaux manquent.

[4] L'occupation militaire de Niadi a amené rapidement la soumission des villages turbulents.

L'occupation militaire de Kikwit Kwenge a prouvé notre ténacité à ces indigènes réfractaires.

[...]

[9] Je regrette que le Comité Régional⁸⁰ n'ait pas fait un meilleur accueil à mes propositions de suppression du portage des fruits palmistes par des femmes indigènes. Pour combattre cette proposition on a établi un parallélisme avec les femmes allant au marché en Europe.

[...]

[11] En territoire la majoration de la durée d'engagement cause toujours quelque perturbation.

[...]

[28] Le personnel territorial a été peu en contact avec les populations, spécialement les populations des frontières de Niadi et Kapanga.

[...]

[33] La situation du territoire de Kandale est bonne.

[...]

Com. de district Vandenbyvang
29-8-29

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, CABB 353, liasse 2707

49. Rapport d'inspection de V. Daco, médecin provincial de la province du Congo-Kasaï, au sujet du Cercle de Lusanga des H.C.B.

LEVERVILLE – AREA

Du 26 au 3 septembre 1929⁸¹

Le Service Main-d'œuvre renseigne 10.300 travailleurs dont 6.300 locaux et 4.000 importés.

⁸⁰ Comité non identifié.

⁸¹ Ces dates — dont on peut supposer que la première est celle du 26 août — doivent être réconciliées avec la date finale de rédaction qui est le 15 novembre 1929 (voir en fin de document).

L'organisation générale du travail emprunte ses caractères aux différentes catégories de travailleurs employés.

Les locaux sont engagés par contrat d'un an.

Les importés sont recrutés dans les territoires voisins. Ils sont habituellement engagés pour un terme de six mois.

Des recrutements se font par des recruteurs de la société, dans les territoires suivants:

Territoire de Niadi	1920 H.
—	600
—	500
Moyen Kwenge	300
des Bagatas	180
de la Gobbari	500
Total	4000

Une troisième catégorie de travailleurs est constituée par les TRAVAILLEURS ASSIMILES AUX LOCAUX: engagés par contrat de fournitures pour une durée de trois ans et bénéficiant d'un repos de 15 jours après avoir fourni 200 caisses de fruits.

Enfin, tout indigène résidant dans les concessions H.C.B. doit le produit de sa cueillette à la Société, qui dispose de cette façon de la presque totalité de la population mâle, sans compter des femmes encore employées au portage et des enfants trop souvent encore rencontrés dans les petits travaux d'usine.

Il me paraît pratiquement impossible de déterminer le nombre exact de travailleurs de toutes espèces au service des H.C.B. et dont les 10.300 importés et locaux ne constituent qu'une partie. L'Agent attaché au service Main-d'œuvre à Leverville estime à 24 ou 25 mille le nombre approximatif d'hommes fournissant aux H.C.B. le produit de leur travail sous quelque forme que ce soit.

Tout ce qui n'est pas engagé sous contrat de travail, l'est par contrat de fourniture de fruits, contrat tacitement et périodiquement renouvelé, de telle sorte qu'une même population est au service de la Société depuis de nombreuses années sans qu'un jour de repos soit accordé à l'indigène pour développer ses cultures, construire ou réparer sa case.

Les cultures vivrières m'ont paru rares. J'ai traversé des villages en ruines pratiquement vides de toute population valide, hommes, femmes et enfants quittant le village le matin pour y rentrer le soir.

J'ai recueilli les doléances de chefs déplorant l'exode quotidien de ses sujets.

Le résultat final d'une organisation industrielle ne peut être celui-là, le travail réglementé ne pouvant avoir pour but que d'améliorer la situation matérielle de l'indigène tout en lui permettant de coopérer au développement de la chefferie.

Ce résultat ne me paraît nullement atteint aux H.C.B.

EXAMEN MEDICAL DES TRAVAILLEURS: APTITUDE PHYSIQUE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET RENDEMENT

Les travailleurs importés ou locaux sont soumis à un examen médical antérieur à leur engagement.

Nous n'avons pu avoir de renseignements précis sur ce qui constitue le critérium de l'aptitude physique.

Il nous a été affirmé que le Pignet⁸² était régulièrement pris et que le chiffre limite de 32 était accepté dans la majorité des cas. Un commencement d'étude de l'Indice de Pignet a été fait à Tango par le Docteur KISTERS. Quoi qu'il en soit, les certificats d'aptitude physique que nous avons pu voir ne mentionnaient pas le résultat des mensurations effectuées, pas plus que l'indice de Pignet.

D'autre part, la visite des usines, l'examen de quelques groupes de travailleurs locaux, nous a révélé l'existence d'un trop grand nombre d'hommes débiles, en état de dénutrition, soit par sous-alimentation dans leur pays d'origine, soit par maladie.

De trop nombreux enfants sont employés dans les usines ou dans les postes. Nous en avons vu partout. A Kwenge notamment leur apparence chétive nous a frappé.

Nous avons vu à Pindi une équipe de travailleurs venant de Tango et se rendant à Mitshakila pour des travaux de route. Cette équipe renfermait des vieillards, des cachectiques et des enfants. Nous avons demandé qu'ils soient présentés au médecin avant de continuer leur route; il n'en a rien été.

Nous avons l'impression que le Service médical est beaucoup trop large dans le choix des travailleurs, que la sélection est insuffisante et que la quantité de la main-d'œuvre prime de loin sur la qualité.

Le travail de l'usine n'est pas très fatigant et n'exige de connaissances spéciales que d'un petit nombre d'individus.

Il y a lieu de faire remarquer que dans la plupart des usines (Leverville, Kwenge, Pindi, par ex.) les mesures de protection sont insuffisantes, les courroies et engrenages tournant à l'air libre.

Coupeurs: la moyenne demandée aux coupeurs est de 2 caisses de fruits de 25 à 30 kgs par jour, soit environ 40 caisses, soit une tonne de fruits par mois.

2 caisses de fruits correspondent environ à 100 kgs de fruits en régimes. Un coupeur moyen est donc tenu de fournir 4 régimes par jour.

Ce rendement homme-jour pourrait constituer une tâche relativement facile dans une palmeraie plantée, débroussée et bien entretenue. Cette tâche est beaucoup plus lourde dans le cas contraire, la fatigue causée par la recherche du palmier porteur de régimes, et par les opérations préparatoires à la coupe, pouvant être considérable.

Des feuilles de rendement m'ont montré que le rendement moyen à Leverville évolue entre 17 et 47 caisses par mois, ce dernier chiffre étant exceptionnellement atteint.

⁸² Coefficient de robustesse (ou indice Pignet) défini pour les soldats par Maurice Pignet, médecin aux Armées en 1900 et adapté aux Africains. Voir le document 7 du volume I.

Le portage par les femmes, bien qu'en régression, persiste certainement. Des abus se commettent encore.

J'ai rencontré des femmes enceintes de 6 à 7 mois transportant sur une distance évaluée à 5 km une charge minimum de 30 kgs.

Le tarif des salaires en vigueur depuis 1929 [inclus] d'ailleurs une prime de 0,40 pour portage sur une distance inférieure à 10 km et de 0,60 sur une distance supérieure à 10 km.

La Direction générale à Leverville reconnaît que le portage 2 à 3 fois par semaine se fait encore sur des distances de 10 à 15 km. Le remède réside dans la construction des routes. Des propositions fermes et concrètes auraient été faites pour obtenir de l'Administration centrale des H.C.B, des crédits importants à cet effet.

Le programme de routes élaboré avec les Autorités Territoriales se présente schématiquement comme suit:

1. Route de l'Etat parallèle à la rivière;
2. Route H.C.B. perpendiculaire aux routes de l'Etat;
3. Centre de réception.

Centres d'évacuation: ces deux centres se trouvent aux deux extrémités des routes H.C.B.

Ce programme subit dès maintenant un commencement de réalisation. La route vers N'Dala est faite, une route est en construction vers Mitshakila et Mayeke.

Il faut absolument que la Compagnie fasse les sacrifices nécessaires pour supprimer complètement et rapidement le portage au-delà des centres de réception qui doivent être multipliés le plus possible. Il en résultera une économie de main-d'œuvre et une amélioration sensible de la condition de la femme noire. Cette réforme est urgente et doit se faire à n'importe quel prix, la production dût-elle en souffrir momentanément.

Quant au travail des enfants, il appelle une réglementation urgente.

SALAIRS ET RATIONS:

		Salaires	Rations	Portage
COUPEURS	Local	2 frs par caisse	0	0,40 ou 0,60
	Importé	1,50 fr. idem	500 gr. riz + 1 fr. pj.	—
Trav. ord.	Local	1 fr. par jour	1 fr. par jour	—
	Importé	1 fr. par jour	500 gr. riz + 1 fr. pj.	—

La ration la plus simple est celle citée ci-dessus; elle peut être remplacée par un des deux types suivants:

Type I: poisson 200 gr.

Type II: riz 250 gr. – poisson 100 gr. – 75 gr. d'huile seraient ajoutés à la ration type 2.

La ration est donnée chaque jour à 5 heures. Le travailleur l'emporte chez lui. La femme de l'importé reçoit une ration complète et l'enfant une demi-ration.

Le travailleur local ne reçoit pas de ration en nature. Il est censé recevoir son nécessaire de l'indigène.

La ration en espèces est donnée 1 fois par semaine, soit 6 frs le samedi.

Cet argent est théoriquement destiné à l'achat de vivres supplémentaires dans les cantines établies dans la plupart des postes. Ces vivres se vendent:

Hareng: 0,50 fr. pièce.

Huile: 3 frs pour 75 cl.

Riz: 2 frs le kg.

Biscuits: 60 centimes pièce.

Poisson: 5 frs le kg.

Viande baleine: 5 frs le kg.

En résumé, la Compagnie ne reconnaît au point de vue ration aucune obligation envers ses travailleurs locaux considérés comme engagés volontaires et devant subvenir eux-mêmes à leur subsistance.

Or, l'utilité d'une ration en espèces est toujours très discutable, le noir disparaissant à sa guise de la somme qui lui est remise.

D'autre part, une ration de 500 gr. de riz est trop uniforme. Il est regrettable que la Compagnie ne soit pas à même de fournir à ses travailleurs les vivres frais. Les cultures vivrières sont rares et c'est une lacune grave dans l'organisation de la Société. Les 400 ha de plantations prévues en 1928 aux environs de Kwenge ne rapportent pas encore. Le déboisement est cependant terminé.

LOGEMENTS:

La construction de camps en briques se généralise de plus en plus. Les maisons de type standard comprennent une pièce de 4 m × 3 m avec véranda de 3,5 m.

Chaque maison est située dans une parcelle clôturée d'environ 6 m × 15 m. Dans la plupart des camps nouveaux, les maisons sont numérotées et portent un carton indiquant le nombre d'occupants.

A Leverville, des cuisines sont construites par groupes de 4 à l'intersection de 4 parcelles.

Les camps situés à la route, à la rive ou dans les postes importants sont bien construits, propres et soigneusement entretenus.

L'enlèvement des détritus se fait chaque jour; nous n'avons vu qu'une seule fois un incinérateur (Kindundu).

Certains de ces camps peuvent être cités comme modèle et leur construction entraîne des dépenses considérables.

Des fosses à fumigation d'un fonctionnement parfait existent dans les secteurs de Leverville et Tango.

Ci-dessous un tableau récapitulatif sur l'état des différents camps :

I. Secteur Leverville:

<u>CAMPS</u>	<u>MATERIAUX</u>	<u>LATRINES</u>	<u>ETAT DU CAMP</u>
Kindundu	briques	2 f. à fum.	très bon
Mokolo	briques	1 f. à fum. et f. arabe	bon
Sentinelles	briques	f. arabe	bon
Baluba	briques	f. à fum.	bon
Kingongila	briques et pisé	f. arabe	en construction
Coastmen	briques	f. arabe	assez bon

Ce camp est peu entretenu. Trop de liberté est donnée aux occupants de construire de nombreuses annexes non surveillées et malpropres.

II. Secteur Kwenge:

Station	briques	1 f. arabe	assez bon
Débrouissement insuffisant; latrines très insuffisantes.			
Station	pisé	1 f. arabe	assez bon
Même remarque que pour le précédent.			
Missimbi	pisé	0	mauvais
Mossolo	pisé	0	en construction

III. Secteur Pindi:

Camp Belge	briques	0	assez bon
Camp Baluba	briques	0	assez bon

Les latrines manquent faute de crédits pour construire des fosses à fumigation.

Camp Bayanzi	feuilles	0	très mauvais
Même remarque que pour le camp Bayanzi-Leverville.			
Camp Kunga	qq. maisons en pisé	0	peu satisfaisant
Jusqu'à présent les travailleurs locaux de Kunga viennent de leur village où ils retournent après le travail. Les environs de l'usine ne sont pas très propres et les rives de la rivière N'Koo sont très marécageuses.			

IV. Secteur Tango:

Camp principal	briques	1 f. fum.	très bon
Sentinelles	briques	f. arabe	bon
Coastmen	briques	f. arabe	bon
Bayanzi	feuilles	0	très mauvais
Même remarque que pour Leverville et Pindi.			
Kizia	qq. maisons en briques	—	insuffisant
Même remarque que pour Kunga.			

En dehors de ces camps situés au siège des différentes usines, il en existe de nombreux autres dans les différents postes échelonnés le long du Kwilu et du Kwenge.

Ils sont habituellement construits en briques, possèdent ou non des latrines (fosses arabes ou fosses à fumigation rudimentaires). La plupart d'entre eux sont assez bien entretenus.

Si un grand effort a été fait pour la construction de camps convenables, il reste encore beaucoup à faire. Le nombre de maisons que j'évalue à un maximum de 2 mille est à peine suffisant pour loger les travailleurs importés et une petite partie des locaux.

A l'intérieur, il existe de nombreux groupements de cases en mauvais état sur lesquelles aucun contrôle ne peut s'exercer. Ce sont les logements des travailleurs locaux, coupeurs ou autres qui vivent en marge de toute organisation sanitaire.

Nous avons déjà dit que la société les considère trop volontiers comme des indigènes travailleurs volontaires vis-à-vis desquels elle croit pouvoir se libérer de toute obligation (logement et ration) du moment qu'elle rétribue à sa façon le travail fourni.

En ce qui concerne le camp de Bayanzi, on adopte trop volontiers la conception que cette race représentée comme particulièrement inadaptable, préfère la case indigène sale et antihygiénique à la maison de briques. Si ces travailleurs sont vraiment réfractaires, il incombe au chef d'industrie d'imposer sa volonté et de la faire respecter.

SERVICE MEDICAL:

Le personnel médical européen comprend:

Un médecin et un agent sanitaire à Leverville;
Un médecin à Pindi;
Un médecin à Tango;
Un médecin et un agent sanitaire itinérant pour la maladie du sommeil.

Les locaux du service médical comprennent:

A Leverville: un dispensaire bien aménagé en briques, tôles et ciment; un hôpital: comprenant 8 pavillons construits pour recevoir une 100 de lits mais qui abritait cependant 180 malades lors de notre passage.

Il existe en plus des cuisines, un réfectoire, bureau et laboratoire, deux fosses à fumigation qui fonctionnent à la perfection.

En construction, magnifique pavillon à étages (20 lits par étage), une nouvelle salle d'opération avec installation de stérilisation et un nouveau laboratoire. Une installation de radiologie est attendue.

L'hôpital de Leverville constitue un très bel ensemble. Il est cependant insuffisant et les agrandissements prévus devront être exécutés.

A Kwenge: les installations médicales se résument à un hangar et à une armoire à médicaments. Un infirmier noir assure les soins quotidiens. Les malades graves sont envoyés à Leverville. Le secteur de Kwenge utilise plus de mille hommes sans compter évidemment les travailleurs engagés par contrat de fourniture.

A Pindi: existe un très bon dispensaire de construction récente. L'hôpital est représenté par une vieille maison en pisé, délabrée dont le toit de chaume est percé en maints endroits.

Une chambre de $5 \text{ m} \times 5 \text{ m}$ renferme 5 lits. Une chambre de $4 \text{ m} \times 2 \text{ m}$ renferme 3 lits.

Ces chambres sont sombres et forcément assez malpropres.

Le médecin de Pindi se rend une fois par semaine à Mitshakila, à Mayoko et à Kunga.

L'activité du médecin se borne uniquement au traitement des affections bénignes au dispensaire, la maison servant d'hôpital ne permettant guère l'hospitalisation.

A Tango: un dispensaire en très bon état où se fait la consultation journalière. Un hôpital comprenant deux pavillons: 4 salles de 5 lits avec salle d'opération et annexes.

Le médecin de Tango se rend à Kizia tous les 15 jours.

Le secteur de Tango compte environ 3.000 hommes. Les 20 lits mis à la disposition des hospitalisés sont manifestement insuffisants.

En résumé, de bons dispensaires existent à Leverville, Tango et Pindi; celui de Kwenge est plus que rudimentaire.

Des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont pas permis de voir ce qui existe dans le Haut-Kwilu. La région étant la dernière mise en exploitation, les installations doivent y être moins développées.

Quant aux hôpitaux, ceux qui existent sont bons mais très insuffisants.

La société dispose de 120 lits pour une population de 10 mille travailleurs engagés.

Le chiffre exigé par les ordonnances serait de 500 lits.

MORBIDITE-MORTALITE:

Le Médecin de Leverville malade lors de notre passage n'a pu nous documenter sur la morbidité et mortalité à Leverville, centre d'hospitalisation le plus important, puisque les maladies graves de Leverville, Kwenge, Haut-Kwilu et Pindi y sont soignées.

Le Rapport de Monsieur le Médecin en Chef des H.C.B. signale pour 1928, 19.526 examens pratiqués dans les dispensaires de Leverville, Pindi et Tango; 2.353 hospitalisés à Leverville et 623 à Tango.

Le nombre des décès connus fut de:

Hôpital de Leverville: 130;

Hôpital de Tango: 34;

Pindi: 4.

Les causes les plus fréquentes de décès furent: la pneumonie: 105 cas et de l'ankylostomiase: 52.

Ces chiffres ne peuvent pas cependant être considérés comme l'expression exacte de la réalité, car un grand nombre de travailleurs locaux ou indigènes non logés dans les camps échappent presque fatallement au contrôle médical.

SERVICE ITINERANT CONTRE LA MALADIE DU SOMMEIL:

Pendant le premier semestre 1929 le médecin itinérant et l'agent sanitaire des H.C.B. ont examiné 32.170 personnes; le nombre de ponctionnés fut de 1781; le nombre de ponctions positives fut de 50; le pourcentage des malades ou Indice d'Infection 0,15 %. Les différents secteurs donnent les pourcentages suivants:

Région entre Kwilu-Kwenge : 0,25 %

Région des Basongos : 0,08 %

Région Sud de Kwenge : 0,04 %

Région inter-Kwili-N'Koo	:	0,40 %
Région inter-N'Koo-Lunungu	:	0 %
Région de Kizia	:	0,18 %
Rive droite du Kwili	:	0,12 %

Ces pourcentages sont particulièrement faibles.

Il conviendrait que la zone d'action médicale des H.C.B. fût étendue à l'entièreté de la zone d'exploitation.

Il conviendrait également que le service médical des H.C.B. donnât au médecin de la Mission médicale du Kwango la preuve que tous ses travailleurs sont examinés et traités, même et surtout si ses travailleurs se trouvent dans la zone extra-médicale de la Société.

Le mode de traitement est resté ce qu'il était auparavant.

Le médecin en chef des H.C.B. maintient la défense de soigner les trypanosés dans les dispensaires des camps. Il exige que tous les malades soient évacués et traités au lazaret de Leverville.

Les médecins des H.C.B. estiment cependant que ce système expose aux désertions et déclarent qu'ils sont fatallement amenés à soigner quelques malades du sommeil dans les dispensaires.

Le nouveau lazaret est presque terminé. C'est un très bel ensemble de bâtiments comprenant: 4 salles de 12 m × 6 m, un dispensaire, un réfectoire, deux fosses à fumigation, des cuisines et des douches.

Nous estimons que ce lazaret devrait être réservé aux dormeurs ou aux malades graves ayant besoin d'une surveillance spéciale, et que des centres d'injections devraient être créés en différents endroits chez l'indigène à l'instar de ce qui est fait dans les différentes missions médicales de l'Etat.

Ces observations ont déjà été faites en 1928 par Monsieur le Médecin en Chef adjoint en inspection⁸³; elles n'ont abouti à aucune modification de la part du médecin en chef des H.C.B.

CONCLUSIONS

I. L'organisation du travail des H.C.B. est défectueuse en ce sens qu'elle impose le travail à une grande majorité de la population indigène. La Direction reconnaît elle-même que des améliorations devraient [être] apportées à la condition des travailleurs et tout particulièrement de ceux que la Société s'attache par contrat de fourniture, de durée indéterminée, ce qui veut dire illimitée.

⁸³ Voir le rapport de celui-ci, le docteur Mouchet, doc. 47.

La conception actuelle du travail, dont le but est avant tout l'augmentation de la production, est basée sur la notion, à mon sens abusive, de la propriété absolue de la Compagnie, non seulement du sol qui lui a été concédé pour qu'elle le mette en valeur mais encore de l'indigène qui vivait auparavant librement et se voit maintenant privé du droit de disposer à son gré du fruit de son travail. Les chefs de postes dont la production baisse, sont trop souvent encouragés à «secouer les coupeurs récalcitrants».

Le travail forcé et discontinu auquel l'indigène est soumis ne peut avoir comme conséquence que d'altérer sa santé et de développer chez lui des sentiments d'hostilité vis-à-vis de l'europeen, sentiments hostiles qui, de l'avis d'agents de la Compagnie aussi bien que d'Administrateurs territoriaux, se manifestent dès maintenant parmi la jeune génération par le refus catégorique de s'engager au service de la Société.

Une crise de la main-d'œuvre est à prévoir; il serait de bonne politique de la conjurer. Le travail doit donc être réglementé et le nombre des travailleurs ramené à un pourcentage normal de 25 % (y compris les engagés par contrat de fournitures).

Le portage des fruits par les femmes doit être supprimé de même que le travail des enfants.

II. LOGEMENTS: certains camps sont magnifiques et sont d'ailleurs adroitement présentés à l'admiration des visiteurs. Cependant, l'insuffisance du nombre des maisons est manifeste. Il est indispensable de remédier sans délai à l'état des villages Bayansi. Les H.C.B. doivent aussi envisager l'amélioration du logement des travailleurs locaux dont elles se désintéressent à plusieurs points de vue.

III. La ration en nature doit remplacer la ration en espèces. La Compagnie doit avoir ses plantations, ses vivres frais, et le travailleur local devrait être nourri au même titre que l'importé.

IV. SERVICE MEDICAL: les hôpitaux existants sont en très bon état mais insuffisants. Le nombre de lits devrait être quadruplé. Un hôpital doit être construit à Kwenge et à Pindi.

Le Service médical me paraît devoir s'orienter vers une assistance médicale indigène plus généralisée de manière à pouvoir traiter un plus grand nombre de travailleurs locaux.

Des centres de traitement devraient fonctionner chez l'indigène, en dehors des petits dispensaires de postes.

La Maladie du Sommeil, la syphilis, le pian, les affections intestinales, les verminoses y seraient utilement traitées.

Le personnel médical est insuffisant. En dehors des médecins attachés aux hôpitaux (Leverville, Pindi, Tango, Kwenge), et dont trois seulement sont en charge à l'heure actuelle, un minimum de deux médecins itinérants et de 4 agents

sanitaires me paraît nécessaire pour assurer le fonctionnement des dispensaires à établir chez l'indigène.

LEOPOLDVILLE, le 15 novembre 1929
Le Médecin provincial *a.i.* Dr DACO

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, portefeuille A.I.M.O. 1655

- 50.** Extrait du Rapport annuel du Service de l'Hygiène de la province du Congo-Kasaï pour l'année 1929 rédigé par V. Daco, médecin provincial

[Cet extrait figure dans la partie du rapport qui concerne l'état de la main-d'œuvre des sociétés commerciales opérant dans la province à la rubrique «Huileries du Congo belge», chaque société soumettant un rapport à l'administration. Seules les Huileries du Congo belge n'ont pas rentré de rapport.]

Mr. le Médecin Chef nous avait signalé que tout ce qui concerne l'hygiène des travailleurs ne serait pas envisagé, cette question étant du ressort du «Département du Travail» de cette société.

On peut s'étonner d'une telle conception des choses dans une société où la question MO⁸⁴ joue un rôle aussi important et où l'avis du médecin devrait être prépondérant.

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, RA (88) 3

- 51.** Mémorandum des H.C.B. au sujet du rapport du docteur Daco concernant le Cercle de Lusanga

SOCIETE ANONYME
DES
HUILERIES DU CONGO BELGE

Le 12 mai 1930

MEMORANDUM SUR LE RAPPORT DU DOCTEUR DACO

Nous avons lu avec surprise et quelque inquiétude le rapport du Docteur DACO sur nos services de la concession de Lusanga et nous nous permettons

⁸⁴ Pour main-d'œuvre.

de signaler respectueusement que les critiques faites par lui sont injustes et basées dans divers cas sur des renseignements incorrects. Le ton du rapport indique un désir essentiel de critiques sans considérer sympathiquement les difficultés auxquelles notre Société a dû faire face pour l'établissement d'une industrie prospère, appuyée sur l'amélioration de la condition des populations indigènes.

Nous devons dire franchement que des rapports de cette nature sont vraiment décourageants après tout ce qui a été fait pour obtenir votre approbation et celle de votre gouvernement.

Personne n'a plus à cœur les progrès de l'état sanitaire et du bien-être général des indigènes que l'Administration des HUILERIES. Nous reconnaissons que ce bien-être signifiera pour nous le succès. Nous nous sommes tout particulièrement attachés à cet aspect de notre activité, non seulement par suite des obligations découlant de notre Convention mais parce qu'une politique indigène éclairée est la meilleure base pour assurer la stabilité et le succès du travail de développement des concessions que nous avons entrepris.

Nous dépensons actuellement plus de Fr. 5.000.000 par année pour le maintien de nos services médicaux au Congo.

Les prix actuels du marché indiquent une réduction de plus de Fr. 21.000.000 dans le revenu brut de notre production, mais malgré le côté sérieux de la situation actuelle, les dépenses de capitaux autorisées pour l'année en cours se montent à plus de Fr. 35.000.000, somme qui comprend d'importants crédits pour la construction de routes, de maisons pour indigènes et d'hôpitaux.

Le portage par les femmes indigènes est très difficile à empêcher, vu qu'il est contrôlé par les coupeurs, mais nous développons très rapidement notre réseau routier afin de réduire au minimum le portage de toute nature.

Nous avons défendu strictement l'emploi des enfants.

D'ailleurs depuis de nombreuses années, ils n'ont jamais été employés que pour les travaux excessivement légers, et parce qu'on nous demandait de trouver du travail pour les enfants de nos villageois.

Nous n'avons aucune objection à payer à nos travailleurs la ration en nature ou en espèces. Le système actuel n'a été établi que pour payer l'indigène de la manière qu'il préférait.

Nous serons très heureux d'examiner en détail le rapport du Docteur DACO et d'étudier les divers points un à un. Nous désirons toutefois signaler respectueusement que les conclusions de ce rapport sont basées sur des renseignements erronés, et que le rapport tel qu'il a été présenté ne se justifie pas.

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, portefeuille A.I.M.O. 1655

52. Rapport de H. R. Greenhalgh, vice-président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd, au conseil d'administration de Lever Brothers Ltd relativement à son voyage au Congo du 1^{er} mars au 19 mai 1930

Belgian Mail Steamer "Albertville"

May 1930

To the Governor, Chairman and Directors
of Lever Brothers Limited

[Le rapport compte 150 pages avec ses annexes. J'en publie les pages 38 à 50 qui traitent des questions de main-d'œuvre africaine.]

NATIVE LABOUR

ONE of the difficulties we have had to contend within the development of our concession has been native labour inasmuch as the supply when we commenced operations was deficient, of poor physique, entirely undisciplined and not accustomed to ordered work, and in Leverville Area, decimated by sleeping sickness.

The concentration of large forces of labour in our centres has been difficult owing to the time required to procure sufficient housing accommodation and an adequate food supply, but these difficulties have gradually been overcome with the help of the Government and the good-will of the Missions operating in our areas.

To-day we employ over 26,000 natives and with the exception of cutters there is no serious shortage of labour in any of our areas. This labour is distributed as follows:

Lusanga (Leverville) Area	12,000
Alberta Area	4,670
Elisabetha Area	6,350
Flandria Area	1,350
Brabanta Area	2,000
TOTAL	26,270

From time to time questions have been raised as to the methods employed in recruiting our labour and also the extent of the task imposed upon them while in our service.

I am satisfied that every care is taken in dealing with this most important side of our enterprise. We suffer from time to time from individual indiscretions of agents, but these are very rare and our policy not only finds full support from

the Government Officials from whom I have enquired in each area, but the confidence of the natives themselves has steadily grown during recent years and one cannot help being struck by the more healthy, happy and contented appearance of the natives and the absence of complaints.

A brochure containing a full exposé of the *Société*'s labour policy is being issued to each agent which should insure the full operation of the policy agreed upon.

It provides for the free issue of blankets and cloths to recruited labour and the proper housing and feeding and shelter of the natives during the journey. Recruiting is always carried out by a European agent. It deals also with the medical attendance, provision of food plantations, permanent housing, payment of wages and rations, the free schools, medical service, maternity homes, pensions and other benefits provided by the *Société*.

The salary paid in cash to our labour amounts to about Fr. 1.60 per day, but with the cost of rations (paid in kind, or partly in kind and partly in cash), housing, medical service clothing, schools and recruiting added, the total cost per labourer amounts to:

Fr. 6.00 to Fr. 7.20 per day.

THE following facts and figures illustrate conclusively the progress achieved by the *Société* in stabilising its labour.

[Suivent des considérations relatives aux autres cercles des H.C.B.]

In the Lusanga Area the position is different. Of a total labour force of 12,000 to 13,000, there are more than 8,000 local labourers.

Every cutter, local and imported, brings in the fruit decorticated.

Years ago the same system prevailed in Lusanga as that of the Main River, *viz*: our cutters brought in the fruit in bunches and we had to provide the men and installation necessary for the decorticating operation (splitting, storing, beating (detaching) the fruit, etc.). Now our lorries and fruit boats collect the fruit already decorticated and ready for milling.

The price paid in Lusanga area for decorticated fruit is about Fr. 100.00 per ton. Although we pay twice as much in the Main River, this is still cheaper than buying by the bunch, as we save the expense of the labour necessary to transport, split, and decorticate the bunches.

The males cut the bunches, the fruit being generally decorticated by the wives and children. The fruit is then collected in baskets in well established centres and brought to the mills by means of motor lorries and small sternwheelers. The advantage of this system is that the natives live in their own villages and can arrange the harvesting of the fruit to fit in with their own customs without being tied down to a rigid European discipline. Motor roads are created everywhere with the idea of doing away entirely with head portage, and at present decorticated fruit has only to be carried to a maximum distance of 5 kilometres.

Actually, the Government is now prohibiting head portage over distances exceeding 5 kilometres.

The natural palmeries generally exist in the valleys, villages being established on the ridges which are followed by our network of motor roads. In addition to the freedom left to the natives by this method of working, they have a further guarantee insofar as the price at which we purchase the fruit is fixed by the Government under the provisions of the Tripartite Agreements, which are in force in our various concessions. It is only with third parties that the Tripartite is not popular, but it is very popular with the natives and for a very good reason for it enables them to earn sums of money far in excess of the ordinary native wages.

For a very long time money meant very little to the natives who had practically no wants, but now that we have opened trading stores throughout our concessions, money is a real incentive. In view of recent difficulties raised to our *Société* in connection with the trading policy (now settled with the Government), it is rather interesting to note that when the Tripartite Agreements were introduced, Governor General Lippens⁸⁵ wanted to transform the *Société*'s right to trade into an obligation and he was told by Mr. Edkins that we were quite prepared to accept this obligation. This was the starting point of our new trading policy which involved the thorough occupation of all our concessions and the creation of numerous small stores or canteens utilised for the distribution of native foodstuffs and trade goods at low price. Whilst this section of our business is now prosperous, it should be underlined, however, that the net profit made by that section does not represent more than 6 % income on the capital invested in it.

HEAD TAX

This tax is varied by the authorities according to the possibilities of earning money. At Leopoldville it amounts to about Fr. 80.00 per annum, whereas in the interior it is as low as Fr. 3.00 per annum in certain places. In Leverville, it amounts to Fr. 48.00. The tax is being changed every year according to local conditions. The Government is rather inclined to increase it, as the tax is a great inducement for the native to work during the period when he has practically no wants. It may be said that the tax is equivalent to what most natives can earn in about a week, which is consequently equivalent to about 2 % of the native total earnings if he is working throughout the year. This cannot be called excessive. Besides the natives have accepted the head tax very willingly and no difficulties are arising anywhere in this respect. The taxes are generally collected with the

⁸⁵ Maurice, comte Lippens (1875-1956), gouverneur général en 1921-1922, puis ministre des Transports (*B.B.O.*, VI, col. 664-672).

assistance of the Medal Chiefs who receive back a slight proportion of the taxation collected in their chiefdom.

The population of the Lusanga area suffered a great deal from sleeping sickness and especially before our *Société* commenced operations in that district. Now, thanks to the energetic campaign undertaken by the *Société* and an efficient Medical Service, sleeping sickness has been practically overcome and the proportion of permanent labourers is increasing regularly. To obtain the quota of recruited labour needed we have established recruiting centres on the outskirts of our concessions at Kandale, Idiofa, Pay Kongila, Niadi and Bagata.

Some of these centres being rather far away from the navigable rivers, are badly placed for local production and the possibility of utilising the local population somewhere else is rather welcomed.

A point well worth underlining is the whole-hearted co-operation which the *Société* meets among the Jesuit Missionaries who are strongly established in Lusanga area. This is probably the best proof that native labour is well treated. The missionaries have undertaken to help us in one of our most difficult tasks, *viz*: to increase the number of fruit cutters. This somewhat specialised trade is still considered by many natives as "bush" work unworthy of educated men, but with the assistance definitely promised to us by Monseigneur Van Hee, Head of the Jesuit Mission (whom we met at Kinshasa and also visited at Kisantu) and all the Missionaries working in the Lusanga area, we have every reason to believe that our efforts to recruit new cutters among the Christians will be successful, thus removing one of the greatest handicaps to the stabilisation of our industry in the Lusanga area, where practically all the population is obtaining its livelihood from the activity of the H.C.B.

Task work, which is naturally the easiest way of controlling labour, is only applied on a large scale in the collection of fruit, either by fixing the number of bunches to be collected (system still prevalent in the Main River areas) or by simply paying so much per case of decorticated fruit, which is the system applied throughout Lusanga area and which is gradually being extended to Alberta and Elisabetha Areas.

Under this system natives are induced to collect a number of cases per month amounting to 40 in Lusanga area. When they have done this they have completed their monthly task. Another system is to contract with them for a number of cases, no time limit being fixed, the contract being completed when they have collected, for instance, 200 cases. The choice of the system is left to the native.

With regard to the length of contract for the natives paid on a daily basis, it varies from 3 months for new recruits to 3 years for local (permanent) labourers. It is naturally to the *Société*'s advantage to encourage longer contracts and induce the natives to settle permanently on its concession. The length of the contract is fixed by the *Commissaire de District* after taking into consideration all local factors. Natives are allowed definite periods of rest and full allowance is made for the time required to create native plantations, when arrangements are made to renew the contracts.

The whole question of labour is so important to the *Société* and to Lever Brothers, that we cannot be too careful in our policy.

The only points on which I am not fully satisfied are the long distance of native portage, in a few cases, 12 to 15 kilometres, and the employment in one or two stations of child labour, which is only put on very light work.

I have caused definite instructions to be issued, to absolutely forbid the latter, and as soon as our road and transport programme is complete, I am satisfied that the former complaint will disappear.

We have visited the Acting Governor General, the Provincial Governors and the District *Commissaires* in all Areas during our tour, and I have been careful to enquire in each case if they were fully satisfied with the recruiting, engaging and general treatment of our labour. In every case I have received an unqualified approval of our policy and often a complimentary tribute to the work we are doing in the Congo.

The only adverse note during my visit has been a report from Dr. Daco, a Government doctor, following his visit to the Lusanga Area.

He sent forward to our District Manager a copy of his report which contained the following conclusions:

CONCLUSIONS:

(1) The organisation of work in the H.C.B. is defective in the sense that it imposes work on a great majority of the native population. The Management itself recognises that improvements ought to be made in the condition of the workmen, particularly those who are under contract of supply for an indefinite period.

The actual conception of work, the ultimate object of which is above all the increase of production, is based on the idea (to my mind abusive) of the absolute property of the Company, [of] not only the soil which has been conceded to it to be put into value, but [of] the native himself who formerly lived in freedom but who now is deprived of the right to work where he would wish. The chiefs of the post where the production is falling are too often counselled to shake up the refractory cutters. The uninterrupted task work to which the native is subjected cannot fail to affect his health and to foster in him a hostile attitude, which, according to the agents of the company itself as well as the Administrators Territorial, is already manifesting itself amongst the younger generation who categorically refuse to engage for service with the *Société*.

A labour crisis is imminent: it would be a good policy to avert it. Work, therefore, should be regularised and the number of workers brought up⁸⁶ to a normal percentage of 25 % (including those under contract of supply).

Fruit carriage by women ought to be suppressed as well as child labour.

(2) Certain camps are splendid and are cleverly shown off for the admiration of visitors. Nevertheless the insufficient number of houses is manifest. It is indispensable

⁸⁶ *Traduttore, traditore.* Le rapport Daco (doc. 49 *supra*) dit exactement le contraire puisqu'il y est question de «ramener» à 25 % des prélevements de population trop importants.

to remedy without delay the deplorable aspect of Bayendzi camps. The H.C.B. ought also to go into the question of improving the conditions of the local workmen whose welfare they ignore in many ways.

(3) The ration in kind ought to replace the ration in cash. The Company ought to have its plantations, its fresh foodstuffs and the local workman ought to be fed in the same way as the imported one.

MEDICAL SERVICE:

The existing hospitals are in very good condition, but there are not enough. The number of beds ought to be quadrupled. There ought to be a hospital at Kwenge and Pindi.

It appears to me that the medical service ought to be much further extended so as to ensure medical attendance to a greater number of local labourers. Medical centres ought to be organised amongst the natives outside the small post dispensaries.

Sleeping sickness, syphilis, yaws, intestinal troubles, those suffering from vermin would be treated in these medical centres.

The medical staff is insufficient. Outside the Doctors attached to the hospitals (Leverville, Pindi, Tango, and Kwenge) of which three only exist at the present moment, a minimum of two travelling medical officers and four sanitary agents appear to me to be necessary in order to assure the working of the dispensaries to be established amongst the native.

LEO. Le 15.11.29.

Provincial M.O.

(actg) sgd: DACO

=====

At our interview with the Acting Governor General in Leopoldville, we referred to this report, and submitted the following memorandum:

[Suit une traduction anglaise fidèle du document 51.]

Although the report is dated 15th November 1929, the Acting Governor General told us that he had never seen it. He promised to look into the matter, but I think the report must have been suppressed⁸⁷. I am however reporting the matter fully, in accordance with the undertaking given to Lord Lugard to bring all such questions to his notice.

The Provincial Governor has recently visited our Lusanga Area himself, and expressed full satisfaction with our organization.

[...]

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L152/4 2-151

⁸⁷ Voir le document 45, qui permet de croire à cette éventualité.

53. Mémorandum au sujet de la lettre du 25 août et ses annexes de C. Dupont adressé par Lord Lugard, président du conseil d'administration des H.C.B., à Francis d'Arcy Cooper, président du conseil d'administration de Lever Brothers Ltd

27th Sept./30

I have spent a good many hours not merely in reading but in making a close written analysis of these reports.

Dupont states that he found very grave abuses (p. 27-28) when he came to the Lusanga area, which did not exist in the Main river district, where presumably he had previously been. They were, he says, due to his predecessor (p. 27). I will refer to these later. He informed Dusselje (letter 1894, no date) *re* the excessive portage by women (p. 5). Dusselje agreed with his views (1347 of 17.7.30) and increased the road vote (to replace human portage by wheeled transport) from £145 to £5,000. Dupont again in despatch 1985 (no date) reported charges by Van Schingen, but admits that he so attenuated them as to mislead Headquarters who could not realise the facts (p. 9). Mgr. Van Hee reported to Mr. Edkins who wrote to Dupont, and Dupont replied in 2023 of 31.8.29 fully explaining. Dusselje replied to despatch 1985 fixing the maximum demand for fruit at 40 cases. Dupont stated that the order for limiting to 40 cases would reduce output by 11,000 tons p.a. and unless Dusselje agreed to this he would not act on the instructions. In a further despatch (2034, p. 14), he states he has fixed the amount at 40 cases. Dusselje replied (1479 of 21.10.29) repeating his orders *re* 40 cases though officially informed that it would involve less output and again repeated these orders on 12.12.29 and in frequent letters (p. 14 & 17). Yet Dupont complains that he was asked to apply the new regime on his sole responsibility. Dusselje while repeating his orders *re* 40 cases as maximum, urged efforts to maintain output, and Dupont therefore accuses him of giving impossible orders so as to throw the blame on subordinates. There is nothing however to shew that the output could not be maintained by engaging more labour, by offering a bonus, by propaganda, or by tapping new fields. Nor is it clear why 40 cases was too high an average since some brought in up to 90 cases (p. 16). They were obviously brought in to gain more money. Dupont argues that since these large figures are on the returns, Dusselje was insincere in naming 40, but 40 was the minimum demand and more could of course be voluntarily brought in. Dupont while reiterating that 40 cases was impossible and could only be maintained by perpetuating abuses appears on p. 18 to state that the new regime was successfully inaugurated by increased labour, better roads &c. These contradictions require explanation. He does not deny Van Schingen's assertion that the abuses still exist, and in his letter to me appeals that "the present lamentable position may be stopped".

Though aware since March 1929 of these abuses, Dupont in his despatches 1894 and 1985, admits that he attenuated the charges made by Van Schingen,

and misrepresented the facts deliberately, and that he ought to have informed Dusselje and did not (p. 17). His excuse is that he wished to shield his predecessor (whom he now vehemently accuses, and to avoid conflict with Dusselje (whom he also now accuses). Also that he awaited a reply from Dusselje agreeing to the estimated decrease in output. This is contradicted by the statements on p. 18. Moreover Dusselje did reply repeating his orders. Even when Messrs. Greenhalgh and Genon came to enquire he kept silent, and only now writes because Dusselje has heard fresh complaints from Van Schingen and Van Hee, and wrote emphatically (1696 and 1700, July, 1930), not accusing Dupont as he states, but ordering him to catch the culprits. The silence of over a year is not compatible with the high motives now claimed by Dupont.

In a despatch 2118 of 12.11.29, Dupont asks for the cancellation of the “bonus scheme” to agents who obtain 4,005 tons p. month as being incompatible with the order restricting to a demand for 40 cases — but it appears that some can get as much as 90, and the output can be increased by other means as stated.

In his letter to the Board Dupont says that since May/June 1929 he has made efforts, and has even sacrificed strict truth rather than accuse his predecessor (Moorat?)⁸⁸ and adds that “the proceedings of M. Dusselje are thoroughly foreign to the Company”. The letter appears to me to contain many contradictory statements, and M. Dupont’s accusations are discounted by the wholly inadequate reasons he gives for his prolonged silence. The accusations made are however so serious that I as Chairman, and I am sure every member of the Board, will feel it a matter of personal honour that they should be entirely disproved.

They are as follows:

Abuses

1. Porterage by women of fruit up to 40 kilometres (25 miles) per day. These women were not engaged by the Company, but carried for their husbands? Remedy — roads and wheeled transport. Vote raised £145 to 5,000.

2. Demand for 40 cases of fruit said to be excessive. Yet returns shew that men brought in up to 90 cases, in order to earn money? So 39 or 40 does not seem excessive, but it must depend on district. The system of withholding payment until a specified quantity of fruit — fixed by the employer — is brought in appears to be an arbitrary method, which would certainly be illegal in a British Colony. If a man is under contract he can be dealt with by a magistrate if he does not fulfil his obligations, but the employer has no legal right to withhold payment. It would seem a better plan to pay by result, *viz*, per case brought in. This would probably soon become popular.

3. That the demand is enforced contrary to the law of the State by “Sentries”. Are these men in the pay of H.C.B. and what are their duties?

⁸⁸ Je croirais plutôt Dusseljé.

4. By far the most serious charge, and one which must be disproved, is that cutters: a) are forcibly recruited; b) that their term is 3 years as against 6 or 12 months elsewhere; c) that at the expiry of their contract it is renewed indefinitely against their will; d) that up to 80 % of men are engaged from villages contrary to law.

Charge No. 2 on p. 27 I do not understand. Charges 3, 4, 5 and 6 are against State officials with the participation or at the instance of the H.C.B.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, non numéroté

54. Texte de Mgr Van Hee, vicaire apostolique du Kwango, accompagné de son condensé en anglais préparé à l'intention des responsables du groupe Lever⁸⁹

TRAVAIL ET CIVILISATION
WORK AND CIVILISATION

[1-2] Bien que le travail, dans le sens restreint où nous l'envisageons ici, ne soit pas le but final et ne constitue pas l'essence même de la civilisation telle que nous l'entendons, nous n'hésitons pas toutefois à unir les deux termes quand il s'agit des Primitifs que nous avons devant nous.

Nous ne pouvons pas espérer civiliser la race noire dans son ensemble aussi longtemps que nous ne l'aurons pas amenée à nos conceptions européennes chrétiennes sur la nécessité du travail, même manuel, pour le progrès de l'individu et de la Société. Sans progrès économique, il ne peut y avoir de progrès social et moral et le progrès économique, au Congo, sera toujours conditionné par le plus ou moins de docilité de la population à se livrer aux travaux humbles et le plus souvent pénibles que requiert la mise en valeur des richesses naturelles de son pays et de son sol.

1.-2. These two terms, although not strictly interchangeable, are nearly so when applied to primitives.

[3] Le travail est un devoir qui normalement doit porter sa récompense en lui-même par la dignité qu'il confère à notre vie et à notre activité. Depuis que le Verbe Incarné, Dieu Tout-Puissant fait Homme, pour sauver le monde, s'est fait ouvrier dans l'humble atelier de Nazareth, la noblesse et

⁸⁹ Le texte est non daté, mais date vraisemblablement de l'année 1930; il est cité dans le rapport de la Commission Main-d'œuvre à Lusanga (document 56 *infra*). Les paragraphes du condensé en anglais sont numérotés; j'ai donc ajouté des numéros y correspondant plus ou moins entre crochets dans le texte français, qui ne l'est pas.

la valeur morale du travail, même manuel, de ce travail que les Anciens appelaient «servile» ne peut plus faire de doute pour personne.

3. *The nobility of even humble manual labour is proved by the fact that Christ worked as a carpenter.*

[4-7] Mais la race noire, dans son ensemble, je ne dis pas quelques milliers d'unités, mais toute la population «*in globo*» de notre Colonie peut-elle être formée à cette pratique et à cette estime d'un travail soutenu et productif que nous souhaitons et que nous croyons nécessaire?

[...]

C'est un problème d'éducation et dans toute œuvre d'éducation il faut partir de ce que le sujet possède déjà pour le conduire à ce qu'on veut qu'il acquière. Corriger les défauts qui sont des obstacles, oui, mais surtout développer les qualités natives ou acquises, et souvent, les qualités deviendront prépondérantes et étoufferont les défauts. «*Contriariis contraria curantur*».

Oui, la race noire, dans son ensemble possède des qualités précieuses sur lesquelles nous pouvons construire: un fond remarquable d'endurance et une bonne humeur, une joie de vivre, qui survit à toutes les déceptions.

Appliquons-nous à développer ces qualités et évitons jalousement tous les facteurs qui pourraient les altérer ou les détruire.

- 4-7. *Can the Black be made to believe that? Yes, provided we educate him in the way which will make him believe it:*

I. Les qualités de la race noire [ajout à la plume]

a) Endurance [*idem*]

[8] ENDURANCE: ne gâtons pas les noirs en leur créant des besoins peu en rapport avec leur milieu et leurs conditions sociales. Ne leur procurons pas sans discréption et gratuitement pour ainsi dire, un bien-être physique qui énerveraient leurs énergies foncières au lieu de les stimuler.

8. *By not spoiling him.*

[9] Normalement, le bien-être doit être la récompense de l'effort personnel de celui qui en bénéficie. Si le législateur ou l'employeur croient devoir prévenir au lieu de récompenser, que ce soit toujours avec le but de stimuler à plus d'effort et d'activité.

9. *By giving him a fair wage for a fair day's work.*

[10-11] **CIVILISER**: ce n'est pas multiplier, pour la foule, les moyens gratuits de jouissance, les «*panem et circenses*» de la décadence romaine, mais faire apprécier par tous la dignité et l'indépendance relative que confèrent au vaillant le bien-être et l'aisance qu'il s'est acquis par son effort personnel et continu.

10.-11. *By teaching him to appreciate the dignity of well earned independence.*

[12-13] Cela n'implique aucun positivisme matérialiste. Léon XIII, lui-même, après Saint Thomas, a déclaré qu'une somme raisonnable de bien-être physique, matériel est nécessaire à l'homme pour mener une vie digne et probe et l'acheminer vers sa fin naturelle.

De plus l'effort est chrétien: l'oisiveté, la mollesse, énervent la volonté et rendent l'homme incapable de toute réaction contre le vice et le mal qui le guettent.

Saint Paul a bien dit: «Que celui qui ne travaille pas, ne reçoive pas à manger».

12.-13. *Leo XIII, St. Thomas and St. Paul have asserted the necessity of labour.*

[14-22] Le nègre est capable d'effort et même d'effort soutenu. Les noirs d'autrefois étaient d'intrépides marcheurs, des porteurs infatigables, de merveilleux pagayeurs. L'automobile, le canot à moteur, l'atmosphère, trop molle parfois, des écoles, risquent d'en faire des sédentaires répugnant à tout effort quelque peu prolongé.

Je ne prétends pas du tout qu'il faille rétablir le portage et le canot à pagayes, mais nous devons appliquer cette endurance physique du noir à d'autres travaux plus utiles pour lui et pour nous. Nous ne pouvons pas laisser cette qualité précieuse se perdre ou s'altérer.

Au travail, quel qu'il soit, nous devons veiller à obtenir un rendement sérieux, raisonnable sans doute, et proportionné à l'habileté et aux forces physiques d'un chacun.

Nourrir les travailleurs à raison de x calories par jour, sans exiger un effort physique correspondant, c'est travailler à préparer une génération d'apoplectiques et d'abouliques.

Que de fois j'ai admiré la vigueur physique des ouvriers entraînés pour des travaux exigeant un effort sérieux, ... terrassiers, briquetiers, coupeurs de noix de palmes ... Quand alors ils appliquaient leur vigueur acquise à l'exécution de leurs travaux coutumiers, à la préparation de leurs défriches par exemple, c'était plaisir à contempler: la forêt s'abattait comme un champ de roseaux, sous le coup de leurs haches et de leurs machettes.

Qu'on aille voir à côté de cela, les misérables petits défrichés grands, en comparaison, comme des mouchoirs de poche, des indigènes de la brousse.

Veillons également à ne pas tellement européaniser nos travailleurs qu'ils en perdent le goût et la capacité de s'occuper de leurs travaux coutumiers. Un Directeur de Société me disait un jour: «Du train où nous allons, dans dix ans, nos noirs ne sauront plus construire une hutte indigène, ni fabriquer un piège en osier, ni préparer un défriché».

Normalement, c'est-à-dire sauf dans certains centres et dans certaines industries, le travail chez le Blanc devrait être un prolongement de l'école et préparer les jeunes travailleurs à vivre plus tard dans leur milieu qu'ils sont appelés à faire évoluer et prospérer.

14.-22. *Negroes are capable of hard physical work. We must not let them get soft, of which there is some danger.*

[23-28] **BONNE HUMEUR ET JOIE DE VIVRE.** Qui n'a été frappé de l'intarissable bonne humeur des porteurs et pagayeurs d'autrefois? Tout le long de la route ou du voyage par eau, ils rivalisaient de quolibets, de chants, de rires, et les journées, parfois bien épuisantes, se terminaient par des choeurs et des danses.

Il est vrai que cet entrain endiablé ne tenait généralement pas fort longtemps et diminuait progressivement pour ne reprendre qu'à l'approche du terme. L'entraînement manquait et l'effort exigé n'était pas en rapport avec la résistance physique.

Quelques rares employeurs d'aujourd'hui réussissent encore à maintenir cet entrain, moins bruyant mais d'autant plus profond, chez leurs hommes.

Mais, à côté de cela, que de nègres moroses, sur les chantiers, le long des voies de communication, et même dans les bureaux et les comptoirs. Ce n'est pas que la vigueur physique leur manque, mais la joie de vivre leur fait défaut.

Les théories européennes, de révolte, de murmures, de jamais satisfait, de minimum d'effort pour le maximum de salaires ont pris possession de nos esprits frustes et y poursuivent leur œuvre d'énerver des énergies et de destruction morale. Les besoins qu'on a développés à outrance par l'exagération même des salaires, font que la rémunération, quelque élevée qu'on la suppose, ne suffit plus: ils sont endettés, à la merci des créanciers et par le fait même, mécontents.

Ajoutez-y les vices trop communs parmi les travailleurs des grands centres: immoralité, jeux de hasard, chanvre, etc.

23.-28. *Good Temper and Joie de Vivre used to be the characteristics of the native, but he is losing them now that he is becoming a sedentary worker.*

[29-36] Enfin, le snobisme, le respect humain qui fait que les nègres soi-disant évolués, croient déchoir du moment qu'on les applique à certains travaux plus humbles, travaux agricoles surtout, qu'ils ont stigmatisés du nom de «*kisalu ki basiense*» — travaux de sauvages. A ces travaux nos émancipés se refusent ou bien s'ils sont obligés de s'y soumettre faute de mieux, ils les accomplissent sans entrain, à contrecœur, et avec un sentiment de véritable humiliation, devant leurs congénères non évolués.

Un auteur anonyme dans *l'Essor Colonial* faisait remarquer que les noirs échappés de l'école primaire ou de la cuisine de leur maître européen, ambitionnent tous de devenir des «*mfusi*», artisans qualifiés, ou des «*kalaki*», commis, alors qu'ils ignorent tout du métier ou de la profession.

Une statistique récente a démontré que, parmi les enfants des agriculteurs nègres d'Amérique, il n'y en a pas 2 % qui se résignent à suivre la profession de leurs parents.

Signalons encore, l'esprit syndicaliste qui tient à imposer à tous le minimum d'effort pour le maximum de salaire, qui fait considérer comme gâte-métier le travailleur diligent qui fait du zèle, qui en fait trop au gré de la corporation.

Voilà la situation dans beaucoup de milieux ouvriers nègres. Faut-il en rejeter toute la faute sur le salarié?... Le noir est-il seul à blâmer?

Qu'a-t-on fait pour l'éducation du noir travailleur?... Qu'a-t-on fait pour maintenir la bonne humeur, la joie de vivre, parmi nos ouvriers des centres et des exploitations européennes?

Les vieilles doctrines du libéralisme expirant, du «laissez-passer, laissez faire» ont fait leur temps et elles ont failli à toutes leurs promesses. D'après leurs auteurs et promoteurs, elles devaient logiquement et mécaniquement ramener l'âge d'or sur terre... Que de ravages et de cataclysmes elles ont déchaînés sur notre vieille Europe... Le socialisme matérialiste, le communisme révolutionnaire ne sont-ils pas les enfants naturels — non prévus d'ailleurs — de doctrines séduisantes sans doute, mais qui ont coupé l'homme en deux et en ont fait deux tronçons sans vie — le corps d'une part et l'âme, l'esprit immortel, de l'autre?...

Donnez à l'animal sa mesure en calories de foin et d'avoine, et il sera satisfait et manifestera sa joie de vivre.

29.-36. *A snobbishness is becoming apparent which stigmatises manual labour as “work for savages”.*

[37] Mais l'homme?... Ses besoins ne sont-ils pas à la mesure de son âme, c.-à-d. sans limites? Et qui pourra apaiser sa faim de l'Infini, si ce n'est pas l'Infini lui-même?

37. *A change of heart is wanted.*

II. [ajout à la plume]

[38-42] L'EDUCATION de la classe ouvrière indigène et de la race noire en général

Ce n'est pas à coup de textes législatifs et de théories que l'on y réussira. Les textes législatifs et les décrets sont nécessaires et efficaces, à condition d'être adaptés aux conditions concrètes de milieu et de temps. Ils préviennent ou répriment les abus, purifient et assainissent les milieux, ils assurent à tous la «liberté dans l'ordre». Les théories, le «bourrage de crânes», comme on serait tenté de le dire, ont du bon et ils sont très puissants, soit pour le bien, soit pour le mal: ils préparent les mentalités collectives et l'homme, si évolué qu'on le suppose, se soustrait difficilement à l'influence de ce qu'on pourrait appeler son milieu «spéculatif», et c'est dans ce sens qu'on peut dire que les idées mènent le monde.

Mais les idées, les théories, à supposer qu'on les approuve et qu'on les adopte pour leur valeur intrinsèque, doivent pour être efficaces prendre corps dans des institutions sociales concrètes, seules capables de les faire évoluer en traditions établies, ossature nécessaire de toute société humaine ordonnée.

Ces moyens sont extérieurs: ce sont des adjurants [pour adjuvants?], mais on n'obtiendra rien aussi longtemps qu'on n'y ajoutera pas l'action de l'homme sur l'homme, du chef sur la troupe; c'est le moral qui fait la valeur de la troupe, mais c'est le chef qui crée le moral de l'unité: bataillon, régiment ou corps d'armée.

Tout européen, appelé à agir sur les noirs, qu'il soit fonctionnaire ou particulier, devrait posséder l'éducation et la mentalité d'un bon chef, sûr de ce qu'il veut et conscient de ses responsabilités. Travailler pour ses hommes: c'est en même temps travailler pour soi-même, pour le succès de sa propre mission.

De ces maîtres qui sont en même temps des éducateurs, j'en ai connu un certain nombre et les résultats qu'ils obtenaient étaient remarquables.

38.-42. *Text books and theories are all very well but it is the competent white man who is the best educative influence on natives.*

[43-44] On m'a cité le cas d'une petite huilerie du Kwango, dont les ouvriers — des évolués pour la plupart — travaillent avec entrain, avec une diligence et une discipline parfaite, et parfois des dix et onze heures par jour, sans murmures ou mauvaise humeur: mais le contremaître de l'usine sait prendre et mener son monde. D'une dignité de vie et de tenue irréprochables, il a conquis l'estime et le respect de ses hommes;

plein de sollicitude pour tout ce qui peut les intéresser de près ou de loin, mais sans fausse sensiblerie ou naïveté, il a gagné leur sympathie et leur affection.

J'ai rencontré au KWILU un autre de ces contremaîtres dont la femme passait tout son temps à confectionner de petites robes pour les enfants des travailleurs. «Ils me volent bien mes poules, me disait-elle, mais alors je fais semblant de ne plus vouloir travailler pour eux, et, au moins pour quelques jours, ils respectent mon bien». Quant au mari, il est enchanté du rendement de ses hommes — ce qui le console de la perte de sa volaille.

43.-44. *Illustrate this point.*

[45-46] Ces humbles artisans blancs sont de vrais chefs, de vrais éducateurs. Aimant leurs hommes et aimés d'eux, ils ont acquis le pouvoir de leur commander.

Un maître ne sera jamais un éducateur s'il n'est en même temps un père, s'il ne sait pas commander comme aime et commande un père.

45.-46. *Amplify it.*

a) [ajout à la plume]

[47-52] Education et Collaboration. Le noir, l'expérience le prouve, en surabondance, est capable d'éducation et de progrès dans tous les domaines.

Mais cette éducation et ce progrès ne s'imposeront pas du dehors par la contrainte et la violence. Entre l'éducateur et le pupille, il faut une active et cordiale collaboration.

Toute collaboration suppose un idéal ou du moins un intérêt commun entre celui qui commande et celui qui obéit. Cet intérêt commun existe. Le noir a besoin de nous et nous avons besoin du noir: voilà le terrain d'entente concret, solide, sur lequel nous pouvons bâtir. Que nous ayons besoin du noir: inutile de s'attarder à le démontrer.

Mais que le noir ait besoin de nous, ou du moins qu'il ait conscience de ce besoin, voilà qui semble moins évident. Et pourtant c'est là un fait indéniable.

Monseigneur Declercq⁹⁰, Vicaire Apostolique du Kasaï, a justement fait observer que dans la dissolution actuelle des sociétés et des institutions purement indigènes, le noir qui réfléchit, s'aperçoit qu'il n'y a de salut pour lui que dans la reconstruction des cadres sociaux sur la base de la famille monogamique — conforme d'ailleurs à ses plus anciennes traditions. L'autorité des chefs de clan s'effritant chaque jour, elle ne

⁹⁰ Auguste De Clercq (1870-1939), vicaire apostolique du Kasaï (B.C.B., III, col. 151-155).

peut être remplacée que par l'autorité paternelle du chef de famille sur ses propres enfants et ses proches parents. Cette autorité, forte et bienfaisante à la fois, ne se conçoit guère dans la famille polygamique telle qu'elle existe encore de nos jours, l'autorité sur les enfants étant légalement déléguée à des oncles paternels ou maternels et cette autorité, non fondée en nature d'ailleurs, est ou bien nominale ou restreinte à certaines éventualités bien déterminées.

Le noir qui réfléchit se rend compte de cette infériorité du mariage indigène vis-à-vis du mariage chrétien tel que le lui inculque le missionnaire et tel que le pratiquent les européens mariés établis chez eux. On peut peut-être reconnaître dans cette idée, pleinement consciente ou non, l'explication, totale ou partielle, de ce mouvement qui, dans certaines régions, porte des populations entières vers les centres missionnaires.

47.-52. *Education and Collaboration. The Negro is capable of education and progress in all fields. But he must be led and not driven. Reflecting natives appreciate the Christian ideal of a monogamous marriage.*

[53-64] Mais cet idéal de vie plus élevé qui séduit et attire une partie de la population indigène de notre Colonie n'a guère de chance de devenir le bien du plus grand nombre sans la coopération et la protection de l'european, du pouvoir occupant.

b) Droits et devoirs nouveaux [ajout à la plume]

Le mariage monogamique, en effet, confère aux époux des droits et leur impose des devoirs nouveaux, peu compatibles avec les institutions et les traditions de la société indigène primitive. Ces droits ne peuvent s'exercer et ces devoirs être accomplis que moyennant la protection et l'appui d'une législation étrangère qu'on ne peut espérer de sitôt être acceptée par la masse de la population. Trop d'intérêts s'y opposent.

Des droits. Les missionnaires, comme c'est leur devoir, insistent sur l'indissolubilité du mariage chrétien et sur les droits imprescriptibles des parents sur leurs enfants. Mais d'après la coutume indigène, le mariage est rarement considéré comme un contrat définitif, liant les parties à vie. En droit et en fait, il est considéré le plus souvent comme un acte toujours rescindable, soit à la demande des conjoints, soit sur l'ordre du possesseur légal de la ou des femmes.

Droits imprescriptibles des parents sur leurs enfants: la société indigène, restée païenne, ne les reconnaît guère et les viole fréquemment.

Des devoirs nouveaux. Le mari monogame, à l'encontre du polygame, s'il veut que sa famille se maintienne et prospère doit prendre sa grande part du fardeau du labeur quotidien. Il est donc obligé de travailler pour

subvenir aux besoins de sa famille et cette nécessité s'accroît avec l'accroissement même de sa famille. S'il est quelque peu évolué et veut vivre à la manière européenne, il faudra qu'outre la préparation de ses cultures, vivrières, coutumières, il se livre à quelqu'industrie ou offre ses bras à d'autres pour trouver les ressources nécessaires, pour s'acheter ce qui manque à son confort et à celui de sa femme et de ses enfants. Si tout évolué qu'il se prétende, il reste fidèle à sa mentalité indigène. Homme libre, de naissance ou par rachat, il cherchera à exploiter son prochain pour se procurer le superflu qui lui manque; esclave, il verra la plus belle partie de son labeur passer dans les mains de ses possesseurs.

Dans le premier cas, il ne s'arrêtera pas en si bon chemin et il redeviendra polygame tout en gardant les dehors du civilisé. Dans le second cas, il se découragera, quittera le village ou, s'il y reste, y mènera une vie misérable sans espoir de relèvement.

Soit qu'il reste dans son village, soit qu'il aille habiter les centres, le noir monogame chrétien, s'il veut voir respecter ses droits et rester fidèle à ses devoirs, a besoin de la protection et de la collaboration de l'european. Sans l'european qui lui achète ses produits ou accepte ses services, où trouvera-t-il les ressources nécessaires à son entretien et à celui de sa famille; sans l'appui du pouvoir occupant, comment l'homme ou la femme pourront-ils faire respecter l'indissolubilité de leur lien matrimonial; comment le mari pourra-t-il faire reconnaître ses droits de père de famille; comment, sans l'assistance de l'european, trouvera-t-il protection contre les séductions et les désordres de tout genre qui menacent la stabilité de la famille et la moralité des enfants; s'il reste dans son milieu natal, où trouvera-t-il protection contre les féticheurs païens qui ne reculent devant rien pour le forcer à revenir aux traditions et aux pratiques superstitieuses qui e m p o i s o n n e n t la société indigène; où trouvera-t-il les écoles qui doivent élever ses enfants au niveau de civilisation qu'il ambitionne; sans la forte main du pouvoir européen, où trouvera-t-il recours contre les injustices, les vols, les avanies sans nom dont il est l'objet de la part des vieux polygames païens, haineux et jaloux?...

Dans certaines parties du Kwango que je visite régulièrement, éloignées des centres d'occupation européenne et où les ménages chrétiens sont rares, on peut dire que la vie y est intenable pour les quelques chrétiens qui veulent rester fidèles à l'idéal qu'on leur a prêché à la Mission. Aussi, les voit-on retourner au paganisme ou quitter la région au grand désespoir du missionnaire qui assiste impuissant à la ruine de son œuvre.

c) Nous devons au Noir aide et protection [ajout à la plume]

Oui le noir a besoin de nous, s'il veut vivre et travailler comme nous l'entendons bien qu'il vive et qu'il travaille. Il a besoin qu'on l'aide à

jouir en paix du bonheur attaché au foyer familial; il a besoin qu'on protège le lien conjugal, qu'on défende la famille contre les attaques ouvertes ou contre les séductions; il a besoin qu'on le protège surtout contre lui-même: contre son atavisme toujours vivace et contre son milieu qui cherche toujours à le reprendre et à l'absorber. Il a besoin qu'on lui ouvre des routes pour lui faciliter ses transactions, qu'on multiplie les centres d'industrie et de commerce; il a besoin qu'on lui assure le fruit de son labeur en réprimant la tyrannie rapace de ses maîtres indigènes; il a besoin qu'on remplace, lentement, prudemment, les anciennes coutumes par des règles plus soucieuses de la dignité humaine et des instincts les plus fondamentaux de toute race humaine, instincts que la prédication évangélique, répandue partout, a réveillés lentement dans les consciences, et qui, tôt ou tard, qu'on le veuille ou non, balayeront toutes les institutions païennes, basées sur une servilité, entretenue et maintenue par les «bourrages de crânes» et les pratiques malfaisantes des féticheurs.

Le noir simpliste, mais plus profond dans sa simplicité que beaucoup d'érudits sociologues, considère la civilisation comme un bloc, comme un tout indivisible. Il ne conçoit pas la civilisation, le passage de la vie primitive et grégaire à un idéal moral plus élevé sans un progrès correspondant dans les conditions sociales et économiques.

Un missionnaire de la région de Popokabaka qui demandait aux indigènes Bayakas, rebelles jusqu'ici à toute tentative d'évangélisation: «... Mais pourquoi ne vous faites-vous pas chrétiens comme les Bakenge de Kisantu – Lemfu – Tumba Mani?» «A quoi bon, répondaient-ils, en hochant la tête, les blancs ne s'occupent quand même jamais de nous. Notre pays est pauvre, il ne produit rien et jamais nous n'arriverons au niveau social des indigènes du Bas-Congo».

53.-64. *The indissolubility of Christian monogamous marriage is contrary to native ideas and will not be accepted unless enforced by law. The husband would have to accept tasks which are distasteful. Christians cannot compete with Pagans in a pagan community unless supported by the strong arm of the ruling European.*

[65-67] Les noirs ne comprendraient pas que leurs missionnaires (les maîtres du spirituel) se désintéressent de leur bien-être matériel; mais inversement, ils ne comprennent pas que les «maîtres du temporel»: fonctionnaires, médecins, industriels, commerçants, puissent se désintéresser de leurs intérêts moraux et ce leur est un sujet d'étonnement et de scandale même de voir des laïques et surtout des fonctionnaires se montrer indifférents ou même hostiles à l'œuvre des missionnaires et n'encourager en rien leurs pauvres efforts pour s'instruire et pour vivre une vie conforme aux enseignements reçus.

Ces constatations, me semble-t-il, nous dictent notre devoir et nous indiquent la voie à suivre.

La tâche urgente qui s'impose, même du point de vue économique, si nous voulons que la Colonie vive et prospère, est d'unir nos efforts pour aider le noir à se civiliser matériellement mais aussi morallement. Multiplier les sources de bien-être: c'est très bien et même indispensable dans l'intérêt du noir et du nôtre, mais attachons-nous simultanément à aider ce pauvre être déchu à évoluer dans le sens de la civilisation chrétienne qu'il commence à désirer et à rechercher, non comme un bien qui lui est étranger, mais comme une institution qui répond aux aspirations les plus profondes de son être, la seule institution qui puisse le sauver de l'anarchie mortelle où l'a jeté la ruine de ses cadres coutumiers.

65.-67. *Laymen and officials scandalise the natives by their indifference and even hostility to the Missionaries.*

[68-70] Si nous l'aidons — avec prudence mais avec fermeté — à reconstruire son milieu sur des bases qui sont aussi les nôtres, il nous considérera non pas seulement comme des maîtres auxquels il doit respect et soumission, mais aussi comme des bienfaiteurs qui l'aiment et qui veulent l'aider à se sauver et à sauver sa race, nous le gagnerons à nos idées et à nos conceptions, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine moral et spirituel.

C'est ainsi que nous entendons la collaboration qui doit exister entre nous et les populations que la Providence a confiées à nos soins.

Cette collaboration est possible et elle est nécessaire si nous voulons que la population vive et que notre Colonie prospère. Entre la race noire et nous, il n'y a, au fond, aucune incompatibilité radicale d'idéal et d'intérêt. On ne peut pas dire non plus qu'il y ait antipathie foncière.

68.-70. *The collapse of native institutions must be replaced with our help by our ideals. This is the collaboration between white and black which I advocate.*

[71] Depuis vingt ans que je suis au Congo, je ne suis jamais parvenu à déceler, sauf chez quelques dévoyés kibangistes, cette prétendue hostilité contre le Blanc comme tel. Il y a des Européens qui se font détester, tout comme en Europe, il y a des officiers, des directeurs, des contre-maîtres, des conducteurs de travaux, qui se font abhorrer par leurs hommes. Au contraire, le noir, en général, a confiance dans l'esprit de justice et dans l'impartialité du blanc. Il s'adresse volontiers au fonctionnaire, au médecin, au directeur d'usine, tandis qu'il redoutera de se livrer aux *capitas*, infirmiers et chefs médaillés de sa race.

De plus, le noir aime à se sentir gouverné. Il sent d'instinct qu'il n'y a de liberté et de sécurité pour lui que sous l'égide d'un pouvoir juste et fort. Le blanc est à peu près le seul qui sache commander et gouverner sans opprimer.

Sans doute il attend avec impatience l'apparition d'un clergé indigène. Ce n'est pas qu'il se déifie du missionnaire européen, mais parce qu'il a quelque peine à concevoir que des hommes de même peau et de même race que lui puissent s'élever et se maintenir à ce niveau sur-humain d'idéal évangélique qu'il voit réaliser dans les missionnaires européens catholiques: religieux et religieuses. Il attend et veut voir la démonstration vivante de ce qu'il croit une impossibilité presque métaphysique.

71. *There is no natural hostility between black and white.*

[72-79]

d) Notre mission civilisatrice [ajout à la plume]

La mission civilisatrice que nous avons à exercer au Congo, ne s'adresse ni aux fonctionnaires, ni aux missionnaires, ni aux chefs d'industrie, pris isolément. Comme je l'ai dit, la civilisation, pour le noir, est un tout indivisible; elle comprend pour lui, les biens du corps et les biens de l'esprit et il attend de nous tous que nous l'aidions à l'acquérir les uns et les autres.

Mgr Declercq l'a très bien dit: «Les Missions n'ont pas le droit de travailler pour elles-mêmes. Leur rôle est d'adapter les indigènes aux nouveaux milieux créés par le blanc».

C'est très juste et nous nous y appliquons de notre mieux. Mais en retour de notre désintérêt, ne sommes-nous pas en droit d'attendre que ceux qui doivent en profiter, nous aideront à parachever, par leurs paroles et par leurs actes, la formation morale de ces pauvres êtres déchus dont nous avons entamé le premier dégrossissement?

Un Père Jésuite belge, de son vivant, professeur à l'Institut Commercial d'Anvers, me disait un jour: «Les missionnaires ne devraient jamais oublier qu'ils ne sont pas les seuls éducateurs de la race noire».

J'ai toujours gardé très vif, le souvenir de cette parole. Au cours de ma carrière de missionnaire déjà longue, j'ai toujours recherché la collaboration des fonctionnaires, médecins, industriels, commerçants qui m'entouraient. Je puis dire que quand il s'agissait de l'intérêt bien entendu du noir je me suis senti en parfaite communauté d'idées et de principes. Qu'on ne soit pas toujours d'accord sur les moyens les plus pratiques de réalisation, qui pourrait s'en étonner?...

Mais sous la diversité des intérêts, des sentiments et même des doctrines, j'ai toujours senti palpiter ce vieux fond de christianisme dont nous vivons tous, qui fait notre supériorité, qui fonde, en dernière analyse, notre droit d'occupation et nous dicte nos devoirs.

- 72.-79. *Our Christianity is the source of our superiority and the justification of our presence in the Congo.*

III. L'avenir spirituel de la race noire [ajout à la plume]

- [80] Ne nous faisons aucune illusion.

L'œuvre d'éducation, de civilisation que nous avons entreprise sera longue, très longue et infiniment laborieuse: le noir n'est pas un animal qu'on puisse dresser, ni un outil qu'on façonne à son gré. C'est un être humain comme nous, matière et esprit et par conséquent libre de se déterminer par lui-même pour le bien et pour le mal et plus nous l'éman-ciperons et plus ce pouvoir de libre détermination, de «*self-determina-tion*» deviendra redoutable. Une rébellion d'esclaves est facile à réprimer; une révolte d'hommes libres est incompressible par le seul pouvoir des armes.

80. *This will be a long job.*

- [81] Si la civilisation consistait uniquement à assurer pour chaque individu la possibilité de s'acquérir cette petite somme de bonheur purement naturel, compatible avec les circonstances concrètes du milieu climaté-rique et social où il vit, le problème en ce qui concerne les nègres ne serait pas difficile. L'indigène pur n'a pas d'idéal bien élevé. Incapable de distinguer son idée de sa nature, ce qu'il est appelé à devenir de ce qu'il est, il se contente de ce qu'il a et de ce qu'il peut avoir dans les cadres qui l'enserrent. Pour le vivre et le vêtement, il se contente de peu; ses distractions coutumières: la chasse, le chant, la danse lui suffisent. Une fois qu'il est parvenu à fonder famille, il s'attache à ses femmes et à ses enfants et pour le reste, il se résigne à l'inévitable. La servitude ne lui pèse pas aussi longtemps qu'il n'a pas entrevu la possibilité de s'y soustraire; il ne cherche pas à s'évader de son clan, de son village, pas plus que l'animal domestiqué ne cherche à s'échapper de l'enclos où il est enfermé, du moment qu'il y trouve la subsistance pour lui-même et pour sa progéniture. En ce sens, le noir n'est pas un sauvage, il aime à vivre en société, il s'attache à l'endroit qui l'a vu naître et à son entourage familier.

81. *Native ideals are limited; his tastes simple, he is easy to control.*

[82] Une chose lui fait défaut: la sécurité. La crainte d'une mort prématurée pour lui-même et pour les siens l'épouvante et le tourmente. La stérilité de la femme ou la mort des enfants l'attristent. Les dangers de tout genre qui menacent toute existence et toute société humaine font vivre les adultes dans un état perpétuel de crainte et d'inquiétude.

82. *He lives in fear.*

[83-100] Si la civilisation n'avait pas d'autre but que de lui assurer la sécurité relative qui lui manque, il suffirait d'un service médical fortement organisé, de fonctionnaires avisés, pour humaniser les coutumes trop barbares et réprimer les abus des hommes et des féticheurs, pour assurer à la communauté indigène une paix et une prospérité relatives qui, tout en maintenant la forme communiste de la société, assurerait à tous cette liberté dans l'ordre établi, qui est au fond le but immédiat de tout pouvoir temporel en tant que tel.

a) Idéal directeur du monde et avantage [ajout à la plume]

Mais les nécessités économiques de la nation occupante et surtout l'idéal plus élevé de vie morale que le christianisme est venu apporter à l'humanité et que nous avons le devoir de faire pénétrer dans les moeurs et les institutions de tous les peuples indistinctement — «*Docete omnes gentes*» — exigent autre chose et ces deux facteurs, l'économique et le moral, tendent à saper les bases mêmes sur lesquelles sont établies les sociétés indigènes.

S'imaginer qu'on transformera les communautés nègres en des espèces de phalanstères où les individus travailleront, uniquement et unanimement, pour le seul enrichissement de l'european et de quelques chefs indigènes, est une fière utopie. Tout homme qui travaille dur sentira tôt ou tard, qu'il a droit au fruit de son labeur et ce sentiment est incoercible. Mais qui s'enrichit s'émancipe ou du moins est en marche vers l'émancipation. Nulle puissance au monde ne maintiendra dans la servitude des masses entières qui veulent devenir libres et qui sentent qu'elles ont en main le pouvoir de le devenir.

Le facteur économique a toujours été prépondérant dans l'évolution des sociétés humaines. L'enrichissement des masses a toujours eu comme conséquence leur émancipation progressive et parallèlement l'affaiblissement graduel de toute forme de domination monarchique ou oligarchique. Cette évolution, si elle n'est pas tempérée par la justice et la charité, tend finalement à substituer le despotisme des masses au gouvernement des classes dirigeantes ou des élites sociales.

Chez les peuplades d'Afrique, les mêmes causes produisent inéluctablement les mêmes effets.

Ajoutez-y la prédication évangélique. La doctrine chrétienne en portant à l'infini les espoirs permis à notre pauvre mais sublime humanité, en proclamant l'égalité foncière des hommes et des races, dépose dans le cœur de ces pauvres êtres déchus que sont les noirs du Congo, un germe de Fierté et de libération que plus rien ne pourra étouffer.

Sans doute la doctrine chrétienne porte en elle-même les remèdes aux blessures qu'elle fait fatalement aux sociétés païennes. Ses préceptes d'humilité et de charité, de respect et de soumission envers toute autorité légitime tendent à rétablir l'équilibre rompu, mais le noir simpliste ne recherche d'abord que ce qui favorise l'éclosion de cette aspiration de tout être humain vers l'indépendance et l'autonomie.

Ce n'est que plus tard, quand l'expérience l'a rendu plus sage, qu'il s'aperçoit que rien n'est changé et qu'après comme avant, il doit se soumettre aux disciplines nécessaires et salutaires.

Dans le christianisme, tout est absolu: la doctrine, les droits et aussi les devoirs. Mais cet absolu doit se réaliser dans le relatif et c'est en cela précisément [que] consiste le problème de l'éducation vers la civilisation totale.

Les esclaves chrétiens, dans l'empire romain, étaient aussi libres, en droit, que le sont les esclaves noirs de nos jours; et pourtant Saint Paul leur recommandait d'obéir à leurs maîtres avec crainte et tremblement, mais il ajoutait: «*non ad oculum servientes, sed tanquam Domino...*» — «non pour plaire aux hommes mais pour plaire à Dieu».

Les doctrines naturistes, riant ou ignorant volontairement le surnaturel, tendent à ériger le relatif lui-même en absolu. L'homme, au lieu d'être exhorté à éléver le regard vers l'Infini, est invité, au contraire, à le limiter strictement à l'horizon de cet univers visible et tangible et, dans ce domaine, à ne reconnaître d'autres bornes à ses ambitions que celles qui résultent de sa nature forcément limitée, par la matière qui l'étreint et par les êtres qui l'entourent.

L'idéal n'est pas supprimé, mais il est ramené à la nature de l'homme comme tel. Les disciplines humaines sont maintenues, mais elles n'ont plus d'autre but que de permettre à chaque individu de s'acquérir la plus grande somme de biens matériels et intellectuels, compatible avec les circonstances présentes. Ces disciplines sont d'ailleurs proclamées essentiellement provisoires et réformables: de leur utilité ou de leur nécessité, l'homme est seul juge.

b) Il faut former l'âme du noir [ajout à la plume]

Est-ce là la doctrine que nous allons proposer à nos pauvres noirs dont la Charte Coloniale a proclamé l'émancipation?... Est-ce par ce

château de cartes que nous allons remplacer la cabane croulante de la coutume, de la tradition ancestrale, qui jusqu'ici suffisait à les abriter, tant bien que mal, mais dont notre pénétration contribue tous les jours à précipiter l'écroulement total et définitif?

Laissons ces théories creuses — qu'elles soient étatistes, socialistes, communistes, ou simplement laïques — à nos vieilles sociétés d'Europe qui, en dépit des apparences, sont pénétrées jusqu'à la moelle de l'esprit chrétien et qui sentent d'instinct ce qu'il y a à prendre et à laisser dans ces rêves d'idéologues bornés.

Dites donc à nos braves nègres que l'homme seul a le droit de commander à l'homme et vous verrez ce qui en adviendra...

Pour la formation de l'âme de nos populations noires, laissons donc faire la vieille Eglise Catholique et Romaine... Parce que son Chef et Modèle, toujours Vivant en elle, est à la fois Dieu et Homme parfait, elle sait, mieux que quiconque, ce qui convient à l'humaine nature. Elle nous a formés, peuples de la vieille Europe: elle saura former ces peuples d'Afrique, qui, si nous le voulons, nous devront, un jour, le salut et la civilisation. Elle seule est assez sûre de ses doctrines, de ses buts, pour ne jamais dévier du droit chemin. Grâce à son expérience vingt fois séculaire, elle possède l'instinct, le sens de l'«humanité». Elle a toujours été et sera toujours la grande éducatrice des peuples.

83.-100. *A disquisition intended to show that modern materialistic theories of government are insufficient to satisfy the needs of the blacks and that salvation will only be found by inculcating the doctrines of the Roman Catholic Church.*

[101-112] Avons-nous suffisamment la connaissance de l'homme concret noir que nous avons sous la main?... Evidemment non, mais nous y viendrons.

Des études, comme celle que publie Mgr Declercq, dans le *Museum Lessianum*⁹¹ de Louvain sont infiniment précieuses: elles éclairent nos constatations passées et présentes, expliquent nos échecs et nous indiquent les écueils à éviter. Et dans ce domaine nous avons besoin des lumières et de l'expérience de tous ceux qui connaissent et pratiquent les noirs, qui étudient leurs langues, leurs mœurs, leurs institutions.

Notre Souverain Pontife régnant, S.S. Pie XI⁹², qui aime à se dire lui-même un «Africaniste» dans l'audience qu'il accordait à Lord

⁹¹ Collection d'ouvrages théologiques publiée par la Compagnie de Jésus et dédiée à Leonardus Lessius (1554-1623), théologien et professeur à l'Université de Louvain.

⁹² Pie XI (1857-1939), pape de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Lugard, Président, à MM. Labourait⁹³ [sic, pour Labouret], Westermann⁹⁴, De Jonge⁹⁵, Van der Kerken⁹⁶ et autres membres de l’Institut International des Langues et des Civilisations africaines, dont M. Lévy-Bruhl⁹⁷, prononçait ces mémorables paroles:

[...] Nous continuons à suivre, avec la même affection, tout ce qui nous est rapporté, spécialement tout ce qui, par l’organe de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Nous revient de la merveilleuse rapidité avec laquelle s’accomplit l’évolution africaine. Nous suivons avec un Cœur paternel, toutes les promesses, toutes les espérances, mais aussi tous les dangers que comporte pareille évolution: or ce sont ces dangers que précisément vos études et vos efforts tendent à combattre.

L’œuvre des membres du Conseil de l’Institut international des Langues et des Civilisations africaines est donc une œuvre de science lumineuse, de bien immense à laquelle les missionnaires apportent un concours important.

La sublime, la suprême fin du travail missionnaire est, à tout prix, la gloire de Dieu et le salut des âmes. Mais à cette recherche des âmes viennent en aide toutes les connaissances qui mettent le missionnaire en état de comprendre, comme l’étude de la langue, celle des usages, des mœurs, de la civilisation des peuples civilisés. Tout cela n’est-il pas l’objet même de vos travaux? De la constatation même de ces points de contact entre l’Institut et les Missions il apparaît que les Missionnaires peuvent être considérés comme les auxiliaires de ceux qui se livrent à l’étude des langues et des civilisations africaines et que l’Institut, par vous organisé, sont appelés naturellement et surnaturellement à collaborer.

Toutes ces considérations ne vous disent-elles pas assez éloquemment avec quels sentiments Nous avons salué la naissance de l’Institut, Nous en avons suivi les travaux, grâce à ses publications, grâce à cette belle revue *Africa* que nous avons reçue et lue avec un intérêt tout particulier.

C’est dans ces sentiments que nous appelons sur l’Institut de la part de Dieu ses plus précieuses bénédictions, pour un succès toujours plus grand de ses études et de son œuvre toutes dirigées vers des réalisations si lumineuses et si bienfaisantes [...]

Que pourrions-nous ajouter à ces paroles de Celui qui représente ici sur terre le Christ, Roi et Rédempteur des peuples, de tous les peuples?...

c) Collaboration générale [ajout à la plume]

Oui, pour réaliser les fins naturelles et surnaturelles, distinctes en soi, mais indissolublement unies en fait, que nous poursuivons, nous avons

⁹³ Henri Labouret (1878-1959), professeur à l’Ecole nationale de la France d’Outre-Mer et à l’Ecole des Langues orientales vivantes.

⁹⁴ Diedrich Westermann (1875-1956), ethnologue et linguiste.

⁹⁵ Edouard De Jonge (1878-1950), directeur au ministère des Colonies (*B.B.O.*, VI, col. 551-560).

⁹⁶ Georges Van der Kerken (1888-1953), professeur à l’Ecole coloniale supérieure d’Anvers (*B.B.O.*, VI, col. 568-570).

⁹⁷ Henri Lévy-Bruhl (1884-1964), professeur à la Faculté de droit de Paris.

besoin de la collaboration de tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à l'avenir des peuplades africaines.

Toute aide, d'où qu'elle vienne, nous est infiniment précieuse, comme toute fausse manœuvre et toute application maladroite de fausses théories nous semblent infiniment dommageables.

Si le noir n'est qu'un animal intelligent plus ou moins utile à nos buts économiques, cessons de vouloir nous en occuper, le jeu ne vaut pas la chandelle. Le bolchevisme, partout aux aguets, confisquera à son profit tous les bénéfices que nous escomptons de notre opération.

Mais si le noir est un homme comme nous, doué par le Créateur d'une âme immortelle, nous avons le devoir de nous préoccuper de son avenir spirituel. La tâche de l'éducation de la race noire est donc urgente, mais pour faire l'éducation de nos peuplades africaines, nous devons apprendre à les connaître et à les aimer et les aimer, non pour les gâter, mais pour les conduire doucement, patiemment mais fermement, vers le but que nous nous proposons.

101.-112. *Quotes the Pope's remarks to Lord Lugard, Labouret, Westerman, De Jonghe, etc. at the Audience given in Rome to the representatives of the Institute of African Languages and Cultures.*

[113-121] Nous avons essayé de prouver que l'éducation progressive de la race noire et la reconstruction même de son milieu social et naturel doit commencer par la reconstitution de la famille monogamique stable, base de toute société évoluée qui veut vivre et prospérer.

De la reconstitution et de la stabilité de ces familles monogamiques, le goût et l'habitude du travail sont conditions nécessaires. Apprendre aux noirs, à tous les noirs, à travailler et à bien travailler, c'est poser le fondement de l'édifice que nous voulons construire, c'est le premier pas dans la voie de la civilisation, telle que nous l'entendons.

Entourer ces familles monogamiques des garanties légales de droit et de fait, adaptées aux nécessités du milieu et à la mentalité des noirs, est tout aussi nécessaire et urgent.

d) *Nisi Dominus aedificarunt [ajout à la plume]*

N'oublions pas toutefois que ce ne sont ni nos formules, ni nos décrets, ni nos pauvres efforts humains qui sauveront la race noire pas plus que toute autre race au monde: «*Nisi Dominus custodierit civitate, in vanum laboraverunt eam*». «Si le Maître ne préside pas à l'édification de la cité, c'est en vain que nous aurons travaillé». Cela est vrai littéralement, à la lettre, et non seulement de la cité, mais encore de chaque individu dans la cité.

La Société et chacun des membres dans la Société, pour vivre, a besoin d'idéal «*non in solo pane vivit homo*», mais tout idéal dont Dieu est absent est à la mesure de l'homme tout court et par conséquent, précaire, mobile et instable comme lui.

De plus, croyons-nous donc qu'un homme puisse former un autre homme, mécaniquement, pour ainsi dire, qu'il puisse le déterminer nécessairement à prendre telle direction plutôt que toute autre et l'y maintenir?... La personnalité humaine, ce qui fait que l'homme est un être personnel et pas une chose, échappe à nos prises et est inviolable.

L'homme se détermine lui-même, par l'influence, il est vrai, du milieu où il baigne, et des stimulants qui lui viennent du dehors, mais sous l'impulsion dernière d'un principe dont le mécanisme intime nous échappe. Nous pouvons aider à former le milieu, à établir des traditions, à multiplier les stimulants à l'action, mais en dernière analyse, ce sera toujours l'homme lui-même, l'individu, qui sera le maître de ses destinées et ce sont les actes libres combinés de la masse qui formeront l'atmosphère morale de la Société.

Et là encore, dans le domaine inviolable de la conscience personnelle c'est le Maître qui doit présider et agir: «*Nisi Dominus*». Pour réaliser l'idéal de perfection morale que l'homme a librement adopté, l'homme ne se suffit pas à lui-même. Il est esprit mais il est aussi matière. La matière est pour l'esprit, mais, en fait, les sens sont plus forts et l'homme, livré à ses seules forces naturelles, risque fort de se laisser asservir. Dieu seul est assez fort pour maîtriser la bête malfaisante qui dort au fond de toute chair humaine. Pour vivre, humainement et divinement, naturellement et surnaturellement, il faut à l'homme le secours d'en Haut; et ce secours, cette aide toute puissante ne s'obtient que par la prière humble et confiante.

Apprenons donc aux noirs — à tous les noirs — à travailler, à se dévouer et à se sacrifier pour le bien de leur famille et de leur Société, mais apprenons-leur s i m u l t a n é m e n t à prier et à pratiquer la religion, la vraie religion, celle qui vient d'en Haut, religion de l'esprit, et avant tout, mais aussi, religion du cœur, de l'imagination, et des sons, de l'homme total en un mot, qui est esprit mais aussi matière.

113.-121 *The first step is the enforcement of monogamy, then make them work and dose them with Roman Catholicism and all will be well.*

Source: Archives de la Province belge méridionale de la Compagnie de Jésus, pour le texte en français, et Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 197-199 pour le texte condensé en anglais

55. Texte de Mgr Van Hee, vicaire apostolique du Kwango, accompagné de son condensé en anglais préparé à l'intention des responsables du groupe Lever⁹⁸

Contrat libre ou Travail forcé
FREE CONTRACT OR FORCED LABOUR

- [1] D'abord, qu'entendons-nous par le travail forcé?...

Le mot «travail forcé» évoque pour nous l'image de ces prisonniers de droit commun qui, dans tous les Postes de l'Etat, grands ou petits, reliés deux à deux par une ficelle ou par une chaînette légère, sous la garde d'un soldat à la mine le plus souvent débonnaire, cherchent de l'eau pour le potager de M. l'Administrateur, transportent des matériaux de construction, sarclent les allées, balayent les cours. Voilà pour nous le travail forcé, pur et simple.

1. *Most people think of forced labour as meaning a chain gang.*

- [2] En étendant indûment le terme «forcé» à tout travail exécuté par ordre ou sur commande, soit pour le bien de la communauté, soit pour compte d'autrui, on risque de faire naître en Europe l'impression que le Congo n'est qu'un vaste bagne où toute la population gémit sous le poids d'un fardeau insupportable et où les Européens figurent comme des gardes-chiourmes, toujours armés de rotins ou de fouets.

2. *By extending the meaning of “forced labour” unduly, an impression has been created in Europe that the Congo is a huge prison yard.*

- [3] La réalité est toute autre et on peut dire, sans crainte d'être démenti, je pense, qu'il n'y a pas une colonie au monde où l'indigène jouit d'autant de liberté et de sécurité que chez nous.

3. *But the fact is that no colony in the world gives the native more liberty and security.*

- [4] Mais il y a des recrutements pour les travaux publics et les entreprises privées, les déportations de milliers et de milliers de noirs à des journées et parfois à des mois de leur lieu d'origine et cela pour des années.

4. *Nevertheless thousands upon thousands are transported for years on end hundred of miles from their homes.*

⁹⁸ Le texte est non daté, mais pourrait dater de novembre 1930. Le condensé en anglais est numéroté; j'ai donc ajouté les numéros correspondants entre crochets dans le texte français, qui ne l'est pas.

- [5] Il fut un temps où ces recrutements étaient souvent entachés d’illégalités graves et de violences: méthode peu judicieuse d’ailleurs qui multipliait les déchets et par le fait grevait lourdement le budget des entreprises. Dans ces dernières années, on a abandonné ces errements.
5. *Formerly there was, in addition, abuse: this no longer obtains.*
- [6] Le recrutement pour certains travaux et pour certaines entreprises où les travailleurs sont bien traités et bien nourris se fait facilement — je parle pour les régions que je visite régulièrement — et les offres spontanées d’engagement de la part des indigènes se font de plus en plus nombreuses.
6. *Free recruitment is popular for certain works where the labour is well treated.*
- [7] Parmi les milliers de travailleurs qui habitent Léopoldville ou les autres centres, en trouverait-on beaucoup qui y ont été amenés par la force?... J’en doute.
7. *Not much forced labour in Leopoldville and other urban centres.*
- [8] Mais il est un autre genre de travail soi-disant forcé qui doit nous arrêter: il s’agit de «contrats libres» obtenus grâce à l’intervention des autorités administratives et des chefs indigènes.
8. *But there are “free contracts” made under pressure from officials and chiefs.*
- [9-10] Un industriel, grand ou petit, fait le dénombrement des forces valides dans les villages les plus proches du siège d’exploitation. Aux hommes en forme il présente un contrat en règle où ils sont priés d’apposer leur pouce à défaut de signature. Sentant toute résistance inutile, l’indigène met le pouce et le contrat est envoyé au Poste du Gouvernement le plus voisin pour enregistrement.
- Ou bien le chef d’entreprise ou de travaux publics envoie des recruteurs à deux ou trois jours de distance et le même jeu recommence, le plus souvent avec l’appui de l’administration.
- Que faut-il penser de ce mode de recrutement?
- 9.-10. *Employers ascertain the labour available in the villages near their works. Suitable men are asked to impress their thumb prints on a contract which is then registered. The native gives his thumb print because he feels resistance to be useless.*

[11] S'il n'est accompagné d'aucune violence et s'il est entouré de toutes les garanties exigées par la législation, je crois qu'il ne faut ni l'approver, ni le condamner de façon absolue.

11. *Provided no violence is used I do not disapprove absolutely.*

[12] Le noir, en général, surtout chez les peuplades non encore acquises à nos conceptions européennes, attend qu'on le lui dise, pour se mettre en branle. De lui-même, il ne se mettra pas au travail pour autrui; les usages coutumiers et le respect humain, forme de l'instinct gréginaire si vif chez les Primitifs, s'y opposent.

12. *A primitive native expects to be told what to do: he requires a stimulus.*

[13] Les usages coutumiers car le travail manuel, le travail servile, «*slaverlyke ambacht*», comme nous l'appelions encore nous-mêmes, il n'y a pas si longtemps, est le lot de la femme ou de l'esclave et l'esclave ne peut travailler que pour son maître ou du moins avec l'autorisation de celui-ci.

13. *Native custom accepts the slave idea and applies it to its women.*

[14-15] Le respect humain qui lui défend de se singulariser et de prendre une décision de son propre chef. Le noir ne prend une décision que si un nombre respectable de ses congénères de même rang social que lui se décident dans le même sens.

On m'a raconté que dans le Territoire de Kibambi (Bas-Congo) une quarantaine de recrutés pour le chemin de fer de Matadi et qui avaient reçu pagne et couverture, refusèrent de partir parce qu'au dernier moment l'un des leurs s'était ravisé et avait déclaré qu'il ne partirait pas. L'administrateur eut beau leur démontrer que leur attitude était déraisonnable. Rien à faire: les pagnes et les couvertures lui furent restitués et il s'en alla chercher fortune ailleurs.

14.-15. *Natives make their decisions less from personal opinion than from mass suggestion.*

[16-17] L'indigène, en général, ne répugne pas à ce mode de recrutement par contrainte individuelle. Il s'y attend et il s'y soumet à condition qu'il ait la garantie qu'il sera bien traité et bien rémunéré.

Que de fois, au cours de mes tournées, des gamins ou des jeunes filles qui désiraient venir à la Mission mais qui craignaient l'opposition de la communauté m'ont dit «*Baka beto*». «Prenez-nous, donnez-nous l'ordre et nous viendrons».

16.-17. *They sometimes ask to be taken rather than volunteer to come freely.*

[18-19] Si on veut que les noirs, nos pupilles, travaillent, et il le faut bien, si on veut que la Colonie vive et que le noir progresse, il faudra, me semble-t-il, tolérer une certaine contrainte morale, en attendant mieux.

Mais avant de recruter dans les régions neuves, qu'on prépare adroïtement l'opinion dans les communautés indigènes et qu'on s'assure de l'appui des autorités gouvernementales.

18.-19. *I believe a certain amount of moral suasion should be tolerated.*

[20-22] Mais il est un autre aspect du problème de la main-d'œuvre noire qui me semble beaucoup plus important, c'est la façon de traiter, de manier les hommes dans les usines, sur les chantiers ou dans les exploitations.

Le noir non évolué ne répugne pas au travail commandé ou forcé, au sens large du mot. Il ne se trouve pas diminué dans sa dignité d'homme, mais il souffre d'être traité par les employeurs comme un être sans raison, sans sentiment, sans amour-propre. A un missionnaire trop nerveux, bon comme du pain d'ailleurs, et dévoué aux noirs jusqu'à l'excès, qui menaçait son petit monde des sanctions les plus extravagantes, des gamins répondraient de sang-froid: «*Keki beto mbisi?...?*».

«Sommes-nous donc des animaux?»

Le noir a le sentiment très vif de l'amour-propre. Il supporte assez facilement une correction paternelle qu'il croit avoir méritée, mais ne supporte absolument pas le mépris ou le dédain se manifestant soit par des manières hautaines, soit par des flots d'injures ou d'imprécations gratuites. La mauvaise humeur déraisonnée chez le maître, ou même la simple ner-
vosité l'agacent, le découragent et l'éloignent du service du Blanc.

Ce point est capital.

20.-22. *Much more important is the subsequent treatment. A black mind's contempt much more than paternal correction.*

[23-26] Sans doute les sévices et les voies de fait stupides, sur des êtres qu'on croit sans défense, se font de plus en plus rares; mais il y a encore trop d'européens peu maîtres de leurs nerfs et de leur bile, qui à propos et hors propos, se répandent en gesticulations ridicules et en propos dignes du marché aux poissons.

Je faisais, un jour, route au Kwango en même temps qu'une caravane de «fins de terme» Bayaka du Sud et qui s'en retournaient chez eux après avoir terminé leur engagement au chemin de fer de Matadi. Le soir, à l'étape, ils se groupaient autour de leurs petits feux et un loustic, pour distraire la compagnie, s'amusait à répéter avec gestes et intonations à

l'appui, les injures variées qu'ils avaient recueillies au cours de leur séjour à la ligne, de la part de quelques contremaîtres à l'imagination trop fertile. Tous les noms de la faune des deux mondes y passaient sans oublier les termes orduriers, connus des seuls congolais, à la grande hilarité de l'auditoire.

La joie de rentrer au foyer avait probablement éteint tout ressentiment chez ces grands enfants de la brousse, mais quand il s'agit d'évolués, le ressentiment persiste et devient facilement du mépris et de l'aversion pour le maître.

Gavez vos travailleurs de viande et de riz, payez-leur tous les salaires que vous voudrez, si vous ne les traitez pas en hommes, avec dignité et une grande fermeté sans doute, mais aussi avec une considération raisonnable pour leurs personnes et aussi avec une réelle sollicitude pour leurs petits intérêts de tous genres, tous vos efforts pour vous assurer une main-d'œuvre stable et productive sont voués à l'insuccès.

23.-26. *Some white men should control their tempers and their tongues. Blacks should be handed with dignity although great firmness is no doubt necessary.*

[27-29] N'y aurait-il pas lieu de rédiger, à l'usage des employeurs et conducteurs de main-d'œuvre noire, un petit guide où seraient indiqués sans théories ni dissertations, mais en quelques règles simples et précises, les attitudes à prendre et les écueils à éviter?...

Pareil guide ne dispenserait aucun européen de se faire son expérience personnelle, mais, rédigé par un homme compétent, connaissant les noirs, serait plus utile que des monceaux de décrets et de textes législatifs.

J'estime également que toute grande entreprise devrait avoir, à côté de son Directeur-Général, trop absorbé par sa besogne administrative, un chef de service spécialement chargé de veiller au bien-être matériel et moral de la main-d'œuvre, sans aucun mandat de pousser au rendement, à la production, voyageant de camp en camp, de poste en poste, en contact personnel et constant avec les hommes, accueillant leurs plaintes et leurs désiderata, il pourrait, d'accord avec le Directeur, redresser bien des abus et non seulement décréter toute mesure utile mais encore veiller à leur pleine exécution.

27.-29. *A small guide on "how to handle natives" should be circulated and big enterprises should have a special officer for native welfare.*

[30-32] Enfin, il reste un dernier mode de travail commandé ou «forcé» dont nous avons peu de choses à dire.

Autour de beaucoup de petites usines ou de petites exploitations agricoles, le recrutement se fait sur place et sans aucune forme de contrat écrit. On engage, dans les environs immédiats, tout ce qu'on peut trouver d'hommes valides plus ou moins de bonne volonté: ce sont des journaliers. Quand le préposé au poste agricole ou à l'usine est un homme habile et diligent, cela marche plus ou moins bien, mais le rendement est plus ou moins aléatoire et les plaintes à ce sujet sont fort vives.

Mieux vaudrait, me semble-t-il, déterminer pour chaque communauté indigène, dans le rayon d'action de l'usine ou du poste de cueillette, la quantité minimum de produits à fournir d'après le total de la population valide et la richesse des produits, laissant aux particuliers le soin de se débrouiller avec l'employeur.

30.-32. *In the area of small undertakings the government should specify the minimum of produce to be furnished by the local population leaving the details to be settled between the employer and the natives.*

[33-34] Un point cependant mérite attention. A un européen qui demandait aux hommes d'un village proche de son exploitation: «Mais pourquoi ne travaillez-vous pas pour moi? Je vous traiterai et vous paierai bien». «C'est vrai, répondaient les indigènes, mais si nous travaillons pour vous, nos femmes et nous-mêmes, nous serons obligés de manger du *luku pamba* (du manioc sans sauce). Vous le voyez bien, tous les jours du matin au soir, nous sommes à la chasse pour nous procurer la viande qui nous manque».

Ils exagéraient sans aucun doute, mais la réplique cependant contient une indication utile. Tout employeur, public ou privé, devrait pouvoir mettre à la disposition de ses travailleurs réguliers, soit sous forme de ration, soit sous forme d'article à vendre, les produits alimentaires qui manquent le plus au noir. L'indigène, à l'exception des esclaves proprement dits, dont le salaire passe dans les mains des possesseurs, tient à recevoir «*in hand*» la totalité de la rémunération de son travail, mais il aime à trouver sur place les articles à son goût: vivres, pagnes, bibelots divers,...

33.-34. *Also the employer should pay partly in kind or at least provide a store on the spot where his labourers can buy food, meat, loin-clothes, etc.*

35. J'ai cité les esclaves proprement dits. On m'a rapporté dans un poste du Kwango où les rations hebdomadaires étaient payées en espèces, que les chefs de clan venaient rafler, non seulement les salaires, mais encore les rations de leurs sujets. S'étonnera-t-on après cela, que ces malheureux témoignent peu d'empressement pour le travail chez l'european?...

35. *At a Kwango post where wages are paid in cash, the native chiefs confiscated not only the cash but the rations as well.*

36. Le problème de la main-d'œuvre au Congo est un problème complexe à éléments multiples et impénétrables. Sans doute, nous devons nous efforcer de faire évoluer la race, mais vers le travail spontané, libre et généralisé. C'est l'idéal à poursuivre, mais il serait inutile et même dangereux de vouloir brûler les étapes. Les intentions généreuses ne suffisent pas, il faut toujours tenir compte du réel, des possibilités et adapter notre action au stade actuel de chaque peuplade et de chaque milieu. Dans l'espèce, le mieux risque souvent d'être l'ennemi du bien.

36. *Free spontaneous labour is the ideal but not yet attainable.*

Source: Archives de la Province belge méridionale de la Compagnie de Jésus, pour le texte en français, et Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, 151/3, 200-201 pour la version condensée en anglais

56. Rapport au conseil d'administration des H.C.B. de la commission créée par le gouvernement belge au sujet de la main-d'œuvre dans le Cercle de Lusanga

SITUATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DANS LE CERCLE DE LUSANGA DES H.C.B.

[1] La lettre adressée par MM. Lever Bros Ltd au Secrétaire Général du Département des Colonies, lui signalait que selon le rapport d'un agent supérieur au Congo de la Société des Huileries du Congo Belge, les indigènes de la concession de Lusanga seraient amenés à faire à cette société des fournitures de fruits de palme supérieures à la capacité normale de travail de la population locale, et qu'il serait encore trop fréquemment recouru au portage.

Ce rapport a surpris et ému le Conseil d'Administration de la société.

Celui-ci, convaincu que le succès durable des entreprises de la Société dépend d'une politique saine, visant à améliorer les conditions de vie de la population locale et protégeant les indigènes contre tout régime excessif et mauvais traitements, a demandé au Département une enquête impartiale sur les conditions de travail des indigènes de la concession de Lusanga.

Notre mission est définie par la lettre de MM. Lever Brothers Ltd, et par la lettre nous adressée le 17 novembre par Monsieur le Gouverneur Général⁹⁹.

⁹⁹ Voir vol. I, document 143.

Nous avions à examiner les conditions de travail des indigènes dans la concession de Lusanga, et, de manière générale, la politique de la Société des Huileries du Congo Belge dans le Lusanga Aréa en matière de main-d'œuvre et de traitement des indigènes.

Pour remplir cette mission, nous avons parcouru les concessions des H.C.B., interrogé de nombreux agents de la Société, les fonctionnaires et Missionnaires de la région, des représentants du service médical; nous avons visité camps, usines, villages, interrogé un certain nombre de notables, de travailleurs et d'indigènes. En ce qui concerne ces derniers, nos interrogations ont été discrètes, pour éviter toute impression d'enquête pouvant nuire à la bonne harmonie qui doit rég-[2]-ner et règne entre la puissante société concessionnaire et les populations dont elle recherche la collaboration. De même, en ce qui concerne les agents de la Société, nous avons tenu à écarter toute allusion à des questions de personnes; agir autrement nous aurait exposés à accueillir des critiques ou à enregistrer des louanges tendancieuses.

Une enquête comme celle que nous venons de mener met nécessairement en lumière la moindre déficience et la moindre erreur. Dans l'examen des situations, nous nous sommes attachés à signaler chaque point susceptible d'amélioration, chaque directive pouvant prêter à critique. Nous avons cru, en ce faisant, rendre service à la fois aux indigènes et à la Société, dont les intérêts nous apparaissent comme étroitement solidaires.

Mais le rapport ainsi établi pourrait donner lieu à des interprétations erronées. Il n'insiste pas sur les situations favorables. Il laisse dans l'ombre les initiatives heureuses, les réalisations hardies, les progrès remarquables accomplis dans tous les domaines.

Nous tenons à remercier la Société pour la manière dont elle nous a facilité l'accomplissement de notre mission. Du 7 au 30 janvier un steamer a été mis à notre disposition, à bord duquel nous avons séjourné. Nous sommes allés partout où nous avons manifesté le désir d'aller; nous avons vu tous ceux que nous désirions voir; rien n'a été négligé pour nous assurer les moyens de transport les plus rapides et les plus confortables. Nous avons été reçus comme des hôtes de choix, et comme des visiteurs à qui l'on reconnaît le droit de tout voir.

Si notre rapport avait été destiné à d'autres qu'au Conseil d'Administration, nous n'aurions pu sans injustice passer sous silence tout le bien que nous avons à dire de l'activité de la Société. En l'espèce, nous espérons pouvoir, sans que l'on croie à une intention de critique systématique, borner notre examen aux seules situations critiquables. Si nous ne parlons pas du reste, c'est parce que le reste est bien. Tel est notre sentiment sincère et unanime.

Nous examinerons d'abord les questions d'ordre général intéressant toute la main-d'œuvre, nous réservons une section spéciale à l'étude de la politique suivie à l'égard des producteurs de fruits lo-[3]-caux, catégorie la plus intéressante pour la Société, parce qu'elle peut seule assurer l'apport constant de la matière première indispensable à la marche des usines.

I. Main-d'œuvre en général. Travailleurs de postes, d'usines, etc.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les H.C.B. font des efforts énormes pour procurer à leurs salariés le maximum de bien-être moral et matériel.

On ne voit nulle part du provisoire qui s'éternise. Les installations en pisé n'existent qu'en attendant les briques. L'organisation médicale et scolaire n'a pas été remise à des jours meilleurs, mais va de pair avec la construction des usines.

Les salaires dépassent les moyennes des régions voisines. Les conditions de logement sont en général excellentes. Le rationnement est régulier et soigné: là où il est fait en espèces, la cantine voisine est toujours alimentée en produits d'excelleente qualité, qu'on cède aux travailleurs à des prix très inférieurs à ceux du commerce local.

Les familles des travailleurs ne sont pas oubliées, des distributions gratuites de pagnes pour les mères et de couvertures pour les nouveau-nés encouragent la natalité.

Les vieux travailleurs sont pensionnés, les victimes d'accidents du travail indemnisées.

Enfin le service médical de la Société, tout en s'occupant de la lutte contre la maladie du sommeil dans tout le secteur, ouvre à quiconque se présente, travailleur ou non, ses hôpitaux et dispensaires.

Si la Société fait appel à l'ensemble de la population du secteur pour assurer la marche de ses usines, toute la population profite de ses services, et il faut s'en féliciter pour la prospérité des indigènes du Kwilu.

Recrutements en dehors de la zone

Ces recrutements portent aussi bien sur des travailleurs ordinaires que sur des coupeurs de fruits.

[4] Ils ont été faits, au début, à l'intervention directe des agents du Gouvernement et des chefs. Nous parlerons plus loin, à propos des coupeurs locaux, de ce mode de recrutement.

En fait, l'intervention des agents de l'Etat va en s'atténuant de plus en plus, et ne se manifeste plus qu'exceptionnellement. Elle prend le plus souvent la forme d'un rappel au chef indigène chargé de la relève des engagés rentrant fin de terme.

Dans certaines régions, le remplacement se fait automatiquement entre indigènes, sans aucune intervention; ce remplacement est dans les mœurs et accepté avec la plus grande facilité.

Ces recrutements ne vont pas toujours sans inconvénients. Les importés venant de petites distances sont «assimilés aux locaux» et se chargent eux-mêmes de leur ravitaillement. Ils ne sont l'objet d'aucune visite médicale préalable. Ils s'installent plus ou moins dans des «villages-doublures», qui mal surveillés deviennent des foyers de désordre et de prostitution.

Un de nos informateurs nous signalait que la situation démographique de sa région était, à raison des recrutements, moins favorable parmi les populations qui y sont soumises que parmi celles qui y échappent; les femmes en effet n'y suivent qu'exceptionnellement leurs maris et la stabilité des ménages se trouve compromise.

Il serait évidemment désirable que la plus grande partie possible de la population pût trouver à s'employer sur place. La Société y a tendu et y tend en installant, là où les palmeraies et la population le permettent, des petites usines s'alimentant en fruits dans la zone immédiatement environnante.

Ailleurs il y aurait lieu d'envisager des déplacements de population. Quand il s'agit de glissements de population vers les palmeraies mieux situées, sans quitter les terres du clan, la Société et l'Administration devraient s'entendre pour remplacer les «villages-doublures» par des villages coutumiers légalement et définitivement installés.

Même dans des cas moins favorables, quand la chefferie dont dépendent des palmeraies importantes n'a pas assez de population pour les occuper et les exploiter, on ne doit pas reculer devant des migrations nouvelles.

[5] Voici comment s'exprime à ce sujet le Vicaire Apostolique du Kwango:

Il est incontestable qu'un glissement se produit des populations de l'intérieur, de l'Ouest surtout, vers les rives du Kwilu et du Kwenge. La plupart des villages de l'intérieur jusqu'à la Gobari ont leur double à proximité des palmeraies et ils y font leurs cultures et leur commerce. Faut-il s'en alarmer? Je ne vois pas pourquoi, pourvu que ces doublures de villages soient bien organisées.

Je demandais un jour aux gens de Yelenge: «Mais pourquoi abandonnez-vous ainsi votre village?» «Nos plaines sont stériles, répondirent-ils, tandis que les forêts du Kwenge sont très fertiles. Nous revenons ici à la saison sèche pour les grandes chasses et pour nous mettre en règle avec les ordonnances du Boula-Matari».

Les autochtones du Kwilu et Kwenge sont de même race que ceux de l'intérieur (Bapindi, Bambala, Basamba) mais un groupe de Bayaka ayant cherché à s'insinuer à proximité du village de Mbelo (Bapindi), ceux-ci s'y opposèrent énergiquement. De même les Babuoba et Bayansi de l'Est ne semblent pas admis. Ce qui s'est fait autrefois par violence et par droit de conquête — les rives du Kwilu et du Kwenge ont toujours été le point de mire où ont convergé toutes les invasions — pourrait se faire pacifiquement par l'accord tacite ou formel de toutes les parties intéressées.

On entend souvent répéter: «Mais ces populations immigrées deviendront les travailleurs obligés et par conséquent les esclaves des H.C.B.»

Le raisonnement n'est pas pertinent, me semble-t-il, et dénote des vues bien courtes sur le problème de la civilisation totale.

De plus, rien au monde ne pourra empêcher la poussée économique de sortir tous ses effets, pas plus qu'on n'empêchera en Europe l'exode des campagnards, surtout des régions pauvres, vers les villes et les centres industriels.

Pourcentages de recrutement

En ce qui concerne les travailleurs locaux, les pourcentages recrutables suivant les instructions gouvernementales sont partout largement dépassés, si on ajoute

aux travailleurs ordinaires les effectifs [6] de coupeurs de fruits. Dans l'ensemble il n'y a toutefois pas lieu de s'inquiéter de ces dépassements. Le coupeur de fruits continue en principe de vivre la vie de son village et de participer à toutes les activités de la communauté. Mais la question des effectifs est étroitement liée à celle de la tâche dont nous parlerons plus loin. Tous nos informateurs pour ainsi dire, se sont montrés d'accord pour estimer qu'une généralisation du travail avec réduction de la tâche individuelle serait favorable aussi bien à la Société qu'aux indigènes. C'est dire que le pourcentage, en soi, n'a pas une importance capitale.

Nous ne ferons de réserve que sur un point: plusieurs informateurs se demandent si la proportion d'engagés sur la rive gauche du Kwilu entre Leverville et Kikwit ne compromet pas la vie des groupements indigènes. C'est là une question qu'il appartient au Gouvernement d'examiner.

En ce qui concerne les travailleurs à distance, les effectifs recrutés à l'intervention de l'Administration étaient jadis excessifs dans certaines régions. Aujourd'hui, ils ont été ramenés à des taux normaux. Là où les recrutements s'opèrent à l'intervention d'un agent recruteur des H.C.B. (Kandale, Idiofa, Kilembe, Lukula), il limite les opérations au nombre de disponibles qui lui est indiqué par les fonctionnaires responsables; tout se passe donc régulièrement. Là où la relève se fait d'office comme dans certaines parties du territoire de Niadi, assez éloignées du point où les recrutés exécutent leur travail, l'Administration exerce une surveillance moins étroite, puisqu'il ne s'agit pas de recrutements proprement dits, mais de mouvements de populations considérés comme plus ou moins spontanés; il y aurait lieu de vérifier si le taux ne dépasse pas la normale. C'est un rôle qui incombe à l'Administration, non à la Société.

Camps et villages de travailleurs

On se plaint généralement du défaut de surveillance dans les camps et villages de travailleurs, quand ils ne se trouvent pas dans le voisinage immédiat d'un poste européen. L'attention de la Société a été attirée sur la nécessité de désigner dans chaque camp un *capita* responsable; celle de l'Administration sur la nécessité d'établir une surveillance régulière et légale dans les villages de [7] travailleurs («villages-doublures») qui deviennent trop souvent des centres de vagabondage et de prostitution.

II. Fournisseurs locaux de fruits

Les observations qui précèdent nous paraissent épuiser les critiques qui peuvent être faites à la Société en ce qui concerne les travailleurs ordinaires et les importés; comme on le voit, c'est peu de choses. Les directives du Conseil

d'Administration sont, dans l'ensemble, excellentes et bien appliquées; les efforts prescrits sont généralement couronnés de succès.

Sur un point cependant, la politique indigène de la Société n'a pas atteint son but; et ce point est malheureusement essentiel.

La Société prescrit à ses agents de «se livrer à des efforts incessants pour amener les indigènes à se rendre compte de l'intérêt considérable qu'ils ont de se livrer à la cueillette des fruits de palme et de les vendre aux H.C.B. comme moyens d'existence». En ce qui concerne spécialement le coupeur professionnel, on ne négligera aucune occasion de relever son prestige, de le faire considérer comme le «travailleur d'élite». Il est mieux payé que le travailleur ordinaire: le taux de rémunération, 2,40 à 2,60 frs par caisse de fruit livrée au centre de réception, est beaucoup plus élevé que dans les régions environnantes; les H.C.B. ont maintenu jusqu'ici le taux antérieur malgré la crise.

Ces efforts pour relever aux yeux des indigènes la considération qui s'attache au coupeur n'ont pas abouti dans le cercle de Lusanga au résultat désiré. C'est là un fait que, à part quelques membres du personnel des H.C.B., tous les observateurs s'accordent à reconnaître. Bien des coupeurs sont riches, et malgré cela le métier n'est pas considéré. Les jeunes gens en général, et surtout les évolués, plus particulièrement les chrétiens, éprouvent pour le travail sain et rémunérateur de la cueillette une véritable aversion. «Une répugnance fantastique, le mot n'est pas trop fort» nous disait un de nos interlocuteurs. Cette répugnance ne s'atténue qu'à peine, depuis fort peu de temps, et dans quelques régions. Des jeunes gens refusent d'apprendre à grimper aux palmiers, même chez eux, pour n'être pas sollicités. Et, chose curieu-[8]-se, les locaux pour qui le métier pourrait s'exercer dans les conditions les plus favorables, se montrent plus réfractaires que les gens de loin, plus obstinés dans leur refus.

Cette situation se trouve à la source de toutes les difficultés que rencontre la Société dans le développement de ses concessions. Et réciproquement il faut ajouter que les difficultés mêmes ont aggravé la situation; car l'augmentation de production, indispensable pour assurer l'alimentation régulière des usines, a été cherchée pendant de longues années dans un accroissement constant de l'effort individuel, faute de pouvoir la trouver dans une plus large extension des effectifs; et le métier de coupeur, déjà impopulaire, est devenu plus dur et par là plus impopulaire encore.

On tourne ainsi dans un cercle vicieux.

Quels que soient les motifs qui détournent la jeunesse de la coupe des fruits, occupation que l'on s'accorde à juste titre à appeler «un travail sain, honnête et moralisateur et de nature à assurer l'aisance et la cohésion des familles», que ce soit paresse, vanité, respect humain, ou que ce soit, comme le croient certains, la crainte de se voir lié pour la vie à un travail pénible dont on ne se libère jamais une fois que l'on s'y est engagé; le fait est là et il est inquiétant. Nous ne pouvons à cet égard partager l'optimisme de certains dirigeants de la Société, rassurés par les engagements nouveaux plus nombreux en 1930 que pendant les

années précédentes: l'amélioration n'est que locale. Nous croyons avec la plupart des observateurs compétents que le problème du remplacement des vieux coupeurs est grave, et que l'avenir se présente sous un jour inquiétant. La mentalité actuelle de la jeunesse constitue une sérieuse menace pour la prospérité future de la Société; aucun effort ne sera trop coûteux pour modifier cet état d'esprit.

C'est le point vital de notre enquête et on nous excusera de le développer plus longuement.

Examinons les instructions du Conseil d'Administration de la Société et l'application en Afrique de ces instructions.

Les instructions du Conseil d'Administration envisagent deux sources de fourniture de fruits:

- 1) L'achat libre aux indigènes.
- 2) Le recrutement de coupeurs qui s'engagent par contrat à fournir aux H.C.B. [9] une quantité minima de fruits par jour.

L'achat libre de fruits n'est pas pratiqué dans l'aréa.

L'achat de fruits à des coupeurs s'obligeant par contrats à une fourniture déterminée est la règle; tantôt il s'agit d'une tâche mensuelle, tantôt d'un nombre déterminé de caisses à fournir dans un délai maximum.

Presque tous les importés ont cette dernière forme de contrat: 200 caisses en 6 mois, avec faculté de se libérer aussitôt la tâche accomplie.

Le contrat prévu par les instructions (page 4), «contrat de 3 ans avec obligation de fournir une quantité journalière minima de 40 kgs de fruits décortiqués», est un contrat que nul indigène ne pourrait accepter librement en connaissance de cause, parce que dans la généralité des cas il lui serait impossible de l'exécuter.

C'est là notre conviction unanime, partagée par tous ceux qui connaissent la région.

Hâtons-nous de dire que presque tous les agents H.C.B. se rendent compte de cette impossibilité, et s'abstiennent d'exiger strictement la fourniture du minimum stipulé; mais certains l'exigent et la font exiger par leurs subordonnés; et en tout état de cause, il faut condamner dans un contrat les clauses inexécutables, même si on est disposé à se montrer large dans l'application.

La production palmiste dans l'aréa de Leverville, pays à saisons tranchées, est nettement saisonnière. Le rendement naturel des palmeraies, s'il présente d'une année à l'autre une certaine constance pour le total annuel, varie suivant les saisons et les mois dans la proportion de 1 à 3. Pour se rendre compte de l'amplitude de ces variations saisonnières, il suffit de consulter les statistiques de la palmeraie-témoin de Leverville, où tous les régimes venant à maturité sont récoltés avec soin. Les extrêmes ont été en 1930: 156 kgs de régimes en décembre et 535 en août.

La moyenne du meilleur mois est pour les dix dernières années de 631,1 kgs, la moyenne du plus mauvais mois de 210,6 kgs, donc une variation moyenne du

simple au triple. Le même mois ne varie pas moins d'une année à l'autre. Si décembre a été deux fois depuis dix ans le plus mauvais mois avec 156, 5 et 296, 8 kgs de régimes, il a été une fois le [10] meilleur avec 672, 2 kgs. Mai a varié entre 703,1 et 186,5 kgs, et ainsi de suite. Sans attacher à ces données une valeur excessive, on peut en tirer trois conclusions: la première, qu'un rendement constant et uniforme est impossible; la deuxième, qu'il est absurde d'apprécier les productions en les comparant à celle du mois précédent ou du mois correspondant de l'année précédente; et la troisième, qu'on ne peut fixer d'avance le montant de la fourniture que doit faire un travailleur pour correspondre à un effort normal.

L'impossibilité d'une production constante n'éclate pas au début d'une exploitation, quand la capacité des usines n'égale pas la capacité des palmeraies. Pour équilibrer plus ou moins les productions mensuelles, il suffit de laisser pourrir du fruit en bonne saison et de pousser les coupeurs en mauvaise saison à étendre leurs recherches aux coins de palmeraie qu'ils négligent d'ordinaire. Chose assez facile quand il s'agit d'une petite usine travaillant les fruits d'un rayon restreint, à condition que sa zone d'action ne confine pas avec celle d'une usine voisine. Chose beaucoup plus difficile quand il s'agit d'une usine de grande capacité, parce qu'on ne pourrait pas pousser les indigènes du centre à étendre leurs recherches au-delà de la périphérie normale, matériellement trop éloignée. Enfin, chose absolument impossible dans une exploitation rationnelle. Quand les H.C.B. auront réalisé leur programme intégral, couvert le pays d'un réseau complet d'usines à capacités judicieusement calculées d'après les circonstances, le rendement de l'ensemble de l'aréa se ressentira nécessairement des circonstances climatiques; il devra suivre étroitement la production naturelle des palmeraies, et variera de mois en mois dans la même mesure que cette production. Un rendement plus ou moins constant ne pourrait être obtenu que de deux manières: ou en basant la capacité des usines sur le rendement minimum — donc en laissant pourrir en bonne saison des masses de fruits énormes — ou en forçant les indigènes à étendre en mauvaise saison leurs recherches à toutes les palmeraies lointaines, isolées, clairsemées, trop pauvres pour justifier une exploitation régulière, ce qui impliquerait l'écrasement de la population indigène.

Les instructions du Conseil d'Administration en matière de rendement de l'indigène méconnaissent ces réalités. Le graphique ci-joint¹⁰⁰ indique, mois par mois, le pourcentage de production de la palmeraie-témoin de Leverville et le pourcentage de production des usines de l'aréa. [11] Il n'a pas la prétention d'une rigueur absolument scientifique: les variations climatiques sont trop locales pour pouvoir conclure de la production de la palmeraie-témoin à celle de tout l'aréa. Mais certains écarts sont assez caractéristiques pour pouvoir nous permettre de croire que le chiffre de production n'est obtenu en certaines saisons qu'en imposant aux indigènes un effort inversement proportionnel à la production naturelle

¹⁰⁰ N'apparaît pas dans le dossier.

des palmeraies. De là cette idée que nous avons entendu exprimer par un agent de la Société, que «c'est en mauvaise saison que se reconnaît le bon agent, parce qu'il parvient à pousser ses coupeurs dans des régions éloignées»; de là les doléances des agents de l'Etat «harcelés de plaintes», suivant l'expression de l'un d'eux, toujours pendant les mois de mauvaise saison; de là la pression excessive exercée sur les coupeurs par certains agents de la Société, qui redoutent d'être mal notés si leur production décroît; de là enfin la rancœur et le dégoût du métier de coupeur chez les travailleurs que l'on accuse de paresse et de mauvaise volonté, que l'on traduit même en justice quand la palmeraie ne donne pas, et qui reviennent d'eux-mêmes au sentiment du devoir, généralement entre juin et octobre, quand le fruit redevient abondant.

Nous avons dit que les dirigeants de la Société et beaucoup d'agents tiennent compte des réalités et mesurent leurs exigences aux possibilités de la saison, que malheureusement cette attitude n'est pas générale. En voici la preuve:

Nous avons sous les yeux des instructions de la Direction Générale de Leverville au Secteur de Kwenge, datées du 23 mars 1930 et où figurent les passages suivants:

As a matter of fact, it would be quite wrong and an unwise policy to satisfy ourselves with the production, although normal, when it was possible to be increased. On the contrary, we must do all we can to bring the native to understand it is in his own interests, and also our wish, that they exceed the standard task of 40 cases per month.

In other words, we must try to persuade them that, as the *Société* has fixed the monthly task at 40 cases, this they MUST perform but their actual interest is to exceed this minimum task by increasing their output.

[12] The capacity of the posts must not therefore be calculated solely on 40 cases per local cutter month, but also must consideration of the possibility of obtaining a better production from these cutters be borne in mind, without having recourse to means of constraint.

Referring to your suggestion on page 4, as I already said, it is up to you to organise the cutters deliveries so as to obtain regularly the average output of 40 cases per month, which constitutes the task the cutters are bound to perform according to their contracts. I also agree with you to postpone further grants of leave for each village until the output of the cutters at these villages is re-established at a regular level. Of course, the leave is more or less a reward and in any case it has not to be granted to cutters who do not give satisfaction.

Furthermore, I will approach the State Officials concerned in order to put under contract our cutters, so that we can rely upon the active assistance of the State to deal with recalcitrant cutters. You may rest assured that the deserved punishment will never be confused with ill-treatment, but by punishment we do not necessarily infer Physical Correction, but the giving of extra work, transfer to the General Management or to another Sector, the imposition of fines and eventually recourse to the State.

Que peut faire l'agent recevant pareilles instructions, sinon s'y conformer? Il harcèlera l'indigène, il l'obsédera, il lancera *capitas* et sentinelles à ses trousses, il le punira pour n'avoir pas récolté du fruit qui n'existe pas, en attendant que

grâce à la formalité du visa on puisse recourir à l'Etat pour appliquer aux «récalcitrants» des sanctions plus efficaces encore.

Aussi n'avons-nous pas été surpris de constater que c'était du Secteur de Kwenge qu'émanait la lettre dont copie ci-jointe, caractéristique des extrémités auxquelles peut pousser un zèle maladroit.

Parmi les coupables qui font l'objet d'une plainte au répressif avec demande de sanction sévère, figure le coupeur Battade village de Yee, qui sur dix jours ouvrables en décembre 1930 n'a fourni que douze caisses de fruit (300 kgs) en neuf présences... Nous reviendrons sur cette lettre plus loin, mais nous pouvons demander dès à présent: faut-il s'étonner, après des exemples pareils, si le métier [13] a mauvaise réputation? Si la jeunesse hésite à s'engager?...

L'examen plus approfondi des conditions de travail du coupeur montrera, nous l'espérons, sur quels points la Société pourrait agir pour atténuer cette dangereuse impopularité de la cueillette.

Engagements et renagements

Lors de l'ouverture successive de leurs secteurs au Kwilu, les H.C.B. ont appliqué pour l'engagement de leur personnel la méthode d'autorité, la seule possible avec les races extrêmement primitives qui peuplent leur concession. Pour obtenir des coupeurs, on s'est adressé aux chefs. Les chefs ont fourni des esclaves, chose naturelle; la récolte du vin de palme était avant tout jadis un travail d'esclave. Les esclaves ainsi désignés se sont résignés. On leur a donné un livret de travail, une couverture, une machette; on leur a expliqué le travail que l'on attendait d'eux, et ce travail ils l'exécutent en général avec assez de bonne volonté. Bien traités, bien payés, ils se trouvent satisfaits de leur sort.

Que faut-il penser de cette méthode de recrutement, en tenant compte de l'époque où on y a eu recours? Nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole à Monseigneur Van Hee, Vicaire Apostolique du Kwango, qui s'exprime comme suit à cet égard¹⁰¹:

Si ce recrutement n'est accompagné d'aucune violence, et s'il est entouré de toutes les garanties exigées par la législation, je trouve qu'il ne faut ni l'approuver, ni le condamner de façon absolue.

Le noir, en général, surtout chez les peuplades non encore acquises à nos conceptions européennes, attend qu'on le lui dise, pour se mettre en branle. De lui-même, il ne se mettra pas au travail pour autrui: les usages coutumiers et le respect humain, forme de l'instinct grégaire si vif chez les Primitifs, s'y opposent.

Les usages coutumiers car le travail manuel, le travail servile, «*slaverlyke ambacht*», comme nous l'appelions encore nous-mêmes, il n'y a pas si longtemps, est le lot de la femme ou de l'esclave et l'esclave ne peut travailler que pour son maître ou du moins avec l'autorisation de celui-ci.

¹⁰¹ Le texte reprend ici des parties de celui de Monseigneur Van Hee reproduit au document 55 (paragraphes 11 à 18-19).

Le respect humain qui lui défend de se singulariser et de prendre [14] une décision de son propre chef. Le noir ne prend une décision que si un nombre respectable de ses congénères de même rang social que lui se décident dans le même sens.

Si on veut que les noirs, nos pupilles, travaillent, et il le faut bien, si on veut que la Colonie vive et que le noir progresse, il faudra, me semble-t-il, tolérer une certaine contrainte morale, en attendant mieux.

En règle générale, il n'est pas question de rengagement. Quand les trois ans du contrat normal sont expirés, on le renouvelle automatiquement en remettant au coupeur, comme on l'avait fait à l'expiration des deux premières années, une nouvelle couverture et une nouvelle machette. En pratique, un coupeur ne se libère jamais. Il coupe jusqu'à sa mort ou jusqu'à ce que son Directeur le licencie pour vieillesse.

Mais les conditions changent rapidement. La méthode d'autorité ne peut plus s'appliquer quand on veut étendre le recrutement à d'autres classes de la population, généraliser le travail et pousser à la cueillette la jeunesse plus évoluée et émancipée par quinze ans d'occupation européenne. En règle générale les contrats récents sont volontaires, les coupeurs qui s'engagent aujourd'hui le font de leur plein gré dans des conditions qui permettraient éventuellement à un fonctionnaire de viser le contrat en toute liberté de conscience. La preuve de la liberté des contrats conclus actuellement est la résistance victorieuse qu'opposent à toutes les pressions les jeunes gens évolués décidés à ne pas devenir coupeurs, quoiqu'on fasse.

Nos informateurs sont à peu près unanimes à estimer qu'on ne pourrait, sans compromettre irrémédiablement le développement du pays, qu'insister aujourd'hui sur la liberté des conventions en ce qui concerne le renouvellement des contrats d'anciens coupeurs recrutés à l'intervention des chefs.

Le congé, dont nous parlons plus loin, constituerait une heureuse transition vers le régime désirable de la liberté du contrat.

[15] Tâche des coupeurs

La tâche du coupeur consiste à rechercher et couper les régimes, les décortiquer et les porter au centre de réception du fruit.

Pour réaliser la politique de la Société, ses agents doivent pousser les indigènes habitant la concession à récolter au jour le jour le fruit venant à maturité dans leurs palmeraies, et à le vendre aux usines.

Les communautés indigènes continueront à vivre de leur vie coutumière, et s'élèveront peu à peu à l'aisance par l'exploitation de la richesse naturelle de leur sol.

Si les villages installés dans les palmeraies de la Société ne sont pas suffisamment populeux pour en assurer l'exploitation intégrale, on suppléera à cette insuffisance en important des coupeurs qu'on tendra à stabiliser sur place. La

seule tâche que l'on cherche à obtenir dans une exploitation rationnelle, c'est la récolte intégrale. La seule question qui soit donc à résoudre, c'est de déterminer judicieusement le nombre de familles de coupeurs qui peuvent, sans désorganiser la vie tribale, suffire à l'exploitation d'une palmeraie, compte tenu de tous les éléments.

Un accord intervenu après de longues négociations entre les Missionnaires et la Société avait admis qu'un coupeur expérimenté, assisté d'un aide et travaillant en palmeraie dense, pouvait normalement récolter 400 caisses de fruit décortiqué par an. C'est là une indication pour la Société, destinée à guider ses recrutements, à orienter les agents agricoles dans leur programme de répartition des importés, et éventuellement à éclairer les représentants de l'Etat quant aux conseils à donner aux indigènes, d'accord avec la Société, en matière de déplacements libres de villages vers des zones où ils trouveraient de plus abondantes ressources.

La Société, dans une région encore très primitive qui n'est pas mûre pour le marché libre des fruits, doit pouvoir compter sur une exploitation intégrale. Pour cela il est normal qu'elle cherche à lier les coupeurs par un contrat obligatoire.

L'obligation du coupeur ne peut être formulée pratiquement qu'en la fourniture d'un certain nombre de caisses; on s'accorde à ad-[16]-mettre que 400 par an sont un maximum. Mais comment répartir cette production sur les différents mois de l'année?

La seule réponse raisonnable est: dans la proportion même où les régimes arrivent à maturité. Si janvier donne 4 % de la production et août 12 %, la tâche adéquate sera de 16 caisses en janvier et de 48 en août.

Le chef de secteur le plus habile est celui qui, guidé par l'expérience de la palmeraie-témoin de Leverville, par sa connaissance de la région, par l'observation des circonstances climatériques et du régime des pluies, par l'examen quotidien de la maturité du fruit qu'on lui livre et des pourcentages d'extraction, parviendra à serrer du plus près la réalité. Non celui qui en poussant aveuglément l'indigène cherchera à dépasser à tout prix la moyenne individuelle du mois précédent, du mois correspondant de l'année précédente ou de l'usine voisine. A cet égard, il serait peut-être intéressant d'examiner les rendements en huile et de les comparer, mois par mois, aux courbes de rendement des usines et aux courbes de rendement de la palmeraie.

Sans doute, dans les régions où l'on n'a pas assez de coupeurs pour assurer l'exploitation intégrale, pourra-t-on par un système judicieux de primes chercher à réduire le pourcentage des pertes de fruits. La prime est efficace, des informateurs expérimentés nous ont dit tout le prix qu'y attache l'indigène. Mais, pour obtenir son maximum d'efficacité, il faut qu'elle soit tentante, et pour qu'elle soit vraiment tentante, il faut qu'elle soit accessible.

Elle doit récompenser chaque mois un effort égal, et comme à chaque effort correspond suivant les saisons un résultat très inégal, la prime ne peut être accordée en toute saison pour une production identique.

Ces règles de bon sens sont, il faut le reconnaître, trop souvent perdues de vue.

Les instructions du Conseil d'Administration ne connaissent qu'une tâche, «40 kgs par jour» (page 4) — quelle que soit la saison —, quantité journalière qui «peut facilement être cueillie en cinq ou six heures» (page 5) quelle que soit la saison.

Les instructions de la Direction d'Afrique ont, à une certaine [17] époque au moins, nous l'avons montré plus haut, méconnu brutalement le caractère saisonnier de la récolte des fruits de palme pour imposer en toutes saisons la tâche minima de 40 caisses par mois.

Certain secteur a été plus loin et impose en décembre 1930 (où la palmeraie de Leverville a donné 3 ½ fois moins de poids de fruit qu'en août) la tâche de 2 caisses par jour, 50 à 54 caisses par mois en ajoutant que c'est là la tâche exigée à cette saison. Combien exige-t-on donc en d'autres saisons?

Il est à remarquer que des plaintes amères avaient été faites par le Vicaire Apostolique du Kwango, au sujet de la tâche excessive exigée dans ce même secteur en 1929 et 1930. Les statistiques mensuelles comparent les productions entre usines avec les résultats des mois et années précédents, mais non avec la production de la palmeraie-témoin. Elles mentionnent le rendement individuel moyen comme s'il pouvait influer sur la prospérité de la Société, alors qu'au contraire l'avenir sera d'autant mieux assuré qu'un rendement global accru sera obtenu par des rendements individuels décroissants.

L'agent qui aura engagé ce mois-ci dix coupeurs nouveaux, même s'ils ne sont que novices et coupent peu, verra décroître sa moyenne individuelle; il aura bien travaillé pour la Société.

L'agent qui aura perdu deux coupeurs sans pouvoir les remplacer et qui sera parvenu, par une pression plus accentuée, à maintenir quand même son rendement, pourra croire que sa perte d'effectif est compensée dans l'esprit de ses chefs par l'amélioration de son rendement, alors qu'il n'aura travaillé qu'à rendre le métier plus impopulaire et qu'il ne fait que retarder un peu une inévitable décadence.

Un dernier point en ce qui concerne la tâche. Des autochtones se plaignent de ce que, à la saison de petite production des palmeraies, les importés viennent couper le peu de fruit qui mûrit sur leurs terres, les obligeant ainsi à chercher de plus en plus loin. C'est là un grief que les agents agricoles de la Société devraient examiner de très près. Il disparaîtra d'ailleurs de lui-même le jour où, comme nous l'espérons, la tâche uniforme aura vécu.

[18] Sanctions

Quand le coupeur n'accomplit pas la tâche que l'agent agricole a estimé pouvoir lui imposer, il faut le ramener au sentiment du devoir.

Diverses interventions seront mises en œuvre: celle des agents noirs de la Société, *sentries* et *capitas*, celle des chefs indigènes, celle de l'agent agricole des H.C.B. ou même du Directeur de Secteur, celle de l'Administrateur territorial

agissant par l'intermédiaire de messagers, ou en personne, ou enfin, dans les cas extrêmes, comme Juge de police.

Disons tout de suite que personne en Afrique ne doute du sérieux des avertissements adressés par le Conseil d'administration à son personnel (pages 16 & 17) en matière de brutalités, de voies de fait ou d'illégalités quelconques vis-à-vis des indigènes.

A ce point de vue, les H.C.B. peuvent être citées en modèle. Tout excès est rigoureusement réprimé. Cela suffit pour qu'ils soient fort rares, et conservent quand ils se présentent le caractère d'une faute individuelle dont la Société ne doit pas supporter la responsabilité.

On peut dire que nous n'avons pas reçu de plaintes contre les blancs.

En ce qui concerne les noirs, les *sentries* et *capitas*, bien qu'étroitement surveillés, sont une nuisance. Pour peu de services, ils causent énormément d'ennuis. Ce sont de véritables mouches du coche, dont le zèle stupide s'exerce le plus souvent par des cris, des injures, de mesquines tracasseries, une poursuite de tous les jours; qui molestent, obsèdent et exaspèrent les coupeurs sans modifier grand-chose aux rendements. Quand il y a du fruit, les coupeurs coupent, même si les *sentries* les laissent tranquilles. Quand il n'y a pas de fruit, toute la vaine agitation des *sentries* ne parvient pas à en faire mûrir. Quelques chiffres sont caractéristiques.

Pour 298 coupeurs inscrits, il y a en février 1930, 40 *sentries* à Kisia; à Kimbanga, en avril 1930, 32 *sentries* pour 280 coupeurs inscrits. Une sentinelle pour harceler 7 à 8 coupeurs.

Hâtons-nous de dire que ces chiffres sont en réduction très sensible et que les autorités locales de la Société sont décidées à les réduire encore.

L'agent agricole est la cheville ouvrière de l'organisation [19] des H.C.B. Son intervention, quand elle est judicieuse, est très généralement efficace, et les indigènes ne s'en plaignent aucunement. Nous avons la conviction que l'intervention des autorités politiques, chefs indigènes, agents noirs de l'Administration, personnel territorial, ne sera plus sollicitée quand les agents agricoles de la Société seront une bonne fois persuadés que leur carrière ne dépend pas de l'obtention d'une tâche minima uniforme en toute saison.

Ce sera une bonne chose. Car l'intervention des chefs est un mal et celle des messagers un véritable abus. Le chef touchant une prime à la production est placé entre son intérêt et son devoir.

Quant aux messagers, l'Administration a eu le très grand tort d'employer pendant longtemps dans certains secteurs des messagers émargeant au budget de la Société. On justifiait cette pratique par le fait que l'Administration ne disposait pas des crédits nécessaires pour élargir son cadre de messagers. L'occupation industrielle par les H.C.B. rendait nécessaires des relations beaucoup plus suivies avec les villages. Pour ne plus se voir répondre sans cesse qu'on n'avait personne à envoyer, les H.C.B. ont proposé de payer la solde du personnel à engager en surnombre. C'était normal de la part de la Société, mais l'Etat n'aurait jamais

pu accepter cet expédient. Il lui appartenait de mesurer son personnel aux besoins, de ne pas placer les administrateurs dans une situation équivoque. Il était difficile de refuser à la Société la mise à sa disposition de messagers qu'après tout elle payait... Cette situation a d'ailleurs vécu et les derniers messagers payés par la Compagnie viennent d'être licenciés.

Nous estimons que l'emploi de messagers de l'Etat doit être condamné de manière générale. Ils n'ont aucune compétence pour apprécier les situations, pour juger éventuellement du bien-fondé des excuses invoquées par les coupeurs accusés de paresse. Ils ne peuvent comprendre qu'une chose: c'est qu'ils sont chargés de mettre les gens au travail; et ils accomplissent cette mission sans aucune mesure dans le choix des moyens, étant à peu près assurés de l'impunité parce que les indigènes osent rarement se plaindre de leurs abus.

Le prestige de l'Etat ne peut qu'être compromis par ces interventions maladroites, et la bonne harmonie entre la Société et les populations doit nécessairement en souffrir.

De l'avis général, l'aide de l'Etat ne devrait être sollicitée [20] que très rarement, après étude approfondie par le directeur de secteur et seulement dans les cas suffisamment graves pour justifier l'intervention personnelle de l'administrateur ou de ses adjoints. Quant à la plainte judiciaire, il est évident que les représentants de la Société, dans leur propre intérêt, ne doivent y recourir que lorsqu'il s'agit d'infractions nettement caractérisées.

Portage

Comme dans toute l'Afrique, le portage, chez les gens du Kwilu, est la corvée de la femme. Il n'en va pas autrement parmi les coupeurs.

C'est là une situation hautement regrettable, mais dont la Société ne porte pas la responsabilité et qu'elle ne peut combattre qu'indirectement.

La plupart de ceux que nous avons interrogés sont d'accord pour estimer que la femme ne devrait participer que dans la plus faible mesure possible au travail des fruits.

Chargeée presque seule des travaux de culture, des corvées de ménage et des soins des enfants, la femme indigène a suffisamment à faire pour s'occuper toute la journée. Elle travaille et elle travaille dur.

En la faisant participer à l'activité économique pour compte d'entreprises européennes, on risque fort de la surcharger.

Mais étant donné la mentalité indigène, il paraît impossible d'empêcher que le gros du portage imposé au coupeur soit rejeté par celui-ci sur son épouse.

On ne peut exiger que la Société refuse le fruit quand c'est une femme qui l'apporte au centre de réception. Ce qu'on peut lui demander en revanche, c'est qu'elle rapproche dans toute la mesure du possible les centres de réception des centres de cueillette.

Ce devoir, elle le remplit de son mieux.

Le développement des transports mécaniques par eau et par terre est poursuivi à grands frais, suivant un programme judicieusement établi et dont le développement est encore envisagé dans l'avenir. De ce point de vue, tout le monde s'accorde pour rendre aux H.C.B. un hommage mérité. Si la situation s'est, de l'avis général, considérablement améliorée dans l'aréa depuis quelques années, c'est en bonne partie au développement des transports qu'on le doit. Actuellement, il n'existe pour ainsi dire plus de poste où le transport des fruits par le coupeur, ou plutôt par sa femme, doive se faire à plus de 5 kms. Mais même le transport à 5 kms est une charge considérable pour une femme enceinte ou chargée d'enfants.

Elle doit aller chercher le fruit en forêt, le décortiquer, le porter dès le matin au centre de réception, y attendre quelquefois longtemps qu'il plaise au pointeur de commencer les opérations, rentrer chez elle fatiguée... pour se [21] mettre au travail ordinaire du ménage... Le coupeur qui fait plus d'une caisse par jour a bien du mal à se tirer d'affaire s'il n'a pas recours à la collaboration d'une femme supplémentaire...

Aussi ne faut-il pas s'étonner si la femme, surtout la chrétienne, hésite à lier sa vie à celle d'un mari coupeur; c'est une des causes qui détournent les jeunes chrétiens du métier.

Le portage des femmes va de pair avec le portage des enfants. Le monogame qui doit fournir deux caisses par jour les fera porter l'une par sa femme, l'autre en une ou plusieurs charges, par des enfants de sa famille, quelquefois très petits.

Tout ce qui pourra être fait pour rapprocher encore des palmeraies les centres de réception constituera un réel progrès.

Mesures à prendre

L'examen du travail actuellement imposé au coupeur explique, dans une certaine mesure tout le moins, la répugnance qu'éprouve la jeunesse à s'engager dans la profession.

Cette répugnance, si elle est générale, n'est pas également vive partout. Elle est moins accentuée depuis que l'ouverture des routes a rendu le portage moins pénible. Elle ne se manifeste pas autant dans les secteurs des petites usines. Elle s'atténue là où l'european s'abstient d'exiger la tâche de 40 caisses; elle devient absolument irréductible quand on harcèle le coupeur.

Sur 862 coupeurs locaux engagés depuis deux ans, Kwenge en a engagé 31, soit pour une usine qui fournit 17 % de la production de l'aréa moins de 4 % des nouveaux engagements; et le secteur de Kwenge est précisément celui où la tâche est exigée avec la plus inflexible rigueur.

Quand bien même les objections des jeunes à la coupe ne seraient que des prétextes cachant la paresse et la sotte vanité, la suppression des griefs supprimerait

des prétextes et augmenterait l'efficacité de la propagande que la Société, les Missions et l'Etat ne cessent de faire pour pousser la jeunesse au travail de la cueillette. Toute amélioration à la situation du coupeur sera, en fin [22] de compte, à l'avantage de la Société, même si elle doit se payer par un fléchissement temporaire de la production.

Parmi les mesures qui nous paraissent s'imposer, citons en tout premier lieu la suppression radicale du système de la tâche minimum, imposée sans égard à la saison et aux circonstances; ensuite, l'octroi régulier de congés périodiques après une période raisonnable de travail. Cette dernière règle, adoptée en principe, n'a pas été appliquée dans tous les secteurs.

Le congé d'un mois par an devrait être indépendant du demi-congé à accorder au coupeur pendant un mois à l'occasion des travaux de plantation.

Comme transition entre le régime actuel du renouvellement d'office des anciens contrats et le régime de liberté auquel il faut tendre, on suggère le congé de repos, sans fixation de durée, au coupeur qui a fini un terme de trois ans. Certains, beaucoup peut-être, reviendront d'eux-mêmes après quelques semaines; quant aux autres, il sera toujours facile de les rappeler s'ils tardent trop à reprendre le travail.

Parmi d'autres mesures que nous ont suggérées nos conversations et nos observations, certaines méritent, croyons-nous, une étude sérieuse.

Citons:

Adoption de types variés de contrats suivant les convenances des nouveaux engagés: notamment contrat d'essai à court terme ou pour un certain nombre de caisses déterminé, après l'accomplissement duquel on laissera au coupeur liberté réelle de se retirer ou de se rengager.

Mesures tendant à la réduction du portage, notamment: paiement du portage de fruit d'après la distance effectivement parcourue au lieu du tarif forfaitaire en vigueur actuellement. Pareil paiement placerait la Société devant un pur intérêt économique dans ses études de programme routier; tandis qu'aujourd'hui l'ouverture d'une route, remplaçant un portage qu'on ne payait pas, apparaît toujours comme une charge accrue.

Etude des possibilités d'élevage d'animaux de bâts.

Déplacement de villages mal situés vers des zones plus favorables, en accord avec l'indigène et l'administration. Ces déplacements [23] rencontrent peu de difficultés, si l'indigène est sûr qu'on n'en profitera pas pour l'obliger à la coupe.

Enfin, en attendant que la généralisation du travail permette la suppression de la tâche et l'acheminement progressif vers l'achat du fruit par marché libre, étude de la possibilité de spécialiser le métier de coupeur au seul abattage du fruit, en chargeant des équipes de travailleurs ordinaires de toutes les opérations de transport et de décorticage. Cette spécialisation a donné de bons résultats dans d'autres régions où le nombre des indigènes connaissant le métier de coupeur est trop restreint.

Reste une mesure d'ordre général qui aurait, de l'avis de la plupart de nos informateurs, la plus heureuse influence sur les relations qui doivent exister entre la Société et les indigènes: c'est la création d'un service de la Main-d'Œuvre qui serait mis sous la dépendance directe de l'Administrateur délégué.

Cette mesure que nous soumettons à l'appréciation du Conseil d'Administration des H.C.B. a été faite par le Vicaire Apostolique du Kwango et formulée en ces termes par Monseigneur Van Hee:

J'estime que toute grande entreprise devrait avoir, à côté de son Directeur-Général, trop absorbé par sa besogne administrative, un chef de service spécialement chargé de veiller au bien-être matériel et moral de la main-d'œuvre, sans aucun mandat de pousser au rendement, à la production, voyageant de camp en camp, de poste en poste, en contact personnel et constant avec les hommes, accueillant leurs plaintes et leurs désiderata, il pourrait d'accord avec le Directeur, redresser bien des abus et non seulement décréter toute mesure utile mais encore veiller à leur pleine exécution¹⁰².

Nous croyons avoir ainsi touché tous les points sur lesquels l'organisation des H.C.B. peut être susceptible d'amélioration.

Cette énumération peut paraître longue. Nous avons tenu à la faire complète dans l'intérêt même de la Société. Signaler des améliorations possibles, dont certaines d'ailleurs ne pourront être réalisées que dans un avenir plus ou moins lointain, n'est cependant pas synonyme de critiquer des situations existantes, ni surtout de juger des situations passées.

Ainsi que l'écrivait récemment Mgr Van Hee, Vicaire Apostolique [24] du Kwango:

Sans doute, nous devons nous efforcer de faire évoluer la race, mais vers le travail spontané, libre et généralisé. C'est l'idéal à poursuivre, mais il serait inutile et même dangereux de vouloir brûler les étapes. Les intentions généreuses ne suffisent pas, il faut toujours tenir compte du réel, des possibilités et adapter notre action au stade actuel de chaque peuplade et de chaque milieu.

Dans l'espèce, le mieux risque souvent d'être l'ennemi du bien¹⁰³.

Nous souscrivons unanimement à cet avis.

Les H.C.B. ont réalisé au Kwilu en quelques années une œuvre immense, au milieu de difficultés sans nombre, parmi des peuplades qui, il y a quinze ans à peine, étaient encore plongées dans la sauvagerie la plus complète. De vieux résidents se souviennent encore de l'époque où il y avait danger de circuler d'un village à l'autre. Aujourd'hui le pays jouit, grâce à l'activité économique qu'y ont éveillée les H.C.B., d'une prospérité remarquable. La maladie du sommeil, grave encore dans les régions voisines, a pratiquement disparu de l'aréa. La population s'accroît, les cultures s'étendent, surtout depuis que la Société a pris l'heureuse mesure d'autoriser les plantations dans ses palmeraies.

¹⁰² Le texte reprend ici celui de Monseigneur Van Hee reproduit au document 55 (paragraphe 29).

¹⁰³ *Idem.*

Ce ne sont pas, nous citons encore Mgr Van Hee, «quelques excès de zèle, des erreurs de tactique qui doivent faire méconnaître tout ce que la Colonie et notamment le District du Kwango doivent à cette puissante Société qui désire évidemment voir rétribuer son capital, mais qui a su y mettre toujours le prix, et qui dans cette voie est allée au-delà de ses obligations légales».

Nous n'ajouterons qu'un mot.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir découvert des solutions nouvelles. Sur la plupart des points que nous avons signalés, les réajustements nécessaires, nous en sommes convaincus, se seraient faits sans nous. Le passé à cet égard est garant de l'avenir. Tout le monde ici fait confiance aux dirigeants de la Société: le progrès y a été constant depuis les années difficiles du début.

Le Vicaire Apostolique du Kwango en rend témoignage dans des termes qui sont à citer:

Je dois à la vérité de dire que les Dirigeants des H.C.B, et notamment Mr. Dusseljé, Administrateur délégué actuel en Afrique, se sont toujours distingués par la compréhension nette de mes [25] vues et par leur empressement à répondre à mes suggestions dans toute la mesure du possible.

Les avantages qui nous ont été accordés, sans aucun marchandage de leur part, en faveur des coupeurs chrétiens semblent d'une importance capitale pour l'avenir social des chrétiens du Kwilu, et je n'ai fait que remplir mon devoir en exprimant ma gratitude à ces Messieurs, au nom du Vicariat du Kwango, dans mon rapport au Saint-Siège.

Définir une politique est sans doute nécessaire. Mais l'application vaut ce que valent les hommes.

Mieux que des critiques théoriques, les plaintes des intéressés, quand elles sont reçues par un grand chef accessible à tous et examinées avec conscience, redressent bien des erreurs. Les indigènes ne l'ignorent pas. La confiance qu'ils témoignent à Mr. Dusseljé et que deux ans d'absence n'ont pas entamée rappelle opportunément que la personnalité d'un chef juste et humain peut jouer un rôle modérateur plus efficace que des déclarations de principe.

&&&

Kikwit, 30 janvier 1931

Pierre Ryckmans

Fern. Allard S.J.

J. Van der Hallen¹⁰⁴

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, dossier AIMO 1652

¹⁰⁴ Ces quatre dernières lignes sont autographes.

57. Observations de S. Edkins, administrateur délégué des H.C.B., au sujet du rapport précédent

LABOUR ENQUIRY – LUSANGA AREA

Ryckmans' Report¹⁰⁵

CRITICISMS¹⁰⁶

MR. EDKINS' REMARKS

- 1) Page 4, par. 4

Treatment of imported labourers
coming from short distances

They are “assimilated to local Labourers” [who] make their own feeding arrangements and are not subjected to any previous medical examination. They install themselves in “reserve villages”, which rapidly become the seat of disorder and prostitution.

These men come in voluntarily to collect fruit especially during the good fruit season and are paid by results; rather like the hop-pickers in Kent — they settle where they like. The only satisfactory solution would be to move some or all the villages of the chef-furies to which they belong into the Tripartite blocks where there is ample land for them and vacant palmeries. Otherwise it is difficult to have any control on them or to maintain discipline, as they are fruit sellers and not labourers and settle in temporary leaf or grass huts where they like in the palmeries.

A typical case in point where Government action would be justified is that of the Bayensis from Niadi who are rapidly decimated by sleeping sickness in their own villages, whereas there is ample vacant land and palm areas in a much wealthier district back of Mitchakila through which they pass to come to Lusanga to work.

¹⁰⁵ Annotation au crayon de Lugard.

¹⁰⁶ Les références sont à la version anglaise du rapport transmises au groupe Lever.

Mr. Ryckmans himself proposes this as the only practical solution and the *Société*, at Mr. Edkins' suggestion, have been trying for years past to get the Colonial ministry in Brussels to arrange with the Govt: in the Congo for this to be done.

2) Page 6, par. 2

Is the proportion of labourers working on the left bank of the Kwilu, between Leverville & Kikwit, compromising the life of the native communities?

2) If the proportion of the native population engaged are occupied as fruit sellers and the quantity of fruit they are asked to produce leaves them the necessary time to maintain their houses in good repair and cultivate the food crops they need, in my opinion, there is no danger of the existence of the native villages being destroyed. On the contrary it should encourage the native population to remain in their villages & collect fruit as a means of livelihood instead of expatriating themselves in order to obtain money they need.

3) Page 6, par. 3

Labourers coming from distant places (Kandale, Idiofa, etc.).

Does the rate exceed the normal?

3) In most cases — No! Where it does, at Niadi for instance, it could be in the interest of the native communities themselves, of the Missions and of the Government, to shift the population into or nearer to the Tripartite Blocks.

4) Page 7, par. 1

Lack of supervision in camps & villages not situated in the immediate vicinity of a European post.

N.B. Congo's attention has been drawn to the necessity of appointing a responsible *capita* in each camp and Government's attention to that of regular supervision of "reserve villages".

4) This is inevitable where small temporary camps of voluntary cutters are concerned. A *Capita* should be, and usually is, put in charge of each camp, but it sometimes happen that it is these very men who cause the trouble.

5) Page 7, par. 4 & following:

Fruit cutters

Endeavours made to improve their standing and their aversion to the work, especially on the part of "civilised" natives and Christians.

5) Our cutters are better paid, better fed, and in most cases better housed than the ordinary workpeople or the natives who remain in their villages. If the Government would assist us to cut out recruiting short time cutters by moving whole tribes or villages in the Tripartite Blocks it would be possible to make their material position, in all cases much superior to that of any other class of the population. The aversion of the native to cutting in the Lusanga area is largely due to the fact that the palm areas are not cleared or the trees not cleaned, and as the Missions are teaching all the younger generation to wear clothes — and they cannot cut in clothes without tearing them — they look upon cutting as the work of the naked man or slave.

3 years' contract with obligation to supply 40 kgs. of decorticated fruit daily.

Impossibility, in generality of cases, of executing this obligation, also of obtaining a constant production, month by month.

Board's instructions (see P. 11) regarding individual output disregard the realities of the situation.

See also remarks (P. 12) re instructions issued to Kwenge Sector.

There is far more fruit in all regions of the Lusanga area than the local cutters can collect, even in the bad fruit season, and it is a reasonable task to ask a cutter with a porter (either his wife, son, friend or a carrier supplied by the *Sté*) to cut and carry into the nearest fruit collecting post (which must be situated not more than 5 kilometres from his village or camp) 40 kilos of decorticated fruit, *i.e.* 6 bunches a day during all seasons of the year, provided that the number of imported cutters allowed to work in a palm area during the poor fruit season is kept within a reasonable limit: otherwise it will be difficult, perhaps impossible, for the local cutters to provide their 40 kilos a day without excessive effort on their part. That the number of imported cutters working in the palm areas is reduced and that a smaller quantity of fruit is accepted from those cutters during the

poor fruit season is clearly proved by the falling-off in production during those portions of the year. The aim we have in view, and have had in view and have been working to attain since many years, is to have so many natives settled in our blocks that it will no longer be necessary to ask cutters for any given quantity of fruit, but to be able to leave it to them to collect and sell to us the quantity of fruit they please. The incentive to earn money for what it can produce for them in additional comfort and well-being, given sufficient cutters present to collect all the available fruit if they collect only 20 cases a month, would soon destroy the prejudice against cutting and we should have the cutters getting accustomed, as a natural thing, to going naked or partially clothed to cut fruit just as a mechanic or a miner puts on overalls, etc. when he goes to work.

That the *Société* realises it is impossible to obtain a regular production month by month during all seasons of the year and does not insist on one being obtained is shewn by annexed table¹⁰⁷ giving graphs of production for the last 5 years, but naturally and logically it wishes that as new palm areas are developed and more cutters become available the production of a month or season should show a reasonable increase on that of the corresponding period of the previous year. It is, therefore, a mistake to say that the Board's instructions disregard the realities of the situation. A cutter, with an assistant during the good season, can in 6 hours cut 12 bunches and

¹⁰⁷ Ne figure pas au dossier.

bring in the fruit (80 kilos) from them to the receiving post. This would allow him to produce only 20 cases a month during the poor fruit season and still maintain his average of 40 cases per day [corrigé en “month” au crayon par Lugard] for the 10 months he works during the year.

6) Page 13, par. 7

Conditions under which cutters work

Original method applied in recruiting labour was that of “authority”, *i.e.* through the native chiefs, who supplied their slaves as cutters.

As a general rule (Page 15), there is no question of re-engagement. When the 3 years’ contract expires, it is automatically renewed by the issue of a blanket and a matchet.

“In practice, a cutter never becomes free; he goes on cutting until he dies or is dismissed on account of old age”.

N.B. What about the remark (page 3, par. 5) to the effect that old labourers are pensioned?

7) Page 16, par. 1

Cutters Task

If villages settled in Company’s palmeries are not sufficient to assure their complete exploitation, deficiency to be made good by importing recruited cutters, the tendency being to endeavour to induce them to settle there.

The only question to be solved is that of judiciously determining the number of cutters’ families who can, without disorganising tribal life, suffice

This is one of the things Mr. Dupont complained of, and Mr. Ryckmans confirms that the situation as reported existed. We cannot expect that the Governement would sanction such a system and it must cease, and the falling-off in production be compensated by bringing outlying villages in the Tripartite Blocks.

7) See my preceding notes. Everyone is of that opinion, but in spite of our repeated requests, up to the present the Government have not given any satisfaction to our requests for their consent and assistance to bring additional population from outside into the Tripartite Blocks.

With sufficient population in the palmeries, there will be no need to fix the number of cases per month. At most it will be necessary to arrange

for the exploitation of a palmery, after all factors have been taken into account.

An experienced cutter can, with the help of an assistant, normally harvest 400 cases of decorticated fruit per annum (maximum). How should this production be spread over the different months of the year? Graph showing oil yields and milling results?

8) Page 17, par. 3

Exploitation of districts where there are insufficient cutters?

By introducing a well-thought bonus scheme — but the bonus must be attainable and recompense a steady effort each month.

9) P. 18, par. 1

Board's instructions: "40 kilos per day, whatever the season".

The instructions of the African Management have, for a certain period at least, brutally disregarded the seasonal character of the palm fruit harvest, by imposing the minimum task of 40 cases per month at all seasons.

with the chiefs that each village shall deliver a minimum of so many cases a year, according to the strength of its cutter population.

8) The existing bonus scheme does recompense a steady effort each month.

9) 40 kilos a day is not excessive even in the poor fruit season if the number of cutters employed in the palm area is proportionate to the crop available — if too many cutters are placed in a palm area the local management are in fault and are alone to blame. Even then, if a cutter does not bring in 40 cases a month, the only action they can rightly take against him is to pay him only for what he brings in, unless he has accepted a task of 200 cases in which case they have the right to insist that he shall stay until he has completed his task. If any other action is taken, it is done at the Agent's own risk, responsibility and in direct disregard of the definite written instructions of the Board.

Par. 4

Complaints made by Mgr. Van Hee in 1929 & 1930 regarding the excessive task demanded in this sector (Kwenge?).

Mgr. Van Hee's complaint referred to the personal act of an agent and as Mr. Ryckmans acknowledges on page 19, as soon as such acts become known to the Management, immediate steps

are taken by the *Société* to punish the guilty person and to put the matter right.

10) Page 19, par. 2

Complaints from autochtones that, during the poor season, the imported labourers come and cut the little ripe fruit on their land, thus obliging them to go further afield. This is a grievance which the Co.'s Agricultural Agents should examine very closely.

11) Page 20, par. 2

Disciplinary Measures against recalcitrant cutters

The *sentries* and *capitas*, although closely supervised, are harmful, without favourably influencing the output.

Proportion of *sentries* to cutters.

All abuses will disappear when the Co.'s Agricultural Agents have been convinced, once & for all, that their career does not depend on their obtaining a uniform minimum task in every season.

12) Page 21, par. 1

State Messengers

Government have made a great mistake in employing for a long time in certain Sectors, messengers paid for by the Co. But the Co. are not to blame.

10) If this is correct, the local management are at fault — see the preceding remarks on these notes.

11) The system of *sentries* in force in the Lusanga area — and only in the Lusanga area — is a pernicious one, and I fully agree with Mr. Ryckmans and Mgr. Van Hee that it must be done away with. The bringing in of outlying populations into our blocks and the establishment of the fruit buying system throughout the area, with agreements with each village to supply a given quantity of fruit per year, should permit the local management to do away with all or most of these *sentries* without the fruit production suffering.

It is ridiculous to say that the *Société*'s Agricultural Agents were under the impression that their career with the *Société* depended on their obtaining a uniform minimum task from each cutter in every season — see my preceding remarks on these notes.

12) I agree with Mr. Ryckmans' remark — fault if fault there is — lies with the local Government and not with the *Société*.

The assistance of the State should only be requested very rarely and after the Sector Manager has considered the matter very deeply and only in cases sufficiently serious to justify the personal intervention of the Territorial Authorities.

13) Page 22, par. 1

Porterage

Deep-rooted native custom compels the women to undertake the task of porterage in addition to the plantation and housework and the care of children.

The Co. can only combat the situation indirectly and are in no way responsible for such an undesirable situation.

Most people are agreed that the women should only participate in fruit collection in the least possible degree.

The Co. could influence the position favourably by bringing the collecting centers as near as possible to the harvesting centres and this the Co. are doing to the best of their ability.

14) Page 22, par. 8

The H.C.B. have done much to improve the situation by improving greatly the mechanical means of transport by land & water.

“At the present time there no longer exist, so to speak, any posts where the transport of fruit by the cutter, or rather by his wife, must be done over a distance of more than 5 kilometres. But even the transport of more than 5 [lire “of 5” en omettant “more than”, car la traduction du rapport Ryckmans

I agree that the assistance of the State should only be enlisted when absolutely necessary and in matters that are vital to the *Société*’s existence, and the local Management must see that this is so.

13) Porterage. We are building motor roads as fast as we can — the rate of progress has been limited by the number of workmen available. Our aim is wherever economically possible, to have a fruit collecting shed and a motor road serving each village or camp where cutters and their families live, so as to cut out head carriage altogether except for short distances, mostly from the palm areas to the villages or camps.

14) I agree and we are doing, as Mr. Ryckmans admits, everything that possibly can be done to improve the situation.

est incorrecte sur ce point] kilometres is a heavy task for a pregnant woman, or one carrying her children".

15) Page 23, par. 4

Aversion of women to marrying cutters

Portage by children of cutters

15) This will die out as head carriage becomes less and less and as the women realise that the cutters earn more money than other natives they will have more clothes and geegaws than other women.

There is little harm in this if the load is compensated to the child's strength. It is customary for the children to carry at harvest time in Europe.

16) Page 24

Measures to be adopted to improve position of cutters

a) Radical suppression of the imposition of a minimum task.

b) Regular grant of periodical holidays, after a reasonable period of work.

N.B. The leave of one month per year should be independent of the semi-leave to be granted to the cutter for one month at a time to prepare his crops.

As a transitory period between the present regime of renewing the old contracts, automatically, and the regime of freedom which should be aimed at, it has been suggested that a rest-holiday — without fixing the duration of same — should be granted to the cutter who has finished a term of 3 years.

c) Adoption of varied types of contracts according to the convenience of natives newly engaged, and in

a) See my previous remarks in this note.

b) Definite instructions were given by me in writing in 1929 that all cutters were to receive one clear month's holiday without pay in addition to the seasonable leave.

particular a trial contract for a short term or for a given number of cases, which, when completed, will leave the cutter really free to leave or to re-engage.

d) Measures tending to reduce porterage.

x. Payment of fruit portage according to the distance effectively covered.

d)

x. Portage is and has been paid for many years according to the distance roughly that the fruit is carried, *i.e.* 40 cents a case if carried less than 10 kilometres, 60 cents if carried more than this distance.

As the network of motor roads extends it will be necessary to revise this rate and pay according to the actual distance of each village to the nearest receiving post.

xx. Raising of beasts of burden.

xx. We have sent out donkeys for the second time. In 1915/16 a dozen donkeys were sent out mostly to Lusanga area; the local managements never succeeded in getting any practical service from them and they eventually all died.

xxx. Removal of badly situated villages to more favourable districts, in agreement with the natives and the State.

xxx. See my previous remarks in these notes on the shifting of outlying villages into the Triparite Blocks.

xxxx. Study of the possibility of specialising the occupation of cutter to the cutting of fruit alone.

xxxx. We have always insisted on the cutter, who is a specialist, concentrating on the cutting of fruit alone, and leaving the decorticating and transport to a carrier who cannot cut, thus allowing the cutter to cut more bunches in a given time, but sometimes the cutters prefer to do their own carriage of fruit.

xxxxx. Creation of a Labour Dept. under the direct control of the Managing Director (put forward by Mgr. Van Hee).

xxxxx. The labour department to be efficient and effective must be under the direct control of the District Manager; the Managing Director cannot do this, although he decides the organisation and policy to be followed by this service, as he does for all others and keeps himself fully *au courant* with its working and results.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard, L151/3, 29-38

58. Extraits du rapport d'O. de Williamort, commissaire de district adjoint, au sujet de la révolte pende

24 juin 1931

RAPPORT SITUATION REGION BAPENDE
SOUMISE A L'OPERATION DE POLICE DECIDEE LE 8 JUIN 1931

1° Origine des troubles:

[Le texte commence par une présentation de la secte Satana.]

A mon avis, voici la plupart des raisons qui ont favorisé le succès si rapide du Satana; le moment ne pouvait être mieux choisi pour influencer ces populations, disons-le, mécontentes, énervées et indisposées, tant contre l'Etat que les particuliers, car il est évident que le mouvement est nettement xénophobe, je m'expliquerai plus loin: pour Kandale, les indigènes habitués aux besoins que nous avons créés, manquent de ressources et ne peuvent se procurer plus que très difficilement les vivres et objets leur devenus indispensables depuis notre occupation. D'autre part, l'impôt et surtout l'impôt supplémentaire a été augmenté de façon considérable, d'où difficultés énormes pour s'en acquitter et tiraillements de part et d'autre.

2° L'A.T.¹⁰⁸ Gaspard¹⁰⁹ qui avait beaucoup d'influence dans ce territoire est décédé il y a six ou sept mois et l'A.T. Verbist¹¹⁰ de santé délicate n'a pu continuer le contact régulier qui était établi avec les populations.

¹⁰⁸ Sigle utilisé indifféremment pour l'administrateur ou l'agent territorial.

¹⁰⁹ Georges Gaspard (1900-1930), agent territorial de 3^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1929).

¹¹⁰ Joseph Verbist (1888-?), administrateur territorial de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

3^o L'Agent territ. BURNOTTE¹¹¹ a été attaqué, il y a un mois environ. Rapport en a été fait, mais le temps a manqué aux autorités pour prendre les mesures que la situation comportait.

4^o Pour les chefs investis et les chefs de villages, la suppression des libéralités auxquelles les recruteurs de sociétés les avaient habitués, les a fortement indisposés.

5^o Suite à une entente entre le District et les H.C.B., les indigènes des chef-feries et spécialement de Yongo avaient été invités à faire de grandes cultures vivrières, elles ont été faites et les débouchés ont manqué malgré les diverses invitations du District aux Huileries.

Pour Kikwit:

1^o La diminution forcée du prix de la caisse de fruit (30 kg de fruits se paie un franc) alors qu'anciennement le prix moyen était de 2,50 frs plus des cadeaux en nature fin de mois.

2^o Les difficultés qu'ont bien souvent les indigènes à se faire payer leur dû. [Sur ce point, les H.C.B. ne semblent pas en cause.]

3^o L'augmentation considérable du taux de l'impôt, que malgré tout l'indigène ne peut ni comprendre, ni admettre, vu la diminution flagrante de ses ressources. Le polygame ayant deux femmes, paie 85 frs d'impôt, ce qui lui fait la cueillette de deux tonnes 500 kgs de fruits avant de pouvoir subvenir à aucun de ses besoins.

4^o Les arbitraires, exactions et rapines commis par les industriels ou plutôt leurs représentants, souvent peu scrupuleux. [De nouveau, sur ce point, les H.C.B. ne semblent pas en cause.]

5^o Le manque de suite dans l'occupation et l'administration de la région de Kibo, par manque de personnel et médiocrité du personnel...

6^o Suite au n^o 5, l'impunité trop longtemps assurée aux natifs lors des fuites, soustractions aux obligations, etc.

[Suivent une description des incidents récents et une présentation des «mesures urgentes» à prendre pour contenir la révolte.]

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, dossier 1633

¹¹¹ Edouard Burnotte (1903-?), agent territorial adjoint de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

59. Extraits des observations de J. Beernaert, gouverneur de la province du Congo-Kasaï, au sujet du rapport¹¹² relatif à la révolte pende d'O. de Williamort, commissaire de district adjoint du district du Kwango

Léopoldville, le 7 juillet 1931

RAPPORT DU COMMISSAIRE DE DISTRICT ADJOINT
DE WILLIAMORT, EN DATE DU 24.6.31

Je reviendrai par après sur les origines de la secte des «Satana», ses buts et ses moyens.

J'aborde immédiatement le chapitre des raisons du succès de la secte parmi les populations Bakwese et Bapende.

Monsieur le Commissaire de district adjoint de Williamort dit que les «satana» ont trouvé des populations mécontentes, énervées, indisposées tant contre l'Etat que les particuliers.

A part une phrase que j'ai découverte dans le rapport de l'administrateur de Kandale sur l'administration générale de son territoire en 1930, sous la rubrique «situation au point de vue économique»: «l'indigène ne comprenant pas les fluctuations du marché se croit frustré», je n'ai rien découvert dans les rapports transmis depuis deux ans par les autorités territoriales du Kwango qui me permet de me rallier à cette assertion¹¹³.

En ce qui concerne le territoire de Kandale:

Dans sa lettre n° 905 du 19 mars 1929, le Commissaire de District parlant de l'occupation des territoires n'y signale aucun îlot de résistance.

Dans le rapport sur l'inspection qu'il y fit en octobre 1929, le Commissaire adjoint DE WILLIAMORT écrit:

La situation politique générale est excellente. Tous les chefs des environs et ceux de la route parcourue se sont présentés spontanément à mon passage. Aucun différent sérieux ne m'a été présenté.

Dans le rapport politique du premier semestre 1930, l'Administrateur de Kandale (Mr Verbist) signale que «l'esprit des populations est très bon dans toute l'étendue du territoire» tout en écrivant qu'«une occupation constante est nécessaire pour éviter un certain relâchement, le commencement de la plus terrible des oppositions: celle de l'inertie».

Un peu plus loin, il écrit encore: «la répression immédiate de tous ces essais tient en éveil l'habituelle bonne volonté des indigènes et fait que le Bapende de

¹¹² Voir document 58, *supra*.

¹¹³ *Contra*, document 48, ci-dessus, qui concerne l'année 1929.

Kandale se distingue toujours de ses frères de race et entre presque toutes les populations environnantes par sa soumission plus complète et par son dévouement».

Dans l'enquête spéciale M.O.I.¹¹⁴ relative au territoire de Kandale, sous la rubrique: «dispositions d'esprit et aspirations des populations», le Commissaire de District écrit à la date du 3 octobre 1930, «excellentes populations, essentiellement agricoles. Très bien disposées à notre égard, se rapprochant de plus en plus de l'Européen».

(Note: le Commissaire de District VANDERHALLEN qui venait d'arriver à Bandundu a dû demander à son adjoint des renseignements si pas l'élaboration de la note.)

Dans son rapport mod. B, fin 1930, il confirme mot à mot ce qu'il écrivait à la fin du premier semestre.

Dans son rapport annuel 1930, le Commissaire de District du Kwango écrit: «l'Administrateur de Kandale signale que l'esprit général des populations reflète une situation favorable au point de vue politique. Deux tribunaux de chefferie ont été reconnus durant l'année» (dont un en région révoltée – Yongo).

En 1931: l'Administrateur territorial principal VANDEWALLE assiste à la reprise VERBIST-VAN INTHOUT¹¹⁵, mi-avril. Ni à l'aller, ni au retour, il ne constate rien qu'il juge devoir être signalé.

L'Administrateur VERBIST passant fin avril dans la région actuellement révoltée, est reçu comme d'habitude par les populations bapende.

Les déclarations de l'agent territorial BURNOTTE, récemment rentré en congé, confirment cette attitude de la population. En mars, dans la région de Kasanza, il perçoit sans difficulté la taxe sur les armes à feu; en avril, dans la région de Yongo, il fait une perception normale de l'impôt indigène. En repassant dans la région Nord-Ouest, fin mai, il est surpris du changement d'attitude des Bakwese, au point qu'il me dit n'avoir pas cru que l'attaque dont il fut l'objet était dirigée contre lui. Il fait part de sa découverte de la secte des «Satana» à son administrateur. [...]

En ce qui concerne le territoire de Kikwit:

Dans la lettre n° 905 du 19 mars 1929, le Commissaire de District du Kwango écrit que dans le territoire de Kikwit, il n'existe plus d'îlot de résistance que dans la région du Kwenge (Pay Kongila).

Le rapport du premier semestre 1929, signale que «le mauvais état d'esprit a continué de se manifester en territoire de Kikwit, région du Kwenge. Une

¹¹⁴ Sigle pour main-d'œuvre indigène.

¹¹⁵ Léonard Van Inthout (1903-?), lieutenant de la Force publique, détaché comme administrateur territorial de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930, pour la première fonction, et 1933 pour la seconde).

occupation fut ordonnée le 10 janvier 1929 qui dura tout le semestre. Les résultats en sont satisfaisants. Dans le même territoire, les prestations s'obtiennent difficilement dans la région de Kibo, les indigènes fuient à l'arrivée du représentant de l'autorité et le développement des activités régionales en souffre. [...] Un séjour de l'Administrateur dans cette région a rappelé les indigènes de l'entre-Lutshima-Kwili à leurs devoirs».

Dans celui du 2^d semestre 1929, nous lisons: «en territoire de Kikwit la situation diffère de région à région ou pour mieux dire de tribu à tribu. La région de Pay-Kongila soumise au régime de l'occupation au cours du premier semestre s'est beaucoup améliorée. La région Sud de Kibo laisse à désirer. Les indigènes fuient à l'arrivée des agents de l'Etat. Les réquisitions et obligations sont peu ou mal exécutées».

Dans l'enquête spéciale M.O.I., le Commissaire de District écrit, le 3 octobre, sous la rubrique «dispositions d'esprit et aspirations des populations»: «A part la partie Sud (région dite de Kibo), l'état d'esprit des indigènes habitués à un travail régulier non excessif est bon. Différentes causes agissent pour les indigènes Sud-Kibo: mauvaise occupation, manque de personnel fin 1929 et début 1930, suppression du poste détaché au début 1929».

Le rapport politique en 1930 de l'Administrateur territorial de Kikwit parle comme suit des groupements Bakwese situés au Sud de la rivière Lutshima:

Je signalais dans mon rapport fin 1929: «Cette région signalée par mon prédécesseur comme insoumise est passée à un état d'hostilité passive. Les fuites y sont générales à l'approche de l'agent de l'Etat» [...]

Toute notre attention a été portée depuis le début de cet exercice vers cette région à populations turbulentes, sur lesquelles l'Administration n'avait jamais eu une prise réelle jusqu'ici. Par une occupation prolongée de plusieurs mois, entreprise et continuée successivement par trois agents du service territorial, une amélioration sensible a été constatée. Cette région est loin d'être au même niveau que les autres parties du territoire tant s'en faut. [...] D'autre part, plusieurs centaines d'indigènes des chef-feries de Gonbambulu, de Kizungu et de Kangufu, dans le but de se procurer l'argent nécessaire au paiement de l'impôt, sont allés s'engager dans les différentes entreprises du territoire. Un certain nombre d'entre eux ont même embrassé le métier de coupeurs de fruits aux Huileries du Congo belge.

Ce qui prouve qu'avec de l'occupation cette région serait bientôt dans un même stade de développement économique que celles qui depuis de nombreuses années bénéficient des bienfaits de notre occupation.

Mais il faudra encore des années de travail opiniâtre pour faire admettre par ces populations l'autorité cheffale, qui jusqu'à présent a été nulle, pour ne pas dire combattue systématiquement par des chefs de clan. Ces derniers, en effet, profitant de l'inertie forcée des agents de l'administration, ne trouvaient devant eux aucun obstacle qui aurait pu brider leurs tentatives de rébellion ou d'insoumission à l'égard de leurs chefs coutumiers.

Le rapport 1930 du district du Kwango signale que toute la région Bakwese turbulente s'est amendée grâce à des tournées fréquentes et prolongées. D'eux-mêmes, assez bien d'indigènes sont allés s'engager chez des particuliers.

De tout ceci, je crois pouvoir conclure que la région de Kibo n'a jamais été complètement pacifiée et que ses populations ont cru l'occasion propice pour secouer le joug de l'occupant.

*
* *

Arrivons-en maintenant pour chacun des deux territoires, aux raisons qui contribuèrent à assurer le succès de la propagation du mouvement.

A Kandale

Première raison: du Cr de Dt adj. De Williamort: «les indigènes habitués aux besoins que nous avons créés, manquent de ressources et ne peuvent se procurer plus que très difficilement les vivres et objets leur devenus indispensables depuis notre occupation. D'autre part, l'impôt et surtout l'impôt supplémentaire a été augmenté de façon considérable, d'où difficultés énormes pour s'en acquitter et tiraillements de part et d'autre».

Cinquième raison: «Suite à une entente entre le District et les H.C.B., les indigènes des chefferies et spécialement de Yongo avaient été invités à faire de grandes cultures vivrières, elles ont été faites et les débouchés ont manqué malgré les diverses invitations du District aux Huileries».

Le 16 avril 1927, le Commissaire de District du Kwango justifie comme suit sa proposition du taux de l'impôt indigène: «Taux actuel frs: 11,45 – taux proposé frs: 13,60 soit une augmentation de frs: 2,15. Le Nord est riche en palmeraies, le Sud renferme beaucoup de caoutchouc. Il rentre pour près de 800.000 frs dans le territoire. La vente d'arachides, de maïs, de manioc au marché fournit également aux indigènes des ressources; ils peuvent aussi apporter au marché les produits récoltés et les objets fabriqués (casseroles indigènes, couteaux, objets de tannerie et autres). Le salaire moyen est de 15 frs plus la ration en nature ou en espèces. En conséquence, je propose pour l'impôt de capitation frs: 13,60 et pour l'impôt supplémentaire frs: 6, les indigènes ayant toutes facilités de gagner l'argent nécessaire».

Le 27 juin 1927, le Commissaire de District terminait une lettre relative au même objet comme suit: «je tiens à vous faire remarquer que de l'avis unanime de tous les administrateurs territoriaux à qui j'ai soumis le projet, le taux de l'impôt actuel n'est pas une charge pour le contribuable. Vu la facilité avec laquelle s'effectue sa rentrée, ils estiment même qu'il y aurait lieu d'augmenter le taux pour 1928».

Les taux furent fixés à 18,60 et 8 frs.

Le 10 mai 1928, justifiant sa proposition de porter le taux de l'impôt indigène à 20,60 et 10,** pour l'exercice 1929, le Commissaire de District écrit: «Le

territoire possède des voies de communications bien entretenues. De par la création d'une piste carrossable, la vente des produits sera intensifiée 1^o de par la main-d'œuvre rendue vacante par suite de la réduction du portage, 2^o de l'utilisation de ladite main-d'œuvre au développement des cultures. La vente des produits constituera une excellente ressource pour les indigènes». Les taux furent fixés à 20,75 et 10,**.

Pour 1930 (ma proposition du 11 juin) le Commissaire de District estime que le taux fixé en 1929 est un maximum, eu égard à la forte crise que traversait en ce moment le commerce des produits indigènes. Il fut fixé à 23,** et 12,** frs, majoration respective de 1,25 et 2,** frs.

Le rapport sur l'Administration générale du district pour le premier semestre 1929 signale que toutes les populations sont soumises et s'acquittent facilement de l'impôt (p. 33). Sous la rubrique «résultats acquis au point de vue économique» – cultures vivrières – p. 12, le Commissaire de District écrit: «Kandale et Feshi, conformément à une entente avec la direction générale des H.C.B., de grandes plantations vivrières ont été faites dans ces territoires dénués de ressources, plantations ayant comme but l'alimentation des centres industriels de cette société».

Oui certainement, mais ce rapport date de près de deux ans. A ce moment la crise n'avait pas encore été cause du licenciement de travailleurs ordinaires H.C.B. et les cultures vivrières entreprises en février n'étaient pas à point./DW¹¹⁷

Le prix du C.T.C. est tombé de 5,** à 2,** et moins; l'indigène est découragé et refuse de faire du caoutchouc, ne comprenant pas les différences de prix qui lui sont payées. A ce taux, ajoute-t-il, la production n'est plus intéressante pour l'indigène à cause du long travail qu'exigent la récolte et la préparation. Il continue: «Il est absolument nécessaire de créer des ressources à l'indigène. Le territoire de Kandale, peuplé en grande partie de Bapende agriculteurs, est tout indiqué pour devenir le grenier des territoires industriels du Bas-Kwilu qui ne se suffisent pas à eux-mêmes et où chaque année des centaines de tonnes de vivres doivent être importées».

Dans son rapport d'inspection du 31 octobre 1929 sur le territoire de Kandale, le Commissaire de District adjoint ff. De Williamort signale que les seules ressources de la population proviennent du portage du C.T.C.¹¹⁶ des territoires du Sud, des recrutements H.C.B. et de la vente des produits vivriers à Kikwit.

¹¹⁶ Pour «caoutchouc».

¹¹⁷ Les textes en italien insérés vis-à-vis du texte principal sont les commentaires de De Williamort figurant en marge du texte au sujet de certaines observations de son supérieur.

*Entente qui n'a jamais été exécutée.
Mon rapport date 31-10-29 et
seconde entente a eu lieu 1.1.31./DW*

*Toujours, il y a près de deux ans,
l'indigène disposait encore de
ressources et de réserves —
à cette date, les palmistes valaient
encore 0,80 à 1 fr à Kikwit,
actuellement 0,30./DW*

Il fait ensuite allusion à l'entente avec les H.C.B.

Plus loin, parlant de la perception de l'impôt indigène, il écrit que la perception de l'II¹¹⁸ a bien marché, malgré la crise du caoutchouc qui a diminué considérablement les ressources des indigènes, spécialement de la région Sud. Il en donne un tableau comparatif:

1926	IC ¹¹⁹	14.602	IS ¹²⁰	3581
1927	IC	16.231	IS	4123
1928	IC	15.688	IS	5246
1929	IC	14.392	IS	5005

(jusqu'en août)

Dans le rapport mod. B de fin 1929, le Commissaire de District écrit que le Bapende est un excellent cultivateur et que les cultures vivrières abondent dans le territoire.

*A cette date les cultures allaient
commencer à donner et nous avions
fait le nécessaire aux H.C.B. —
Dossier se trouve à Bddu¹²¹./DW*

Un accord a été conclu avec les H.C.B. pour la création à Kandale de marchés réguliers dont les produits seraient évacués par camions et *motor boats*.

Dans sa proposition du 26 mars 1930, le chef du district suggère le maintien des taux de 1930 et 1931, se réservant de demander des dégrèvements en faveur de certains territoires si la situation économique (principalement en ce qui concerne le caoutchouc) ne s'améliore pas avant la fin de l'année. Aucun dégrèvement ne fut proposé en faveur des populations de Kandale et pour cause: dans son rapport politique du 30 juin 1930, l'Administrateur territorial écrit que toutes les chefferies ont complètement payé l'impôt à l'exception des villages Sud de la chefferie Tianza (limite Haut-Kwelu – Haut Kwango).

Toujours en 1929./DW De plus, 2.384 permis de port d'armes indigènes ont été délivrés.

L'Administrateur signale cependant que la suppression du poste d'achat C.T.C. de la Compagnie du Kasaï dans le territoire du Haut-Kwelu prive la population de Kandale des ressources qu'elle tirait du portage, d'où grande diminution des recettes pour l'indigène. [...]

¹¹⁸ Sigle pour «impôt indigène».

¹¹⁹ *Idem* pour «impôt de capitulation».

¹²⁰ *Idem* pour «impôt supplémentaire».

¹²¹ Pour Bandundu.

Dans l'enquête spéciale M.O.I. du 3 octobre 1930, le Commissaire de District, pour conclure que le taux de l'impôt proposé pour 1931 à 23 francs ne peut être dépassé, surtout dans le Sud où toute activité économique est éteinte, écrit:

«La crise actuelle du caoutchouc qui était la seule ressource de la région Sud supprime une grande partie du commerce du territoire. Actuellement il reste les Huileries chez les Bakwese, Shimuna et à la frontière Sud de Kikwit. La baisse constante des oléagineux sur les marchés européens qui force l'employeur à diminuer le prix de la caisse de fruits, a également une influence néfaste.

«Des essais de culture de coton (il eût fallu dire de nouveaux essais, les premiers n'ayant pas réussi) seront tentés très prochainement sur une grande échelle dans le but de procurer de nouvelles ressources. Comme il a été dit plus

Ce sont des raisons qui m'avaient été données par des commerçants de Kikwit./DW

haut, les Bapende sont de bons agriculteurs qui pourraient facilement ravitailler les centres industriels du Kwilu; il y a actuellement de grandes réserves de vivres dans le territoire. Le cheptel y est très

intéressant mais les industriels sont arrêtés dans la création de marchés par le coût des transports.

«Conclusions et propositions – Le territoire de Kandale ne peut que gagner à l'introduction de la culture du coton. Cette nouvelle ressource ajoutée aux industries huilières et à une propagande vivrière intense sont actuellement les seuls moyens de contribuer au développement économique de ces régions».

Dans son rapport mod. B. du 2^d semestre 1930, l'Administrateur territorial résume comme suit la situation économique de son territoire:

«Dans tout le territoire de Kandale, la production de C.T.C. n'atteint pas 3 tonnes en 1930 alors qu'elle était de 120 en 1927, 39 en 1928 et 7 en 1929.

«En outre de la ressource que fournissait la récolte de C.T.C. aux indigènes, il y avait celle de l'évacuation de ce produit car rien que le portage leur fournissait annuellement un apport de 150 à 200.000 frs; l'huile C.K. de Muli Kalenga a été supprimée dans le

Qui n'existe plus./ DW courant du deuxième semestre; celle de Mbete dirigée par un clerc subsiste toujours, mais les prix des produits ont diminué beaucoup; les fruits payés 105,00 la tonne, il y a quatre mois, sont encore achetés à 52 francs la tonne; de ce fait aussi la production diminue.

«La factorerie de Bangi retirait également la presque totalité de sa production du territoire de Kandale mais à cause de la diminution des prix d'achat, elle a également diminué de moitié.

[...]

«L'indigène ne comprenant pas les fluctuations du marché se croit frustré».

[...]

Voici comment le Commissaire de District apprécie la situation économique du territoire dans son rapport annuel 1930:

« [...] Le recrutement H.C.B. de 600 hommes environ procure des recettes intéressantes: les Bapende du Nord vendent régulièrement leurs produits et vivres aux commerçants de la Lutshima et de Kikwit (page 17).

« Les vivres abondent dans le territoire et surtout dans la partie Nord. La culture de l'arachide a été intensifiée cette année parce que culture de rapport. Kikwit et les cercles des

Ceci a été écrit suite à l'entente entre H.C.B. offrent des débouchés assurées (p. 22).

« Les Bapende sont de bons agriculteurs et des marchés pour Kikwit et les centres du Bas pourraient facilement être installés dans les environs de Banza Lutshima (4 h ½ de Kikwit en *motor boat* à la descente) ».

Au Conseil régional 1931, le Commissaire de District du Kwango s'est rallié à la proposition de porter l'impôt indigène de Kandale à 25,00 et 15,** pour 1932, le District n'ayant pas fourni les propositions habituelles. D'autre part, l'Administrateur territorial de ce territoire (M. Verbist) transmet l'état trimestriel 204 de fin mars 1931 sur la marche de la perception de l'I.I. sans observation. Il ne donne pas la raison pour laquelle il n'a pas mis en recouvrement l'impôt 1931 mais à la date du 2.6.31, l'A.T. VAN INTHOUT écrit que: « L'état économique stagnant du territoire de Kandale avait décidé son prédécesseur à ne percevoir l'impôt qu'à partir du mois d'avril. De cette façon l'indigène peut se procurer petit à petit de quoi s'acquitter de ses obligations fiscales (feuille d'observation I & T n° 26 du 1^{er} trimestre 1931) ».

Bref, de tout ceci, s'il est incontestable que les ressources pécuniaires des natifs ont diminué dans de grandes proportions, il ne se démontre pas que les indigènes de Kandale, notamment ceux de la région Nord, actuellement en état

de rébellion, en sont totalement dépourvus

La culture du riz n'est qu'à l'état d'essai, l'haricot y est presque inconnu, aucun commerçant n'achète l'arachide./DW

et dans l'impossibilité d'en acquérir de nouvelles. En aucun rapport, il n'est signalé que les cultivateurs n'ont pas vendu les produits de leurs cultures vivrières et il est permis de conclure que riz, haricot et arachides,

denrées qui n'ont certainement pas diminué de prix sur le marché indigène, continuent à se vendre. Une autre ressource importante qui seule peut justifier le paiement régulier du permis de port d'arme est le produit de la chasse. Près de 600 kgs de poudre de traite ont été vendus en 1930 dans les factoreries du territoire.

¹²² Il doit s'agir de Marcel Van den Abeele (1898-1980), agronome provincial de la province du Congo-Kasaï.

En ce qui concerne l'inexécution de l'accord conclu par les H.C.B., il m'apparaît que la cause en est en partie due à l'insuffisance de la production vivrière naturelle (*cfr* rapport 1930, p. 42). Il y a donc eu négligence dans l'exécution du programme prescrit depuis 1929! D'autre part, cet accord ne visait-il pas surtout à assurer des débouchés aux produits des régions voisines de Kandale, puisque le marché devait être créé en cette localité?

Quant au taux de l'impôt indigène de ces dernières années, il ne fut l'objet d'une majoration sensible qu'en 1928:

EX:	1927	IC	11,45	IS	5,**
	1928		18,60		8,**
	1929		20,75		10,**
	1930		23,**		12,**
	1931		23,**		12,**
	1932		25,**		15,**

Quelques régions seulement possèdent des palmiers; il y en a peu à Yongo-Sud. Il n'y en a pas à: Kianza, Mushiko, Vudi, Isoba, Musanga, Tshiboba, Kudi, Longele./DW

Pour l'exercice en cours, il ne représente pour les populations Bakwese et Bapende que la vente de 800 kgs de fruits palmistes à 0,3, prix actuel; il ne demande guère d'effort supplémentaire au polygame pour s'acquitter de l'impôt supplémentaire.

Deuxième raison: «l'Agent Territorial Gaspard qui avait beaucoup d'influence dans ce territoire est décédé il y a 6 ou 7 mois et l'Administrateur territorial Verbist de santé délicate n'a pu continuer le contact régulier qui était établi avec les populations».

L'agent territorial Gaspard est décédé à Kindamba (Nord-Est) le 5 novembre 1930. Il était affecté à la région Nord du territoire (Bakwese et Bapende). Immobilisé en janvier par un phlegmon, par après, il se déplace régulièrement une moyenne de vingt jours par mois.

Il fut remplacé fin décembre par l'Agent territorial BURNOTTE. Celui-ci fit notamment deux voyages dans les régions Nord-Ouest et Nord-Est.

Ni au cours de 1930, ni en 1931, le second adjoint prévu ne fut mis à la disposition de l'Administrateur territorial.

Malgré la santé délicate de l'Administrateur territorial, le personnel supérieur du district devait avoir ses apaisements, sinon il aurait complété l'effectif territorial.

Troisième raison: «l'Agent territorial BURNOTTE a été attaqué, il y a un mois, environ. Rapport en a été fait, mais le temps a manqué aux autorités pour prendre les mesures que la situation comportait».

Comment les autorités auraient-elles pu prendre les mesures que la situation Mulikalonga a dû se révolter entre le 10 et le 15 juin, soit 15 jours après./DW comportait, l'agression dont fut l'objet Monsieur BURNOTTE eut lieu le 27 mai, quelques jours après les premières manifestations hostiles de l'entre-Lutshima-

Kwilu, en territoire de Kikwit (le 25.5)? Le mouvement était donc déclenché dans cette région.

Quatrième raison: «pour les chefs investis et les chefs de villages, la suppression de libéralités auxquelles les recruteurs des sociétés les avaient habitués, les a fortement indisposés».

C'est possible, mais le dernier rapport mod. B de l'Administrateur ne signale aucun mécontentement de ce genre ni même d'opposition aux opérations des recruteurs.

A Kikwit

Première raison: «la diminution forcée de la caisse de fruits (30 kgs se paient un franc) alors qu'anciennement le prix moyen était de 2,50 frs plus des cadeaux en nature fin de mois».

C'est fort probable. Le rapporteur aurait dû tâcher de dire comment cette diminution avait été appliquée aux contrats en cours des producteurs et des coupeurs.

Deuxième raison: «les difficultés qu'ont bien souvent les indigènes à se faire payer leur dû. La situation des firmes travaillant dans la région était trop précaire. [...]»

Il en résulte donc qu'il y a eu absence de contrôle des contrats de travail et manque d'intervention de l'autorité territoriale auprès des commerçants pour les amener à payer comptant leurs fournisseurs.

Troisième raison: «l'augmentation considérable du taux de l'impôt que, malgré tout, l'indigène ne peut ni comprendre, ni admettre, vu la diminution flagrante de ses ressources. Le polygame ayant deux femmes, paie 85 frs d'impôt, ce qui lui fait la cueillette de deux tonnes 500 kgs de fruits avant de pouvoir subvenir à aucun de ses besoins».

Dans sa proposition pour la fixation de l'impôt indigène pour 1931, le Commissaire de District écrivait, le 26 mars 1930, *Les cours des produits ont beaucoup baissé depuis./DW* ce qui suit: «Les ressources de ces territoires (dont Kikwit) en produits naturels sont très abondantes et l'indigène n'éprouve aucune difficulté pour l'écoulement de ces produits auprès des nombreuses entreprises commerciales et industrielles établies dans ces régions. Celles-ci emploient en outre

une main-d'œuvre importante. Tout cela fait que l'indigène n'y souffre pas beaucoup de la crise actuelle. Aussi je suis d'avis que les taux de 42 frs pour l'I.C. et de 18 frs pour l'I.S. payés en 1930, peuvent être portés à 45 frs et 20 frs pour 1931».

Le Gouvernement fixa les taux à 45 frs et 40 frs.

Dans l'enquête spéciale M.O.I. du 3 octobre 1930, le Commissaire de District écrit: «Développement économique et prospérité: le Nord et le Sud-Ouest du territoire sont riches en palmiers. L'indigène y gagne largement sa vie. Les autres parties sont fertiles et propices au développement des cultures d'exportation et vivrières qu'il faut encourager. Une propagande intense y est faite actuellement. L'impôt fixé à 45 frs pour 1931 est en rapport avec les possibilités des populations. Conclusions et propositions: la situation du Territoire peut être envisagée sous un jour favorable, malgré la crise. L'industrialisation des produits absorbe progressivement l'activité des centres commerciaux. Il en résulte certainement une augmentation appréciable de production. Il faut tendre à améliorer cette situation en amenant l'indigène des régions à palmiers à une production plus intense, non au-dessus de ses forces. Pour les autres régions (et spécialement le Sud et le Sud-Est), développer les cultures».

Ce programme encourut-il un échec? Il ne le paraît pas. Dans son rapport fin 1930, l'Administrateur de Kikwit écrit: «La région de la Lutshima qui jusqu'ici était restée revêche à s'adonner à la coupe des fruits de palme a également vu augmenter sa production». Un peu plus loin: «Les cultures vivrières sont encore insuffisantes dans certaines chefferies babunda et dans tous les groupements bapende et bakwese de la Lutshima. Ces régions seront particulièrement surveillées pour qu'à bref délai, les cultures soient suffisantes tout au moins pour les besoins journaliers des natifs. Déjà, dès ce jour, deux moniteurs agricoles s'occupent spécialement de l'aménagement et de l'extension des cultures vivrières dans la région de la Lutshima».

Quant à l'impôt indigène, les 9/10 de la perception 1930 étaient rentrés fin mars 1931 tandis que 3.044 IC et 991 IS étaient délivrés pour l'exercice courant. L'Administrateur territorial n'ajoute aucun commentaire à son état 204.

Le Commissaire de District du Kwango, qui n'a pas introduit la proposition habituelle pour la fixation de l'impôt indigène, se rallie, au Conseil Régional 1931, au maintien des taux de cet exercice pour 1932.

L'impôt de 85 frs est-il exagéré pour un bigame se livrant à la cueillette des noix palmistes?

Dans les cercles H.C.B. cette somme représente la fourniture de 34 caisses de 30 kgs, travail de 34 jours au maximum pour le coupeur et son aide qui porte au

poste d'achat. Dans la région de Kibo, la

$30 \text{ kg} = 1 \text{ fr} - 2550 \text{ idem} = 85 \text{ fr}$,
soit 85 caisses, le minimum de
3 mois de travail./DW

firme Madail achète dans les villages, les fruits et les évacue mécaniquement. Cette évacuation est très onéreuse, paraît-il, un franc la caisse.

Il ne pourrait la fournir toute l'année pour tout l'entre-Lutshima-Kwili./DW

La basse-cour et le petit bétail sont dans chaque village la propriété de qq. notables./DW

chasse, de sa basse-cour et des cultures de ses femmes d'autant plus qu'il est à proximité d'importantes agglomérations de travailleurs.

Quatrième raison: «Les arbitraires, exactions et rapines commis par les industriels ou plutôt leurs représentants, souvent peu scrupuleux [dont certains sont] actuellement à la disposition de la Justice à Bandundu». [De nouveau, sur ce point, les H.C.B. ne semblent pas en cause.]

Trop d'agents 1^{er} terme ont dû y être envoyés. La majorité des agents des firmes travaillant à la Lutshima ont été poursuivis ou le sont actuellement./DW

Pour que de tels faits aient eu une influence sur la propagation du mouvement, il faut que la vigilance du personnel territorial ait été longtemps en défaut.

Cinquième et sixième raison: «Le manque de suite dans l'occupation et l'administration de la région de Kibo, par manque de personnel et médiocrité du personnel...

Le Secrétariat fournira deux listes à ce sujet: A. au 1.7.30, B. 1.7.31./Derlet¹²³

«Suite au n° 5 l'impunité trop longtemps assurée aux natifs lors des fuites, soustractions aux obligations, etc.».

La lettre n° 8706/AIMO/CK du 8 octobre 1929 faisait part au Commissaire de District du Kwango que le Gouverneur de la Province estimait que la suppression de certains postes détachés ne s'imposait pas et qu'il le priait d'envisager la possibilité de les faire réoccuper.

Dans son rapport de fin 1930, l'Administrateur réitétait la demande formulée en 1929 de rétablir le poste de Kibo.

A cette date, fin 1930, les deux agents au courant étaient fin de terme./DW

Le rapport annuel du Kwango le signale rétabli en 1930, sans doute parmi ceux qui venaient à peine d'être réoccupés.

¹²³ Il s'agit de Louis Derlet (1885-????), directeur d'administration, secrétaire de la province du Congo-Kasaï (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

En tout cas, il ne ressort pas du rapport annuel 1930 du territoire de Kikwit que la région ait été délaissée en 1930: séjour d'un mois de l'Agent territorial Hannecart¹²⁴ en janvier; quant à l'Administrateur territorial, il a occupé pendant plusieurs mois la région de la Lutshima en coopération avec l'Administrateur stagiaire Roelands¹²⁵ et l'agent territorial Mons¹²⁶. Celui-ci a été remplacé dans la région de Kibo par l'agent territorial Michiels¹²⁷ qui s'y trouvait lors des récents événements.

Le territoire de Kikwit a souffert spécialement du manque de personnel. Il fut administré du 4 juillet 1928 au 23 juillet 1929 par l'agent territorial Gillot. M. Weeckx¹²⁸ reprit ensuite son ancien territoire. L'Administrateur eut 3 adjoints durant l'année 1929, 3 jusqu'en mars 1930 et 2 jusqu'en juillet. Ce n'est qu'à partir d'août qu'il disposa des 4 agents prévus.

Le district l'a appris après sa mort./DW Quant à la médiocrité du personnel (Mr De Williamort cite le nom de l'agent territorial De Lombaerde¹²⁹ décédé le 24 février 1929),

il appartient au Commissaire de District d'éliminer les agents stagiaires qui ne possèdent pas les aptitudes requises pour donner satisfaction. Il lui incombe également de veiller à leur bonne formation. En tout cas, ce n'est pas en surveillant des travaux routiers ou en percevant l'impôt qu'un administrateur territorial stagiaire peut acquérir ou compléter sa formation professionnelle (cas Gevers¹³⁰ de juin et juillet 1930 à Kikwit). Mais je crois qu'il faut, aussi, que le chef du territoire ait son effectif au complet afin de pouvoir consacrer une partie de son temps à l'éducation du débutant.

La dernière des raisons a certainement encouragé les Bapende à entrer dans la voie de l'insoumission. Il y a longtemps que ces indigènes auraient dû faire connaissance avec le régime de l'occupation.

En somme, si quelques-unes de ces causes ont concouru à favoriser l'adhésion des Bapende de Kikwit et de Kandale au mouvement xénophobe, d'autres raisons données par Mr. De Williamort doivent être considérées comme des assertions à vérifier lorsque le contact sera rétabli avec les mutins.

¹²⁴ Gérard Hannecart (1903-?), agent territorial de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

¹²⁵ François Roelands (1900-?), administrateur territorial de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

¹²⁶ Xavier Mons (1907-?), agent territorial de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1933).

¹²⁷ Michel Michiels (1901-?), agent territorial de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

¹²⁸ Gustave Weeckx (1894-?), administrateur territorial de 1^{re} classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

¹²⁹ Norbert De Lombaerde (1901-1929), agent territorial adjoint (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1928).

¹³⁰ Jules Gevers (1908-?), administrateur territorial de 2^e classe (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

[Les paragraphes qui suivent ont trait à l'intervention éventuelle d'éléments étrangers à la région, voire extérieurs à la colonie dans le déclenchement de la révolte.]

Quel est l'incident qui fit éclater brusquement la révolte à Kibo et la fit se propager rapidement chez les Bapende et les Bakwese? Il est encore inconnu, semble-t-il. Seule une enquête faite chez les mutins nous le fera connaître à mon avis¹³¹.

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, dossier 1633/9189

60. Extrait du rapport, non daté, adressé au ministre des Colonies, Paul Crokaert, par Eugène Jungers, président de la Cour d'appel de Léopoldville

Non daté (après le 26 novembre 1931)

[Après une présentation factuelle du déroulement de sa mission et une description de l'état d'esprit dans lequel il a abordé son enquête — «exposer en mon âme et conscience d'observateur loyal et désintéressé ce que je considère comme l'expression de la vérité» [3] —, le rapporteur estime d'emblée que les témoignages des représentants de l'Eglise, du Capital et de l'Administration qu'il a pu recueillir sont nécessairement suspects à ses yeux.]

[4]¹³² [...] Toutes les «puissances» qui opèrent au Kwango ont trop d'intérêt à cacher la vérité pour qu'on puisse savoir par elles ce qui s'est réellement passé dans ce district pendant ces dernières années. Je vise les Huileries du Congo Belge, la Compagnie du Kasaï, les Révérends Pères Jésuites, c'est-à-dire les véritables maîtres du district, à côté desquels apparaissent à titre de vagues comparses, les autorités territoriales, quelques petites sociétés [...] et quelques commerçants portugais [...]

[5] Les Huileries du Congo Belge, la Compagnie du Kasaï et les autres firmes commerciales ont à cacher la vérité, un avantage direct et immédiat. C'est dans leur intérêt que les abus dont il sera question plus loin ont été commis. C'est dans leur intérêt qu'ils devraient pouvoir se continuer.

¹³¹ Ce sera l'objet du rapport d'Eugène Jungers, dont la rédaction est décidée non après la rébellion, mais après les excès graves ayant marqué sa répression. Il semble bien que l'«incident» éventuel qu'imagine Beernaert puisse avoir été le comportement excessivement maladroit de l'agent territorial Balot face aux indigènes résolus à ne pas payer l'impôt et emmenés par un notable local particulièrement décidé. Soulignons que Balot n'avait aucune expérience du service territorial, lorsqu'il reprend du service à la Colonie en 1930 après une interruption de douze ans et n'avoir servi antérieurement que quelques années à la Force publique en qualité de sous-officier.

¹³² Les numéros en gras entre crochets renvoient aux pages du rapport du président Jungers.

Les autorités territoriales sont tenues au silence parce qu'elles ont sciemment laissé faire, quand elles n'ont pas directement contribué aux abus susvisés, comme cela a été le cas, par exemple, pour les recrutements de coupeurs de fruits pour les Huileries du Congo Belge, et pour l'aide qu'elles ont apporté au commerce pour favoriser la production, lorsque le gouverneur de province *a.i.* Maron a eu décrété par voie d'affiches que «produire devait être le mot d'ordre».

Les RR. PP. Jésuites, enfin, sont obligés d'adopter la même attitude d'abord parce que eux aussi se sont toujours abstenus de signaler les abus en question, et on peut se demander si, en raison de ce silence, ils n'ont pas une part de responsabilité dans les malheureux incidents que ceux-ci ont provoqués.

A cet égard, il faut observer que ces missionnaires ne pouvaient dénoncer ces abus sans se créer une ambiance européenne nettement hostile et sans compromettre ainsi d'une manière certaine leur œuvre d'évangélisation et de civilisation. D'autre part, ils pouvaient légitimement laisser la charge de défense des indigènes aux protecteurs légaux de ces derniers: l'Administration et le parquet. Enfin je puis affirmer que plusieurs d'entre eux auraient été heureux d'être autorisés par leurs supérieurs à combattre le système d'exploitation des coupeurs de fruits et les autres errements dont il sera question ci-après.

[...]

[6] [...]

La vérité est que je n'ai jamais rencontré au Congo de population aussi belle, aussi robuste, aussi prolifique et aussi accueillante que les Bapende. Tous mes informateurs, tant européens qu'indigènes, m'ont affirmé qu'avant la révolte ils avaient l'habitude de recevoir les blancs comme ils le font actuellement. [...]

[31] [...]

IV. On a allégué ensuite le «défaut d'occupation» de la région révoltée

Il est évident que si un territoire est occupé d'une manière intensive, si par exemple il s'y trouve des postes pourvus de soldats tous les trente ou cinquante kilomètres, toute révolte de la part des indigènes est impossible. Ainsi, quelles que puissent être les conditions d'existence des populations dans le *Lusanga area* des Huileries du Congo Belge à Leverville, de soixante kilomètres de rayon, aucune insurrection n'est à craindre. Que pourraient faire des milliers de noirs, pratiquement désarmés, contre plus de soixante-quinze européens, encadrés de quatre-vingt-dix *coastmen* et de plus de cent cinquante messagers armés et pouvant voir arriver à leur secours en quarante-huit heures les cent cinquante soldats de la Compagnie de Bandundu, armés de mitrailleuses et de fusils-mitrailleurs? Rien, absolument rien.

Il est donc indispensable de se mettre d'accord sur ce qu'il faut entendre par «défaut d'occupation». J'admets que puisse être considérée comme une cause de révolte une di-[32]-minution, même insignifiante, dans les effectifs du personnel européen de l'administration d'un territoire. Or semblable diminution ne s'est pas présentée ni dans le territoire de Kikwit, ni dans celui de Kandale. En effet, le personnel nécessaire pour l'administration de ces territoires a été fixé par l'Administrateur territorial de Kikwit dans maints rapports, à UN administrateur, UN agent-comptable et TROIS agents territoriaux, et par celui de Kandale à UN administrateur et DEUX agents territoriaux. [...]

Il résulte de ce qui précède que le territoire de Kikwit a toujours eu, en moyenne, le nombre de fonctionnaires déclaré nécessaire et que s'il en a manqué un à Kandale, il y a toujours manqué. Le personnel n'a subi aucune diminution dans aucun de ces territoires: il a été au moins [33] égal au nombre d'agents qui, de tout temps, a été suffisant pour amener ces territoires à l'état d'organisation dans lequel ils se trouvaient avant la révolte et il en a été ainsi jusqu'au moment où elle a éclaté, c'est-à-dire fin Mai 1931.

[...]

V-VI et VII. J'en arrive aux causes de la révolte
renseignées par Monsieur le Commissaire Général Wauters
dans son rapport du début d'Août 1931

[...]

- c) L'insuffisance du contact entre les fonctionnaires et agents d'une part et les indigènes [d'autre part].
- d) L'action des missions religieuses, action «agressive» contre l'organisation sociale indigène.

[...]

[40] [...]

En ce qui concerne le point c:

Insuffisance du contact entre les fonctionnaires et agents d'une part et les indigènes d'autre part.

Cet état de choses a certainement favorisé l'éclosion du mouvement, mais il n'en est nullement une des causes principales, comme je le démontrerai plus loin. Il constitue avec l'inaction du parquet une cause lointaine accessoire de la révolte.

En ce qui concerne le point d:

Monsieur Wauters mentionne encore parmi les causes de la révolte «l'action évangélatrice [sic pour évangélisatrice] des missions».

Il est indéniable que cette action se heurte à l'organisation sociale et religieuse des Bapende. Il est certain aussi que le fonctionnaire «tenu de respecter les droits coutumiers des indigènes est bien souvent ballotté entre son désir de donner satisfaction au missionnaire et la crainte de l'intervention du parquet, soit sur plainte des indigènes eux-mêmes, soit d'un missionnaire de confession différente [...].».

Pures lapalissades que ces ratiocinations sur l'action des missionnaires. Pour écrire cela Monsieur Wauters ne devait pas se rendre à Kandale, à quatre-vingts kilomètres de la région révoltée. Il aurait pu tout aussi bien émettre ces considérations de Léopoldville ou de Bruxelles. Tout le monde sait que l'œuvre des missionnaires comporte nécessairement une politique agressive contre l'organisation sociale indigène. Il ne peut en être autrement. Mais Monsieur Wauters aurait dû [41] relever des faits précis, de manière à documenter le Département sur ce qui se passe en réalité et le mettre à même de remédier à la situation fâcheuse qu'il signale.

[...]

[43] [Quoi qu'il en soit, cet état de choses n'a] eu aucune influence sur la révolte.

[Suit une critique sévère de la personne du commissaire général assistant du gouverneur de province qui se conclut par ces mots: «La Colonie a grand intérêt à se séparer de lui le plus tôt possible...»]¹³³

*
* * *

[45] LES CAUSES REELLES DE LA REVOLTE

[...]

Ces causes se divisent en: A. «Causes lointaines» et B. «Cause immédiate».

A. Les «causes lointaines» comprennent: I. des causes principales et II. des causes accessoires.

¹³³ Dans son rapport, Jungers propose diverses mesures, sanctions, voire poursuites judiciaires, à l'égard de ceux qu'il considère à des titres divers comme responsables de la révolte pende. L.-F. Vanderstraeten en établit un bilan et précise quelles suites y ont été données effectivement dans son remarquable ouvrage, *La répression de la révolte des Pende du Kwango en 1931* (Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, *Mémoire Classe des Sciences morales et politiques*, 53 (1), 2001), pp. 86-90.

I. Les causes lointaines principales

- 1°) L'exploitation injuste dont ont été victimes de la part de la Compagnie du Kasai et de commerçants portugais les indigènes habitant les régions à palmiers, ainsi que les abus et exactions que cette exploitation a entraînés.
- 2°) Le régime injuste d'administration auquel ces mêmes [46] populations du sud de Kikwit et du territoire de Kandale ont été soumises par les autorités: fiscalité excessive – travaux de construction de routes automobiles – obligation de «produire» malgré les prix insuffisants payés par le commerce.
- 3°) Les recrutements par violences physiques et morales effectués par les Huileries du Congo Belge, en territoire de Kandale.
- 4°) Les exactions et illégalités commises par certains agents de la Colonie. Leurs méthodes de violence. La «manière forte» à Kandale et à Kassanza.
- 5°) Les exactions commises par les messagers de poste et de chefferie, au service des administrateurs et agents territoriaux, surtout à Kandale et particulièrement à Kassanza.

II. Les causes lointaines accessoires

- 1°) L'absence d'inspection effective par les autorités territoriales;
- 2°) L'indifférence du personnel territorial à l'égard des indigènes;
- 3°) L'insuffisance manifeste de l'action du parquet de Bandundu.

B. La cause IMMEDIATE DE LA REVOLTE: les abus commis à Kilamba, les 14 et 15 mai 1931, par les européens BURNOTTE, VAN HOMBEEK et COLLIGNON.

[...]

I. CAUSES LOINTAINES PRINCIPALES

- 1°) [Ne concerne aucunement les H.C.B. Uniquement la Compagnie du Kasai et des commerçants portugais].
- 2°) [Idem, sauf un paragraphe intéressant les H.C.B.]

[55] [...]

Je ne parlerai ici que pour mémoire du prix payé pour les fruits par les Huileries du Congo Belge. Il est très difficile d'apprendre ce qui s'y passe. Ainsi l'administrateur territorial de Bulungu, qui a une partie du *Lusanga Area*

sous son administration, n'a pas été à même de répondre nettement à la question par laquelle je lui ai demandé si le prix payé pour les fruits était de deux francs ou de deux francs cinquante centimes par caisse; les Huileries du Congo Belge se sont en effet toujours prévalu du fait de ce que malgré la crise, elles avaient maintenu les anciens prix. Mais si le prix de la caisse a été maintenu, il est certain que le poids de celle-ci a été porté de vingt-cinq kilos qu'il était avant la crise à trente-deux et trente-trois kilos... Les Huileries du Congo Belge paient donc mieux en fait que la Compagnie du Kasaï et les Portugais. Elles peuvent le faire parce qu'elles disposent des palmeraies les plus riches et les plus rapprochées de Bandundu, c'est-à-dire celles dont les produits ont le moins de frais d'évacuation à supporter. Mais les conditions de logement et de travail de certains coupeurs «importés» sont telles chez elles que ceux-ci préfèrent encore travailler à un salaire inférieur dans leur village d'origine plutôt que d'aller travailler à Leverville. Je reviendrai sur ce point en parlant du recrutement des Huileries du Congo Belge.

[...]

[71] [...]

3°) Les recrutements par violences physiques et morales effectués par et surtout pour le compte des Huileries du Congo Belge en territoire de Kandale.

Pendant les huit premiers mois de 1929, le territoire de Kandale a fourni aux Huileries du Congo Belge trois cent cinquante-six (356) coupeurs de fruits.

[72] Pendant l'année 1930, il en a fourni neuf cent quatre-vingt-sept.

Pendant les cinq mois de 1931 qui ont précédé la révolte, il en a fourni à peu près trois cents (300).

L'on peut dire que la quasi-totalité de ces coupeurs sont partis pour Leverville contraints et forcés, soit par leurs chefs médaillés, soit directement par les fonctionnaires et agents du service territorial.

Comment en serait-il autrement?

Il n'est pas un «brouillard» quelque peu au courant des goûts et des habitudes des indigènes qui admettra que ceux-ci, alors que fort peu de choses leur manquent dans leur village, s'en aillent travailler à cinq ou six jours de marche de celui-ci, en abandonnant pour six mois leur femme et leurs enfants, pour aller vivre dans des conditions qui sont encore pour trop d'entre eux abominables.

Je vise la façon dont de nombreux coupeurs dits «importés» sont encore logés aux Huileries du Congo Belge dans le Lusanga Area.

Le 4 octobre 1931, j'ai eu l'occasion de visiter un village de travailleurs dits «importés», des «H.C.B.», à l'endroit dénommé Kinkasha-Kimputu, secteur de M'Belo, rive droite du Kwilu. A dix-sept kilomètres du passage d'eau du poste de Kikwit.

J'ai trouvé là un poste tellement misérable, tellement infect que je puis dire que je n'en ai jamais vu de semblable depuis vingt ans que je suis au Congo.

J'y ai découvert, en pleine forêt, un grouillement de deux cent cinquante indigènes, tous au service des «H.C.B.». Quinze d'entre eux seulement étaient des coupeurs: les autres étaient des travailleurs ordinaires.

Pas une femme, pas un enfant. C'étaient des Bapende, [73] originaires de Kilembe (Kasaï) à huit jours de là, et des Bayakas, originaires des territoires du Moyen-Kwelu et de la Lukula, «recrutés» pour six mois.

J'ai compté dans ce camp, digne des pygmées de la forêt équatoriale, trente-huit cases, en feuilles, laissant passer le soleil et la pluie par de nombreuses fissures, de la dimension de deux mètres cinquante centimètres (2.50 m) de largeur sur trois à quatre (3 à 4) mètres de longueur, basses comme des niches à chiens, certaines abritant jusqu'à quatre hommes.

Les noirs qui occupaient ces cases sont logés comme des chiens.

A côté de ces cases en paille, ou éparpillées parmi elles, se dressent une quinzaine de cases en pisé ou en feuilles mais avec des lattes de bambou, bien conditionnées celles-là et constituant des habitations convenables.

C'est le clerc Williams qui est préposé à la surveillance de ce camp. C'est un *coastman*, bras droit du sieur Moorat, un hindou, qui est sous-directeur à Leverville, homme de confiance du directeur général, et producteur à outrance,

En revenant de Kinkasha-Kimputu, je suis allé visiter un autre camp, celui de M'Belo, secteur du même nom toujours, situé à sept ou huit kilomètres du passage d'eau du poste de Kikwit.

Ce camp se trouve au sommet d'une colline, auquel mène un sentier abrupt, dissimulé dans la brousse et qui doit échapper à la vue des visiteurs qui passent en auto sur la piste carrossable qui conduit au poste de réception des fruits, situé à trois ou quatre minutes du premier camp dont question ci-dessus.

Là se trouve une agglomération de trente à trente-cinq cases, en pisé, en ruines, infectes, dont la moitié seulement est encore habitée. L'autre moitié est littéralement inhabitable. L'autre versant de la colline est occupé par des [74] cases en paille aussi misérables, aussi scandaleusement inhabitables que celles du camp de Kinkasha-Kimputu. Leurs occupants étaient originaires de la région même. Leurs villages se trouvaient à une trop grande distance du lieu de leur travail: c'est pourquoi ils doivent les quitter et venir s'installer en pleine forêt. Ce sont des «locaux» comme on dit aux «H.C.B.», par opposition aux «importés» dont j'ai parlé plus haut: certains d'entre eux (la grande minorité) étaient accompagnés de leur femme. Ces «locaux» travaillent d'après des contrats de fourniture de deux cents (200) caisses de fruits.

Tous se plaignent des exigences en matière de fourniture de fruits, du clerc préposé à leur réception: celui-ci va jusqu'à exiger trois caisses par jour, quand le coupeur est accompagné d'un aide.

Les paniers de fruits apportés par les coupeurs sont tellement lourds qu'un homme ne peut, seul, en charger un sur ses épaules. Ils pèsent au moins

trente-deux (32) kilos et doivent être portés sur une distance qui varie de cinq à dix kilomètres.

Un de nos informateurs, homme digne d'une considération absolue, nous a déclaré qu'il existait dans le *Lusanga Area* de nombreux camps semblables à ceux dont question ci-dessus.

Je n'ai pu vérifier l'exactitude de cette assertion. Aussi je ne la reproduis que sous réserve. Néanmoins une enquête minutieuse me paraît s'imposer pour la vérifier.

Car monsieur Ryckmans, au cours de son enquête de Janvier 1931, n'a rien vu de ces villages. Il est vrai qu'il a voyagé pendant vingt-trois jours, sur un bateau de la société, mis spécialement à sa disposition, «traité en hôte de choix», a-t-il écrit, encadré du Révérend Père Allard, supérieur de la mission de Leverville et du commissaire de district Vanderhallen, c'est-à-dire exactement dans les conditions pour ne voir que ce que les «H.C.B.» voulaient bien lui laisser voir.

[75] Malgré toute la haute considération que j'ai pour Monsieur Ryckmans, dont la bonne foi a été en l'occurrence surprise, je me vois forcé de déclarer que cette enquête n'a qu'une valeur très relative en ce qui concerne les abus qui se commettent encore dans cette colonie anglaise qu'est le *Lusanga Area*. Le gouvernement doit à tout prix être renseigné sur ce qui se passe derrière la façade philanthropique pour visiteurs de marque que semblent constituer les deux splendides hôpitaux de Tango et de Leverville et les magnifiques camps de briques, exposés à la rive, et capables d'abriter tout au plus quatre mille hommes alors que les «H.C.B.» en emploient en réalité plus de vingt mille.

Cette enquête doit être confiée à un fonctionnaire soigneusement choisi, clairvoyant, «ininfluençable» et qui devrait voyager en compagnie d'un guide européen déterminé, que je renseignerai au Département en temps voulu. Je dis «ininfluençable» car le Département doit savoir que la moitié au moins des agents du Gouvernement en relations avec les «H.C.B.» sont absolument à sa dévotion, en raison des avantages appréciables qu'ils reçoivent de cette puissante société, souvent par le truchement d'une comptabilité spéciale, celle des «General Expenses» qui a pour but de tenir un compte spécial et confidentiel de ces «opérations». Monsieur l'Administrateur délégué Edkins ne se vantait-il pas cyniquement, il y a quatre ans, devant le Gouverneur Engels et mon regretté prédécesseur Monsieur Maes¹³⁴, que presque tous les agents de la Colonie du Kwango étaient «achetables»? Il exagérait évidemment.

Voici les points sur lesquels cette enquête devrait porter:

Conditions de logement des travailleurs «importés» et «locaux», en forêt, à l'écart des camps en briques de la rive.

¹³⁴ Joseph Maes (1876-1930), magistrat, président de la Cour d'appel de Léopoldville (B.C.B., III, col. 582-584).

Conditions de travail des «locaux» et des «importés» – Tâche imposée – Durée des contrats – Visa? – Prix réel et Poids réel des caisses de fruits – La chicotte est-elle employée et comment?

[76] Nourriture – Ration en espèces, en nature.

Salaire: que reste-t-il aux coupeurs importés quand ils rentrent chez eux?

Le portage des femmes et des enfants et même celui des hommes – Ses conditions exactes.

Etat physique des travailleurs importés à l'expiration de leur contrat (il m'a été affirmé qu'ils repartent chez eux anémiés) – Mortalité réelle.

Relations des «H.C.B.» avec les agents du Gouvernement – Existence de dossiers secrets sur ceux-ci – Crainte des seconds à l'égard de la première.

Existe-t-il un service de la main-d'œuvre – Ses conditions de fonctionnement – Nombre exact de travailleurs mâles dans tout le *Lusanga Area*?

Existence d'une centaine de messagers – Leur uniforme par rapport à celui des messagers du gouvernement – Leur armement – Leur besogne.

Les recrutements.

Les relations des «H.C.B.» avec les missions des R. P. Jésuites. Avantages que ceux-ci en retirent.

Conséquences de l'action économique des «H.C.B.» sur l'organisation sociale et politique – Sur les conditions de vie et l'état d'esprit des populations du *Lusanga Area* et des populations qui en sont les voisines immédiates – Leur influence civilisatrice exacte.

Les coupeurs reçoivent-ils régulièrement un congé après une période raisonnable de travail?

Bénéfices réalisés par le *Lusanga Area* depuis le début de 1928 pour pouvoir apprécier l'importance des charges sociales assumées par les «H.C.B.».

Le Procureur du Roi PINET¹³⁵, de Luebo, me paraît à même de mener cette enquête à bonne fin, mais accompagné du guide auquel j'ai fait allusion.

Je m'excuse de faire cette longue digression: elle a pour but de faire comprendre la répulsion qu'inspirent les recrutements pour un terme de six mois aux indigènes du terri-[77]-toire de Kandale et pour expliquer le recours à la violence des agents de la Colonie et des chefs agissant pour le compte des recruteurs, avec lesquels les premiers (exemples: l'agent territorial Burnotte et son prédecesseur Gaspard) voyageaient encore régulièrement jusqu'à la révolte (fin Mai 1931).

Un exemple de la manière dont se faisaient encore les recrutements à cette dernière date nous est fourni par les incidents surgis à Kassandji (région Bambala du Nord-Ouest de Kandale), le 25 mai 1931.

Fin mai l'agent territorial Burnotte, adjoint à l'administrateur territorial de Kandale, demande à son chef d'accompagner, quoiqu'il soit fin de terme et ait

¹³⁵ Jérôme Pinet (1898-?), procureur du Roi (Ministère des Colonies, *Annuaire officiel*, 1930).

remis son service, le recruteur des «H.C.B.», le sieur Van Hombeek¹³⁶, dans la région voisine du poste-adjoint de Kassanza, autorisation qui lui est accordée.

Burnotte quitte Kandale le 22 mai avec Van Hombeek. Notons qu'il vient déjà d'effectuer un voyage de recrutement avec cet agent des «H.C.B.» en région Kilamba, voyage dont il sera question plus loin à propos des causes du meurtre de Monsieur Balot¹³⁷.

Le 26, il arrive, avec son inséparable compagnon, au village du chef Mulikalonga. De là, il envoie le sous-chef non investi Gongo-Muluba recruter des hommes pour les «H.C.B.», dans deux villages de tribu Bambala, installés à l'extrême Nord-Ouest du territoire de Kandale, à N'Belakunda et Kassandji. Gongo-Muluba est de tribu Bakwese; il n'a aucune autorité coutumière sur les Bambalas dont il s'agit. De plus, il est leur ennemi. Les gens de Kassandji, chez lesquels il arrive alors qu'il faisait déjà noir, se sauvent dès qu'ils le voient en lui disant qu'ils veulent bien donner des hommes au blanc mais pas à lui. Gongo-Muluba tire un coup de fusil qui blesse au talon le nommé Kibolongo et arrête un homme, une femme et un gamin. Les indigènes ripostent par des flèches. Gongo se sauve en emmenant ses trois prisonniers, mais en abandonnant une malle sur le terrain.

[78] Ces Bambalas n'ont fait que se défendre légitimement contre des arrestations arbitraires, tentées sur eux par un sous-chef, leur dépêché par l'agent territorial, sans titre ni droit, tel un véritable «auxiliaire» du temps de la campagne arabe. Néanmoins, le chef Kassandji a été arrêté: il est mort en prison.

Du village Kilokoko, où il s'est retiré, Gongo-Muluba prévient Burnotte resté à Mulikalonga. Le lendemain celui-ci laisse Van Hombeek pour le compte duquel il agit, tranquillement installé au gîte d'étape et arrive à Kilokoko. Là il constate que la femme et le gamin arrêtés la veille sont des catéchumènes de la mission des Pères Jésuites de Kikombo: aussi les fait-il relâcher d'urgence, pour ne garder que le troisième prisonnier, un fuyard du territoire de Kikwit.

Accompagné de Gongo, il se rend à Kassandji. Là, les indigènes le voyant venir, précédé de leur ennemi Gongo-Muluba, se sauvent de nouveau et lui lancent des flèches qui tombent à côté de son tippoy. Voyant cela Burnotte et Gongo font demi-tour sans insister et le premier rentre à Mulikalonga (voir procès-verbal du 2 Novembre).

Au moment de son passage à Léopoldville, Burnotte est invité à faire rapport sur la situation du territoire de Kandale au moment de son départ. Il fait ce rapport le 23 Juin 1931 (ce document est annexé au dossier «procès-verbaux»). Il constitue un faux manifeste: car tout en relatant une partie de la vérité, il en cache la nature exacte. Il fait passer pour des insoumis les indigènes qu'il a voulu faire arrêter arbitrairement par Gongo-Muluba et qui n'ont fait que se défendre

¹³⁶ A. Van Hombeek (?-?), agent recruteur des H.C.B.

¹³⁷ Dans son rapport, Jungers n'hésite pas à affirmer que les agissements de Van Hombeek «ont provoqué directement le meurtre de Monsieur Balot».

contre cette tentative d'arrestation. Ensuite, il les fait passer pour des adeptes du mouvement du Satana, auquel il est notoire que ces Bambalas n'ont jamais adhéré en rien.

J'ai la quasi-conviction que ce n'est qu'en arrivant à Kikwit que Burnotte a entendu parler du Satana pour la première fois. Sinon, il n'aurait pas manqué de documenter à ce sujet son chef, l'administrateur territorial de [79] Kandale, ce qu'il s'est abstenu de faire. Le Satana lui a servi d'échappatoire inespérée, pour expliquer à ses chefs une hostilité due uniquement à ses propres agissements.

Thys, recruteur des «H.C.B.» et prédecesseur de Van Hombeek, voyageait très régulièrement avec l'agent territorial Gaspard, au point que les indigènes le prenaient pour l'adjoint de ce dernier (voir procès-verbal du 27 octobre).

Ces recrutements, après quinze ans d'existence des Huileries du Congo Belge, ne se faisaient donc en territoire de Kandale jusqu'à la révolte que par la contrainte directe des agents de l'Etat, des recruteurs, ou des chefs dont le recruteur se ménageait l'intervention par des cadeaux qui ne faisaient qu'appuyer les ordres formels de l'administrateur territorial.

Celui-ci était obligé de fournir le nombre d'hommes «exigé» par le commissaire de district. Ce dernier fixait le «contingent» — c'est le terme employé — à livrer par chaque territoire. Le Commissaire de district-adjoint Dewilliamort déterminait même la contribution en hommes de chaque chefferie.

Ce qui précède s'applique au territoire de Kandale, mais j'ai de sérieuses raisons de croire que cela est vrai également pour toutes les régions quelque peu éloignées de Leverville.

La répugnance des indigènes à s'engager comme coupeurs de fruits aux «H.C.B.» provient:

- 1°) De l'antipathie qu'ils éprouvent pour les contrats à long terme de six mois, qui ont remplacé ceux de trois mois, puis de quatre mois.
- 2°) De ce qu'ils n'aiment pas d'aller travailler loin de chez eux, dans une région inconnue d'eux et où leurs femmes ne veulent pas les suivre.
- 3°) De l'impopularité du métier de coupeur de fruits, qui est considéré par eux comme un métier d'esclave.
- 4°) Des décès assez nombreux qui surviennent parmi les travailleurs importés des «H.C.B.», décès que celles-ci cachent autant que possible, paraît-il, en ne renseignant [80] que les décès survenus dans les hôpitaux, ceux qui surviennent ailleurs étant renseignés comme des désertions.
- 5°) De la crainte qu'ils ont d'être mal logés et de ne pas recevoir la nourriture à laquelle ils sont accoutumés. Un informateur m'a affirmé qu'ils revenaient en général amaigris à la fin de leur terme, ce qui est prouvé par les pesées faites par des médecins à leur arrivée, puis à leur départ.

Je renvoie pour de plus amples détails aux conclusions du rapport établi par le médecin provincial Daco, du Congo-Kasaï, en suite de la visite qu'il a faite

aux Huileries du Congo Belge, en Novembre 1929. Ce document est le seul que j'aie trouvé, dont l'auteur ait osé dire ce que je crois être la vérité. Je dis «je crois», car je n'ai pas eu l'occasion de visiter la concession. Il doit exister, en copie, à la direction du service médical à Bruxelles. Rien n'a changé, m'a-t-il été affirmé, depuis son établissement.

Au sujet des deux camps dépeints par moi plus haut, je citerai une phrase dudit rapport: «A l'intérieur (c'est-à-dire abstraction faite des beaux villages en briques de la rive), il existe de nombreux groupements de cases en mauvais état sur lesquelles aucun contrôle ne peut s'exercer. Ce sont les logements des travailleurs locaux, coupeurs ou autres, qui vivent en marge de toute organisation sanitaire».

Ainsi que je l'ai constaté, il existe également au moins un village de ce genre affecté à des travailleurs «importés», celui de Kinkasha-Kimputu. Et il y en a probablement encore d'autres.

Il est évident que l'obligation imposée aux indigènes de Kandale de subir des recrutements du genre de ceux dont il s'agit a contribué pour une bonne part à créer parmi eux le profond mécontentement qui a abouti à leur révolte. Nous verrons plus loin que c'est en grande partie une tentative de recrutement violent par un agent de la colonie pour le compte des Huileries du Congo Belge qui a mis le feu aux poudres.

[81] 4º) Les exactions et illégalités commises par certains agents de la Colonie – La manière forte dans l'administration des populations.

Tous les agents de la Colonie se procurent des vivres en payant aux indigènes ce qu'ils appellent le «prix état», c'est-à-dire un prix inférieur de moitié au moins à la valeur commerciale indigène de ces vivres, ainsi qu'au prix que doivent payer les commerçants honnêtes.

Ce serait une naïveté de croire que les indigènes ne se sentent pas purement et simplement volés par cette pratique. Ils font parfaitement la distinction entre ce qu'ils doivent fournir à prix réduit pour le gouvernement, pour le «poste», ils considèrent la différence entre ce prix réduit et la valeur réelle comme une espèce de tribut dont ils s'acquittent sans trop de mauvaise grâce. Mais il n'en va pas de même pour les fournitures qu'ils font aux agents de l'Etat pour les besoins personnels de ces derniers. Celles-là, ils ne les font à prix réduit que contraints, tout au moins moralement. Tout le monde sait que quand un noir apporte un «cadeau» à un blanc, c'est pour en recevoir en échange un autre de même valeur.

Aussi ces «prix état» devraient-ils être proscrits par une circulaire impérative urgente, adressée au personnel tout entier. Les commissaires de district devraient être invités, au cours de leurs déplacements, à pratiquer une surveillance sévère sur les prix payés et au besoin infliger à leurs agents la honte de déterminer eux-mêmes les prix par une espèce de mercuriale à l'usage du personnel.

Le mal est assez grave et assez général pour mériter d'être pris en sérieuse considération par les autorités. N'a-t-on pas vu l'administrateur territorial De Williamort se constituer à Kandale, au «prix état», un grand troupeau de petit bétail (poules – chèvres – cochons – moutons), puis recommencer dans une proportion moindre à Bandundu quand il était commissaire de district-adjoint et cela dans un but commercial, connu de tout le monde!

[82] Au poste adjoint de Kibo, en pleine région révoltée, l'agent territorial De Lombaerde, décédé fin 1929, a exploité cyniquement les indigènes: 1°) en revendant aux commerçants du bétail qu'il se faisait remettre par les chefs, à titre de «cadeau» ou à des prix dérisoires; 2°) en obligeant les indigènes à lui faire gratuitement des plantations d'arachides, dont il vendait le produit pour son compte, également aux commerçants des environs (voir procès-verbal du 25 Septembre et surtout celui du 13 Octobre).

Presque tous les administrateurs et agents territoriaux actuellement en service sont imbus de la «manière forte». Ils n'entendent parler que de cette méthode d'administration dans certains journaux. D'autre part, il faut reconnaître que les prestations qu'ils sont obligés de réclamer aux indigènes en matière de construction de route, ne peuvent être obtenues que par la violence. Les indigènes, insuffisamment payés, céderont à la persuasion une fois ou deux, mais pas davantage.

C'est surtout en territoire de Kandale que cette manière forte a été employée par l'administrateur territorial Dewilliamort et son adjoint et ami, l'agent territorial Gaspard, ancien ouvrier pâtissier, décédé le 5 novembre 1930.

Gaspard, qui s'adonnait à la boisson avec excès et qui était d'un caractère très violent, était craint des blancs comme des indigènes. Il frappait ceux-ci, très souvent injustement (voir les différents procès-verbaux où il est question de lui). Je dois reconnaître qu'il ne les volait pas, du moins pour son compte. Il pratiquait, sans compter, le système des violences et de l'arbitraire. Personne ne s'en plaignait, car il aidait tout le monde: les Pères Jésuites comme les commerçants; il n'avait qu'à donner un ordre aux noirs pour être obéi. Cette pratique a laissé dans le cœur des noirs les fermentes d'une haine contre l'autorité et les blancs qui n'a pas mis longtemps à éclater après sa mort.

Son chef et ami, l'administrateur territorial Dewilliamort, parfaitement au courant de tout ce que faisait Gaspard [83] lui laissait toute latitude d'en agir à sa guise. Il récoltait du reste le fruit des méthodes d'administration de ce dernier, grâce à elles l'impôt rentrait facilement dans la caisse de son territoire; du reste, il n'en avait cure.

[...]

Source: Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles), Archives africaines, dossier Affaires étrangères II, dossier 1727

61. Note de J. Barella¹³⁸, directeur général du Cercle de Lusanga, relative aux critiques du rapport établi par E. Jungers relatif à la révolte pende

Brussels, 10/6/32

TRANSLATION OF NOTES regarding the REPROACHES ADDRESSED
TO THE H.C.B. BY THE JUNGERS' REPORT

(These reproaches are indicated below between inverted commas)

- 1) "The Bapende revolt was partially caused by the animosity towards the Europeans, resulting from excessive recruiting for the H.C.B."

a) The number of labourers to be recruited for each chiefdom is fixed by the administration officials.

b) Mr. de Williamort, Assistant District Commissioner of the Kwango and late Administrator of the Bapende territory, declared to me personally that the figures could be increased for most of the chiefdoms.

c) The Administrator of the Bapende territory never complained of excessive recruiting.

d) The Administrators of the neighbouring territories (Kakembe¹³⁹ & Feshi) insisted to be allowed to supply labourers to the H.C.B. The Administrator of Kakembe asked to be able to supply me with Batchok labourers and enlisted the support of the District Commissioner Vanderhallen. The Administrator of Feshi mentioned to me that it would be a disaster for the territory if we stopped recruiting and proposed to the district to be less exacting regarding the "Pignet index" (index of aptitude to work, which is not suitable for Bayaka race).

e) The Kasai Company and a number of Portuguese employ Bapende labourers in the same way as the H.C.B., but they do not treat them nearly as well; this was formally acknowledged by several Government officials and is mentioned in a report of *Commissaire Général* Wauters to the Provincial Governor, which report was made following an enquiry which took place later than that of Mr. Jungers. *Commissaire Général* Wauters told me that the H.C.B could be cited as an example to the other Companies for their attitude towards the natives.

The revolt started on the Kibo plateau where traders pay the fruit 1 franc per case of 25 kilos with portage up to 25 kilometers, the palmeries being much poorer than those of Lusanga area. We pay 2 francs 50 per 32 kilos. With a maximum portage of 5 kms.

¹³⁸ La note est anonyme, mais Greenhalgh s'y réfère en identifiant son auteur, dans sa lettre à Lugard du 14 juin 1932 (voir *supra*, doc. 42).

¹³⁹ Il n'existe aucun territoire ou localité de ce nom, mentionné dans l'*Annuaire officiel du Congo belge*.

f) Our recruiters do not meet the slightest difficulty in obtaining the replacement of the labourers gangs which are time expired (they are engaged for six months). This is so true that I could replace by a single agent the 3 recruiters whom we employed previously (Idiofa, Kandale, Feshi, Pay Kongila).

2) "It is certain that these recruitings could not have been voluntary [...]"

Economic reasons do not compel the primitive native of the Kwango to submit to regular work. The natives will not come and engage their services spontaneously; a certain pressure of the Administration is required. Anybody knowing the Kwango (or even the Congo as a whole) realizes that for still a long period, the moral assistance of the Administration will be indispensable to induce the natives to do any work.

The natives, however, submit themselves readily to work (this is not at all the case for military service). They gradually get used to work and earn money which allows them to purchase European trade goods (loin clothes, knives, kitchen material, etc.). These goods soon become a real need and in a few years' time, the engagement of labourers will be quite voluntary. In some parts of the Lusanga area, the offer of labour already exceeds the demand, but this chiefly affects local labourers. The displacement of population which we are endeavouring to carry out to improve the conditions of the natives' interests, as well as facilitating our conditions of working, should be a real progress.

3) "[...] considering the bad condition of the lodging accommodation [...]"

Some of the living quarters are not ideal, the effort of the Company having specially tended to create large brick camps in the centre of activity of our enterprises to the detriment of the small groups of bush labourers. There cannot be any question of erecting such brick houses scattered in the bush, first owing to the difficulty of carrying it out and secondly owing to nature of the exploitation which compels us to frequently displace such groups of labourers.

In the course of the last months of my stay in the Area, I gave special attention to the improvement of the living accommodation of the labourers and I know that this question is also receiving the special care of my successor, so that I do not think that the reproach of insufficient living accommodation could still be made to the Company.

4) "[...] and the food which the recruited labourers found in the Lusanga Area".

The ration distributed to the natives recruited as cutters varied in ratio with the number of cases of fruit supplied. When the season is good, the imported cutter supplies easily one case of fruit per day and he received for his ration 3 kgs of rice plus 1 franc per case. During the poorer season, he only succeeds in supplying 4 or sometimes 3 cases per week and his ration diminishes in consequence.

It was supplemented by the proceeds of hunting and the reserves of the forest, but since the operations of fruit cutting suffered from such activity, I prescribed at the beginning of the last poor season to distribute uniformly 3 kilos of rice to all the recruited and this measure was approved of by Mr. Dusseljé.

5) “[...] and the heavy mortality among those recruited. The Company only communicate to the Administration the statistics of the labourers who died in its hospitals without indicating the death cases among the recruited outside the hospitals”.

I am not aware of a heavy mortality among the recruited.

On the other hand, the Company has no secrets for the Administration. They communicate the hospital statistics and with regard to the other death cases, the figures are readily obtainable by the examination of the lists of recruited who are repatriated.

6) “The report also describes the bad condition of a village where the natives were living ‘like beasts’ in grass houses”.

I think this refers to the temporary houses of labourers building a road, and the new camp established at the terminus of the Kimputu road. Mr. Jungers saw there, in any case, several pisé houses of the new camp under construction and by now this new camp must have been completed for several months.

The labourers were lodged there not “like beasts” but in the same way as natives live in the forest during the hunting or fishing period, *i.e.* in temporary living houses regarding which it never occurred to them to complain.

I think he also refers to houses established in the neighbourhood of M’Belo by local cutters who leave their village temporarily. We have very little control in such a case; it is difficult for us to prevent the natives to erect and live temporarily in a primitive hut in a corner of the palmery.

The attention of the agricultural staff has however been drawn on this point; our agents now demand from local cutters who settle down temporarily in a palmery, to erect a house which would be considered sufficient by European visitors.

Mr. Jungers only spent one or two hours in visiting Lusanga area; he went by motor via M’Belo to Kimputu, following our new road. In all probability, Mr. Jungers did not go by accident to Kimputu, one of the very few places where some reproaches could be justified; he was probably induced to go to Kimputu by someone who wants to harm the Company. The tone of Mr. Jungers’ report on the other hand is far from friendly (I have been acquainted with a few sentences of the report). If well disposed towards us, Mr. Jungers would have admired our effort to facilitate the exploitation of the rich Kimputu region by incurring a heavy expenditure notwithstanding the present depreciation of oleaginous products.

3. Tableaux¹⁴⁰

62. Conseil d'administration des H.C.B. (1928-1929)

S. A. des HUILERIES DU CONGO BELGE

BOARD OF DIRECTORS

Year 1928-1929

Annual Fees

Chairman:	Lord Lugard	
Vice-Chairman:	—	
Managing Directors:	J. Th. Irvine M. H. L. Stubbe L. Genon	
Directors:	L. Beckers Fr. Beissel L. Bertrand Comte Jean de Merode Theo Kreglinger	£ 200 ¹⁴¹ £ 200 £ 200 £ 200 £ 200
Managing Director in Africa:	S. Edkins	
Commissaire du Gouvernement:	M. Horn	£ 200

COMMISSAIRES

S. R. Cooper	
A. Leurquin	Frs. 6.666,64
J. Matthieu	6.666,64
A. Weyns	20.000.-

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard 151/4, 7-11

¹⁴⁰ Tous ces tableaux concernent les H.C.B. Les quinze premiers constituaient un ensemble précédé d'un titre: «Sundry information and statistics regarding S. A. des Huileries du Congo Belge» et d'une table des matières; l'ensemble est daté du 31 mai 1929.

¹⁴¹ A l'époque, le cours de la livre anglaise s'établissait aux environs de 175 francs belges l'unité.

Société anonyme des Huileries du Congo belge

BILAN

AU 30 JUIN 1928

Au capital				2 936 009,79
Autorisé				
100 000 actions de 1000 Frs chacune	<u>100 000 000</u>			
Emis				
50 000 actions de 1000 Frs chacune entièrement payées	<u>50 000 000</u>			
50 000 actions de 1000 Frs chacune payées à concurrence de 80 %	<u>40 000 000</u>	90 000 000	Par dépenses en capital moins dépréciation:	
Aux créanciers et soldes créditeurs			Terrains	1 329 904,78
Dépassements bancaires	792 073,95		Moulins et usines	22 395 962,08
Niger Company Limited	39 290 816,57		Plantations	10 408 325,40
Employés	3 785 337,29		Logements pour Européens	9 991 190,87
Autres créanciers et soldes crédeiteurs	<u>9 406 434,03</u>	53 274 661,84	Logements pour Indigènes	11 270 283,76
A la réserve légale		3 465 124,28	Stockage de l'huile et en vrac	5 049 688,97
A la réserve spéciale	38 066 426,70		Wagons ciernes	2 034 259,99
Au compte des profits et pertes	24 137 039,04		Routes et égouts	3 915 640,80
A la responsabilité pour appel sur actions	755 000		Hôpitaux	3 117 003,10
			Missions	667 013,57
			Magasins et bâtiments divers	7 563 732,65
			Léo. Installations et équipement de marine	1 433 733,11

Raffinerie d'huile	393 107,14
Chantier, quais et slip	525 582,27
Divers	724 197,43
Flotte principale	11 579 486,49
Flotte locale	4 942 633,31
Sedec. Achat de terrains	1 619 862,54
Travaux en cours	2 330 321,77
Avances sur la flotte	1 461 143, .. 107 696 437,79

Par des stocks en main:

Stocks généraux (tonneaux, sacs, etc.)	30 678 195,55
Stocks commerciaux	6 474 579,54
Stocks de produits	43 465 394,92

Par des actions dans d'autres sociétés

Par des dépenses pour le développement général, des brevets et des dépenses de formation moins la partie effacée	8 649 550,95
	208 943 251,86

64. Dépenses d'investissement des H.C.B. dans le Cercle de Lusanga (1929)

S. A. des HUILERIES DU CONGO BELGE

CAPITAL EXPENDITURE GRANT – 1929

W.A.C. No.

[...]

LUSANGA AREA

1651	Tango – Accessory Medical Building	150
1652	Roads in Area	5 000
1653	European Houses – 4 @ £400	1 600
1654	Native Houses – 150 @ £15	2 250
1655	Motor Lorries	1 275
1656	Secondary Air Doors for all Areas	275
1657	Boiler to Crane (Leverville)	200
1658	Installation Standby Engine (Pindi)	250
1659	Instn. New Fitting Shop & Standby Engine (Kwenge)	650
1660	2 – Motors for Upper Kwilu boats	500
1661	Bulk Oil Plant, Post 8	3 000
1662	Completion of New Mill Stations Kunga, Kisia, Kibinga, Kikongo, Kiyaka, Mossango	7 000
1663	Kikwit Beach Piling	100
1664	2-Storey Ward, Leverville	900

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard

65. Réseau ferré et routier des H.C.B. dans le Cercle de Lusanga (s.d.)

RAILWAYS AND MOTOR ROADS

Railways:

		Miles
Leverville:	Post 1 & station	4,777
Kwenge:	M'Belo line	16,111
	Danzi Valley	4,616
	Zimbi	4,156
	Station	0,900
Tango:	Post 4	8,195
	Station	1,505

[...]

<u>Motor Roads:</u>	Proposed	Completed
Lusanga Area: Kunga	26	26
Lunungu Valley	47	47
Post 8-Mosango	10	10
N'Dala to Kialo	12	12
Post 2 to Dunga	7	—
Post 4 Tango to Pindji	7	—
Mossia to Mokilu	12	—
Kikwit to post M'Belo	12	4
Mitchalika to Funda	13	—

H.C.B./ENG. DEPT.

LEVER HOUSE,
BLACKFRIARS E.C.4.
3RD JUNE, 1929

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard

66. Estimation des ressources et de la production des H.C.B. dans le Cercle de Lusanga (1928)

**SUMMARY OF ESTIMATED NATURAL PALMERIES, PLANTATIONS,
PRODUCTION AND MILLING CAPACITY**

[Pour chaque donnée, le chiffre relatif au Cercle de Lusanga est comparé à celui de l'ensemble des cercles des H.C.B. pendant la même année.]

Estimated total natural palm area: Hectares	69 600/132 300
Estimated palm area under exploitation: Hectares	39 600/71 800*
Estimated area still exploitable: Hectares	21 000/43 500
Estimated maximum fruit production per month: Tons	5 050/9 200
Available milling capacity per 250 h: Month	5 015/8 115
Area improved natural palmery at 31.12.1928: Hectares	384/2 927
Area of plantation at 31.12.1928: Hectares	81/2 512

* It may be noted that the fruit production for 1928 was 74,696 tons, corresponding therefore to 0.96 tons of fruit per hectare of palmery under exploitation.

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard

67. Production réelle des H.C.B. dans le Cercle de Lusanga (1927, 1928 et 1929)

HUILERIES DU CONGO BELGE

COMPARATIVE STATEMENT OF PRODUCTION

FOR Financial Years Ended
30th June, 1927 & 30th June, 1928

AREA	FRUIT MILLED		OIL PRODUCED		% OF YIELD		KERNELS PRODUCED	
	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
	Tons	Tons	Tons	Tons			Tons	Tons
Leverville	15 040	13 835	2 814	2 676	18.71	19.34	1 450	1 440
Kunga	1 009	1 642	169	300	16.75	18.27	54	134
Tango	8 538	7 164	1 559	1 335	18.26	18.63	859	729
Kwenge	7 399	8 848	1 286	1 652	17.38	18.67	580	905
Kisia ^a	—	1 774	—	333	—	18.77	—	141
Pindi ^b	—	5 466	—	991	—	18.13	—	485
Total Lusanga	31 986	38 729	5 828	7 287	18.22	18.82	2 943	3 834
Total for financial year*	60 777	69 499	10 894	12 846	17.92	18.48	6 199	7 168
Increase for year 1928 over 1927	8 722		1 952		.56		969	

^a Milling commenced November 1927.

^b Milling commenced August 1927.

[* Total des cinq cercles des H.C.B. au Congo.]

[Le document est paraphé sur un cachet: «H.C.B. – Accounts Dept.».]

HUILERIES DU CONGO BELGE

COMPARATIVE STATEMENT OF PRODUCTION

FOR 10 months to April, 1928 &
10 months to April, 1929

AREA	FRUIT MILLED		OIL PRODUCED		% OF YIELD		KERNELS PRODUCED	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
	Tons	Tons	Tons	Tons			Tons	Tons
Leverville	11 795	12 588	2 289	2 516	19.41	19.99	1 243	1 331
Tango	6 027	6 137	1 133	1 144	18.79	18.64	611	645
Kwenge	7 625	7 391	1 432	1 401	18.78	18.96	783	737
Pindi	4 468	7 078	810	1 360	18.13	19.21	383	745
Kisia	1 344	2 187	255	386	18.97	17.65	89	228
Kipinga	—	1 063	—	195	—	18.34	—	102
Kunga	1 356	1 520	252	284	18.58	18.68	112	135
Dunga	—	163	—	28	—	17.18	—	8
Kikongo	—	1 474	—	305	—	20.69	—	141
Mosango	—	415	—	83	—	20.00	—	42
Total Lusanga	32 615	40 016	6 171	7 702	18.92	19.25	3 221	4 114
Total for 10 mths	57 652	67 191	10 667	12 681	18.50	18.87	5 947	7 141
Increase to date	9 539		2 014		.37		1 194	

[Le document est paraphé sur un cachet: «H.C.B. – Accounts Dept.».]

Source: Bodleian Library (Rhodes House), MSS Lugard 150/2, 20-21

68. Primes à la production agricole dans le Cercle de Lusanga (1929-1930)

BONUS AGRICOLE: LUSANGA AREA

Juillet 1929 / Juin 1930

MM. HENROTIN	Poste 8	Fr. 9 688.00
De WULF	Poste 6	Fr. 737.90
ATTOUT	N'DALA	Fr. 2 720.00

Alors que M. HENROTIN, bon agent, a obtenu à MOSANGO (Poste 8) près de 10,000.00, M. LIBOTTE y a obtenu comme Bonus, Fr. 26.50; il a été révoqué pour avoir maltraité un indigène.

Les 3 Agents ci-dessus sont nos meilleurs agents.

Il y a eu ensuite:

MM. COPINNE Fr. 32.00
VAN DAMME Fr. 185.00
LA ROYE Fr. 170.00
BERTRAND Fr. 343.00
POELS. Fr. 274.00
HANQUET. Fr. 435.00

Source: Archives privées de Pierre Ryckmans

69. Tableau général du personnel des H.C.B. en Afrique à l'exception de celui des Cercles d'Alberta, de Brabanta, d'Elisabetha et de Flandria (1929)

EUROPEAN STAFF IN AFRICA

EDKINS S.	Managing Director	
SUTHERLAND G. H. W.	Secretary to Managing Director	SEP. 1930 ¹⁴²

GENERAL OFFICE

DENNIS L.	Directeur Général	AUG. 1929
WILLETT J.	Assistant to Directeur Général	AUG. 1930
HOWARTH H.	Agent	SEP. 1930
WATERS H. A.	Assistant (Shorthand Typist)	MAY 1930
EDGAR J. R.	Assistant (Shorthand Typist)	SEP. 1930

SECRETARIAT

DE COSTER F.	Secrétaire Général	FEB. 1930
ADRIAENSSENS E.	Agent	JUNE 1929
VAN GENECHTEN A.	Labour Department & Chef de Camp	SEP. 1930

ACCOUNTS DEPARTMENT

FLEMING P. M.	Congo Head Office Accountant	FEB. 1931
ALLEBOSCH F.	Kinshasa Accountant	FEB. 1930
BELFROID Th.	Cashier	MAY 1930

¹⁴² Le tableau ne contient aucune précision quant au sens de l'indication chronologique figurant dans la marge de droite. La plus ancienne remonte à octobre 1928, les trois plus récentes à avril 1932.

EVRARD M.	Book-Keeper (Fleet Accounts)	FEB. 1931
MARBAIX R.	Book-Keeper (Personal Accounts)	MAY 1929
PULHAM R. L.	Time Keeper	SEP. 1930
COOPER H. B.	Book-Keeper (D.D.P.)	OCT. 1930
PERRY A.	Book-Keeper (Statistics)	FEB. 1931
PUDNEY E. W.	Travelling Accountant (at Elis)	JULY 1931

TRADING DEPARTMENT

MERRILL H. A. J.	Général Manager	MAY 1930
PATERNOSTER J.	Assistant	NOV. 1930
BOECKX M. M. G.	Assistant Trading	FEB. 1931

TRANSPORT & SHIPYARD DEPARTMENT

COLLARD A. S.	General Manager	JULY 1929
CROFT R. S.	Manager T. & T.	MAY 1930
JONES P. C.	Shipyard Manager	FEB. 1930
WALKER P. C.	Engineer	DEC. 1929
HUYSMANS S.	Transport Agent	SEP. 1929
ABRAMS E. A.	Assistant (Shorthand Typist)	MAY 1929
FOXCROFT G. A.	Agent (Central Claims Dept.)	OCT. 1930
CLARKE L. M.	Assistant (Produce)	JULY 1930
SAS J.	Assistant (Transit)	JAN. 1930
FOCQUET P.	Assistant (Transit)	JULY 1930
VAN DEN BULCK M.	Steamer Captain (Temp. Transport Work)	SEP. 1930
PERNET L.	Assistant Freight	SEP. 1930
SEGUY L.	Assistant Freight	OCT. 1930
SNOW F. H.	Chemist (Tinckeyard)	DEC. 1929
FISHER A. M.	Diver	FEB. 1931
KEVERN S. F.	Foreman Fitter	MAY 1929
WILSON A.	Fitter	JUNE 1929
LINES S.	Fitter	JULY 1929
GREEN C. B.	Fitter	DEC. 1929
HAWKING H. B.	Fitter	DEC. 1929
DOBSON W.	Fitter	MAY 1930
GOODWIN S. B.	Fitter	MAY 1930
ROWE S.	Fitter	JULY 1931
BUTTERS F. R.	Fitter (Marine)	SEP. 1931
LAMBRECHTS O.	Turner	JUNE 1929
WAGEMANS Ch.	Fitter Turner	OCT. 1931
PHILLIPS J.	Moulder Patternmaker	FEB. 1930
GOLDTHTORPE L.	Moulder	APR. 1931
TAYLOR C. W.	Shipwright Foreman	MAY 1930

MACLACHLAN J.	Shipwright	MAY 1930
ROBERTSON J.	Shipwright	APR. 1931
DANN B. W.	Foreman Plater	SEP. 1929
JOHNSON H.	Plater	SEP. 1929
JEUNEHOMME L.	Plater	MAR. 1930
CUNNINGHAM Th.	Plater	JUNE 1931
JONES S. E.	Plater	AUG. 1931
BELOT F.	Electrician	MAR. 1931
CULOT J.	Boilermaker	JUNE 1929
ROUMA A.	Tank Erector	APR. 1930
ARKLEY A.	Coppersmith Plumber	OCT. 1931

STEAMERS

SW LUSANGA

VERBIEST R.	Captain	MAY 1929
ALTENHOVEN L.	Engineer	JULY 1930

SW DUC DE BRABANT

LAGASSE P.	Captain	JAN. 1930
GORREBEEK H.	Engineer	MAY 1931

TS COMTE DE FLANDRE

BLY E.	Captain	OCT. 1930
RODGERS G. H.	Engineer	DEC. 1929

SW ARUWIMI

CARLIER R.	Captain	SEP. 1929
DUPONT L.	Second Captain	DEC. 1930
BOCHEM F.	Engineer	SEP. 1930

SW BOLONGO

VAN NUWENBERG G.	Captain	APR. 1931
DECKER F.	Engineer	FEB. 1931

SW MOSANGO

VAN MALDEGEM E.	Captain	SEP. 1930
-----------------	---------	-----------

SW KWANGO

PIRET M.	Captain	SEP. 1930
----------	---------	-----------

SW SANKURU

GALOPPIN L.	Captain	JUNE 1929
-------------	---------	-----------

CENTRAL STORES

POWER W.	Act. Chief Mechanical Engineer	FEB. 1930
WATTECamps P.	Stores Superintendent	MAY 1929
CHAMBERLAIN J. W.	Book-Keeper (Kardex)	JULY 1929
MARSHALL E. G.	Storekeeper	SEP. 1930
JOHNSON R. J.	Storekeeper	FEB. 1931
GIRLING J. W.	Storekeeper	APR. 1931

KINSHASA MEDICAL SERVICE

SEIDELIN H.	Principal Medical Officer	MAR. 1931
CLEMEN C.	Resident Medical Officer	APR. 1931
BREEDEN A.	Assistant	FEB. 1930

KINSHASA SUNDRY

JAMES F. O.	Senior Chemist (Travelling Main River)	AUG. 1929
PRION V.	Concession Agent	FEB. 1931
POPONEAU R.	Carpenter	Month. Eng.
VRANCKEN L. A.	Accountant (loaned Sedec to June)	APR. 1931

FUCA FUCA & MATADI

LEEMANS A.	Matadi Agent	DEC. 1929
FLAMEZ A.	Assistant	JUNE 1929
QUENET V.	Engineer	JAN. 1931
DUNNE R. A.	Plater	JUNE 1930

LUSANGA AREA

MANAGEMENT AND AREA GENERAL

DUPONT Ch.	General Manager	NOV. 1930
BIRD A. G.	Acting Area Engineer	FEB. 1930

WOOD R. M.	Area Accountant	AUG. 1930
EDWARDS B. R.	Area Trading Manager	JUNE 1929
MORGAN S. H.	Trading Inspector	SEP. 1929
KEMP M. P.	Secretary to General Manager extended to	JULY 1929
TINANT A. A.	Personal Assistant to General Manager	NOV. 1930

RESEARCH DEPARTMENT

WARRINGTON C. J.	Area Process Inspector	SEP. 1930
SIMPSON S. F.	Research Chemist	DEC. 1929
MORRIS E. R.	Research Chemist	JAN. 1931

MEDICAL SERVICE

GALLET G.	Travelling Medical Officer	AUG. 1930
GORDZIAŁKOWSKI R.	Travelling Sanitary Agent	AUG. 1929
CORNET O.	Sanitary Agent	MAY 1930

SURVEYORS

DUCHATEAU P.	Tete Valley Road	OCT. 1930
HUTSE G.	Tango Sector (Dunga Kialo Road)	DEC. 1931

RECRUITERS

LARUE F.	Kandale (Resigned)	JULY 1931
CLEDA Th.	Idiofa	OCT. 1928
VAN HOMBEEK ¹⁴³ A.	Pay Kongila	OCT. 1931
WALRAND F.	Trainee (Acting Agric., Agent Lev.)	MAY 1930

ALLOCATION NOT YET ADVISED

HERLEMONT P.	Accountant	APR. 1931
GASPARD L.	Surveyor	SEP. 1931
THEYS A.	Recruiter	APR. 1932
ATTOUT L.	Agriculturist	APR. 1932
VANDENHOVE Ch.	Recruiter	APR. 1932
TAYLOR R. C.	Accountant	MAR. 1931

¹⁴³ L'original se réfère à quelqu'un du nom de Van Bombeek, recruteur dans le Cercle de Lusanga, alors que Jungers, dans son rapport, cite, dans la même qualité et au même endroit, un certain Van Hombeek. J'adopte cette dernière orthographe.

LEVERVILLE SECTOR

MANAGEMENT

MOORAT N. Sector Manager MAY 1929

PROCESS DEPARTMENT

MOENS E. Process Supervisor MAR. 1930

ENGINEERING DEPARTMENT

FLEESER F.	Trainee Asst. Stations Engineer	SEP. 1930
CORBEAU A.	Fitter Turner	SEP. 1930
THOSS A.	Fitter	AUG. 1931
HENRY M.	Area Motor Mechanic	MAY 1931
SMAELEN A.	Turner	APR. 1931

ACCOUNTS DEPARTMENT

PERIGNON J.	Cashier	NOV. 1930
MEULEMANS G.	Assistant Accountant	JAN. 1931
LAFFERTY P. J.	Book-Keeper (Area Stores Accounts)	OCT. 1930

TRADING DEPARTMENT

FLAMENT R.	Trading Assistant (Wholesale Store)	OCT. 1929
LAUDE R. A.	Trading Assistant (Idiofa)	JULY 1930
MANIET R.	Trading Assistant	AUG. 1930
CASIER L.	Trading Assistant	NOV. 1930

SUNDAY

LIMAX S.	Builder	APR. 1930
MILKERS J.	Chef de Camp – Beachmaster	JUNE 1931

AGRICULTURAL DEPARTMENT

VAN HAVER W.	Agricultural Inspector (Post 6)	NOV. 1929
DE WULF R.	Agriculturist (Post 7)	JULY 1930
LIBOTTE M.	Acting Agricultural Agent (Post 8)	JUNE 1930
RANSOME G. L.	Chemist (Lower Kwilu)	AUG. 1929
VERDONCK E.	Process Man	APR. 1930

LUTGEN J.	Office Assistant	JUNE 1930
REQUIER C.	Fitter Erector	JAN. 1931
DRUCK C.	Fitter	SEP. 1930
KEVERN S. C.	Builder	SEP. 1930
DUPOSTY P.	Agricultural Inspector (Mayoko)	NOV. 1930
BURY C.	Agriculturist (Kunga)	JAN. 1930
LEROUX V.	<i>do.</i>	JAN. 1930
PELTERS P.	Trading Agent	JULY 1930
POELS L.	Chef de Camp	DEC. 1931

LUNUNGU SECTOR (Kisia & Kimbinga Mills)

VAN DER EECKEN L.	Acting Sector Manager	SEP. 1929
NORRIS J. B.	Fitter in charge (Kimbginga)	NOV. 1930
MULLENS C. E.	Accountant taking over	JAN. 1930
LOCKYER W. J.	Trading Assistant	MAR. 1929
VAN DAMME J.	Agriculturist	NOV. 1930

KIKWIT SAWMILL

FORBES J.	Sawyer	MAY 1930
-----------	--------	----------

MOSANGO SECTOR

VANDENDRIES A.	Station Engineer	MAY 1930
MILES I.	Accountant	MAR. 1930
OBERS M.	Tank Erector	AUG. 1930

BASONGO SECTOR (Kikongo & Kiyaka Mills)

FIEUILLIEN H.	Agent (in charge)	SEP. 1929
REES I. M.	Accountant	JUNE 1929
PERCEVAL G.	Erector – Kiyaka Mill	MAY 1930
ROPER V.	Fitter in charge	NOV. 1929
LAROYE J.	Agriculturist	AUG. 1931
WEBER A. S.	Agriculturist	AUG. 1931

[Personnel des Cercles d'Alberta, de Brabantia, d'Elisabetha et de Flandria]

S. A. DES SAVONNERIES CONGOLAISES

CONTER V.	Acting Sales Manager	JULY 1929
McINTOSH I. M.	Works Manager	OCT. 1929
HOLLINGTON L. B.	Works Manager (Soap Research)	APR. 1931

TANGO SECTOR

DEPPE M.	Sector Manager	OCT. 1929
KISTERS P.	Medical Officer	SEP. 1929
KIRK C. E.	Accountant & Office Manager	NOV. 1929
FRANKS D. W.	Assistant Accountant	APR. 1930
FONDU W.	Station Engineer	FEB. 1930
LETTÉ J.	Mill Fitter	OCT. 1931
STIRLING J. G.	Chemist	FEB. 1931
JONNIAUX J.	Process Supervisor	MAY 1930
COURALLY J.	Fitter	NOV. 1930
LAVRYS A.	Trading Agent	DEC. 1929
DURUISSEAU N.	Chef de Camp	SEP. 1931
FIERS F.	Builder	DEC. 1930

AGRICULTURAL DEPARTMENT

CORNELISSEN A.	Agriculturist (Post 7)	DEC. 1929
COLON R.	do. (Post 4)	JUNE 1930
JOSET G.	do.	AUG. 1931
LAROYE R.	do.	AUG. 1931

KWENGE SECTOR

FLEMING A. C.	Sector Manager	JAN. 1930
CALLEBAUT D.	Station Engineer	FEB. 1930
MARSHALL E. W.	Process Supervisor	MAY 1930
MAILLART F. G.	Accountant	MAR. 1929
WAUTY H.	Trading Agent	JULY 1931
DEBADRIHAYE L.	Fitter	JULY 1931
DE COEN C.	Mill Fitter	JULY 1931
PREVINAIRE R.	Agriculturist (Post 2, Dunga Mill)	JULY 1931
RHODIUS G.	Planter (Mossolo Plantation)	NOV. 1931
	Trainee – Recruiting Cutters	NOV. 1929

PINDI & KUNGA SECTOR

OCTORS A.	Sector Manager	APR. 1931
GRAFTIAUX N.	Medical Officer	JUNE 1929
DEITZ A.	Station Engineer	JULY 1929
LAWTON H.	Accountant	OCT. 1929
COGHILL G. B.	Fitter in charge (Kunga)	JUNE 1930

STAFF SAILED BUT NOT PLACED

<u>S/S ANVERSVILLE</u>		<u>Sailed</u>
COULTER G. P.	District Engineer	23.4.29
D'AGAPEYEFF A.	Planter	<i>do.</i>
HUTCHINSON F. G.	Engineer	<i>do.</i>
STORER E. N.	Stenographer	<i>do.</i>
CHANCE F. B. C.	Stores Assistant	<i>do.</i>
CORDER H. C.	Stenographer	<i>do.</i>
HEMMINGS L. J. G.	<i>do.</i>	<i>do.</i>
FELLEMANS S.	Sawmill Fitter	<i>do.</i>

S/S THYSVILLE

VAN HONSEM E.	Agricultural Inspector	7.5.29
MAROY J.	Agriculturist	<i>do.</i>
GRANT J.	Builder	<i>do.</i>

S/S ALBERTVILLE

WREGG F.	Engineer	21.5.29
ZINOVIEFF M.	Agriculturist	<i>do.</i>
WALLAERT A.	Chemist	<i>do.</i>
BRADSHAW C.	Trader	<i>do.</i>
DONOT E.	Book-Keeper	<i>do.</i>
MASURE A.	Boilermaker	<i>do.</i>
REES T. A. E. A.	Electrician	<i>do.</i>

S/S ELISABETHVILLE

BLUTZ G.	District Manager	4.6.29
NICOLAIDIS B.	Trader	<i>do.</i>
WEDGEWOOD M.	Book-Keeper	<i>do.</i>
HORNEZ R.	Book-Keeper	<i>do.</i>
HANQUET M.	Recruiter	<i>do.</i>

STAFF ENGAGED BUT NOT SAILED

BARELLA	Assistant to M. D.	Sailing
FRUZZETTI M.	Doctor	18.6.29
SOMMIER E.	Doctor	August

H.C.B. BRITISH STAFF ON LEAVE

		<u>Due to sail</u>
CHOPPING N.	Engineer	August
FANNING J. F.	Sector Manager	August
CHAPMAN F. C.	Book-Keeper	August
ANNIKIN R. P.	Accountant	August
RUFFELL J. F.	Process Agent	October

H.C.B. BELGIAN STAFF ON LEAVE

DE GROOT C. V.	Sector Manager	June
DE BOECK H.	Agricultural Inspector	June
GILBERT H.	A. D. M.	June
MORTIER A.	Steamer Captain	June
VELGHE D.	Steamer Captain	June
DE GRUYTTERS W.	Cashier	June
FONTAINE J.	Assistant	July
DEFOOZ J.	Fitter	July
SCHELLAERT J.	Erector	July
COPPINE T.	Agriculturist	July
HENROTIN F.	Agriculturist	August
VAN HEMELRYCK L.	Agriculturist	August
VANDENBOSSCHE J.	Agriculturist	August
DOM W.	Trading Assistant	August
ELAUT M.	Builder	August
DE BACKER L. V.	Accountant	September
NORFALAISE G.	Trading Assistant	September
FRONVILLE R.	Book-Keeper	September
PICAVEZ F.	Builder	October
D'OLLIVEIRA A.	Fitter	October
HEINTGEN R.	Doctor	October
LOPPENS G.	Steamer Captain	October
DE GRAEF J.	Fitter	October
FRANCIS J.	Fitter	October
VAN DER STRATEN T.	Book-Keeper	October
GREISCH E.	Engineer	October

INDEX

Les index renvoient aux numéros des documents de 1 à 66, avec éventuellement un numéro de page propre au document lorsque celui-ci est très long et numéroté. Dans le préambule, la référence est à la lettre **P**, suivie de la section — de 1 à 4 — en cause. Les noms propres «Congo» et ceux se référant aux H.C.B. ne figurent pas dans l'index des lieux ou dans celui des institutions et sociétés en raison de leur fréquence.

A. Noms d'ethnies

(Voir la note explicative concernant leur orthographe dans le volume I, p. 313)

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| Bunda, 59. | Songo, 9, 16. |
| Buoba, 56. | Topoke, 52. |
| Gatas, 49. | Tchok, voir Tchokwe. |
| Kenge, 54. | Tshokwe, 48, 61. |
| Kwese, 46, 59. | Turumbu, 16, 52. |
| Lunda, 48. | Yaka, 46, 54, 56, 60-61. |
| M'bala, 46, 56, 60. | Yaka du Sud, 55. |
| Pende, 42, 46, 59-61. | Yansi, 46. |
| Pindi, 56. | Yansi de l'Est, 56. |
| Samba, 56. | Yensi de Niadi, 57. |
| Shimuna, 59. | |

B. Noms d'institutions et sociétés

- ABIR, 9.
Affaires étrangères (ministère des), 41-42.
Archevêché de Malines, **P/2**.
Bourse du Travail, 1.
Chambre des Représentants, **P/4**; 41-43.
C. K., voir Compagnie du Kasai.
Colonie, **P/3**, 4; 1.
Colonies (ministère des), 56-57, 60.
Colonies (ministre des), **P/4**; 1, 11, 34, 40, 42.
Comanco, voir Commerciale anversoise du Congo.
Comité consultatif de la main-d'œuvre, 1.
Comité de la Société des Nations sur l'esclavage, 44.
Comité des Supérieurs des Missions, **P/2**, 4; 1, 3.
Commerciale anversoise du Congo, 16.
Commission de Protection des Indigènes, 11, 16, 22-23.
Commission gouvernementale belge au sujet de la main-d'œuvre indigène (1930-1931), 24.
Commission au sujet de la main-d'œuvre dans le Cercle de Lusanga, 24, 32-39, 42-43, 56.
Compagnie de Jésus, **P/2**.
Compagnie du Kasai, 9, 42, 46, 59, 61.
Congrégation pour la Propagande de la Foi, **P/2**; 54.
Conseil d'Administration de Lever Brothers Ltd, 52, 54.
Conseil d'Administration (*Board*) des H.C.B., 9-11, 14-17, 22, 28-29, 37-38, 40, 54, 56-57.
Conseil régional, 59.
Cour d'appel de Léopoldville, 40.
Département du Travail des H.C.B., 50, 57.
Direction d'Afrique (des H.C.B. à Kinshasa/Léopoldville), 4, 7, 9-10, 16, 36-37, 56-57.
Direction d'Europe (des H.C.B. à Bruxelles), 4, 7, 9-10.
Eglise (catholique), **P/2**, 4; 54.
Etat Indépendant du Congo, **P/4**.
Force publique, **P/4**.
Institut commercial d'Anvers, 54.
Institut international des Langues et des Civilisations africaines, **P/3**; 54.
Lever Brothers Ltd (aussi Lever Bros), **P/3**; 56.
Missions jésuites du Kwango, **P/2**; 52, 60.
Mission médicale du Kwango, 49.
Parti ouvrier belge, **P/4**.
Premier ministre, **P/4**; 1
Province de Belgique, **P/2**.
Saint-Siège, 56.
Salésiens, **P/2**.
Service de la main-d'œuvre des H.C.B., 49, 56, 60.
Service de l'Hygiène de la province du Congo-Kasaï, 50.
Service médical de la province du Congo-Kasaï, 46.
Service médical des H.C.B., 49.
Société anti-esclavagiste de France, 16.
Société des Nations, **P/3**.

Société textile africaine, 17-18, 22-23.
Station de Leverville, **P/2**.
Station de Wombali, **P/2**.
Texaf, voir Société textile africaine.
Vicariat apostolique du Bas-Congo, **P/2**.
Vicariat apostolique du Kwango, **P/2**; 56.

C. Noms de lieux

Il est parfois difficile d'identifier la nature exacte d'un lieu (camp, cercle, chefferie, localité, mission, province, rivière, secteur, territoire, village); un effort en ce sens a été fait sans illusions sur l'exactitude du résultat final. Nous prions le lecteur de bien vouloir nous en excuser.

A

Afrique, **P/3**; 38, 54.
Afrique de l'Ouest, **P/3**.
Alberta (Cercle des H.C.B.), **P/3**; 16, 52.
Amérique, 52.
Anvers, **P/4**.

B

Bagata, 52.
Bagatas (territoire), 49.
Baluba (camp), 49.
Bandundu, **P/4**; 16, 29, 59.
Bangi, 59.
Banza, 47.
Banza Lutshima, 59.
Bapendo (territoire des), 46, 58.
Bas-Congo, **P/2**; 27, 54-55.
Bas-Kwilu (territoire), 46, 59.
Basongo (secteur H.C.B.), **P/3**; 49.
Bayanzi (camp), 49.
Belge (camp), 49.
Belgique, 24.
Berlin, 42.
Brabant (Cercle de), **P/3**; 16, 52.
Bruxelles, **P/IV**; 34, 36, 44, 57, 60.
Bulungu, 23.

C

Camp principal (Tango), 49.
Coastmen (camp), 49.
Congo-Kasaï (province), **P/4**; 39, 49, 60.
Coudenberg, **P/4**.

E

Elisabetha (Cercle d'), **P/3**; 16, 52.
Entre-Kwilu-Kwenge (région), 49.
Entre-Lukula-Gobari (région), 46.
Entre-Lutshima-Kwilu, 59.
Etats-Unis, **P/1**.
Europe, **P/1**, 3, 4; 9-10, 16, 48, 55-56.

F

Feshi (territoire), 59-60.
Flandria (Cercle de), **P/3**; 16, 52.

G

Gobari (région), 16.
Gobari (rivière), 49, 56.
Gonbambulu (chefferie), 59.

H

Haut-Kwango (territoire), 48, 59.
Haut-Kwilu (territoire), 48-49, 59.

I

Idiofa, 16, 47, 52, 56-57, 61.
Inter-Kwilu-N'Koo (région), 49.
Inter-N'Koo-Lunungu (région), 49.
Inzia (rivière), 46.
Isoba, 59.

K

Kabembe (territoire), 61.
Kandale, 16, 47, 52, 56-57.
Kandale (territoire), 39, 42-43, 48, 58-61.
Kangufu (chefferie), 59.
Kapanga, 39, 48.
Kasaï (région), 60.
Kasanza, 59-60.
Kassandji, 60.
Kent (comté de), 57.
Kianza, 59.
Kibambi (territoire), 55.
Kibo (plateau), 43, 58-59, 61.
Kikaya, 9.
Kikwit (localité), **P/4**; 29, 42, 48, 56-57, 60.
Kikwit (territoire), **P/4**; 23, 39, 47-48, 58-59.
Kilamba, **P/1**; 60.
Kilembe, 56, 60.

- Kimputu, 61.
Kindamba, 59.
Kindundu, 49.
Kingongila (camp), 49.
Kinkasha-Kimputu, 60.
Kinshasa, **P/3**; 23, 52.
Kisantu, **P/2**.
Kimbanga, 47.
Kipwiti, 4-6.
Kisala, 4-6.
Kisantu, **P/2**; 6, 52, 54.
Kizia, 49.
Kizia (région), 49.
Kzungu (chefferie), 59.
Koma-Koma (chefferie), 48.
Kudi, 59.
Kunga, 47, 49.
Kwango (district), **P/4**; 18, 23, 39-40, 46, 48-49, 56, 59-60.
Kwango (région), **P/1**, 3, 4; 22-23, 27-28, 30, 39-40, 43, 45, 47, 54-56, 59-60.
Kwenge (localité), 5, 9, 47-49.
Kwenge (personnel H.C.B.), 5-6.
Kwenge (région), 9, 48, 55, 59.
Kwenge (rivière), **P/3**; 49, 56.
Kwenge (secteur H.C.B.), 10, 16, 37, 49, 52, 56-57.
Kwenge (station), 49.
Kwili, **P/3**; 3, 23.
Kwili (région), 9-10, 12, 16, 18, 27-29, 52, 56.
Kwili (rivière), 49, 56-57, 60.
- L**
- Lemfu, 54.
Léopoldville, **P/3**, 4; 2, 7, 16, 22, 52, 55.
Lever House, **P/3**.
Leverville (localité), **P 3**, 4; 3-6, 9, 12, 47, 49, 52, 56-57.
Leverville (mission catholique), 6, 9, 13, 16, 32.
Leverville (personnel H.C.B.), 5-7, 9.
Leverville (secteur H.C.B.), 10, 16, 27, 30, 42-43, 46, 49, 52, 56, 60.
Londres, **P/3**.
Longele, 59.
Louvain, 54.
Luebo, 60.
Lukula (agglomération), 56.
Lukula (rivière), 46.
- Lukula (territoire), 39, 60.
Lunungu (secteur H.C.B.), **P/3**; 9, 16.
Lusanga (Cercle de), **P/3**; 2, 6, 8-10, 13-14, 16, 22, 33-34, 37, 40, 47, 49, 51-53, 56-57, 60.
Lusanga (village), **P/3**.
Lutshima (rivière), 59.
- M**
- Main River, 10, 52-53.
Matadi, 55.
Mayoko, 49.
M'Belo, 4-6, 56, 60-61.
Missimbi, 49.
Mitchikila, 49.
Mitshakala, 49.
M'Koo, 49.
Mokolo, 49.
Mosango (secteur H.C.B.), **P/3**; 9.
Mosite (district), 52.
Mossolo, 49.
Moyen-Kwenge, 49.
Moyen-Kwilu (territoire), 46, 60.
Mtaw, 46.
Muli Kalenga, 59.
Musanga, 59.
Mushiko, 59.
Muye (rivière), 46.
- N**
- Nazareth, 54.
N'Belakunda, 60.
Niadi, 47-48, 52, 56-57.
Niadi (territoire), 16, 23, 39, 48-49.
- P**
- Panga, 46.
Panzi (district), 23.
Pay Kongila, 16, 52, 59, 61.
Pindi (secteur H.C.B.), 9-10, 16, 47, 49, 52.
Popokabaka, 54.
- R**
- Ritz (hôtel à Londres), 41.
Rive droite du Kwili (région), 49.
Rome, **P/2**; 19.

Royale (rue), **P/3**.
Royale (place), **P/4**.

S

Sentinelles (camp), 49.
Shimuna, 59.
Steen, **P/4**.
Sud de Kwenge (région), 49.
Surrey, **P/3**.

T

Tango (secteur H.C.B.), **P/III**; 8, 10, 47,
49, 52, 60.
Tianza (chefferie), 59.
Tshiboba, 59.
Tumba Mani, 54.

U

Union House, 41.

V

Vudi, 59.

W

Wombali, 22.

Y

Yee, 56.
Yelenge, 56.
Yongo, 58-59.
Yongo-Sud, 59.

D. Noms de bateaux

- | | |
|---|------------------------------------|
| <i>S.S.¹ Albertville</i> , 52. | <i>S.W. Duc de Brabant</i> , 69. |
| <i>S.S. Anversville</i> , 69. | <i>S.W. Kwango</i> , 69. |
| <i>S.S. Elisabethville</i> , P/4. | <i>S.W. Lusanga</i> , 69. |
| <i>S.S. Thysville</i> , 69. | <i>S.W. Mosango</i> , 22, 69. |
| <i>S.W. Aruwimi</i> , 69. | <i>T.S. Comte de Flandre</i> , 69. |
| <i>S.W. Bolongo</i> , 69. | |

¹ *S.S.* pour *steamship*, bateau à vapeur; *S.W.* pour *sternwheeler*, bateau à aubes; *T.S.* pour *tank-steamer*, bateau-citerne.

E. Noms propres divers

- Accord tripartite, **P/3**; 16, 18, 23, 52, 57.
Africa, 54.
Bassin conventionnel du Congo, **P/3**.
Charte coloniale, 54.
Convention de Genève sur le travail forcé,
42.
Essor colonial, 52
Grande Dépression, **P/1**.
- Moniteur belge*, **P/3**.
Museum Lessianum, 54.
Pignet, 46, 49, 61.
Première Guerre mondiale, **P/3**.
Secte Satana, 58-59.
The Dual Mandate in British tropical Africa,
P/3.

F. Noms de personnes

A

Allard, F., **P/2**; 32-33, 56, 60.
Arcy Cooper, F. (d'), **P/3**; 14, 17, 32, 38,
52.

B

Balot, M., **P/1**, 4; 60.
Barella, J., 27, 42, 61.
Battade, 56.
Beckers, L., **P/3**.
Beernaert, J., **P/4**; 11, 16, 59.
Beissel, F., **P/3**; 16.
Bernard, C., 47.
Bertrand, L., **P/3**; 42.
Blutz, G., 16.
Briard, G., 9, 16.
Burn, V., 9, 16, 37.
Burnotte, E., 58, 60.

C

Chalux, 39.
Charles, Paul, 11, 24, 33, 35.
Colin, P., 16, 29.
Cornet, O., 47.
Crokaert, P., 39, 60.

D

Daco, V., **P/3**, 4; 45-46, 49-52, 60.
David, ?, 16.
De Clercq, A., 54.
De Marbaix, ?, 16.
De Williamort, O., **P/4**; 58-61.
Duchesne, C., 11.
Dupont, C., **P/3**; 2-3, 6-17, 19-22, 24-26,
28-29, 34-35, 37-38, 40-43, 52, 57.
Dusseljé, E., **P/3**; 5-7, 9-11, 13-14, 16-
17, 20, 22-23, 25-29, 38, 42-43, 52, 56,
61.

E

Edkins, S., **P/3**; 9, 14, 16, 28, 30, 52-53,
57, 60.
Engels, A., 11, 60.
Ermens, P., 46.

F

Fieullien, C., 42.
Franck, L. 11.

G

Gallet, G., 47.
Gaspard, G., 58-60.
Genon, L., **P/3**; 9-10, 14, 16, 28, 36, 42,
53.
Ghewy, ?, 16, 29.
Gillot, G., 16.
Gohr, A., 44.
Gongo-Muluba, 60.
Gordzalkowski, R., 47.
Graftiaux, ?, 48.
Greenhalgh, H., **P/3**; 9-10, 14-17, 19-21,
24-26, 28, 31-32, 34-36, 38, 41-44,
52-53, 61.

H

Hopwood, ?, 23.
Horn, M., **P/3**; 17, 20, 26, 32, 34, 36,
41-42, 44.
Hymans, P., 40-41.

I

Irvine, J., **P/3**.

J

Jaspar, H., **P/4**; 1.
Jésus-Christ, 54.
Jungers, E., **P/4**; 1, 42-43, 60-61.

K

Kisters, ?, 47, 49.
Kibolongo, 60.
Kilokoko, 60.
Kreglinger, T., **P/3**.

L

Laurent, A., 16.
Léon XIII, 54.

Lever, W., **P/3**; 14, 20, 42-43.
Leverhulme (Lord), voir Lever, W.
Libotte, M., 16.
Lippens, M., 52.
Lugard, F., **P/3**; 11, 13-14, 17, 19-21, 24-26,
30-32, 34-35, 38, 40-44, 52-54, 61.

M

Maes, J., 60.
Magdelyns, J., 46.
Maron, A., **P/4**.
Mayeke, 49.
Mérode, J. (de), **P/3**.
Moorat, N., 5-6, 9, 53, 60.
Mouchet R., **P/4**; 47.
Mulikalonga, 59-60.

O

Octors, A., 16.

P

Pie XI, 54.
Pignet, M., 49.
Pinet, J., 60.
Preys, R., **P/4**; 16, 29.

R

Raingeard de la Blétière, P., 46.
Redfern, ?, 16.
Renkin, J., **P/3**.
Ryckmans, P., **P/2**; 4; 28-29, 33, 39, 56-57,
60.

S

Saint Paul, 54.
Saint Thomas, 54.

Schmitz, ?, 16.
Servais, J., 11, 40.
Sörensen, S., 16, 29.
Stubbe, M., **P/3**; 15.
Sulsenti, G., 46.

T

Tavernari, F., 46.
Thys, ?, 60.
Tilkens, A., **P/4**, 39, 45-46.
Trolli, G., **P/4**; 47.
Tschoffen, P., **P/4**; 45.

V

Valerio, L., 46.
Van de Casteele, A., 16, 18, 22-23, 26, 29.
Vandenbyvang, L., 16, 29, 48.
Van der Eecken, L., 8.
Van der Hallen, J., 33, 56-57, 60-61.
Vandervelde, E., **P/4**; 41-44.
Vandewalle, J., 46, 59.
Van Hee, S., **P/2**; 3; 2-6, 9, 12-13, 16, 22,
24, 27-32, 35, 52-54, 56-57.
Van Hombeek, A., 60.
Van Inthout, L., 59.
Van Langenhove, F., 11, 40, 42-44.
Van Schingen, H., **P/2**; 2-7, 9, 12-13, 16,
27, 53.
Verbist, J., 58-59.

W

Wauters, C., 43, 61.
Willaert, F., 1.
Williams, ?, 60.

Z

Zannetti, V., 46.

ANNEXES

Tableau chronologique global des documents contenus dans les deux volumes

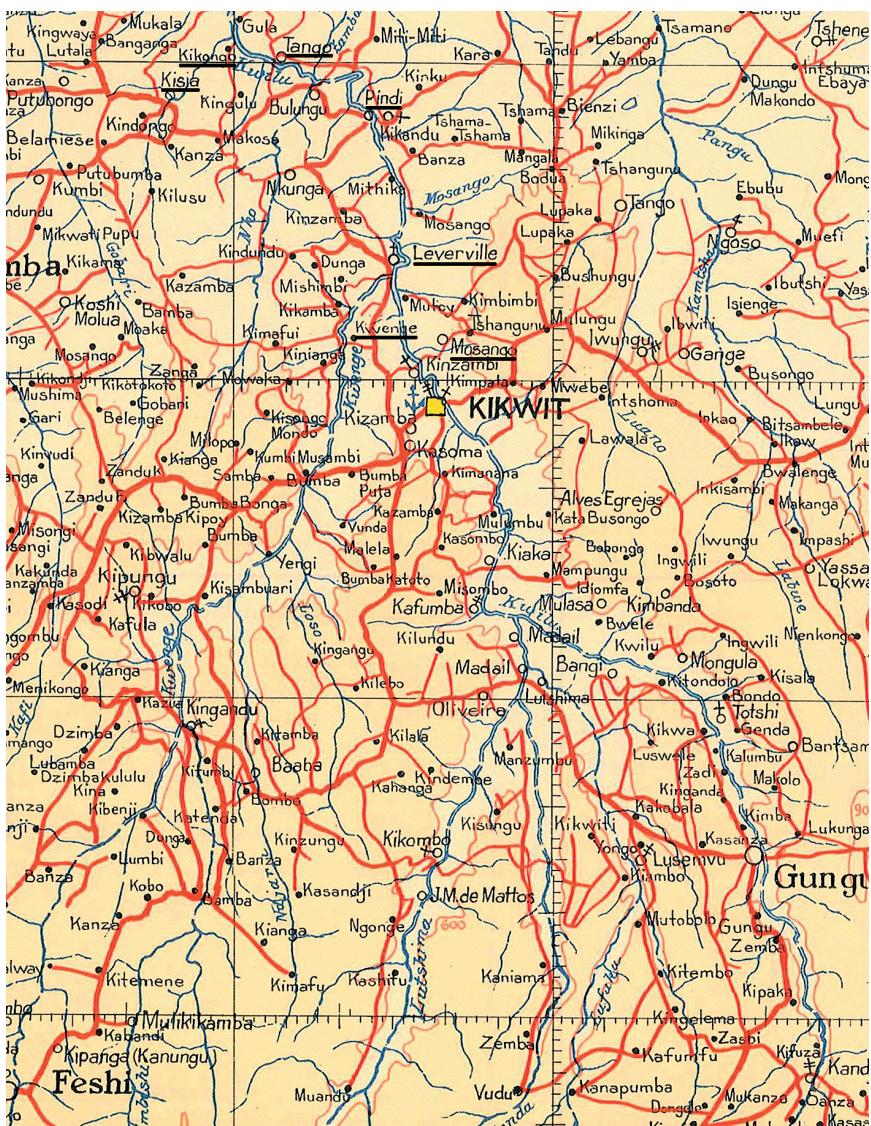
DATE	IDENTIFICATION DES DOCUMENTS ¹	REFERENCE
1928	+++++	+++++
30/06	Bilan au 30 juin 1928	II, doc. 63
23/09	Note de Mouchet à Trolli	II, doc. 47
31/10	Jaspar à Willaert	II, doc. 1
31/12	Production prévue et production réelle	II, docs 66-67
1928-1929	Composition du Conseil des HCB	II, doc. 62
1929	+++++	+++++
1929	Investissements dans le Cercle de Lusanga	II, doc. 64
01-31 juillet	Pas d'administrateur délégué au Congo	
13/07	Van Hee à Dusseljé (reproduit en annexe)	I, doc. 139
26/07	Van Schingen à Dupont	I, doc. 136
29/07	Dupont à Dusseljé	II, doc. 2
31/07	Van Schingen à Dupont	II, doc. 7
Fin juillet	Dusseljé est nommé administrateur délégué	
29/08	Rapport Vandenbyvang au sujet du Kwango	II, doc. 48
07/09	Van Hee à Dupont	I, doc. 136
11/09	Dupont à Dusseljé	II, doc. 3
15/09-23/09	Dupont à Dusseljé	I, doc. 137
15/11	Rapport de Daco au sujet du Cercle de Lusanga	II, doc. 49
01/12	Huygen à Beernaert	I, doc. 138
s.d.	Rapport annuel du Service de l'Hygiène de la province du Congo-Kasaï pour l'année 1929	II, doc. 50
1929-1930	Primes à la production agricole attribuées	II, doc. 68
1930	+++++	+++++
1930	Réseau routier du Cercle de Lusanga	II, doc. 65
1930	Liste du personnel européen en Afrique	II, doc. 69
25/03	Interpellation Vandervelde	I, X
12/05	Remarques des HCB au sujet du rapport Daco	II, doc. 51
Mai 1930	Rapport de Greenhalgh sur sa visite en Afrique	II, doc. 52
09/06	Van Hee à Tilkens	I, doc. 139
Peu avant	Van Schingen à Van Hee	II, doc. 4

¹ Les indications apparaissant en gras sur le fond d'une trame se réfèrent à des faits.

13/07	Van Hee à Dusseljé	II, doc. 5
18/07	Dusseljé à Dupont	II, doc. 6
19/07	Dusseljé à Dupont	II, doc. 7
14/08	Van der Eecken à Dupont	II, doc. 8
21/08	Dupont à Dusseljé	II, doc. 9
21/08	Dupont au conseil d'administration des HCB	II, doc. 10
25/08	Dupont à Lugard	II, doc. 11
28/08	Van Schingen à Dupont	II, doc. 12
30/08	Dupont à Lugard	II, doc. 13
21-22/09	Départ de la Mission Main-d'Oeuvre	I, 3
24/09	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 14
27/09	Lugard à d'Arcy Cooper	II, doc. 53
27/09	Lugard à Greenhalgh	II, doc. 15
02/10	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 17
04/10	Dusseljé à Van de Castelee	II, doc. 18
06/10	Lugard à Greenhalgh	II, doc. 19
06/10	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 20
07/10	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 21
07/10	Arrivée de la Mission Main-d'Oeuvre à Boma	I, 3
07/10	Dusseljé au conseil d'administration des HCB	II, doc. 22
07/10	Van de Castelee à Dusseljé	II, doc. 23
18/10	Ryckmans rencontre «un M. Dupont»	I, doc. 10
20/10	Ryckmans rencontre Dupont	I, doc. 12
20/10	Greenhalgh à Charles demandant enquête	I, doc. 141
22/10	Ryckmans dîne chez Dupont	I, doc. 14
23/10	Réunion de Ryckmans avec Dupont	I, doc. 15
23/10	Greenhalgh à Lugard + apostille de Lugard	II, doc. 24
30/10	Van Hee à Genon	I, doc. 142
30/10	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 25
07/11	Lugard à Greenhalgh	II, doc. 26
17/11	Tilkens à Ryckmans et à Van Hee	I, doc. 143
17/11	Dusseljé à Dupont	I, doc. 145
21/11	Tilkens à Ryckmans	I, doc. 41
24/11	Dupont à Ryckmans	I, doc. 146
28/11	Van Hee à Ryckmans	I, doc. 147
03/12	Dupont à Engels	I, doc. 148
19/12	Dupont à Ryckmans	I, doc. 69
22/12	Dupont à Engels	I, doc. 149
23/12	PR rencontre Van Hee à Kinshasa	I, doc. 72
24/12	Van Hee à Ryckmans	I, docs 152-153
26/12	Van Hee «éclaire» PR à Kisantu	I, doc. 74
28/12	Van Hee à Dusseljé	II, doc. 27
30/12	Van Hee à Ryckmans	II, doc. 28
30/12	Van Hee à Dusseljé	II, doc. 29
Fin 1930	<i>Travail et civilisation</i> de Van Hee	II, doc. 54
Fin 1930	<i>Contrat libre ou travail forcé</i> de Van Hee	II, doc. 55
1931	+++++	+++++
02/01	Engels à Ryckmans	I, doc. 151

10/01	Lange à PR	I, doc. 84
15/01	Edkins à Lugard	II, doc. 30
17/01	Arrivée de Ryckmans à Lusanga	I, doc. 91
30/01	Rapport de la commission Ryckmans	II, doc. 56
31/01	Ryckmans «tourne la page» des HCB	I, doc. 100
11/02	Lugard à Greenhalgh	II, doc. 31
12/02	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 32
21/03	Remarques Edkins sur le rapport Ryckmans	II, doc. 57
29/04	Charles au conseil d'administration des HCB	II, doc. 33
04/05	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 34
06/05	Lugard à Greenhalgh	II, doc. 35
07/05	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 36
29/05	Dupont au conseil d'administration des HCB	II, doc. 37
16/06	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 38
24/06	Rapport De Williamort sur la révolte pende	II, doc. 58
07/07	Commentaire sur le rapport De Williamort	II, doc. 59
09/12	Rapport de Jungers au sujet de la révolte pende	II, doc. 60
1932	+++++	+++++
10/06	Van Langenhove à Lugard	II, doc. 40
10/06	Remarques de Barella au sujet du précédent	II, doc. 61
13/06	Lugard à Greenhalgh	II, doc. 41
14/06	Greenhalgh à Lugard	II, doc. 42
15/06	Lugard à Van Langenhove	II, doc. 43
16/06	Lugard à Greenhalgh	II, doc. 44
1933	+++++	+++++
08/03	Tschoffen à Tilkens au sujet du rapport Daco	II, doc. 45
18/04	Ermens à Tilkens au sujet du rapport Daco	II, doc. 46
s.d.	Résumé du conflit entre Dupont et Dusseljé	I, doc. 155
s.d.	Van Hee sur ce conflit pour Ryckmans	I, doc. 156
s.d.	Dupont réfute les allégations du précédent	I, doc. 157

Carte de la région du Cercle de Lusanga



Apparaissent sur cette carte: Leverville, siège de la zone (*area*) de Lusanga, divisée en sept secteurs (*sectors*) dont les sièges d'activité sont: Basongo (sous le nom de Kikongo), Lunungu (sous le nom de Kisia), Mosango, Leverville, Pindi & Kunga, Kwenge et Tango (leurs noms sont soulignés sur la carte extraite de la carte 3028 – Kikwit).

